
GONZAGUE DE REYNOLD
RACONTE
LA SUISSE ET SON HISTOIRE

GONZAGUE DE REYNOLD RACONTE LA SUISSE ET SON HISTOIRE

DESSINS DE GEORGINE DUCOMMUN

GONZAGUE DE REYNOLD
RACONTE LA SUISSE ET SON HISTOIRE

ÉDITIONS PAYOT LAUSANNE 1965



AVANT-PROPOS



Je commencerai par dire ce que ce livre n'est pas. Il n'est pas un manuel d'histoire suisse. Depuis longtemps, les manuels et moi sommes brouillés.

A présent, je vais dire ce qu'est ce livre.

Il est le frère des « Cités et pays suisses ». Avec cette différence : dans ce recueil, récemment réédité, on trouve de la poésie, mais aussi de l'histoire ; dans ce volume, on trouvera de l'histoire, mais de la poésie aussi.

Dans les « Cités et pays suisses », comme un étudiant en vacances à l'époque du romantisme, je vais de ville en ville, de bourg en bourg. Le soir venu, je demande l'hospitalité, tantôt dans une auberge, tantôt dans un château ; mais je ne crains pas de dormir à la belle étoile. Je m'assieds pour contempler un paysage, je fais le tour d'un lac, je me perds dans une forêt, j'escalade l'une de ces collines d'où l'on voit tout le pays. Et je chante.

Dans ce livre, je suis plus sérieux, plus méthodique. Je ne chante plus, mais j'apprends à chanter. Je ne fais pas de l'histoire narrative, mais de l'histoire explicative. Dans ce que l'on ignore, dans ce que l'on néglige, dans ce que l'on ne comprend plus, je choisis de beaux sujets. Je m'abandonne à des digressions — ces digressions dont Pascal disait qu'elles ramènent à la fin. Et la fin, c'est ici la Suisse.

L'histoire est la seule grande dimension de la Suisse. J'évoque donc cette grandeur. Je hausse notre histoire jusqu'à l'épopée. Je l'enfonce dans la terre, à travers les siècles, jusqu'au premier germe de notre type fondamental, afin que l'on se rende compte de son ancienneté : ne sommes-nous point un pays de la plus antique civilisation européenne ?

Dans un chapitre central, sorte de tableau synoptique, je montre l'unité organique de notre histoire, la clarté de son développement, j'en dégage les lignes de force et les constantes. Les régimes passent, la Suisse demeure.

Mais ce que je tiens à mettre avant tout en évidence, c'est l'impossibilité de comprendre l'histoire suisse si l'on ne connaît pas celle de l'Europe. Qu'est-ce, en effet, que la Suisse ? Un carrefour de routes européennes. C'est le système des relations européennes qui a créé notre système de relations internes, non l'inverse.

J'ai deux symboles : le chêne et l'aigle.

Le chêne évoque la profondeur et la solidité de nos racines, notre force de résistance, notre continuité. L'aigle, c'est notre essor au-dessus de nous-mêmes, notre besoin d'expansion, l'appel de la montagne à la mer. Le chêne et l'aigle ensemble nous montrent les deux aspects de notre génie : le particularisme et l'européanité.

Maintenant, si j'ai réussi à bouleverser un peu l'histoire traditionnelle, tant mieux.

G. de REYNOLD.

Cressier en Nuithonie, 1er août 1965.

INTRODUCTION - QU'EST-CE QUE L'HISTOIRE ?

J'ouvre un dictionnaire et je tombe sur cette définition de l'histoire : récit des événements de la vie d'un peuple. Jacques Bainville disait avec raison que, de toutes les formes dont on peut revêtir l'histoire, la narrative était la plus ennuyeuse. J'ajouterai la plus superficielle. L'histoire est donc une tout autre chose que le récit des événements. Mais ce tout autre chose, où le trouver ?

On découvre au fond de l'histoire un mystère : celui de la destinée humaine. Non la destinée personnelle, mais la destinée collective. Il est vrai qu'entre la personne et la société on enregistre une perpétuelle récurrence. La personne intervient sans cesse dans l'histoire pour en modifier le cours et l'empêcher de n'être qu'une fatalité. Il n'en faut pas moins distinguer la vie d'un être personnel et la vie d'un être collectif. Quand nous disons : l'âme des hommes, nous affirmons un principe vital, une immortalité : quand nous disons : l'âme d'une nation, nous ne parlons que par analogie, encore d'une manière vague, souvent littéraire. Et les Etats, les nations, les peuples sont mortels.

Je vais proférer un truisme dont le responsable se nomme Aristote : l'homme est un être politique : il doit par conséquent apprendre à vivre en société. Qui le lui apprendra ? l'histoire. Elle n'est une science que pour mieux être une sagesse. Par les recherches, les observations et les expériences qu'elle a rassemblées et coordonnées selon une méthode scientifique, elle a pour mission d'aider l'homme à réaliser, dans le cadre de la société dont il est membre, une part de sa destinée terrestre. C'est là le pourquoi de l'histoire : il y faut insister devant ceux qui s'obstinent à n'en voir que le comment.

L'histoire est née d'une rencontre entre les faits et une conception du monde, une « Weltanschauung » pour employer cette expression allemande, plus forte que l'expression française. Mais qu'est-ce qui a provoqué cette rencontre ? une inquiétude.

I

Le phénomène s'est passé chez les Grecs.

Histoire : le mot lui-même est grec. A l'origine, il s'appliquait aux petits récits de ceux que l'on nommait les logographes parce qu'ils écrivaient en prose. Des récits simples et brefs sans aucune autre prétention que de narrer.

La narration se transforma en histoire, le jour où la philosophie s'empara d'elle pour l'animer, la diriger. Comment cela s'est-il fait ?

Le monde antique était optimiste dans son action et pessimiste dans sa conception. Pessimiste parce qu'au-dessus des hommes, au-dessus même des dieux, il y avait le Destin. Les Anciens voyaient dans ce nom le masque de puissances irrationnelles et impersonnelles qui, directement ou par l'intermédiaire des dieux, déterminaient la vie humaine, en fixant d'avance le commencement et la fin. Le Destin était un cercle de fer qui ne cessait de tourner autour de son centre immobile et dans lequel les éphémères étaient prisonniers. Les éphémères : ainsi les Hellènes appelaient-ils les hommes.

Les hommes ne pouvaient rien contre le Destin, sinon lui opposer leur intelligence et leur vertu. Ils savaient que la fatalité aurait le dernier mot : mais, comme il leur était impossible de rester passifs et muets, ils s'efforçaient de gagner quelque part dans l'intérieur du cercle une petite place pour la liberté.

L'histoire est une manifestation de cet effort. Quelle était la première pensée de

la philosophie grecque ? éclairer l'univers, le rendre intelligible. Voir clair, comprendre, c'était une libération déjà. Mais cette pensée entraînait une inquiétude. Le régime des Hellènes était celui de la cité. Or, au temps de Socrate, de Platon et d'Aristote, la cité était en décadence. Comment la reconstruire, quelle était la meilleure forme à lui donner ? Cette inquiétude politique, au sens philosophique de l'épithète, devait nécessairement conduire à l'histoire. La vie de la cité est soumise au Destin. Les faits sont liés par des lois permanentes et nécessaires. Mais l'étude dans le passé des causes et des effets permet de prévoir l'avenir. L'histoire est donc un moyen, elle aussi, de ménager une petite place à la liberté.

Sans la philosophie, l'histoire ne serait jamais née chez les Grecs. Ceux-ci l'ont transmise aux Romains. Ces hommes d'action, ces conquérants, qui n'avaient point la tête philosophique, s'en tenaient à cet article de foi : la pérennité de Rome. Elle était dans la volonté des dieux : était-elle aussi dans la volonté du Destin ? Les Romains reconnaissaient sa souveraineté, mais ils craignaient sa fille capricieuse et imprévisible : la Fortune. D'où leur inquiétude quant au sort de l'empire. Ils constataient la décadence des mœurs et la corruption des citoyens : ils voyaient s'accroître la menace des barbares. Revenir aux traditions et aux vertus qui avaient fait Rome et lui avaient donné l'empire, voilà qui était le seul moyen de défense et de salut. Le recours à l'histoire s'imposait donc aux Romains. Un peuple qui se complairait dans l'ignorance de l'histoire se condamnerait à demeurer toujours un enfant, affirmait Cicéron.

II

La conception du monde à laquelle se reliait l'histoire antique faisait d'elle la prisonnière du Destin. La conception chrétienne du monde brisa le cercle et la délivra.

L'image change. A la place du cercle, nous avons la ligne.

La ligne indique une libération, un mouvement, un développement.

Mais ce développement n'est pas indéfini. S'il était indéfini, s'il était une évolution, on aurait devant soi une nouvelle forme de fatalité.

L'histoire chrétienne a un commencement et une fin. Fin est à prendre dans les deux sens de terme et de but.

La ligne a aussi un milieu : l'apparition du Christ dans le monde, dans le temps. Ce n'est pas un milieu chronologique : il indique un changement dans la destinée humaine, un avant et un après.

A la place du Destin aux lois mécaniques, sans âme et sans amour, la conception chrétienne érige la Providence, ce nom historique de Dieu. Il est aussi celui du père qui aime ses enfants et qui veille sur eux. Le Destin rendait toute liberté impossible. Mais Dieu, dont la liberté est infinie, ne pouvait agir dans le temps, dans l'histoire qu'avec des êtres libres. « Il ne saurait être dans le dessein de la Providence d'exclure la liberté humaine », écrit Thomas d'Aquin.

Ces notions fondamentales suffisent pour nous montrer que, si la religion des Anciens était mythique, celle des chrétiens est historique.

Ses livres sacrés sont une histoire. Cette histoire est entrée dans la spiritualité chrétienne.

On l'a compris, l'histoire sainte en premier lieu. L'autre, la profane, les chrétiens avaient commencé par ne voir en elle qu'une contre-histoire. Ils étaient la Cité

de Dieu, les païens n'étaient que la cité des hommes. La Cité de Dieu était contrainte, au cours de son voyage, de traverser la cité des hommes. Comment aurait-elle pu éviter d'avoir des rapports avec celle-ci ? Un jour arriva où la cité des hommes devint elle-même chrétienne. Une concordance s'établit alors entre l'histoire sainte et l'histoire profane. De cette concordance sortit l'histoire universelle.

Le salut du monde est la préoccupation dominante de la religion chrétienne. Cette religion universelle ne pouvait concevoir qu'une histoire universelle.

Mais le christianisme a toujours eu le sens de la diversité des nations dans l'unité de la foi. C'est pourquoi, dans le cadre de cette unité, il s'est intéressé aux nations elles-mêmes, à l'histoire de ces peuples barbares que l'on craignait et que l'on méprisait ; il en est sorti l'histoire nationale. Il eut encore un autre souci, celui de la méthode historique. Il a créé les sciences auxiliaires de l'histoire : la chronologie, l'exégèse, l'érudition. Le souci des textes, par conséquent la correction des textes, commencée avec saint Jérôme, a duré jusqu'à maintenant et dure encore.

III

La question : qu'est-ce que l'histoire ? exigeait une histoire de l'histoire.

Cette histoire a trois grands chapitres : celui de l'histoire antique, celui de l'histoire chrétienne et celui de l'histoire moderne. La première de ces histoires est celle du Destin, la deuxième celle de la Providence et la troisième, celle de l'évolution. Il fallait avoir une idée de la première et de la deuxième pour être en mesure de comprendre la troisième et de la juger.

Et voici ma conclusion dernière :

L'histoire, ai-je dit, est une sagesse. Elle est surtout une force.

L'histoire n'est point le seul passé. Le passé n'est qu'une partie de l'histoire, celle que nous avons devant nous lorsque nous cherchons à remonter le cours du fleuve. Mais l'histoire s'empare du passé, pousse le passé sur le présent et les pousse tous deux dans l'avenir.

Le passé explique l'avenir, il peut seul expliquer l'avenir. « Le passé, c'est notre présent », écrit Alexandre Vinet. Le passé, c'est notre force. Notre faiblesse, c'est le présent.

PREMIÈRE PARTIE: LA SUISSE AVANT LA SUISSE

ORIGINES ET APPORTS

DE LA GÉOGRAPHIE A L'HISTOIRE

I

Un aigle s'est envolé, l'aigle impérial des armoiries genevoises.

Regardez-le planer, cet aigle noir, dans le ciel doré du soir.

Il plane au-dessus de la Suisse, au-dessus de l'Europe ; il décrit de grands cercles entre la Méditerranée et l'Océan.

Enfin, il se pose au centre de la Suisse, au centre de l'Europe, sur le Saint-Gothard.

Dépliez maintenant la carte.

Au centre de l'Europe, vous distinguez un petit espace libre : ce petit espace libre sera plus tard la Suisse.

Entre quatre grandes parties de l'Europe, la germanique et l'italique, la gauloise et la danubienne, il est pris comme un caillou entre quatre blocs de granit.

Ce petit espace libre, où et comment s'est-il formé ?

Aux temps géologiques, il s'est formé là où trois éléments naturels, les Alpes, le Jura et celui que nous appelons à tort le Plateau, se sont rencontrés, heurtés, resserrés.

Les Alpes se dirigeaient vers l'Occident quand, à la hauteur de Genève, elles se sont courbées sous leur propre poids. Elles se sont cassées. Elles sont tombées tout droit dans la Méditerranée.

Le Jura cependant s'est détaché des Alpes, comme une longue baguette se détache du tronc épais d'un saule. Il s'est infléchi vers le nord-est, il a longé le Rhin, franchi le fleuve pour aller se perdre peu à peu sous terre au centre de l'Allemagne.

Ici, je vais vous raconter l'aventure du Plateau suisse.

Il n'est que le prolongement du grand plateau bavarois. Tandis que le Jura montait vers le nord, ce prolongement descendait vers le sud. Il avait l'idée audacieuse de gagner le Midi.

Mais, lorsqu'il se retrouva sur la rive gauche du Rhin, il s'aperçut qu'il était tombé dans un piège. Les Alpes et le Jura se fermaient sur lui, comme les deux branches d'une tenaille. Il réussit pourtant à leur échapper et s'en fut respirer, s'élargir dans la campagne bernoise.

Lorsqu'il voulut continuer, ce fut plus difficile encore. Les Alpes et le Jura le rattrapèrent. Les Alpes, c'étaient cet abaissement, cet écroulement des montagnes fribourgeoises en préalpes, joux noires (à cause des forêts), collines bleues et coteaux verts, jusqu'à la région des lacs. Leur éboulement menaçait d'écraser le Plateau contre le mur du Jura. Il parvint à s'asseoir sur le Vully, un pied dans le lac de Neuchâtel et l'autre dans le lac de Morat. Il prit son élan et sauta dans la campagne vaudoise où il retrouva son souffle pour la seconde fois.

L'obstiné qu'il était pensa qu'après un bon repos sur le bord du Léman, au milieu des vignes, il serait capable d'entrer par le Rhône dans le Midi. Mais il avait présumé de ses forces. En arrière de Genève, il trébucha et, dans l'étroit défilé du fleuve, alla se fracasser le crâne sur des rochers noirs.

Ainsi se termina l'aventure du Plateau suisse, ce plateau qui, entre le Jura et les Alpes, n'était plus qu'une vallée.

La rencontre, le heurt et le resserrement des Alpes, du Jura et du Plateau devenu vallée produisirent ce que les géologues appellent une zone plissée : vous le constaterez vous-mêmes si vous comprimez une étoffe entre vos deux mains.

Une zone plissée, c'est une terre à compartiments. Une terre à compartiments, c'est l'invitation de la nature au fédéralisme.

Pour le comprendre, montons rejoindre l'aigle qui s'est posé dans le massif du Saint-Gothard, à la pointe du pic le plus élevé : le Lucendro.

Sur la carte, le massif du Saint-Gothard vous apparaît comme une lourde masse de montagnes aux roches cristallines : n'est-ce point dans ces montagnes que l'on découvre les plus beaux cristaux ?

Vous voyez peut-être dans ce massif un obstacle à la vie humaine, vous pensez que ceux qui l'habitent sont condamnés à l'isolement.

Regardez mieux :

Quatre grandes vallées traversent le massif et l'ouvrent vers les quatre horizons de l'Europe : au nord, celle de la Reuss ; au sud, celle du Tessin ; à l'est, celle du Rhin ; à l'ouest, celle du Rhône. Quatre vallées qui, dans la pierre et la terre, gravent une croix, symbole géographique de notre croix fédérale.

Les quatre sources de la Reuss et du Tessin, du Rhin et du Rhône sont voisines. Mais tout de suite leurs eaux se séparent et divergent pour descendre à travers l'Europe jusqu'à la mer du Nord et à l'Océan, jusqu'à la Méditerranée et à la mer Noire.

Dans le massif du Saint-Gothard, si les eaux descendent, les hommes montent.

Ces hommes, suivez-les pénétrant dans notre petit espace libre.

Ils n'y sont point entrés d'un seul coup et par invasions, ce qui évoque de grands nombres : ils y sont entrés par infiltrations, avec lenteur, ce qui évoque de petits groupes.

Ces hommes appartenaient à des races différentes et même ennemies. Ils parlaient des langues différentes et ne se comprenaient point entre eux.

Dans le massif du Saint-Gothard, trois langues se sont rencontrées : l'allemand, le rétoroman et l'italien. Le français, lui, se dirigeait aussi vers le massif par la vallée du Rhône, mais, près de Sierre, à la forêt de Finges, l'allemand lui a crié halte ! Il s'est arrêté à quelques lieues du grand massif dont il voyait le versant occidental se dresser devant lui.

II

Et nous voilà passé de la géographie à l'histoire, de la terre aux hommes.

Qu'ont-ils fait, ces petits groupes humains qui, à l'origine, ne se comprenaient point ? Ils se sont hélés, injuriés de loin ; de près, ils se sont attaqués, battus. Mais le petit espace libre, la terre à compartiments, les obligeait à pratiquer le voisinage et à s'entendre. Or il n'est pas nécessaire de se comprendre pour s'entendre.

Chacun de ces petits groupes humains, une fois installé dans un compartiment du petit espace libre, que voulait-il et que ne voulait-il pas ?

Il voulait rester lui-même, libre et seigneur dans son compartiment. Il ne voulait pas se laisser reprendre par le vaste ensemble dont il était sorti, même s'il parlait la même langue que lui. Mais, comme il était trop faible pour se défendre tout seul, il se mit à rechercher l'alliance des autres petits groupes qui avaient la même volonté que lui : la défense commune est le principe créateur et mainteneur de la Suisse.

Peu importait que cette défense commune réunît des groupes de langues et de civilisations différentes : même nécessité détermine même volonté.

Et c'est cela, le fédéralisme.

Cette entrée et rencontre des hommes dans l'intérieur de notre petit espace libre, de notre terre à compartiments, elle ne s'est point faite en un jour.

Jusqu'à ce que chacun de ces petits groupes humains qui forment aujourd'hui la Suisse ait trouvé sa place, jusqu'à ce qu'il ait rejoint les autres, jusqu'à ce qu'enfin tous, ils se soient fédérés, il a fallu des siècles.

Je comparerai la Suisse à une tapisserie qu'avec lenteur et patience l'histoire a brodée, comme ces tapisseries de haute lice qui sont de vrais tableaux où l'on voit des écussons et des personnages, des paysages et des cités.

Je préfère cependant comparer la Suisse à un arbre, un chêne.

Le chêne, il n'est d'abord qu'un germe dans une terre. Une racine en sort : plus elle s'enfoncera jusqu'aux ossements sacrés des morts, mieux l'arbre, hors de terre, pourra pousser et grandir.

Le chêne, vous le voyez maintenant : un tronc épais, de fortes branches, des rameaux enchevêtrés, des feuilles serrées, toute une frondaison capable de tenir contre l'orage. Et voici, à sa saison, le fruit, le gland.

Quel fruit porte l'arbre qui a nom Suisse ? L'indépendance. C'est l'indépendance des Suisses qui a fait de la Suisse une nation, une nation qui, au milieu des autres nations européennes, a pris sa place et la maintient.

Cet achèvement est aussi un commencement. Entre deux, point de rupture : il n'y a qu'une division de l'histoire.

Notre histoire, elle, se divise donc en deux parties. La première, la plus longue, est l'histoire de la Suisse avant la Suisse ; la seconde, l'histoire de la Confédération suisse.

Mais où faire commencer cette histoire ?

Il y eut des siècles, des millénaires, où un immense glacier recouvrait l'Europe jusqu'aux abords de la Méditerranée. Pour les Méditerranéens, les peuples de l'Egypte et de Babylone, qu'était-ce que l'Europe ? L'Occident, le lieu où le soleil se couche, tandis qu'ils appartenaient, eux, à celui où le soleil se lève, l'Orient. L'Europe était le monde déshérité, damné, où régnaient le froid, les ténèbres et la mort. L'Asie produisait le blé, l'Afrique, le sorgho, l'Amérique, le maïs : l'Europe ne produisait qu'une espèce de chou. Ce n'était point cette plante de cave, ce légume de restriction qui pouvait fournir une base économique à une civilisation.

Elle vint pourtant, cette civilisation. Ceux qui l'apportaient s'installèrent en Europe comme dans une colonie qu'il fallait explorer en avançant peu à peu. Retenons-le : l'Europe fut donc une colonie : elle pourrait le redevenir encore.

Ne serions-nous pas une colonie déjà ?

III

Ces colonisateurs furent les néolithiques, ce qui veut dire les hommes de la pierre polie, tandis que leurs prédécesseurs, les paléolithiques, étaient ceux de la pierre taillée : on voit le progrès.

Les néolithiques — appelons-les maintenant les Aryens ou les Indo-Européens — venaient de l'Asie centrale. Ils étaient des nomades, pasteurs de troupeaux, donc des guerriers aussi. L'Asie centrale subissait un refroidissement tandis que l'Europe se réchauffait. Les Aryens se dirigeaient donc vers elle. Ce ne fut point une invasion, mais une pénétration très lente. Ils commencèrent par gagner les plaines, les vallées et les plateaux. Puis ils descendirent jusqu'à la mer. Enfin, ils se tournèrent vers les Alpes, ce pôle répulsif de l'Europe. On a retrouvé leurs traces sur les passages qu'ils furent les premiers à franchir, car le Midi les attirait.

En Europe, les néolithiques se divisèrent en trois grandes familles : les Celtes, les aînés, les Germains, les puînés, et les Slaves, les cadets. Les Celtes et les Germains intéressent la formation de la Suisse, mais vous le savez déjà.

Les néolithiques avaient le génie inventif. Nous leur devons la roue, l'aiguille, le tissage et la poterie. Ils nous ont apporté les céréales et le pain. Ils nous ont amené le chien. Ils étaient des éleveurs de bétail. Quand à l'âge de la pierre polie succédera sans interruption l'âge des métaux, les Celtes et les Germains seront les artistes du bronze et les armuriers du fer. Avec eux, nous avons quitté la préhistoire pour entrer dans la protohistoire, ce vestibule de l'histoire elle-même.

Ce développement a duré une dizaine de siècles : avant le Christ, bien entendu.

Lorsque les hommes du néolithique, les Protoceltes, les Celtes, les Helvètes sont entrés par petits groupes dans notre espace libre, qu'y ont-ils trouvé ?

Des lacs et des montagnes.



Les Aryens étaient des nomades, pasteurs de troupeaux

Les lacs les attiraient, les montagnes les repoussaient.

Les lacs les attiraient parce qu'ils étaient pour eux des centres d'établissement, le long des rives et jusque sur les eaux. Le climat se prêtait à ces constructions sur pilotis sur lesquelles règne encore un certain mystère. Il ne faut point l'oublier : à cet âge, autour des lacs, s'étendaient jusque sur les hauteurs d'épaisses, d'impénétrables forêts. Dans ces forêts, il y avait encore des bêtes féroces, des ours, des loups. Les chasseurs du paléolithique erraient encore là-dedans : ils se livraient à de brusques attaques contre les colons du néolithique, et ceux-ci pour se défendre établissaient des fortins sur les hauteurs : comment ne point penser aux colons européens débarquant en Amérique et subissant les coups de main des Peaux-Rouges ?

Le moment était propice aux établissements lacustres. Aussi se multipliaient-ils autour de nos lacs, singulièrement autour des trois lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Morat et aussi sur les eaux. Le climat était sec et chaud et les eaux baissaient.

Brusquement, le climat changea. Il redevint froid et humide. Force fut d'abandonner les stations lacustres qu'envahissaient les eaux et, pour fuir les inondations, de gagner les hauteurs : les collines, puis les préalpes, enfin les pâturages au pied des Alpes ou sur leurs flancs.

Ce fut ainsi que les lacustres se transformèrent en alpicoles. Mais ils n'abandonnèrent point pour cela leurs coutumes, leurs

habitudes, le goût qu'ils avaient déjà pour les petits jardins et les troupeaux nombreux. Selon certains préhistoriens, ces granges établies sur des poteaux que l'on rencontre souvent dans les pâturages, seraient un souvenir très lointain des constructions sur pilotis.

Lorsque nos lacustres ou leurs descendants apprirent l'usage du fer, ils se fabriquèrent des haches grâce auxquelles il leur fut possible d'abattre les arbres des forêts, de façonner le bois pour leurs constructions, de s'ouvrir des chemins vers les hauteurs où ils retrouvaient une zone sèche. Avec eux commença l'aménagement des hauts plateaux et des préalpes. La vie humaine, par les vallées, pénétra ainsi jusqu'aux moraines des glaciers.

Et maintenant n'apercevons-nous point dans notre espace libre les débuts d'une vie sociale, indépendante des vastes ensembles qui l'entouraient et l'enserraient et dont ces petits groupes humains s'étaient eux-mêmes dégagés ? Le germe du chêne qui aura nom Suisse a poussé sa première racine.

DES GRECS AUX HELVÈTES

On ne se civilise jamais tout seul, dans l'isolement.

Pour s'élever de la barbarie à la civilisation, il faut entretenir déjà des relations et des échanges avec celle-ci.

A cette date de l'histoire où nous arrivons maintenant, il y a en Europe deux mondes : celui de la civilisation, qui est en plein dans l'histoire, et celui de la barbarie, qui est encore dans la protohistoire.

Le premier est le monde antique, celui de la Grèce et de Rome, le second est le monde nordique, celui des Celtes et des Germains.

Le monde antique tend à monter dans le nord, le monde nordique à descendre dans le Midi.

La rencontre est donc inévitable. Notre petit espace libre est l'un des lieux où elle se produira.

I

La rencontre avec la Grèce sera l'œuvre de marchands, la rencontre avec Rome sera l'œuvre de conquérants.

La Grèce est un monde maritime. Entre sa partie asiatique et sa partie européenne, l'intermédiaire est cette mer Egée où il y a autant d'îles que d'eau. La nécessité d'émigrer, la curiosité d'esprit, le goût de l'aventure : tout cela poussait les Hellènes à devenir des navigateurs, des explorateurs, des marchands et surtout des colons. Sur tout le pourtour de la Méditerranée, ils ont fondé des colonies, des cités.

Lorsqu'une expédition partait d'une cité mère pour lui donner une fille sur une côte ou dans une île de la Méditerranée, les émigrés emportaient avec eux quelques braises du feu qui brûlait perpétuellement sur l'autel de la divinité poliade, ce qui veut dire protectrice de la « polis », nom grec de la cité. Ils entretenaient ces braises jusqu'au lieu où ils avaient décidé d'établir leur colonie. Sitôt débarqués, ils édifiaient un autel sur lequel ils allumaient avec le feu ancien le feu nouveau.

De ces colonies grecques, l'une des plus importantes était Massalia, Marseille. Elle avait essaimé sur toute la côte de la Méditerranée occidentale, de la Provence au détroit de Gibraltar, que l'on appelait alors les Colonnes d'Hercule parce que ce demi-dieu l'aurait franchi d'un pas.

Massalia trafiquait avec le monde nordique. En remontant le Rhône et la Saône, elle s'était fait une grosse clientèle celte, gauloise ; il est probable que, par la Moselle et la Meuse, ses marchands étaient arrivés jusqu'au Rhin où ils avaient pris contact avec les Germains.

Massalia recherchait particulièrement l'étain et l'ambre, produits du Nord. Elle avait pour cela organisé deux expéditions dont elle avait confié la direction au géographe Pythéas. Est-il parvenu jusqu'en Islande ? En tout cas, il a poussé jusqu'à l'extrémité de l'Ecosse, jusqu'à la côte norvégienne et enfin jusque dans la Baltique.

Le commerce marseillais n'ignorait point notre espace libre où il pénétrait par Genève et le Léman.

Et voici une histoire que je vais vous raconter.

II

Vers la fin du troisième siècle avant notre ère, un poète grec, Apollonios de Rhodes, avait réuni en un poème : les « Argonautiques », tous les mythes et toutes les légendes qui se rapportaient à la découverte de la Toison d'or et aux navigations des Hellènes. Il relate en une vingtaine de vers l'aventure de marchands grecs partis de Rhodes ou d'Alexandrie en Egypte.

Ces marchands auraient remonté jusqu'au fond de l'Adriatique. Ils seraient entrés dans l'Eridan, nom ancien du Pô, puis dans la Doire. Sortant leurs barques de l'eau pour les poser sur les épaules de porteurs — sans doute un transport organisé — ils auraient franchi le Saint-Bernard, d'où ils auraient gagné la vallée du Rhône. Ils auraient remis leurs barques à flot sur le Léman, un jour de bise (il est question dans le texte d'un lac tempétueux). Du Léman, par la Venoge et la Thièle que des canaux et des étangs réunissaient alors, ils seraient entrés dans le lac de Neuchâtel. Ils auraient fait escale à la Tène. Enfin, par la Thièle de nouveau, le lac de Bienne et l'Aar, ils auraient atteint le Rhin.

Peut-être furent-ils, ces marchands grecs, les premiers à pénétrer dans le grand fleuve. Mais, devant un rocher où l'on pourrait voir celui d'Istein, ils prirent peur. Ils se hâtèrent de rebrousser chemin. A la fin, par Genève, le Rhône les rendit sains et saufs à Massalia et à la Méditerranée.

Ce périple de marchands partis de la Méditerranée orientale n'a rien d'invrai-

semblable lorsqu'on le compare à d'autres. Il se passait à l'époque où la navigation fluviale s'était développée au point de réunir la montagne et la mer par l'intermédiaire des fleuves et des rivières. C'était le cas pour les nôtres. Quant à nos lacs, ils servaient de ports intérieurs.

Les mieux situés pour cela, c'étaient nos trois lacs de Neuchâtel, de Morat et de Bienne. Reliés entre eux, ils formaient un centre de navigation fluviale. A cette époque bien lointaine déjà, notre espace libre jouait son rôle de carrefour au milieu de l'Europe, sur l'un des points où le monde barbare et le monde civilisé, le monde antique et le monde nordique, se rencontraient.

Nous en avons la preuve dans ce que les préhistoriens et les archéologues appellent la civilisation de la Tène.

La Tène était une station située sur un ancien bras de la Thièle, entre Epagnier et Préfargier. Il se trouvait là, sur une élévation, un dépôt considérable d'objets manufacturés, surtout des armes, des bijoux aussi, parmi lesquels certaines pièces ou certains débris révèlent l'influence de la Grèce, par conséquent un trafic avec des marchands helléniques, probablement ceux de Massalia. Ce dépôt, sans doute rassemblé dans des magasins couverts, était gardé par des soldats.

La civilisation de la Tène correspond à l'apogée de l'âge du fer, en même temps qu'à la troisième vague des migrations celtiques. Elle part de l'an 500 avant le Christ et s'arrête à la conquête de la Gaule par César. Les Celtes qui occupaient alors notre espace libre étaient les Helvètes. Ils se servaient de l'alphabet grec pour leurs écritures, battaient monnaie sur le modèle des pièces grecques, faisaient venir, dans des amphores, leur vin de Massalia.

Je termine par une légende. Elle est du temps où l'on croyait que chaque peuple descendait d'un ancêtre commun auquel il devait son nom.

Hercule avait entrepris un voyage de justicier dans l'oecumène, ce qui veut dire le monde connu des Anciens. Parti de Grèce, il revenait en Grèce après avoir parcouru l'Asie, puis l'Afrique et avoir franchi le détroit qui portera son nom. Il parvint ainsi dans notre espace libre, au bord du Léman, à l'endroit où se trouve Ouchy. Hercule trouva le pays si bon qu'il résolut de s'y établir. Il se construisit une demeure, choisit pour femme une belle Helvète. Il en eut trois fils : Helvétus, Séquanus et Allobrox. Nous descendons tous d'Helvétus, que l'on nommera plus tard Svizérus, et d'Hercule par conséquent. A nous voir, on l'aurait deviné.



Ils auraient remis leurs barques à flot sur le Léman, un jour de bise

DES HELVÈTES AUX ROMAINS

Dans l'histoire de la Suisse avant la Suisse, les Helvètes marquent le passage de la barbarie à la civilisation. Ils sont donc des demi-civilisés.

Ils ont commencé par subir l'influence des Grecs, ils ont fini par se soumettre aux Romains.

Mais d'où viennent-ils ?

De la forêt.



L'imperator parvint à battre le roi Arioviste et ses Suèves

I

Pour les comprendre, pour comprendre les Celtes puis les Germains, c'est la forêt que nous évoquerons.

Cette forêt, dont la mémoire subsiste dans ce nom : Forêt-Noire, recouvrait toute l'Allemagne, sauf les plaines marécageuses ou sablonneuses du Nord. Elle était si dense qu'un écureuil, disait-on, pouvait aller des Alpes à la mer en sautant d'un arbre à l'autre.

Immense aussi était cette forêt. Selon César, elle aurait une largeur de neuf jours de marche, une profondeur de plus de soixante. Les Anciens l'appelaient hercynienne, d'un terme celte qui désigne le chêne, arbre sacré.

C'est dans cette forêt, jusqu'à la Thuringe, que l'on découvre pour la première fois les Celtes. Derrière eux, on repère les Germains, qui leur succéderont.

Dans l'intérieur de cette immensité d'arbres, les lieux habitables étaient rares : des clairières, des friches, des paliers de vallées, des pénéplaines. Dès que la population augmentait, le manque de place imposait l'émigration. A cela s'ajoutaient d'autres calamités : les incendies, la famine par défaut de gibier et, hors de la forêt, sur les côtes de la mer du Nord, les inondations, les raz de marée. Vous le voyez : ces barbares, Celtes ou Germains, étaient de pauvres gens pour lesquels la lutte pour la vie était de tous les instants. Pensez au contraste social entre eux et la magnifique civilisation de la Grèce et de Rome.

Pour les Celtes, comme après eux les Germains, la forêt n'était qu'une place de rassemblement avant d'opérer des sorties vers des régions fertiles et habitables. Dans la forêt, il était impossible de se stabiliser.

Il y eut trois grandes migrations celtiques. La première porta les Celtes dans les îles britanniques, jusqu'en Irlande. La deuxième les porta dans la Gaule, la péninsule italique — une de leurs bandes s'empara même de Rome par surprise — et la péninsule ibérique. La troisième fut une descente, une fuite en avant dans le monde méditerranéen, en Grèce et jusqu'en Asie.

Les Helvètes se rattachent à ce troisième mouvement.

La première fois que l'histoire les découvre, c'est dans cette partie de la forêt hercynienne qui s'appellera plus tard Franconie. Pressés d'en sortir, ils descendent le Rhin et entrent dans notre espace libre par le nord. Ils ne réussirent point à l'occuper complètement, car une puissante coalition de tribus germaniques, celles des Suèves, s'était mise en mouvement en même temps qu'eux.

Le gros de nos Helvètes s'est installé dans la Suisse occidentale. Ils sont nombreux autour des trois lacs de Morat, de Neuchâtel et de Bienne : c'est là qu'ils ont leur centre, leur lieu sacré : la colline d'Avenches. Du lac de Bienne au lac de Zurich, ils ne sont plus que clairsemés. Ils n'ont jamais pénétré dans les Alpes où ils ont laissé tranquilles les descendants des lacustres et les petites tribus préceltiques du Valais, celles qui avaient la source du Rhône pour lieu sacré.

Eux-mêmes étaient loin de rester tranquilles. Ils faisaient bien partie de la vaste et vague Confédération gauloise dont le lieu sacré était une autre forêt, celle des Carnutes, dans la Loire ; mais leur position avancée, de l'autre côté du Jura, leur valait une indépendance presque totale. En revanche, elle les exposait à la poussée des Germains.

Cette poussée les obligea de partir. Déjà leur tribu la plus forte, celle des Tigurins, avait fait défection, ce qui les avait affaiblis. Les Tigurins s'étaient joints aux Teutons, qui étaient des Celtes, et aux Cimbres, qui étaient des Germains, pour s'en aller en tourbillonnant ravager la Gaule jusqu'au sud où les Romains eurent beaucoup de peine à les arrêter.

II

La Gaule, dont la population devait être alors de quinze à vingt millions d'habitants, se trouvait à l'heure de l'enracinement. Les guerriers devenaient agriculteurs ; les chefs, grands propriétaires. L'intrusion des Helvètes était, dans ces conditions, une catastrophe. Il n'y avait plus de place pour eux en Gaule, sauf tout au sud-ouest — et naturellement dans la péninsule ibérique. D'autres Celtes, assez parents des Helvètes, les Belges, s'étaient portés beaucoup plus loin.

L'état d'anarchie où fermentaient les tribus gauloises les rendait incapables d'une résistance commune. Deux conquérants regardaient la Gaule comme une proie : le roi Arioviste et ses Suèves, l'imperator César et ses Romains, et ils avaient tous deux leurs partisans. Si Arioviste avait réussi à s'emparer de la Gaule, Rome aurait reçu un coup mortel.

César, à qui les commerçants de Massalia ne cessaient d'adresser des appels désespérés, intervint donc. Il parvint à battre Arioviste et à refouler les Suèves. L'une des premières choses qu'il fit fut de ramener les Helvètes, sur la trace desquels il s'était mis, à leur point de départ. Il rend lui-même hommage à leurs vertus guerrières. C'est qu'il avait donc besoin d'eux pour défendre la ligne du Rhin contre les Germains, entre le lac de Constance et Bâle.

III

Que devons-nous aux Helvètes ? Peu de chose, comparé à ce que nous devons aux Romains. Quelque chose pourtant.

Nous devons aux Helvètes le nom noble de la Suisse : Helvétie. Au XVIIIe siècle, on disait les Helvétiens, « plus connus aujourd'hui sous le nom de Suisses », ajoutait le baron d'Alt, avoyer de Fribourg, dans le titre de sa grosse et illisible histoire en dix volumes. C'est la preuve que les Helvètes n'ont jamais été oubliés, qu'ils ont laissé leur marque sur notre pays.

Mais c'était une marque latine : « Confœderatio helvetica », lisons-nous encore sur certaines monnaies, certaines médailles. Sans la langue des Romains, sans le témoignage de César, nous saurions si peu des Helvètes que nous les aurions oubliés.

LES ROMAINS ARCHITECTES DE LA SUISSE

Pour comprendre ce titre, montons nous placer sur la hauteur où est assise la petite ville d'Avenches.

I

Son origine est une source sacrée. Avant les Romains, avant les Helvètes, elle était l'objet d'un culte, celui de la déesse Aventia. Toute source avait alors sa divinité. Elle était invisible mais on entendait sa voix dans le bruit de l'eau. Pour se rendre Aventia propice, on jetait dans la source, en sacrifice, des fruits, des fleurs ou des branches.

La hauteur d'Avenches était donc un lieu de pèlerinage ; elle était en même temps un poste d'observation. Les Helvètes en firent leur centre de rassemblement. Mais il était réservé aux Romains d'en faire une cité.

Sous une forme latine, les Romains lui avaient laissé son nom primitif : Aventicum.

Comment, pour quelles raisons Aventicum est-il devenu la seule grande cité de notre espace libre romanisé ?

La réponse est dans la situation.

Aventicum était situé sur la voie romaine qui, partant de Milan, par le val d'Aoste, le Saint-Bernard, le cours du Rhône, le bord du Léman et la vallée de la Broye qu'elle suivait à mi-hauteur, allait rejoindre à Augusta-Rauracorum (Augst), la voie du Rhin. Une autre voie était voisine : celle qui menait en Gaule par Yverdon et le Jura. Entre les deux, tout un réseau de voies secondaires et de chemins. L'ensemble formait un système très serré de communications : une plaque tournante, dirions-nous dans notre jargon ferroviaire.

Sous les Romains, les voies terrestres étaient devenues le moyen de communication le plus important parce que le plus rapide : il fallait se transporter vite d'un point à l'autre de l'empire. Mais le moyen le plus lent et le plus sûr, c'étaient toujours les voies fluviales, les « chemins qui marchent », comme dit Pascal. Or Aventicum était situé dans la région des trois lacs : Neuchâtel, Bienne et Morat. Ce dernier, dont les eaux s'avançaient alors tout près de son enceinte, était son port, le port qui la mettait aussi en communication avec la grande artère du Rhin.

Aventicum se trouvait assez loin du Rhin pour ne pas craindre les incursions germaniques. Il y avait pour les contenir une ville de garnison : Augusta, Augst, et une colonie de vétérans : Vindonissa, Windisch. Et puis c'était au temps où les Romains, pour protéger le Rhin, s'étaient avancés dans la Forêt-Noire : les Champs Décumates, un nom qui indique des arpenteurs. Cependant, tout un système de défense protégeait Aventicum. En avant, une défense fortifiée barrait la route et commandait le lac : Morat, Murten, et dans ce nom allemand nous découvrons mieux que dans l'autre l'image latine du mur, « murus ». Au centre de la ville, sur la hauteur, se dressait au milieu des temples une citadelle. La ville elle-même était entourée d'une enceinte assez vaste pour qu'il fût possible, même en cas de siège, de cultiver assez de jardins, de vergers et de champs pour nourrir la ville. Enfin, au-dessus d'elle, sur la colline du Mont-Châtel, les Romains avaient établi un « castellum » — le nom l'indique — dont les caves et les souterrains, qui existent encore, seraient assez vastes pour contenir une division : nous l'avons constaté au cours d'une exploration à la fin de l'été 1939.

Evoquons maintenant Aventicum à l'époque de sa plus grande tranquillité et prospérité, sous les empereurs Flaviens.

Le premier de ces empereurs, Vespasien, se souvenait des années d'enfance qu'il avait passées dans la ville où son père était établi dans l'administration des finances : disons qu'il était banquier. En souvenir de ce père, il s'était plu à en embellir la ville de temples et de monuments. Ses successeurs avaient continué. N'est-ce point au cours de fouilles récentes que l'on a découvert le seul buste en or que nous possédions de l'époque romaine, celui de Marc-Aurèle ?

Aventicum était la seule ville de l'Helvétie qui eût alors quelque importance pour l'empire, la seule où la civilisation romaine ait pu se développer jusqu'au raffinement des mœurs et à la culture de l'esprit. Aventicum avait un cirque, il avait une école de médecine aussi. Il était gouverné par une aristocratie riche dont les membres avaient parsemé la région de maisons de campagne, de « villae » entourées de grands arbres et de bassins.

Comme toutes les villes de l'empire romain où la circulation était intense et les échanges continus, Aventicum était une cosmopolis, à l'exemple de Rome, ce modèle. Allons nous mêler à la foule qui encombre les rues. Des soldats viennent relever une garde. De nobles Romains forcent le passage de leurs litières. Des indigènes parlent leur dialecte celte, mêlé de latin. C'est jour de marché. Des troupeaux de vaches ou de bœufs traversent lentement le forum où ils laissent de la bouse. Des paysannes apportent leurs paniers pleins de fruits et de légumes. Des pêcheurs vendent à la criée leurs poissons. Des Italiens, à la porte de leurs boutiques, où s'amoncellent les figues violettes, les raisins translucides et les oranges d'or, offrent du vin en des flacons entourés de paille ou dans des amphores. Dans des chantiers qui sentent le bois vert, des ouvriers scient des troncs, ou rabotent des planches. On croise beaucoup d'étrangers, Lydiens bistrés, Hellènes bavards et, parfois, des Nègres silencieux, l'anneau de bronze aux narines. Il y a des chrétiens qui se dissimulent, à cause de la police et des édits, et des barbares blonds que l'on surveille. Des courriers passent au grand galop de leurs chevaux, d'un relais à l'autre : au nom de César, écartez-vous ! Où s'en vont-ils, ces porteurs d'ordres ? Vers le Rhin.

II

Vous le voyez : Aventicum était une grande ville. On ne peut fixer le chiffre de ses habitants. N'en eût-elle eu que vingt

ou trente mille, elle serait pour l'époque une grande ville encore. Mais elle était davantage : une cité. La ville, ce sont les maisons, la cité, ce sont les hommes.

Aventicum est le résultat, la récompense de l'effort que les Romains ont entrepris et réussi pour établir sur notre espace libre, jusqu'à eux simple acception géographique, une puissante construction politique. Aventicum est leur diplôme d'architectes.

Cette entreprise, cet effort fut une mesure de précaution, de défense.

Si vous regardez la carte de l'Europe, vous verrez qu'au nord de l'Italie, les Alpes décrivent un arc de cercle. Cet arc se tend de la Méditerranée occidentale à l'Adriatique, avec le massif du Saint-Gothard au milieu.

Etait-ce pour l'Italie et Rome une protection ou une menace ?

Avant César déjà, c'était une menace. Pour la transformer en une protection, que fallait-il faire ? Il fallait entreprendre la conquête des Alpes.

Celle de la Gaule avait donné à l'empire, pour frontière, la ligne du Rhin. Derrière ce long fleuve, après le départ des Celtes, s'étaient installés les Germains. C'étaient eux qui maintenant représentaient, pour l'empire, la grande menace.

De la mer du Nord jusqu'au coude du Rhin, la défense du fleuve était facile parce qu'elle s'appuyait sur toute l'étendue de la Gaule conquise et romanisée. Mais de ce coude au lac de Constance, la défense devenait difficile parce que, si les Romains avaient devant eux la forêt, ils avaient derrière eux les Alpes.



Aventicum, dans la région des trois lacs

Dans la forêt, il y avait les Germains ; dans les Alpes, il y avait les Rètes.

Rète était le nom collectif que les Romains donnaient à des tribus qui, de la vallée du Rhône à celle de l'Adige, occupaient les Alpes.

Sur l'origine des Rètes les historiens ne sont point d'accord entre eux, selon leur coutume. Un fait est certain : ils étaient des pillards. Ils entreprenaient dans la vallée du Pô des incursions contre les grandes propriétés et les villes. La nécessité s'imposait de réduire ces « Rètes terrifiants », comme les appelle avec frayeur le poète Horace. Une opération de sécurité s'imposait. On la connaît mal, aussi vais-je la raconter.

Cette opération était dirigée indirectement contre les Germains afin d'empêcher leur jonction avec les Rètes. Dès l'an 43 avant Jésus-Christ, le sénat romain avait décidé d'établir une colonie militaire chez les Rauraques, au confluent de l'Ergold et du Rhin : Augusta Rauracorum, Augst. C'est d'elle, l'an 15 avant Jésus-Christ, que le jeune Tibère, légat à vingt-six ans de l'armée du Rhin, assume le commandement de la première force qui devait marcher contre les Rètes, tandis que son frère Drusus, qui en avait vingt-deux, faisait franchir le Brenner à la seconde. Le choc décisif se produisit dans le Vorarlberg et sur le lac de Constance, où il y eut bataille navale. On sait quelle résistance opiniâtre offrirent les Rètes et leurs alliés les Vindélices, qui, eux, étaient des Celtes. Dans la région de Bregenz, les femmes elles-mêmes, selon le témoignage de l'historien Florus, jetaient leurs enfants sur les pointes des glaives pour qu'ils ne devinssent point esclaves des Romains.

III

Ces deux opérations, celle de César et celle qu'avait ordonnée son neveu Auguste, eurent ce résultat de faire apparaître une région rhéno-rhodanienne, distincte des vastes ensembles qui l'entourent.



Les Alémannes étaient des guerriers aux mouvements rapides et aux attaques imprévues

Cette région, les Romains l'ont organisée en carrefour de leur empire occidental. Par elle, ils tiennent reliées les six grandes artères fluviales de l'Occident européen : Rhône, Rhin, Danube, Inn, Adige et Pô.

Deux questions : comment les Romains ont-ils organisé notre région rhéno-rhodanienne, comment l'ont-ils reliée à leur empire et à sa capitale, Rome ?

La réponse à la première question est déjà une réponse fédéraliste. On distingue, en effet, cinq secteurs où nous voyons se profiler les linéaments de nos cantons.

Le premier est le secteur rhénan. Appuyé sur Augst et Windisch, il fait partie du système défensif que Rome avait établi sur le Rhin contre les incursions des Germains.

Le deuxième, la Rétique, est un grand commandement militaire. Ce commandement a son quartier général à Coire, Chur, en latin Curia — et l'on voit une fois de plus que le nom allemand reflète mieux que l'autre le nom latin.

Le commandement du « dux Raetorum », le duc des Rètes, communique au nord avec le Rhin, le Danube, à l'est, avec l'Inn et l'Adige, au sud, par les cols : Splügen, Julier, Albula et Brenner, avec l'Italie, avec Rome. Le secteur rétique est donc un des boucliers de l'empire.

Le troisième secteur est le Pennin. C'est le Valais. Il communique avec l'Italie par le Grand-Saint-Bernard et le Simplon.

Le quatrième est Genève. Cette ville des Allobroges porte un vieux nom celtique, préceltique même, apparenté peut-être au latin « janua », la porte.

Enfin, le cinquième est le secteur helvétique, celui d'Aventicum. Je l'appellerai central parce qu'il possède le plus grand centre du pays, sa Rome, oserai-je dire. Son territoire, celui du Plateau avec sa bordure jurassienne, est celui que les Helvètes avaient occupé.

Ces cinq secteurs, administrativement indépendants, sont reliés entre eux par un système commun de routes. Et nous avons la réponse à la seconde question.

Le réseau des voies romaines entoure la Suisse plus qu'il ne la pénètre. Sa forme est celle d'une ceinture, avec Milan comme boucle. De là, vers l'est, la route de Rétie monte, par Côme, jusqu'à Chiavenna où elle bifurque. Le tronçon principal franchit le Julier. Ils se rejoignent à Coire, d'où la voie se dirige sur Bregenz, longe le lac de Constance, repart d'Arbon par Winterthour et Baden pour aboutir à Augst. Et de même aboutit à Augst, nous le savons, la voie de l'ouest qui part aussi de Milan. Il vient s'y greffer, par Genève et Lausanne, la route du Rhône et de la Méditerranée. Enfin, dans l'intérieur même des Alpes, une voie qui tourne au chemin muletier et à la piste relie la vallée du Rhône à la vallée du Rhin par la Furka, le val d'Urseren (Ursera) et l'Oberalp : le « sillon central » des géographes.

Ce réseau des voies romaines va être le système artériel de la Confédération suisse. Lorsque au centre on verra s'y ajouter la route du Saint-Gothard, cette Confédération pourra naître à l'indépendance politique.

Rayons de nos esprits et de nos manuels l'expression fâcheuse de domination romaine. Remplaçons-la par l'expression juste : l'organisation romaine. Sans elle, la Suisse n'existerait pas aujourd'hui.

L'APPORT DES GERMAINS DANS LA FORMATION DE LA SUISSE

Dans l'histoire de la Suisse avant la Suisse, les Germains, ce sont les Alémannes, les Burgondes et les Francs.

Nous allons assister à un grand spectacle historique : le passage des Alémannes, des Burgondes et des Francs de la barbarie à la civilisation. Ce passage aura pour la formation de la Suisse des conséquences qui se font sentir aujourd'hui encore. Pour nous en convaincre, il faut prendre les Alémannes, les Burgondes et les Francs à l'état de barbarie.

I

Je lève donc le rideau sur les Alémannes.

Les Alémannes, ce qui veut dire tous les hommes, formaient une confédération de tribus dont la principale était celle des Semnons. Ceux-ci avaient la garde d'un bois sacré, à l'est de l'immense forêt qui s'étendait sur la plus grande partie de la Germanie. Nul ne pouvait entrer dans ce bois sans être attaché par un lien, symbole de sa dépendance à l'égard de la divinité. S'il faisait une chute, il n'avait pas le droit de se relever pour marcher : il se roulait par terre.

Lorsque les Semnons arrivèrent sur le Rhin, ils s'appelaient Alémannes. Cela veut dire qu'ils s'étaient agrégé d'autres tribus ou d'autres groupes en quête d'aventure, parmi lesquels les rares Helvètes qui étaient restés là-bas, dans ce que l'on appelle aujourd'hui la Franconie.

Les Alémannes étaient des guerriers aux mouvements rapides et aux attaques imprévues. Leur tactique était de combiner la cavalerie et l'infanterie. Le cavalier prenait un fantassin en croupe : le fantassin sautait à terre sous la protection du cavalier, et la bataille s'engageait. S'ils étaient contraints à la retraite, les Alémannes disparaissaient dans les forêts et dans les montagnes où ils se retranchaient.

Les Alémannes ne se servaient que d'armes légères. Ils se tatouaient le corps comme les peaux-rouges. Leurs chefs se distinguaient par un chignon couleur de flamme, d'où leurs cheveux flottaient au vent quand ils étaient en pleine course.

Les Romains et les Gallo-Romains avaient gardé le souvenir épouvanté d'un de ces chefs, le roi Crocus, qui avait ravagé la Gaule. Lui et ses hommes détruisaient les édifices anciens jusques aux fondements et martyrisaient les chrétiens. Ce roi Crocus, qui n'a peut-être pas existé, est devenu Croquemitaine pour la terreur des petits enfants.

L'objectif des Alémannes était de s'établir dans la Gaule qu'ils avaient devant eux. L'Italie aussi les tentait et ils réussirent

à y pénétrer. Mais ni en Italie, ni en Gaule, ils ne parvinrent à s'établir.

A partir de l'an 259-260, les Alémannes commencèrent leurs incursions dans notre territoire. Ils détruisirent Augusta Rauracorum, Augst, et saccagèrent Aventicum. Ils revinrent en 354, et cette fois ils ruinèrent de fond en comble la belle cité de Vespasien. Aventicum était déjà bien diminué, à cause de la crise économique et financière qu'avait provoquée dans toutes les villes de l'empire une stupide mais implacable fiscalité. La chute d'Aventicum s'est répercutée jusque dans l'extrême Nord, en Scandinavie et en Islande. On en trouve le récit dans la saga de Ragnar Lodbrok, un roi danois qui mourut en riant dans une fosse pleine de serpents où on l'avait jeté après qu'il eut gagné cinquante batailles.

Après cette destruction, ce qui restait d'Aventicum changea son nom latin en un nom alémannique: Wibili, puis Wiflisbourg. Ce nom contient peut-être celui du chef alémanne qui avait dirigé l'expédition.

II

Aux Alémannes succèdent les Burgondes. Selon toute vraisemblance, les Burgondes sont sortis de la Suède méridionale où ils se trouvaient en compagnie des Goths. Ceux-ci les auraient-ils chassés, ou y aurait-il eu famine, ou simplement esprit d'aventure : le fait est que les Burgondes, ou tout au moins une avant-garde, se sont embarqués pour l'île de Bornholm, qui s'appelait anciennement Burgundarholm. Cette île baltique, aux rochers rouges et aux falaises abruptes, est comme un pilier de pont entre la côte suédoise et la côte poméranienne. Nos Burgondes ont quitté ce gros pilier pour cette côte à la fois sablonneuse et marécageuse où ils ne pouvaient rester. Ils se sont avancés petit à petit dans le Brandebourg et dans la Silésie. Puis d'autres Germains : les Gépides, les ont attaqués et massacrés en masse. Une partie des survivants est descendue, par le Danube jusqu'à la mer Noire où leurs plus anciens voisins, les Goths, les ont aussi massacrés. La plus grande partie — ils ne devaient plus être très nombreux — s'est dirigée vers le Rhin. Ils ont passé le fleuve et se sont installés sur la rive gauche, c'est-à-dire en territoire romain, dans la région de Mayence et de Worms, obligeant ainsi les Romains à les traiter en fédérés. C'était pour ceux-ci le moyen de sauver la face. Rome reconnaissait le fait accompli ; en échange, les Burgondes s'engageaient à les défendre contre d'autres Germains et à fournir des auxiliaires à l'armée impériale.

Tout allait bien lorsque, au bout d'une trentaine d'années, en 415, les barbares envahirent la Belgique romaine. Le généralissime Aetius ne pouvait laisser impunie cette rupture de contrat. Il inflige aux Burgondes un premier châtiment en 435 et, l'année suivante, lâche contre eux ses mercenaires huns. La punition fut terrible : vingt mille personnes, dit-on, y laissèrent la vie, dont le roi Gundahar, le Gunther de la Chanson des Nibelungen.

Le généralissime a tout de même besoin des Burgondes. Comme ils sont trop affaiblis et trop peu sûrs pour continuer à tenir le Rhin moyen et comme Aetius lui-même est contraint d'abandonner la ligne du fleuve, il ramène les Burgondes en arrière, dans une région qui porte le nom de Sapaudia ; ce nom signifie peut-être le pays des sapins, ce qui évoque aussitôt les forêts du Jura. Le centre de la Sapaudia est Genève. Aetius y place le quartier général des Burgondes, selon le système des colonies militaires.

L'installation des Burgondes, une minorité, au milieu des Gallo-Romains, une majorité, fut donc une installation légale, selon la loi romaine de l'hospitalité, par dépossession juridique : le tiers des esclaves, les deux tiers des terres arables, la moitié des vignes et des jardins ; quant aux forêts et aux pâtures, elles demeurèrent indivises. Comme les Burgondes prirent soin de ménager la noblesse gallo-romaine et de ne point opprimer le peuple, ils mirent à cette transformation la longueur de temps nécessaire et la fusion s'accomplit de soi-même. Elle ne pouvait être qu'une romanisation.

Les Burgondes se firent accepter parce qu'ils assuraient, en l'absence de toute force romaine, la sécurité aux populations. Ils refoulèrent les Alémannes. Ils furent appelés par les Gallo-Romains qui habitaient la Lyonnaise pour les affranchir des impôts qu'ils devaient payer à l'empire. Lorsque l'évêque de Clermont, Sidoine Apollinaire, était assiégé dans sa ville par les Visigoths, ce fut aux Burgondes qu'il fit appel pour se défendre. Ce lettré précieux nous a laissé leur portrait dans une épître en vers latins adressée à un ami : « M'adonner à la poésie quand je suis entouré des troupes de ces soldats aux longs cheveux ? Condamné à subir la langue germanique, il me faut faire d'un air sérieux l'éloge de la chanson que chante le Burgonde vorace, qui oint ses cheveux de beurre rance ! Dois-je te dire ce qui coupe mon inspiration ? ... Heureux tes yeux et tes oreilles, heureux ton nez qui n'a pas à humer, dès le point du jour, dix apprêts d'ail et d'oignons mal odorants ! »

III

Et maintenant, place aux Francs !

Cette place, ils sauront se la faire impériale, au détriment des Alémannes et des Burgondes.

Franc est un terme collectif. Il désigne un ensemble de tribus qui s'échelonnaient entre la forêt et la mer.

Le grand historien belge Godefroy Kurth décrit leur habitat en ces termes :

« On connaît la région qui s'étend le long de l'Océan et du Bas-Rhin, dans les plaines immenses qui portent de temps immémorial le nom de Pays-Bas. Rome avait dédaigné de les occuper, même sur sa propre rive, tant elles étaient inhospitalières et rebutantes pour le colon. Elles se partageaient des deux côtés de la frontière en

deux plans dont le premier appartenait presque autant à la mer qu'à la terre ferme, tant les deux éléments y confondaient leurs domaines et, pour ainsi dire, leurs attributs. En s'avançant dans l'intérieur on rencontrait ensuite de vastes étendues uniformément désertes et incultes, qui faisaient comme un second rivage à la mer, toujours prête à avaler le premier. Puis le sol allait se relevant lentement, à mesure que, remontant le cours du fleuve, on gagnait les environs de Cologne, où l'on était en vue des collines du Pays de Berg, sur la rive droite et des hauteurs volcaniques de l'Eifel, sur la rive gauche. »

Cette région inhospitalière, inhumaine, on comprend qu'elle ait donné aux Francs la nostalgie de la ferme et féconde terre des Gaules.

Les Francs formaient une confédération politico-religieuse. Un culte commun les réunissait : celui de l'ancêtre mythique dont ils se croyaient descendre. Quant à leur nom, il se traduit par libre, puisque la liberté était le privilège du guerrier. On y trouve aussi l'idée de fierté, de bravoure, de hardiesse. Et même de férocité.

Ce n'est que tard, sous le règne d'Hororius (408-423), que les tribus franques commencent de passer le Rhin et de s'installer sur la rive romaine. Auparavant, elles ne s'étaient livrées qu'à des incursions dont la première, celle de 253 ou 257, les avait portées à travers la Gaule, d'un seul élan, jusques au-delà des Pyrénées, et dont la seconde, après la mort d'Aurélien, en 275, avait tout mis à feu et à sang. L'empereur Probus (276-282) eut alors soixante-dix villes à reprendre avant de rejeter les barbares par-dessus le fleuve. Il est vrai que les Francs n'étaient pas seuls à besogner ainsi : il y avait les Alémannes.

Chateaubriand, dans ses «Martyrs», nous décrit les Francs marchant à l'attaque des Romains :

« Parés de la dépouille des ours, des veaux nains, des aurochs et des sangliers, les Francs se montraient de loin comme un troupeau de bêtes féroces. Une tunique courte et serrée laissait voir toute la hauteur de leur taille et ne leur cachait pas le genou. Les yeux de ces barbares ont la couleur d'une mer orageuse ; leur chevelure blonde, ramenée en avant sur leur poitrine et teinte d'une liqueur rouge, est semblable à du sang et à du feu. La plupart ne laissent croître leur barbe qu'au-dessus de la bouche, afin de donner à leurs lèvres plus de ressemblance avec le mufle des dogues et des loups. Les uns chargent leur main droite d'une large framée, et leur main gauche d'un bouclier qu'ils tournent comme une roue rapide ; d'autres, au lieu de ce bouclier, tiennent une espèce de javelot, nommé angon, où s'enfoncent deux fers recourbés ; mais tous ont à la ceinture la redoutable francisque, espèce de hache à deux tranchants, dont le manche est recouvert d'un dur acier ; arme funeste que le Franc jette en poussant un cri de mort, et qui manque rarement de frapper le but qu'un œil intrépide a marqué.

» Ces barbares, fidèles aux usages des anciens Germains, s'étaient formés en coin, leur ordre accoutumé de bataille. Le formidable triangle, où l'on ne distinguait qu'une forêt de framées, des peaux de bêtes et des corps demi-nus, s'avançait avec impétuosité, mais d'un mouvement égal, pour percer la ligne romaine. A la pointe de ce triangle étaient placés des braves qui conservaient une barbe longue et hérissée, et qui portaient au bras un anneau de fer. Ils avaient juré de ne quitter ces marques de servitude qu'après avoir sacrifié un Romain. Chaque chef, dans ce vaste corps, était environné des guerriers de sa famille, afin que, plus ferme dans le choc, il remportât la victoire ou mourût avec ses amis... Les cavaliers francs, en face de la cavalerie romaine, couvraient les deux côtés de leur infanterie : à leurs casques en forme de gueules ouvertes ombragées de deux ailes de vautour, à leurs corselets de fer, à leurs boucliers blancs, on les eût pris pour des fantômes ou pour des figures bizarres que l'on aperçoit au milieu des nuages pendant une tempête. Clodion, fils de Pharamond et père de Mérovée, brillait à la tête de ces cavaliers menaçants. »

IV

Tels étaient les Alémannes, les Burgondes et les Francs à l'état de barbarie.

Pour savoir ce qu'ils ont apporté à la formation de la Suisse, prenons-les à l'état de civilisation, ce qui nous fait sauter pardessus trois bons siècles.

Les Alémannes étaient de tous les Germains les plus réfractaires au christianisme et à la civilisation. Ils n'en étaient pas moins une race solide et forte. Ceux qui se sont établis dans notre espace libre, entre le Rhin et les Alpes, se sont enracinés dans un sol dur et peu fertile. Ils l'ont défriché, aménagé. Ils sont devenus des paysans et des montagnards attachés à leur lieu, à leurs travaux, à leurs traditions. Ils ont transmis ces vertus à leurs descendants. Nous leur devons la Suisse alémanique : je dis alémanique, non allemande, ce qui est historiquement plus juste.

Au rebours des Alémannes, les Burgondes étaient ceux des Germains qui ont accepté le plus vite la civilisation latine et la religion chrétienne. Ils étaient des êtres nobles, chevaleresques, de tempérament un peu lymphatique. Si les Alémannes ont défriché, peuplé, les Burgondes ont occupé, gouverné. Ils ont protégé la partie occidentale de notre territoire de l'anarchie et de l'insécurité qui régnaient autour de lui. De civilisés, ils sont devenus civilisateurs.

Les Francs se sont développés de telle sorte qu'ils sont devenus les restaurateurs de l'empire en Occident. En deux étapes : celle de Clovis, celle de Charlemagne. Ils ont englobé notre territoire, y compris la Rétie alpestre qu'ils enlevèrent aux Goths vers 575, dans une vaste organisation impériale. Les Burgondes et les Alémannes avaient divisé notre territoire : les Francs l'ont de nouveau uni. Ils ont fait de lui ce qu'il avait été sous les Romains : le centre de leur empire.

Mais rien de ce que je viens de résumer n'aurait été fait sans le christianisme, sans l'Eglise.

LA SUISSE, FORMATION CHRÉTIENNE

Plaçons-nous à l'époque où l'Empire romain s'était effondré en Occident, où les Francs, les Burgondes et les Alémannes, et encore les Visigoths, et aussi les Vandales pénétraient en Gaule de toutes parts, comme les flèches dans le corps de saint Sébastien.

Le dernier soldat romain s'était fait tuer dans quelque lieu obscur, au cours d'une résistance inutile ; le dernier fonctionnaire romain s'était replié dans les bureaux de Ravenne, capitale sans prestige d'un Empire d'Occident à qui l'Occident échappait. Les barbares ne trouvaient plus devant eux que des populations sans défense.

Sans défense ?

Une force était encore debout : l'Eglise.

I

En Gaule, l'Eglise avait à sa tête de grands évêques qu'elle a canonisés : Sidoine Apollinaire, Remi, Avit, par exemple.

Avant de recevoir les ordres, la plupart des évêques avaient exercé dans l'empire des fonctions de gouvernement. Ils possédaient donc l'expérience des hommes et des affaires. Ils conservaient les traditions et la culture de la noblesse sénatoriale à laquelle ils appartenaient, et d'abord le beau latin qu'ils s'efforçaient de défendre et de maintenir. Ils représentaient, non l'Eglise seulement, mais la civilisation. Il est donc naturel que les populations aient fait appel à eux comme à leur ultime secours : le secours de Dieu.

Les évêques avaient charge d'âmes ; désormais, ils eurent aussi charge de peuples.

Ayant charge d'âmes, auraient-ils négligé leurs devoirs de prêtres ? C'est pour mieux les remplir qu'ils ont assumé leurs devoirs de chefs. Ces devoirs, nouveaux mais impérieux, c'étaient la réfection et l'entretien des routes, le relèvement des ponts, la reconstruction des édifices ruinés, l'ensemencement des terres et l'engrangement des récoltes : tout ce que la dureté des temps avait négligé ou détruit. Ces hommes de paix furent contraints d'assumer enfin la défense elle-même : relever les remparts, rassembler les milices, préparer la résistance à l'ennemi dont l'avance était signalée par la fumée des villages qui brûlaient.



Les évêques avaient charge d'âmes ; désormais, ils eurent aussi charge de peuples

Evoquons-les, ces évêques, debout, revêtus de la dalmatique aux larges plis, coiffés de la petite mitre basse, la crosse dans la main gauche et levant la droite pour bénir.

Quand les barbares apparurent, ils furent étonnés de trouver devant eux une force qu'ils n'attendaient pas. Leurs chefs les plus intelligents eurent tôt fait de comprendre qu'il valait mieux s'entendre avec cette force réelle qu'avec la puissance sans pouvoir qu'était l'empereur — quand on en découvrait encore un en Occident.

Il y avait une fois dans les confins du seul empire qui subsistait alors : celui d'Orient, une secte de philosophes idéalistes et pacifistes. Des barbares de la steppe s'approchaient au galop de leurs petits chevaux, ravageant tout sur leur passage. Ils virent venir à eux un cortège vêtu de blanc, qui chantait des cantiques et balançait des palmes. Comme ces manifestants étaient sans armes, les Antes — c'était leur nom —

se dépêchèrent de les exterminer. Puis, par-dessus ces cadavres dont les vêtements blancs étaient souillés de sang, ils reprirent leur galop et ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils trouvèrent des soldats bien armés devant eux.

Il n'était point dans l'intention de l'Eglise d'assumer le pouvoir temporel. Elle le faisait par devoir et nécessité. Ce qu'elle désirait, préparait, c'était la restauration de l'empire en Occident.

Puisqu'il n'y avait plus de Romains, à qui s'adresser ? Aux Germains. C'est pourquoi l'Eglise se mit à chercher parmi eux le chef le plus capable du peuple le plus fort à l'endroit le plus menacé, afin de lui confier le second glaive : la défense de la chrétienté.

Il y eut deux grandes restaurations de l'empire : celle du Franc Charlemagne et celle du Saxon Otton le Grand, l'époux de sainte Adélaïde la Payernoise.

II

Avant et après Charlemagne, avant et après Otton le Grand, la fragile Europe et sa jeune civilisation chrétienne durent vivre comme des condamnés à mort dans une prison. L'Europe, ne l'oublions point, n'est qu'une péninsule maigre et déchiquetée de l'Asie.

Etre menacée tous les jours, c'était alors le destin de l'Europe ; je crains que ce ne le soit encore.

L'Europe était menacée au nord, à l'est et au sud.

Au nord, les derniers Germains païens, les Saxons que Charlemagne dut détruire, les Normands qui le firent pleurer.

A l'est, Attila et ses Huns qu'une coalition déjà européenne de Romains, de Celtes et de Germains parvint à vaincre aux Champs catalauniques, près de Troyes, mais qui reparurent en Italie alors que l'empire n'avait plus un soldat pour les arrêter. Le pape saint Léon, seul et sans armes, se rendit chez le Grand Khan ; il obtint de lui la promesse de renoncer à prendre Rome. Fidèle à sa promesse, Attila s'en fut, rentra dans son repaire de la plaine danubienne et mourut.

A l'est encore, après les Huns, les Slaves. Ces demi-sauvages envahirent l'Europe comme un glissement de terrain. Ils se portèrent en Occident, jusqu'à la vallée du Main, en Orient, jusqu'aux portes de Byzance. Ils étaient mal armés, on les repoussait : il en revenait toujours.

A l'est encore, les Avars, d'origine mandchoue, venus des confins de l'Altaï par la route des steppes, entre Oural et Caspienne. Ils se répandirent dans la plaine danubienne, puis s'avancèrent dans les Alpes et la Thuringe. Ce fut la mission de Charlemagne de les vaincre et de les détruire.

A l'est toujours, les Hongrois. Surgis aussi de derrière l'Oural, ils se jetèrent sur l'Italie, l'Allemagne, la France et la Bourgogne. Ce fut la mission d'Otton 1er de les vaincre et de les refouler. Ils se convertirent, s'enracinèrent et devinrent le grand peuple européen que l'on sait.

A l'est encore et toujours, les Bulgares, ces proches parents des Huns. Il faudra vingt campagnes, au début du XIe siècle, pour que l'empereur d'Orient Basile parvienne à les soumettre.

Comment passer sous silence la dernière poussée, la plus terrible de toutes, celle des Mongols ? Gengis Khan qui prépara, Ogodaï qui exécuta, visaient à l'empire du monde.

L'offensive des Mongols sur l'Europe les conduisit jusqu'au bord de l'Adriatique. Le monde chrétien fut saisi d'angoisse, le pape Innocent IV ordonna des prières et prêcha la croisade ; saint Louis s'y prépara. La mort subite d'Ogodaï sauva la chrétienté.

Enfin, l'Europe était menacée au sud, par l'Islam, par les Arabes ou, comme on les nommait alors, les Sarrasins. Après eux vinrent les Ottomans. Les Turcs étaient devant Vienne en 1683.

Que serait-il arrivé si cette coalition de barbares et de musulmans, qui fut bien près de se faire, avait envahi l'Europe ?

Elle l'aurait ramenée à l'herbe et à la forêt. Alors, par les trois péninsules balkanique, italique et ibérique, l'Islam se serait avancé en sauveur. Mais il n'y aurait plus eu d'Europe, plus de civilisation européenne aujourd'hui.

III

Ne croyez point que notre petit espace libre fût protégé par ses montagnes de ces fléaux.

Il connut d'abord les Sarrasins.

Ceux-ci, qui dominaient la Méditerranée, s'étaient établis dans l'Italie du Sud. Au mois d'août 846, ils avaient débarqué dans l'embouchure du Tibre, occupé Porto, pénétré dans Rome, saccagé la basilique Saint-Pierre. Par chance, ils se portèrent sur la riche Campanie. Pour essayer de les chasser, il fallut organiser une croisade. Selon une tradition que nous avons le droit de prendre au sérieux, des Frisons et des Schwyzois en firent partie. Je vous apprends à cette occasion que les ligues de la Haute-Allemagne, ancien nom de la confédération suisse, eurent un pendant dans la Basse-Allemagne : la confédération frisonne.

Les Sarrasins avaient établi des repaires sur la côte de Provence. Ils en sortaient pour piller et brûler. Ils entrèrent ainsi dans les Alpes. Le roi Hugues d'Italie, qui était en guerre avec la reine Berthe de Bourgogne, commit l'imprudence de les prendre à son service pour garder les passages. Des Sarrasins s'établirent au Grand-Saint-Bernard d'où ils rançonnaient les pèlerins. Ils descendirent piller l'abbaye de Saint-Maurice ; ils auraient poussé leurs expéditions dans le Pays de Vaud et jusque dans le Jura neuchâtelois. S'il s'agit d'une légende, elle est le témoignage de la terreur que les Sarrasins ont fait régner en Bourgogne transjurane.

D'autres Sarrasins pénétrèrent dans la Rétie alpestre, dévastèrent l'évêché de Coire. En 952, l'empereur Otton Ier traversa le diocèse pour descendre en Italie par le Septimer, en compagnie de sa seconde femme, Adélaïde, fille de la reine Berthe. Il fut tellement frappé par les dévastations

qu'il vit sur son passage qu'il fit le vœu de les relever.

Après les Sarrasins, les Hongrois.
En 917, ces cavaliers que rien n'arrêtait surgirent dans la région de Saint-Gall, pillèrent l'abbaye, ravagèrent le pays. Le moine Ekkhart IV, chroniqueur et poète, nous a laissé la relation terrifiée de ce fléau.
Après Saint-Gall, les Asiates se portèrent sur Bâle, la razzièrent, tuèrent l'évêque, massacrèrent la plus grande partie des habitants. De là, ils s'en allèrent en Bourgogne et en France.

IV

A ces conditions de tragique insécurité s'ajoutait l'instabilité du gouvernement politique. Jusqu'à la fin du VI[e] siècle, notre espace libre se trouvait divisé en trois parties : la Burgondie, l'Alémannie et la Rétie, division qui est encore visible aujourd'hui. L'organisation romaine n'existait plus. Mais il y avait l'empire de remplacement.
L'organisation de l'Eglise s'était calquée sur l'organisation romaine. Dans la règle, il y avait un diocèse avec un évêque par cité, le terme étant à prendre non dans le sens de ville, mais dans celui de région. Lorsque, entre la fin du IV[e] et le commencement du V[e] siècle, on a des données certaines sur l'organisation ecclésiastique, que peut-on constater ?
Il y a six évêchés : Genève, Avenches puis Lausanne, Valais, Bâle, Constance et Coire. On les voit se former à une époque où les villes sont en décadence, où la vie économique et sociale se concentre en des grands domaines qui atteignent souvent aux dimensions de souverainetés. Ce régime a un avantage : la prédominance des villes ne laissait autour d'elles que des populations, celles des grands domaines formaient des peuples.
Les domaines et les souverainetés laïques étaient mouvantes comme des terres inondées ; les domaines et les souverainetés ecclésiastiques, les diocèses, étaient stables. Il y régnait un ordre qui donnait une consistance aux régions sur lesquelles ils s'étendaient. Cet ordre s'exprimait par un droit : le droit canon dont le développement allait s'étendre sur tout le Moyen Age. Ce droit, à son tour, exigeait une organisation judiciaire, des tribunaux. Un réseau de privilèges et d'immunités qui s'étendait aux clercs et à tous ceux qui dépendaient des clercs leur valait à tous une garantie personnelle que l'on ne trouvait guère ailleurs. Un système d'impôts régulièrement perçus faisait contraste avec les Etats encore semi-barbares, comme celui des Mérovingiens, où l'on ignorait les finances publiques et où l'impôt n'était qu'un aspect direct et brutal de l'oppression. Enfin, les évêques relevaient directement de l'empereur, ce qui leur valait une indépendance politique à laquelle il était dangereux de porter atteinte. « Il fait bon vivre sous la crosse », disait un proverbe. C'est ainsi que l'organisation ecclésiastique — aux évêchés il faut ajouter les grands couvents comme celui de Saint-Gall — dessinait dans l'intérieur de notre espace libre les premiers linéaments de notre pays.
On vient de voir l'importance de l'organisation ecclésiastique dans la formation de la Suisse. Mais cette organisation avait une autre importance encore : elle reliait notre espace fermé en apparence à toute la chrétienté. Nos évêchés faisaient partie de provinces ecclésiastiques, à la tête desquelles se trouvait un métropolitain, un archevêque. Genève dépendait de Vienne, Lausanne et Bâle de Besançon, Constance de Mayence, Coire de Milan ; le Valais formait une province ecclésiastique avec Aoste et la Tarentaise. Nos ordres religieux se rattachaient à de grands ordres répartis dans toute l'Europe : vers 1100, il y avait 1450 couvents clunisiens dans la chrétienté. Et tous, évêchés, archevêchés, couvents étaient rattachés à Rome. En géographie, les Alpes sont le pôle révulsif de l'Europe : le christianisme en a fait le pôle attractif.
Ainsi, notre espace libre est devenu, dès le haut Moyen Age, l'un des centres de la chrétienté.

CHARLEMAGNE, NOTRE EMPEREUR

I

Charlemagne s'est peu occupé de nous.
Il a prononcé que le couvent de Saint-Gall dépendrait de l'évêché de Constance, ce qui était sanctionner un état de fait. Il a enlevé aux évêques de Coire leur souveraineté temporelle pour la remettre à l'un de ses comtes. Il n'est pas sûr que l'école des chanoines de Zurich, le Carolinum, lui doive son origine ; en revanche, il est sûr qu'il s'est arrêté à l'abbaye de Saint-Maurice au retour de son couronnement à Rome. Il lui fit don d'une aiguière en or, ornée d'émaux, de style oriental ; on peut la voir dans le trésor du monastère dont elle est la plus belle pièce. C'est à Genève qu'il rassemble en 773 son armée, à la veille d'entrer en campagne contre les Lombards. L'évêque de Bâle Hatto fut l'un des témoins de son testament en 811. La même année, l'empereur l'envoya en mission à Constantinople. C'est tout.
Et pourtant, je pose la question : comment se fait-il que Charlemagne soit demeuré si populaire dans notre pays, au point que l'historien Dierauer a pu écrire : « Son souvenir resta très vivant dans le sein du peuple précisément en territoire suisse » ? Preuve en soit qu'un moine de Saint-Gall, Notker Balbulus, ce qui veut dire le bègue, composa des « Caroli magni gesta », je traduis une geste de Charlemagne où nous retrouvons encore l'image que notre peuple s'était formée du « pieux, glorieux et sage Charles ». Ce petit chef-d'œuvre, écrit avec tant de charme, de naïveté, de sincérité, date de la fin du IX[e] siècle. Notker avait aussi rédigé un livre sur la vie personnelle et familiale de Charlemagne : par malheur, ce livre est perdu.
Quelle est maintenant la réponse à la question que je viens de poser ?



Les représentants de l'empereur faisaient prêter serment au peuple et réparaient les injustices commises

Elle est dans l'immense soulagement que toute la chrétienté occidentale éprouva lorsque, le jour de Noël de l'an de grâce 800, Charles fut acclamé empereur.

Le nouvel empereur ne se borne point à défendre la chrétienté contre les Lombards, les musulmans d'Espagne, les Saxons et les Avars, à briser en un mot l'encerclement : il rétablit en Occident l'ordre, la justice, et la tranquillité ; il fit à ses sujets le don de la civilisation.

Quel homme était-il donc ?

Charlemagne, durant des siècles, fut aux yeux de tous l'empereur à la barbe fleurie : c'est que la tradition voyait en lui une sorte de Dieu le Père, et dans cette tradition il y avait un hommage. En réalité il portait, à la manière des Francs, une moustache tombante. Comme les « rois chevelus » ses prédécesseurs, il était coiffé de longs cheveux blond pâle rejetés en arrière. Charlemagne était un bel homme, de noble stature, avec une tendance à l'obésité. Lorsqu'il faisait

dans la « capitale du monde » l'une de ses rares apparitions, il impressionnait les Romaines et les Romains qui le regardaient passer. Digne et jovial à la fois, timide et prolixe en même temps, le fondateur de l'Europe avait une vertu : la modestie. Il n'a porté qu'une fois le diadème et il n'a revêtu qu'une fois les ornements impériaux, à l'occasion de son couronnement par le pape, le jour de Noël de l'an 800. Le reste du temps, il portait les simples vêtements que sa nation portait.

Ce qui caractérisait le nouvel empereur d'Occident, était le besoin qu'il éprouvait de se civiliser, de s'instruire. « Sa langue nationale ne lui suffit pas, écrit son biographe Eginhardt : il s'appliqua à l'étude des langues étrangères et apprit si bien le latin qu'il s'exprimait indifféremment en cette langue ou dans sa langue maternelle. Il n'en était pas de même du grec, qu'il savait mieux comprendre que parler... Il cultiva passionnément les arts libéraux et, plein de vénération pour ceux qui les enseignaient, ils les combla d'honneurs. Pour l'étude de la grammaire, il suivit les leçons du diacre Pierre de Pise, alors dans sa vieillesse ; pour les autres disciplines, son maître fut Alcuin, dit Albinus, diacre lui aussi, un Saxon originaire de Bretagne, l'homme le plus savant qui fût alors. Il consacra beaucoup de temps et de labeur à apprendre auprès de lui la rhétorique, la dialectique et surtout l'astronomie. Il apprit le calcul et s'appliqua avec sagacité à étudier les astres. Il s'essaya aussi à écrire et il avait l'habitude de placer sous les coussins de son lit des tablettes et des feuillets de parchemin, afin de profiter de ses instants de loisir pour s'exercer à tracer les lettres, mais il s'y prit trop tard et le résultat fut médiocre. »

La dernière et la plus haute qualité de Charles fut la piété. « Il pratiqua scrupuleusement, dit encore Eginhardt, et avec la plus grande ferveur la religion chrétienne dont il avait été imbu dès sa plus tendre enfance. Aussi construisit-il à Aix une basilique d'une extrême beauté... Il ne manquait pas, quand il était bien portant, de se rendre à cette église matin et soir ; il y retournait pour l'office de nuit et pour la messe... Il s'employa aussi avec beaucoup de diligence à corriger sa façon de lire et de psalmodier, étant lui-même très expert en la matière, quoiqu'il ne lût point en public et qu'il ne chantât qu'à demi-voix et avec le reste de l'assistance. »

Nul n'a mieux compris que Charlemagne cette vérité : toute civilisation repose sur un principe spirituel. Nul n'a mieux compris que civiliser, c'était alors christianiser, que la culture et la moralité marchaient de pair et qu'il fallait avant tout combattre l'ignorance. Il l'a combattue dans sa noblesse, dans son clergé et, prêchant d'exemple comme toujours, dans sa personne. « Le combat pour la civilisation, c'est tout le règne de Charlemagne », affirme le grand historien belge Godefroid Kurth.

II

Comment Charlemagne a-t-il organisé son empire, comment le gouvernait-il ?

De la manière la plus simple et la plus humaine : juste le contraire du régime inhumain et compliqué du Bas-Empire.

L'empereur n'a rien bouleversé. Il s'est placé à l'étage au-dessus des royaumes, comme le toit qui achève la maison, mais il leur a laissé leurs propres lois.

Le serment était le seul lien qui rattachait toutes les parties de l'empire à l'empereur. Un serment de fidélité : « Je promets d'être fidèle au seigneur Charles, très pieux empereur, fils du roi Pépin et de la reine Bertrande, loyalement, comme un homme doit l'être vis-à-vis de son seigneur, de ses domaines et de son droit. Et ce serment que j'ai juré, je le garderai et le veux garder à partir de ce jour autant que je le sais et le comprends, avec l'aide de Dieu qui a créé le ciel et la terre, et des saintes reliques qui sont en ce lieu. »

Tous les habitants de l'empire, ecclésiastiques et laïques, doivent prêter ce serment à partir de l'âge de douze ans accomplis. Je l'ai cité parce que chacun des habitants de notre espace libre, Gallo-Romains, Rètes, Alémannes ou Burgondes, l'a prononcé.

Quant à l'administration de l'empire, elle était toute simple, elle aussi : une administration sans bureaucratie.

Parmi ses vassaux les plus élevés en dignité et les plus sages, l'empereur choisissait un comte et un évêque. Toutes les années, quatre fois par an, au mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre, il les envoyait en tournées d'inspection dans l'empire qu'il avait pour cela divisé en grands cercles. Ces représentants de Charles convoquaient le peuple, lui faisaient prêter serment, réparaient les injustices commises, puis rentraient faire rapport à l'empereur.

III

On dit souvent : Charlemagne a fait l'Europe.

Prenons la carte.

L'empire de Charlemagne s'étendait à toutes les parties essentielles de l'Europe : France, Allemagne, Italie. Charles a organisé la marche d'Autriche. En soumettant les Avars et en obligeant leur Khan à recevoir le baptême, il a planté son étendard au centre de la plaine danubienne, préparant ainsi la Hongrie. Il a commencé l'incorporation des Slaves en se rendant tributaires les peuples sorabe, wende et tchèque, préparant ainsi une Pologne et une Bohême.

Et la Suisse ?

Deux grands cercles se la partageaient, celui de Bourgogne et celui d'Alémannie, Rétie comprise. Il n'a donc rien changé à la situation où se trouvait notre espace libre à la fin du VIe siècle. Mais le fait d'appartenir à un empire comme celui de Charlemagne représentait une force unitive que le faible régime mérovingien n'avait jamais possédée. Sous celui-ci, nous faisions partie d'un empire franc : sous le régime carolingien, nous étions membres de la chrétienté.

Charlemagne : il est là, parmi nous. A Zurich, au Grossmünster, dans la tour sud, vous pouvez, en levant la tête, le voir.

PRÉPARATION DE LA SUISSE

LA BOURGOGNE TRANSJURANE

Suivre l'enchaînement des faits est, en histoire, plus intéressant que de les raconter.
Qu'est-il arrivé après Charlemagne ?

I

Tout romain qu'il voulait être, l'empereur était un Germain. Or les Germains ne faisaient aucune distinction entre le droit public et le droit privé. Ils se partageaient entre eux les royaumes comme des héritiers se partagent le domaine paternel. De son vivant, en 806, Charlemagne avait procédé au partage de l'empire entre ses fils. Il en avait trois et, par chance, deux moururent. Celui qui restait, Louis le Pieux ou le Débonnaire, devint donc empereur, mais il avait aussi trois fils ; aussi procéda-t-il avec beaucoup de précaution à un partage ou plutôt à une organisation de l'empire qui ne fut pas observée : ce fut en 817. En 838, on en vint au Traité de Verdun qui a inauguré la séparation de l'Allemagne, de la France et de l'Italie : on a raison de le regarder comme un des grands malheurs de l'Europe.

Ainsi se disloqua l'empire. Mais il subsistait dans les esprits puisque, étant dans la volonté de Dieu, il ne pouvait être que suspendu. Sa nécessité, c'était son avenir.

Plus l'empire s'en allait en morceaux, plus les barbares, reparaissant, devenaient audacieux. Normands, Hongrois et Sarrasins mettaient de nouveau la chrétienté en péril. Les derniers Carolingiens n'avaient plus assez de pouvoir pour organiser la résistance. C'est alors que les peuples, laissés sans défense, se placèrent sous la protection d'autres chefs qui s'étaient révélés assez hardis, assez ambitieux pour se mettre à leur tête et les entraîner.

II

Parmi ces chefs se trouvait un comte lorrain : Boson. Les Bourguignons, dans leur détresse, avaient abandonné la monarchie franque et en 879 ils élurent roi Boson. Son règne agité fut court : il mourut en 887. Après lui, vint ce que l'on appelle à tort le second royaume de Bourgogne, celui des rois rodolphiens. En réalité, il était le quatrième : avant lui, il y avait eu le royaume des Burgondes, la Bourgogne mérovingienne et la Bourgogne carolingienne, puisque, sous la domination des Francs, le « regnum Burgondiae » subsistait.

Rien n'est plus ennuyeux que l'anarchie. Aussi n'allons-nous point nous perdre dans ce marécage historique. Retenons que cette persistance de la Bourgogne a pour nous la valeur d'un fait de base.

Pourquoi ?

Le royaume des Burgondes et celui des rois rodolphiens avaient une faiblesse : leur trop vaste étendue. Celui des rois rodolphiens s'était tellement gonflé que, formé de territoires disparates, mal tenus ensemble par des frontières instables, il était condamné à se disloquer.

Mais il y avait une partie forte : la Bourgogne transjurane.

Voici le moment de regarder de nouveau la carte.

Le Jura divisait la Bourgogne en deux parties : la Cisjurane et la Transjurane.



Rodolphe II épousa une grande et belle Alémanne, Berthe

La première était la plus vaste mais la moins solide.

Comparée à la première, la seconde n'était qu'un réduit.

Si nous ramenons la Transjurane à sa forme géométrique, nous aurons un triangle dont le Jura dessine l'un des côtés, dont les Alpes savoyardes et pennines dessinent l'autre, et dont la pointe s'enfonce en arrière de Genève jusqu'à l'endroit où le Jura se détache des Alpes. La base est une ligne droite qui, du sud au nord, coupe le massif du Saint-Gothard à l'ouest de la Reuss et s'allonge jusqu'au Rhin.

Replacée dans l'intérieur de ce cadre, la Bourgogne transjurane est une région rhéno-rhodanienne, sans aucun obstacle naturel entre les deux bassins. Sans obstacle non plus entre ceux qui l'habitent : Germains à l'est et Romans à l'ouest ; précisons historiquement : Burgondes à l'ouest, Alémannes à l'est.

Mais toute l'extension des Bourgognes s'appuyait sur le réduit transjuran.

Charles Martel l'avait bien compris lorsqu'il reforgea la Bourgogne pour en faire un grand système de défense contre les Sarrasins. Il la divisa en quatre commandements : Bourgogne d'Arles, Bourgogne de Vienne, Bourgogne franque et, derrière, Bourgogne alémannique, c'est-à-dire transjurane au moins jusqu'à l'Aar.

La Bourgogne transjurane était celle où l'on se réfugiait quand on avait perdu la partie en Cisjurane : ce fut le cas du dernier roi burgonde Sigismond que les cruels fils de Clovis vinrent saisir dans son abbaye de Saint-Maurice. Mais la Transjurane était aussi le lieu d'où l'on partait pour s'étendre au-dehors, comme le fit le roi Rodolphe Ier. Quant aux Zaehringen, lorsqu'ils eurent perdu tout espoir d'être ducs de Souabe et lorsque Frédéric Barberousse rendit vain leur vicariat ou rectorat du royaume de Bourgogne, que pouvaient-ils faire, sinon se cantonner dans leur Transjurane et se mettre à l'organiser ?

Si bastionnée qu'elle fût, la Transjurane avait un côté faible : elle était ouverte sur le Rhin.

Cette ouverture, c'était la porte des Alémannes. Mais les tribus qui l'avaient franchie, une fois détachées de la grande Alémannie, étaient faibles. Les Burgondes en ont conquis une partie, celles qui se trouvaient entre la Sarine et l'Aar : de là sont venues la Bourgogne alémannique et, sous les Zaehringen, la Petite-Bourgogne. Mais les Burgondes ne sont point arrivés jusqu'au Rhin. Le roi Rodolphe II combattit, lui, le duc d'Alémannie Burckhart II, auquel il voulait enlever le comté de Zurich pour atteindre ensuite le lac Bodan. Mais il perdit une bataille près de Winterthour et, pour

obtenir la paix, il épousa Berthe, une grande et belle Alémanne, fille de Burckhart : notre reine Berthe. Plus tard, les Zaehringen obtinrent l'avouerie impériale de Zurich, ce qui leur permit d'étendre leur influence jusque dans la région du Bodan. On l'a compris : tenir la ligne du Rhin de Bâle à Constance était pour la Transjurane un gage de sécurité : il l'avait été déjà pour les Romains, il le sera ensuite pour les Suisses.

Frontière du Rhin au nord, frontière des Alpes au sud : il y a parallélisme.

Or, sous l'influence de sa tante l'impératrice Adélaïde, femme de l'empereur Otton le Grand, le faible et incapable Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, fit un testament. Dans ce testament, il désigna deux héritiers : l'empereur Henri II, Henri le Saint, le dernier de la dynastie saxonne, puis, celui-ci étant prédécédé, Conrad II le Salique, le fondateur de la dynastie franconienne. Ainsi, le royaume de Bourgogne revint à l'empire.

Ce fait eut pour la formation de la Suisse une double importance : désormais, tout notre territoire fit de nouveau partie de l'empire ; ensuite, tous les passages des Alpes, de la Méditerranée à l'Adriatique, se trouvèrent aux mains impériales. D'où une politique alpine dont les Suisses allaient bénéficier. Pour le dire tout de suite, cette politique avait pour but de garder ouvertes les portes entre l'Italie et la Germanie, entre la Bourgogne et l'Italie, et pour cela d'en confier la garde à des hommes sûrs, comme le petit comte de Savoie ou, lorsque le passage du Saint-Gothard sera ouvert, la communauté d'Uri.

III

Ainsi la Bourgogne transjurane a préparé la Suisse. En même temps, elle l'a rattachée à la restauration de l'empire en Occident — nous dirions aujourd'hui à la reconstruction de l'Europe.

Selon la politique de l'Eglise, c'est au chef le plus capable du peuple le plus fort dans la région la plus menacée que fut remis le soin de cette reconstruction.

La partie la plus menacée, et par les Slaves, et par les Hongrois, n'était plus en Francie occidentale : elle était en Francie orientale. Déjà Charlemagne y avait établi des duchés, c'est-à-dire des commandements militaires. Le plus fort était celui de Saxe, le chef le plus capable était Otton le Grand.

Par un de ces paradoxes à quoi se complaît l'histoire, Otton descendait de ce terrible païen Wittikind, ce qui veut dire l'enfant blanc, que Charlemagne avait eu tant de peine à convertir et dont il avait été le parrain. Mais, une fois chrétiens, ces Saxons — le nom veut dire hommes du glaive — s'étaient révélés aussi ardents chrétiens qu'ils avaient été opiniâtres païens.

Le père d'Otton était Henri l'Oiseleur, ainsi nommé parce qu'il aimait les oiseaux. Il soumit les Slaves jusqu'à l'Oder, vainquit les Danois, parvint à battre une première fois les Hongrois. Ce fut en 933. Après la bataille, ses soldats s'écrièrent : « Vive Henri l'empereur ! » Mais il ne voulut être que roi.

Ce presque empereur fut le père d'un empereur : Otton.

La désignation de Dieu fut la victoire, cette fois définitive, qu'il remporta sur les Hongrois à Lerchenfeld, le « champ des alouettes », le 10 août 935.

Otton reçut le diadème impérial à Rome, le 2 février 962.

Quel homme était-il ?

Otton Ier était plus barbare, plus germain que Charlemagne. Il n'éprouvait pas ce besoin de s'instruire, de se civiliser qui est l'un des caractères du grand empereur. Il n'entendait pas le latin. Mais on se tromperait si l'on voyait en lui un inculte. Sur son cheval de bataille, ses cheveux et sa barbe rouges flottant au vent, Otton paraissait un homme terrible. Dans sa vie habituelle, il savait être « gemütlich », pour employer ce terme allemand si chargé d'affectivité que l'on ne saurait le traduire. Il avait de la cordialité, de la gaieté, de l'abandon. Il aimait à plaisanter et à jouer. Il aimait aussi à se promener sous les grands arbres, en écoutant chanter les oiseaux : ce sentiment de la nature, il le tenait de son père.

Ce qui impressionnait le plus les contemporains d'Otton, c'était son regard. Il avait les yeux vifs, mobiles et perçants comme ceux d'un aigle, des yeux qui voyaient tout : l'évêque de Spire nous en a laissé le témoignage. Les femmes et les Italiens trouvaient beau ce Nordique aux yeux étincelants, comme ceux de Sigfrid.

IV

Vous me demanderez : « Quel rapport y a-t-il entre Otton le Grand et la Suisse ? »

La réponse est à Payerne.

Cette petite ville vaudoise fut l'un des foyers de la chrétienté médiévale. La seconde restauration de l'empire, celle d'Otton le Grand, le vrai successeur de Charlemagne, partit de là.

Grâce à une abbaye et grâce à une femme.

L'abbatiale, vous l'avez, je l'espère, visitée. La restauration modèle dont elle fut l'objet nous a révélé en elle un des plus beaux sanctuaires de l'Europe chrétienne, un sanctuaire rempli encore de l'esprit clunisien. La femme, je soupçonne que vous ne la connaissez pas. C'est pourquoi je vais vous raconter sa vie.

Elle était la fille de la reine Berthe. Elle s'appelait Adelheid, en français Adélaïde.

Née en 930, Adélaïde, qui sera plus tard canonisée, eut la jeunesse d'une martyre. En 938, pour des raisons politiques, on lui fait épouser Lothaire, fils d'Hugues, roi d'Italie, que la mère d'Adélaïde, la reine Berthe, veuve de Rodolphe II, épouse en même temps. Après la mort subite de son mari, la petite Adélaïde, dont le mariage n'avait jamais été consommé, tombe entre les mains de Béranger, marquis d'Ivrée, un Provençal célèbre par sa cruauté. Béranger, que l'on accusait d'avoir fait empoisonner Lothaire, est élu roi d'Italie et couronné à Pavie en 950. Adélaïde ayant protesté contre ce couronnement, par vengeance Béranger

la fait jeter en prison, d'abord à Côme, puis dans une tour du lac de Garde, et la soumet aux pires traitements. Elle parvient à s'échapper, mais elle se perd dans un marais où elle serait morte d'épuisement si un passant ne l'avait trouvée. Il la remet à un prêtre qui la conduit dans un camp où elle est enfin en sécurité. Ce camp, c'était Reggio, qui appartenait à un comte Azzo, fidèle vassal de la maison de Saxe. Azzo prit Adélaïde sous sa protection.

Adélaïde en appela au roi Otton par l'intermédiaire de son frère Conrad, roi de Bourgogne, qui avait succédé à leur père Rodolphe II en 937. Le vainqueur des Hongrois vit dans cet appel l'occasion de faire sa descente dans la péninsule. Peu après sa proclamation comme roi d'Italie en 951, il demanda la main d'Adélaïde et Adélaïde l'agréa. Elle apportait au futur empereur les droits qu'elle avait gardés sur l'héritage de son premier mari.

Aux côtés d'un grand souverain, Adélaïde fut une grande souveraine. Elle le fut par son esprit gouvernemental, sa culture et sa piété. Elle débarbarisa son mari, qui en avait besoin. Elle l'amena sans peine à se faire de son empire une conception plus chrétienne et plus universelle.

Adélaïde gouverna effectivement l'empire sous son fils Otton II, un romanesque qui avait une haute idée de l'empire et qui faisait de grands rêves qu'il prenait pour de grands projets. Mais il était cultivé, parlait couramment le grec et le latin : n'avait-il point pour femme une princesse byzantine ?

Adélaïde était restée attachée à la Bourgogne, et c'est l'esprit bourguignon en sa personne qui éduqua l'esprit saxon incarné dans celle de son mari. Quand son neveu, Rodolphe III, eut maille à partir avec les grands de son royaume, l'impératrice, déjà malade, accourut à Orbe pour l'aider à se tirer d'affaire. Malgré sa fatigue, elle voulut revoir Payerne, Saint-Maurice, Genève et Lausanne. Ce fut trop. Le 17 décembre de la même année 999, elle mourut à Seltz, en Alsace, dans un monastère qu'elle avait fondé.

LES ZAEHRINGEN

L'entrée en scène des Zaehringen termine l'histoire de la Suisse avant la Suisse. En même temps, elle ouvre l'histoire de la Confédération suisse.

Pour nous représenter le passage de la première à la seconde, imaginons de grands courants, venus de toute l'Europe qui nous entoure et convergeant, à travers la distance et le temps, sur notre espace libre. Celui-ci les capte, les fait passer par son transformateur et nous les rend en force et en lumière pour ce chantier, toujours en travail, qu'est l'histoire de la Confédération suisse.

I

Les Zaehringen vont nous montrer ce passage et cette transformation.

Leur origine est en Souabe, entre la Forêt-Noire et le Rhin.

Déjà au Xe siècle, les Zaehringen étaient comtes du Brisgau. Déjà, le premier connu s'appelait Berthold. Il se fit tuer le 13 juillet 982 à la bataille de Rossano, en Calabre, lors d'une campagne malheureuse que l'empereur Otton II avait entreprise pour chasser à la fois les Byzantins et les Sarrasins de l'Italie méridionale. Il y eut certainement de nos Alpicoles dans cette expédition.

L'histoire des Zaehringen est en deux parties : avant le rectorat, après le rectorat.

Durant la première, les Zaehringen sont des comtes en quête d'un duché. Ils obtinrent par inféodation impériale celui de Carinthie, mais l'opposition de la noblesse carinthienne les empêcha d'en prendre possession. Ils sont peu de temps margraves de Vérone, l'une des deux marches qu'Otton le Grand avait organisées au pied des Alpes, pour se garder ouverte l'entrée dans la péninsule. Mais les Zaehringen visaient plus haut, au duché de Souabe. Par malchance et malheur, ils se heurtèrent à plus forts qu'eux : les Hohenstaufen, la famille du plus grand empereur après Charlemagne et Otton, Frédéric Barberousse. En fin finale, ils se retrouvèrent ducs sans duché.

Ils en étaient là lorsque l'empereur Lothaire III, un adversaire des Hohenstaufen, remit à Conrad de Zaehringen, le fondateur de Fribourg-en-Brisgau, la charge nouvellement créée de vicaire et recteur impérial du royaume de Bourgogne. La seconde partie de l'histoire des Zaehringen commence.

Le vicaire était le représentant de l'empereur, un vice-roi chargé de rétablir l'ordre dans une région troublée. Le recteur était chargé de gouverner une région qui avait besoin d'être rattachée fermement à l'empire. C'était le cas de la Bourgogne. Après l'extinction de la dynastie rodolphienne, le royaume était tombé aux mains de seigneurs territoriaux qui n'avaient qu'un but : étendre leurs possessions et les transformer en souverainetés.

Il y avait en Bourgogne deux comtes qui intéressent notre histoire : celui de Savoie et celui de Haute-Bourgogne.

Vassal de l'empire, le comte de Savoie gardait ouverts pour celui-ci les deux passages du Mont-Cenis et du Petit-Saint-Bernard. Petit lui aussi à ses débuts, le comte de Savoie voulait devenir grand. Pour cela, il lui fallait sortir de ses montagnes. Ce qui l'attirait, c'était le Léman, cette mer intérieure, Genève, le Pays de Vaud. Sa politique le poussait déjà vers le Rhin, à travers le Plateau suisse. Il fut bien près d'aboutir lorsque Fribourg et Berne se placèrent sous sa suzeraineté. Mais ne devançons point les temps.

Le comte de Haute-Bourgogne tenait le nord de ce qui fut le royaume rodolphien, tandis que le comte de Provence tenait le sud. Le nord, c'étaient, des deux côtés du Jura, la Cisjurane, qui se ramenait à la Franche-Comté, plus la Transjurane dans sa partie romande qui s'étendait jusqu'à la Sarine.

Or il arriva que le dernier comte, Guillaume l'Enfant, fut assassiné le 11 février 1127 avec ses vassaux Pierre et Ulric de Glâne, le père et le fils, dans l'abbaye de Payerne. L'empereur Lothaire III s'empressa d'inféoder le comté de Haute-Bourgogne, devenu vacant, à Conrad de Zaehringen. Cette inféodation apportait à celui-ci des terres et des droits de souveraineté en Transjurane.

En Cisjurane, un parent du comte assassiné, le comte Reynaud, soutenu par les grands de Bourgogne, l'empêche de prendre pied dans la Franche-Comté. Bien plus, l'empereur Frédéric Ier de Hohenstaufen épouse la fille unique du comte Reynaud et s'impose lui-même à la Bourgogne : en 1178, à Saint-Trophime d'Arles, il ceignit la couronne royale.

Le rectorat du royaume de Bourgogne devint fictif et il ne restait plus aux Zaehringen qu'à se renfermer dans la Transjurane.

II

Les faits que je vous ai narrés nous mettent en pleine anarchie féodale. Cette anarchie rongeait par la base le principe d'unité que représentait l'empire. Contre cette anarchie, l'empereur Lothaire fit front en s'efforçant de rétablir l'autorité impériale dans son royaume de Bourgogne, puisque la couronne de Bourgogne appartenait à l'empereur. Il n'y réussit point.

Celui qui réussit fut Frédéric Ier de Hohenstaufen, Barberousse.

Cet empereur, qui avait pour lui l'intelligence et la force, vit tout de suite que, malgré ses apparences anarchiques, la féodalité était un régime, une réorganisation de la chrétienté. Il fallait donc l'accepter au lieu de la combattre. Prenant le pouvoir après la querelle des Investitures, Frédéric Barberousse comprit que, ne pouvant plus s'appuyer sur l'épiscopat que la malheureuse querelle avait divisé, il ne lui restait plus qu'à s'entendre avec les princes. Au lieu de se tenir en dehors de la féodalité, il y entra ; il en respecta l'ordre et se plaça au sommet.

On sait comment il est mort. Il avait organisé la troisième croisade en soldat. Sa marche en avant avait été foudroyante. Mais, le 10 juin 1191, ce vieillard de soixante-dix ans commit l'imprudence, étant en sueur, de se baigner dans les eaux glacées d'un petit fleuve en Cilicie. Il fut frappé de congestion.

Pourquoi me suis-je arrêté à Frédéric Ier ?

Les Hohenstaufen étaient des Souabes comme les Zaehringen : d'où leur compétition. Ils ont occupé le trône impérial de 1138 à 1250. Ils ont favorisé la formation de la Suisse. Nous leur devons les franchises d'Uri, en 1231.

III

Revenons aux Zaehringen.

Les voilà ramenés dans la Transjurane. Que vont-ils faire ?

Il est temps que je les présente. Ils sont trois : Conrad, Berthold IV et Berthold V, le père, le fils et le petit-fils.

Conrad ne s'établit point en Transjurane. Il resta dans son château de Zaehringen,



Lothaire III remet à Conrad de Zaehringen la charge de vicaire impérial

près de la ville qu'il avait fondée. Habile et batailleur à la fois, Conrad ne cessa de lutter pour s'assurer ce que Lothaire lui avait donné : la succession de Guillaume l'Enfant et la charge de recteur. Pour lui, cette charge devait s'étendre sur tout le royaume de Bourgogne ; il ne songeait point à la Transjurane seulement.

Son fils Berthold IV fut le plus grand des trois. Son sceau le représente en cotte de mailles et bonnet de fer sur un petit cheval qui galope malgré ce poids. Il s'intitule duc et recteur de Bourgogne. Il s'était fait reconnaître par Barberousse le pouvoir sur tout le royaume, y compris la Provence. Mais l'on sait ce qu'il advint. Berthold IV, le fondateur de Fribourg en Nuithonie, s'inclina devant le fait accompli et concentra son activité à s'affermir dans la Transjurane.

Son petits-fils Berthold V, le fondateur de Berne, porta son effort dans la Suisse orientale, et il y réussit. En Suisse occidentale, il eut moins de chance : il se fit battre par le comte Thomas Ier de Savoie. En 1198, il posa sa candidature à l'empire mais la retira aussitôt. Il n'avait qu'un fils unique ; il le perdit. Ses dernières années furent une tragédie. Berthold V mourut sans postérité en 1218.

Le règne des Zaehringen en Transjurane ne dura que deux générations. Eût-il continué, ils seraient devenus une dynastie nationale. Mais la monarchie qu'ils auraient fondée n'aurait point porté le nom de Suisse : elle aurait porté celui de Bourgogne.

Et nous voici à la question : comment les Zaehringen ont-ils presque fait la Suisse ?

Leur but était de se constituer une puissance territoriale allant du lac Léman au lac Bodan, ce qui impliquait l'unification de leur territoire encore morcelé.

Le moyen qu'ils ont choisi était et ne pouvait être que de se faire concéder par les empereurs les droits que ceux-ci possédaient directement sur les évêchés et les couvents de la Transjurane.

Ces droits, c'étaient, ou des avoueries, ou des régales. Par le droit d'avouerie l'em-



Barberousse avait organisé la troisième croisade en soldat

pereur prenait sous sa protection directe tel couvent ou tel évêché, qui en échange lui cédait tout ou partie de son pouvoir temporel ; quant aux droits de régale, ils étaient ceux que l'empereur s'était partiellement réservés quand il avait accordé à un évêque le privilège de l'immédiateté.

Frédéric Barberousse, lorsqu'il daigna reconnaître le vicariat et rectorat de Berthold IV, en avait excepté les évêchés qu'il avait maintenus dans sa dépendance directe, son immédiateté. Or les évêques, ces princes de l'empire, regardaient avec déplaisir l'arrivée d'un intermédiaire, d'un intrus qui prétendait se placer entre eux et le chef temporel de la chrétienté. Les évêques, dont l'opposition était si redoutable, se groupaient tous dans la Transjurane occidentale : c'étaient ceux de Sion, de Genève et de Lausanne. Jamais les Zaehringen ne parvinrent à leur imposer effectivement leur autorité. Elle resta partielle et nominale.

L'opposition des évêques, celle de la noblesse romande et de la noblesse oberlandaise, la poussée victorieuse de la Savoie : tous ces obstacles amenèrent Berthold V à se fortifier dans ce que nous appelons aujourd'hui la Suisse orientale. Il obtint l'avouerie de Schaffhouse et celle de Saint-Gall. Il obtint surtout, à l'extinction des comtes de Lenzbourg qui la détenaient, l'importante avouerie du couvent de Fraumünster à Zurich. Il parvint donc au but que les rois rodolphiens avaient presque atteint : le Bodan.

IV

Pourquoi cette avouerie zuricoise avait-elle tant d'importance ?

Lorsque, le 21 juillet 853, Louis le Germanique donna au couvent de Fraumünster à Zurich le petit pays d'Uri, il ne se doutait point qu'il se rangeait parmi les préparateurs de la Suisse. Préparateur lointain, par l'enchaînement des faits.

Dans cet enchaînement se placent les Zaehringen. Je dis les Zaehringen parce qu'en 1097 le duc Berthold II, avec lequel commence la grande carrière de la famille, était déjà possesseur des droits impériaux sur Zurich, par conséquent sur Uri aussi.

Les Zaehringen ont favorisé, ordonné peut-être des établissements bourguignons dans la vallée d'Uri. Il y en avait un depuis longtemps à l'extrémité du lac — le golfe d'Uri — en un lieu nommé Attinghausen, ce qui veut dire l'habitation d'un chef alémanne nommé Atto. C'est à ce point stratégique, d'où l'on pouvait surveiller le lac et la vallée de la Reuss, que les Zaehringen établirent une famille de barons de la Petite-Bourgogne : les Schweinsberg qui prirent désormais le nom d'Attinghausen et dont le château originaire était situé dans l'Emmental.

On sait que le baron Werner II d'Attinghausen, qui portait encore sur son sceau le nom de Schweinsberg, fut le principal fondateur historique de la Confédération. Il vécut de 1264 à 1321. Tous les grands événements qui se déroulèrent entre ces deux dates se passèrent sous ses yeux. Le peu que nous savons de lui suffit pour nous révéler une personnalité, une intelligence et un sens politique exceptionnels, par lesquels il se révèle supérieur à tous les autres. Comment ne pas retrouver l'esprit zaehringien en lui ? Berthold V favorisait la formation de communes dans la vallée d'Uri : Attinghausen se mit à la tête du petit peuple uranais. A l'époque de Berthold V on voyait se former un certain trafic entre la vallée de la Reuss et la vallée du Tessin : Attinghausen prépare la descente des Uranais dans la Lévantine. Il surveille l'avance vers le Saint-Gothard, non plus des ducs d'Alémannie, mais des Habsbourg. Ne serait-ce pas lui qui aurait attiré l'attention des Hohenstaufen sur ce danger et leur aurait demandé l'immédiateté pour son petit peuple ? N'est-ce pas lui qui aurait fait rédiger par la chancellerie impériale le pacte de 1291 qui nous frappe par son beau latin ? Conjectures, certes. Quoi qu'il en fût, il était important de marquer cette forte prise bourguignonne, zaehringienne, sur ce que l'on appelle, à tort d'ailleurs, les origines de la Confédération.

En automne 1901, je débarquai de Fribourg en Nuithonie à Fribourg-en-Brisgau pour y achever mes études. La première promenade que je fis — pèlerinage plutôt — me conduisit au gros village de Zaehringen. Je cherchais la ruine du château d'où était sortie la famille de Berthold IV, le fondateur de mon Fribourg. Non loin du village, je découvris avec un peu d'émotion un monticule en bordure de la Forêt-Noire et sur ce monticule, au milieu des sapins, une sorte de grosse molaire creuse : du « Burg » des Zaehringen, il ne restait plus que cela.

FRIBOURG ET BERNE

C'est par leur politique urbaine que les Zaehringen ont contribué de la manière la plus directe et la plus durable à la formation de la Suisse.

Cette politique avait pour but d'apporter au duc et recteur l'appui, contre ses adversaires, d'une classe qui ne cessait de monter depuis le XII[e] siècle : les bourgeois.

Les moyens de cette politique consistaient, ou bien à ériger au rang de villes des localités déjà existantes, ou bien à fonder de toutes pièces des villes nouvelles.

Il y a deux villes nouvelles : Fribourg, fondée en 1157 par Berthold IV, et Berne, fondée en 1191 par Berthold V.

L'apparition de ces villes neuves, établies à peu de distance l'une de l'autre dans un site analogue et pour la même raison politique, ont amené la vie dans une région forestière, peu peuplée, à l'écart de l'ancienne route romaine qui s'en allait d'Avenches vers le Jura et vers le Rhin. Elle était en mauvais état, on s'appliquait parfois à la réparer, mais on la suivait toujours, car il n'y en avait pas d'autres.

I

On appelait cette région aux limites imprécises de ce nom musical : Nuithonie.

Nuithonie est un nom savant.

Nuithlandia, Nuithonia, Nuithonie traduit en latin puis en français l'allemand « Uechtland » ou « Nuechtland », cette seconde forme étant une contraction de « in Uechtland ».

« Uechtland » désigne un territoire aux limites imprécises. Ce nom apparaît pour la première fois en 1082, dans un acte daté de Rome où l'empereur Henri IV donne au comte d'Oltingen le château d'Arconciel avec les villages de Sales et de Farvagny. Pour commencer, l'« Uechtland », c'est donc la région de Fribourg : plus tard s'y ajoute celle de Berne. « Nüchtlands Haupt », dira de sa ville dont il est si fier Albert de Haller, au début de son poème sur l'« Origine du Mal », quand il décrit la vue que l'on a du Gurten — et son traducteur Vincent-Bernard de Tscharner mettra : « Capitale de la Nuithonie ».

Pays ravagé, déserté, « Ödland : » allusion aux incursions de ces Alémannes qui achevèrent la ruine d'Aventicum ; — pays de l'est, « Ostland » ; — pays de pâturages, « Uchtland », de l'alémannique « Ucht », pâturage, qui a donné « Uchtblume », colchique ; — enfin, haut pays, « Hochgau », Ogo : on a proposé ces interprétations. La mienne fut « pays de la nuit » : elle est fausse, mais mystérieuse.

Des humanistes assez savants ont imaginé au XVIe siècle que Nuithonie voulait dire le pays des Nuithons. Ils faisaient de ceux-ci une tribu des Burgondes.

Aucune de ces étymologies n'est absolument exacte, toutes réunies sont évocatrices.

Qu'évoquent-elles ?

Un territoire intermédiaire qui, sur les deux côtés de la Sarine, s'étend du Pays romand au Pays allemand. Un pays montagneux, à population clairsemée, où des forêts sombres alternent avec des pâturages fleuris de colchiques en automne. L'une de ces marches incultes, l'une de ces terres de chasse comme les tribus germaniques en laissaient autour d'elles pour s'entourer d'une zone de protection : ainsi firent les Alémannes contre leurs ennemis les Burgondes. Une terre qui a vu passer au cours des siècles des chefs barbares à la longue chevelure teinte en rouge, anneaux d'or aux bras, plaques étincelantes au ceinturon ; des rois bourguignons, parfois un empereur ; enfin de grands dynastes, fondateurs de villes : les Zaehringen.

II

Je voudrais vous montrer comment Berthold IV a fondé Fribourg.

Pour quelles raisons Berthold a-t-il choisi un emplacement aussi étroit, un promontoire aussi escarpé, un lieu aussi perdu pour y établir son nouveau Fribourg, l'ancien étant celui que son père Conrad avait fondé dans le Brisgau ?

Limite naturelle entre le roman et l'allemand, le monde latin et le monde germanique, la Sarine pouvait être aussi une ligne de défense en même temps qu'une base d'offensive. Derrière elle, les Zaehringen s'appuyaient sur leurs possessions qui s'étendaient, presque d'un seul tenant, jusque vers l'Alsace : réserve et sécurité. Mais la Sarine est une rivière dangereuse. Pour la franchir, il faut bien connaître les passages. On en compte huit, en descendant : Broc, Corbières, Pont-la-Ville, Corpataux, le gué alors sans nom qui sera celui de Fribourg, Bonn au-dessous de Guin, Laupen et Gümmenen en aval de Laupen.

Les quatre premiers n'avaient pas d'intérêt parce que situés dans une contrée écartée, montagneuse, à population faible et trafic insignifiant. Les trois derniers avaient l'avantage de se trouver dans une contrée facile, peuplée, productrice, et de s'ouvrir sur les pays romans ; mais, pour le dessein de Berthold IV, ils étaient excentriques.

Restait, au-dessus du gué sans nom, un haut promontoire qui se tenait tout droit dans une boucle de la Sarine, avec une colline au-dessus de sa tête et des champs plats sous ses pieds.

Ce promontoire n'était pas un désert, ni même une solitude. Le lieu et ses abords appartenaient, partie à la paroisse de Villars-sur-Glâne, partie à celle de Givisiez, partie encore aux chevaliers de Villars et à l'abbaye de Payerne. Quelques maisons ou cabanes ; une chapelle à l'écart ; peut-être, dans les champs plats, près du gué, une hôtellerie, un hameau.

Bien conseillé par des gens du pays et la noblesse du voisinage, Berthold avait choisi le meilleur endroit. Du point de vue stratégique, il suffirait de construire la ville au sommet plat du promontoire pour la rendre inexpugnable. La Sarine la protégeait de trois côtés ; au quatrième, celui du nord-est, il n'y avait qu'à utiliser le fossé naturel qu'avaient creusé les eaux dévalant de la pente d'en face, puis à construire derrière, d'un bord à l'autre, une muraille toute droite avec porte et pont-levis. Enfin, à l'angle, le donjon ducal consolidait le système de sa grosse masse carrée.

Du point de vue économique, la nouvelle ville avait de l'avenir. Le promontoire marquait le point où la Sarine devenait navigable. Il était donc possible de la relier, par l'Aar et le Rhin, au réseau de la circulation fluviale en Europe. En outre, une mauvaise route venant de Romont et, plus loin, de Lausanne, descendait le promontoire jusqu'au gué d'où elle remontait obliquement la pente pour s'enfoncer dans les domaines ducaux et les pays tudesques. En l'améliorant, en établissant un pont à la place du gué, on pouvait attirer un courant de trafic entre la région du Léman et la région de l'Aar. Enfin, une seconde route se détachait de la première pour se diriger sur Morat. Elle était celle qu'utilisaient les gens de la montagne pour se rendre à ce marché. Mais il avait pour eux l'inconvénient d'être éloigné. Le futur marché de Fribourg pouvait donc lui faire une concurrence mortelle. Situé à la limite de la montagne et de la campagne, il raccourcissait de part et d'autre la distance de moitié.

III

Je vais vous raconter maintenant une légende commune aux deux Fribourg, celui du Brisgau et celui de Nuithonie.

Il y avait un duc Berthold qui aimait tant le faste et l'amour qu'il s'y ruina. Le jour où il s'aperçut qu'il manquait d'argent, il commit l'imprudence de prononcer le nom de Belzébuth. Celui-ci lui apparut aussitôt sous l'apparence fastueuse de l'émir des Turcomans. Il déposa tant d'or sur la table qu'elle ploya et s'écroula. « Dans cent ans, je reviendrai pour l'échéance », avait dit le diable. Mais il exigea un reçu signé par le duc avec son sang. Berthold eut peur, se repentit, mais il regarda le bel or. Il pensa qu'il était jeune et que, dans cent ans, il serait mort, et que son héritier se débrouillerait. Il signa.

Son héritier fut Berthold IV.

Lorsque les cent ans furent écoulés, il attendit le démon de pied ferme, en armure, avec une croix sur la poitrine, au milieu de ses gardes, en la grande salle de son château brisgovien. Au dernier coup de minuit, l'émir fit son entrée et dit au duc : « Ou ton âme, ou mon or. » — « Ni l'un, ni l'autre », répondit le Zaehringen. Belzébuth voulut le saisir, mais il toucha la croix. Alors, poussant un hurlement, il se transforma en un dragon immonde, passa comme une fumée par la fenêtre, tournoya au-dessus de la ville de Fribourg-en-Brisgau, s'abattit sur elle et emporta dans ses griffes la moitié des maisons.

Comme il volait au-dessus de la Sarine, un ermite l'aperçut et se mit en prière. Aussitôt, Belzébuth lâcha les maisons. Elles tombèrent, les unes au bord de la Sarine, les autres sur le promontoire, doucement, chacune à sa place. Quand Berthold IV arriva, il trouva sa bonne ville de Fribourg en Nuithonie solide, ordonnée, toute prête à l'accueillir. Alors, comme il se devait, il rendit grâce à Dieu.



Le duc de Zaehringen attendit le démon de pied ferme, en armure, avec une croix sur la poitrine

IV

Le fils de Berthold IV, Berthold V, a fondé Berne dans un site analogue, sur un promontoire que l'Aar, comme à Fribourg la Sarine, enlaçait. Ce promontoire avait la forme d'un sac et on lui donnait ce nom. Mais il n'avait pas l'élévation presque vertigineuse du promontoire fribourgeois. La région dont il devint le centre était plus large et plus ouverte que le paysage au centre duquel Berthold IV avait planté sa ville. Le destin aussi allait être différent.

Fribourg était presque inexpugnable. Berne était exposée. Berthold V en avait fait une fondation toute militaire, un boulevard qu'il peupla d'artisans et dont il confia la garde aux petits dynastes d'alentour. Quand il fut mort, les domaines des Kibourg, ses principaux héritiers, encerclaient Berne de toutes parts. Les Kibourg pouvaient s'amuser à lancer de n'importe où des flèches sur les toits. La ville eut beaucoup de peine à jeter un pont sur l'Aar, car l'autre rive ne lui appartenait point, puis à obtenir une église paroissiale, ce qu'avait eu tout de suite Fribourg.

C'est Berne pourtant qui, avec persévérance et ténacité, devint la grande république patricienne qu'admirait Montesquieu. Lorsqu'elle fut sortie du sac et qu'elle eut gagné la bataille de Laupen, contre la noblesse et contre les Fribourgeois, alors elle put commencer sa longue expansion qui dura trois siècles et demi.

Berne avait une pensée d'Etat. Se considérant comme l'héritière de Berthold V, elle reprit la politique des Zaehringen et se proposa de reconstituer la Transjurane. Car Berne se sentait bourguignonne, non alémannique : à retenir.

Par des conquêtes, des achats, des héritages, des protections et des alliances, Berne fut la tête de ce que l'on peut appeler la confédération transjurane. Lorsque cette confédération aura rejoint celle des Waldstaetten, cette fois pour de bon, nous aurons la Suisse.

Nous savons pourquoi Berthold IV a donné à sa ville natale le nom de Fribourg. Pourquoi Berthold V a-t-il donné à sa ville neuve le nom de Berne ?

V

On a cru longtemps à cette légende :

Un jour que le duc Berthold V chassait dans la forêt sur la presqu'île de l'Aar, il fut assailli par un ours. Il eut tout juste le temps de sonner du cor. L'arrivée des chiens et des piqueurs le sauva. Pour témoigner à Dieu sa reconnaissance, il fit le vœu d'élever à l'endroit où s'était passée l'aventure, une cité libre, ouverte à tous les gens honnêtes et braves. Il la nomma Berne, du mot allemand Bär, qui signifie ours, et lui donna pour armoiries un ours noir passant sur un champ rouge et or.

La vérité, on l'a prévu, est autre.

Les Zaehringen avaient coutume de donner à une ville neuve le nom d'une ville ancienne qu'ils possédaient ou qu'ils avaient possédée. Or, au XIe siècle, un Zaehringen nommé Hermann, souche de la branche aînée qui existe encore — ce sont les anciens grands-ducs de Bade — avait été margrave de Vérone. Mais, en latin, Vérone c'est Berona. C'est la raison pour laquelle Berthold V a donné le nom de Berne à sa ville.



Il y a quelque chose de mystérieux. A Muri, tout près de Berne, on a exhumé une statuette gréco-romaine. Elle représente Artio, la déesse celte des ours. Elle est assise ; elle tient dans sa main droite une gerbe, de l'autre elle appelle à soi un petit ours qui s'avance en levant vers elle son museau. Vous pouvez voir ce chef-d'œuvre au musée de Berne.

Ainsi, le culte de l'ours était célébré depuis les Celtes, les Helvètes, dans la région où fut fondée Berne.

DEUXIÈME PARTIE: LA CONFÉDÉRATION SUISSE

VUE D'ENSEMBLE

AU DRAPEAU

I

Le drapeau suisse a une généalogie, tout comme le descendant et l'héritier d'une famille souveraine.

Le premier ancêtre est le gonfanon des empereurs romains. De pourpre aux trois languettes surmontées de l'aigle, il se portait attaché à une pique par des anneaux.

Le deuxième ancêtre est le gonfanon de Constantin le Grand. Il fit placer sur l'étoffe la croix et le monogramme du Christ, avec la devise : « In hoc signo vinces » (Tu vaincras par ce signe).

Dès lors, la croix d'argent sur champ rouge fut le symbole de l'empire chrétien.

En 1289, Rodolphe de Habsbourg entreprit une expédition de l'autre côté du Jura, afin de reconquérir la Franche-Comté sur le palatin Otton IV. Besançon, assiégée, résistait. Les Schwytzois, dont nous connaissons la fidélité au roi-empereur, emportèrent la place. Ils étaient, dit-on, quinze cents. En récompense, Rodolphe leur accorda le droit de porter sur leur écu les instruments de la « passion du Christ » : la croix et les clous.

Jusqu'au XVIe siècle, la bannière des Schwytzois demeura simplement, primitivement rouge. Quant à la croix blanche, les Confédérés la fixaient comme marque de reconnaissance sur le vêtement ou l'armure. Cette croix viendrait-elle des croisades ? On est en droit de le penser.

Voici de quelle manière, par quelle voie les deux éléments constitutifs de la bannière impériale : le rouge, couleur de la souveraineté, et la croix, signe de la chrétienté, se sont réunis dans notre drapeau.

Lorsqu'en 1799 le Glaronnais Nicolas François de Bachmann prit le commandement d'un corps d'émigrés suisses attaché à l'armée autrichienne, il lui donna pour signe de ralliement un brassard rouge à croix blanche. Lorsqu'en 1815, Bachmann reçut le commandement en chef des troupes fédérales, c'est ce même brassard qu'il leur fit distribuer, ce que la diversité des uniformes cantonaux rendait nécessaire. Le brassard est resté d'ordonnance, en cas de mobilisation fédérale, jusqu'en 1914.

En 1816, une nouvelle capitulation militaire fut signée entre la majorité des cantons et le roi Louis XVIII. Quatre régiments suisses entrèrent au service de la France. Leur étendard était rouge à croix blanche.

Pendant ce temps, selon le règlement militaire de 1817, nos milices portaient des bannières flammées aux couleurs cantonales avec une croix transversale blanche. On ne voyait apparaître le drapeau rouge à croix blanche qu'à l'occasion de tirs fédéraux ou de réunions d'officiers.

Enfin, l'an 1840, le drapeau suisse put se déployer sur tout le territoire de la Confédération.

II

Sa généalogie nous a fait franchir la limite qui sépare, ou plutôt rejoint, l'histoire de la Suisse avant la Suisse et l'histoire de la Confédération.

Cette division n'est pas arbitraire. Nous ne connaîtrions que d'une manière superficielle la Suisse d'aujourd'hui, la Suisse d'aujourd'hui nous apparaîtrait orpheline, si nous avions négligé les longs siècles au cours desquels elle s'est incubée, préparée.

Ne l'oubliez jamais : l'histoire est une force qui s'empare du passé, pousse le passé

sur le présent, les pousse tous deux dans l'avenir.

Pour le comprendre, suivez du regard ces longs câbles chargés d'énergie et de lumière qui, de pylône en pylône, traversent nos champs. Ils sortent d'une usine génératrice qui nous demeure invisible, là-haut dans les montagnes. Ils vont porter leur énergie et leur lumière là-bas, dans des régions étrangères, dans des villes lointaines. Nous ne voyons, nous, que leur bref passage dans nos paysages familiers et limités.

Car c'est un bref passage dans l'histoire que sept siècles à peine, si nous faisons naître en 1315 la Confédération. Mais récapitulons tous les siècles, tous les âges de la Suisse avant la Suisse : nous reconnaîtrons alors que nous appartenons à un pays de la plus vieille et authentique civilisation européenne.

Où en sommes-nous maintenant de ce bref passage ? Il y a sept pylônes seulement. Nous sommes au pied du dernier. Il se dresse encore dans le jour. Après lui, la ligne de force s'enfonce dans l'inconnu brumeux que nous appelons avenir.

Vouons toute notre attention, mettons toute notre conscience à étudier les sept siècles de ce qui est pour nous, au sens restreint mais précis du terme, l'histoire suisse. C'est notre devoir à l'égard de la Suisse elle-même, à l'heure où se pose la question de son avenir.

III

L'avenir de la Suisse : la seule réponse à cette question que l'histoire puisse nous apporter est de nous expliquer pourquoi la Suisse a duré.

Trouverons-nous ce pourquoi dans l'histoire politique ? Elle ne nous offre guère que le spectacle de nos divisions, des occasions perdues, des fautes répétées, de l'incapacité des Suisses à s'unir pour pratiquer ensemble une politique inspirée par une idée nationale. A ne regarder que notre histoire politique, on se demande comment la Suisse a duré, alors que trop souvent les Suisses ont tout fait pour la détruire. Et l'on se répète ce proverbe datant, je crois, du XVIe siècle : « L'Helvétie est gouvernée par la grâce de Dieu et la confusion des hommes. »

Or la Suisse a duré. Nous devons donc en chercher la cause ailleurs que dans l'histoire politique. Mais où ?

N'allons point tricher avec la réalité. Prenons la Suisse comme elle est, avec les forces centrifuges qu'elle renferme dans son organisme. Nous ne possédons point de langue nationale : plus encore, nous parlons celles de nos grandes voisines qui se prolongent linguistiquement jusqu'au centre de notre territoire ; et pourtant, une langue nationale n'est-elle point pour un peuple, pour un Etat la plus solide et sûre des forces unitives ? Ajoutez à cette remarque la scission religieuse du XVIe siècle. Elle nous a partagés en deux confédérations qui se sont fait la guerre, une guerre dont les traces ne sont pas toutes effacées.

Cependant, la Suisse a duré.

Le secret de cette durée serait-il la volonté des Suisses ?

La Suisse n'est point un pays d'unanimité. Aucun pays ne l'est d'ailleurs. Convenons néanmoins qu'il est plus facile à un peuple d'être unanime lorsque tous parlent la même langue, car une langue, c'est une patrie pour les esprits, et lorsque tous professent les mêmes croyances, car une foi, c'est une patrie pour les âmes. Avec une langue nationale, on s'entend au plus fort des querelles, puisque l'on donne le même sens aux mots que l'on emploie pour se les jeter à la figure ; avec une commune foi, il y a des valeurs spirituelles que l'on respecte et maintient même quand on a détruit les autres. La volonté des Suisses ne serait point une base suffisante pour que notre unité nationale se puisse reposer sur elle, si cette base ne reposait elle-même sur quelque chose qui la soutient et la pousse à se manifester. Mais quoi ?

Continuons donc de rechercher tout ce que l'on découvre dans notre terre et dans notre histoire de divers, différent, inégal, inconciliable. Ce sont là des réalités, nos réalités. Elles seules nous découvriront le secret de notre durée, feront apparaître au jour notre commun dénominateur.

IV

J'ai souvent répété, parce que j'en ai souvent fait l'expérience : il faut apprendre à faire l'histoire en plein air, sur le terrain.

Vous vous rappelez le slogan dont on nous cornait les oreilles durant la dernière guerre : « Va ! découvre ton pays ! » Hâtons-nous d'obéir avant que l'industrie n'ait rendu anonyme le visage de la Suisse et que le tourisme n'ait rendu artificielle l'originalité de notre peuple.

Donc, en route de Genève pour Schaffhouse, du lac Léman pour le lac Bodan.

De prime abord, il n'y a rien de commun entre Genève, cité latine, et Schaffhouse, cité alémanique, entre le lac Léman qui évoque la Méditerranée, et le lac Bodan, qui évoque la mer du Nord. Mais remontons cette vallée que nous appelons improprement le Plateau. Nous parviendrons de Genève à Schaffhouse sans heurt, par une suite de dégradations, de pénétrations et de changements insensibles, sans frontières. Nous irons, lentement et à pied, de petite ville en petite ville : Nyon, Moudon, Payerne, Estavayer, Morat, Aarberg, Soleure, Zofingue, Lenzbourg, Mellingen, Bremgarten, Eglisau, Schaffhouse, Stein am Rhein. Ces petites villes, j'espère avec tremblement qu'on ne les a point défigurées, car c'est le collier de perles que la Suisse porte sous son manteau rouge et blanc.

Tout le long de ce premier voyage, nous verrons, à travers la terre romande, l'influence alémanique s'annoncer du Léman jusqu'au lac de Morat par des détails : une fontaine à banneret, la forme d'un toit par exemple. Puis nous franchirons en deux pas une enclave où l'on parle bernois. Puis la Suisse alémanique s'ouvrira devant nous. Mais nous constaterons en même temps que l'influence française ne s'efface point : elle ne cesse de s'affirmer jusqu'au bord du



Nous irons lentement, de petite ville en petite ville

Rhin. Nous chercherons le lieu d'équilibre et de synthèse : c'est à Fribourg et à Berne que nous le trouverons.

Prenons ensuite l'autre route, celle du Saint-Gothard. Entre l'influence italienne et l'influence alémanique, nous suivrons sans peine, avec le même plaisir, les mêmes dégradations, les mêmes pénétrations et les mêmes changements. Nous trouvons aussi le lieu d'équilibre et de synthèse dans la ville de Lucerne, dont le Rathaus est un palais florentin recouvert d'un toit alpestre.

C'est ainsi que nous apprendrons, non à découvrir la Suisse, mais à la comprendre. C'est ainsi que nous nous expliquerons que les différences de langues et de civilisations ont chez nous quelque chose de naturel, d'organique : sans elles, la Suisse ne serait pas ce qu'elle est. Nous comprendrons encore que, si notre Confédération devait se partager selon les langues, la partie alémanique, la partie romande et la partie italienne perdraient leur vie propre, leur signification. Elles ne seraient plus que les arrière-provinces de grands pays qui auraient tôt fait de les absorber. Elle seraient centralisées, oui, mais décentrées.

V

De ces voyages que je vous conseille de faire à pied, au printemps, vous aurez rapporté et gardé dans les yeux la vision de ce qui est le principe d'unité nationale, le commun dénominateur de la Suisse.

Le principe, c'est l'esprit de cité, le génie de la cité.

Si vous passez de Genève à Schwytz, ce qui vous frappera d'abord, ce sont les différences, les oppositions. Mais vous aurez tôt fait d'apercevoir que, sous ces différences et sous ces oppositions, une indiscutable parenté unit Genève et Schwytz : l'esprit de cité, le génie de la cité.

Faut-il de nouveau vous l'apprendre : une cité, ce n'est pas nécessairement une ville, ni un territoire. Genève était une cité sans territoire et Schwytz une cité sans ville, si nous les prenons l'une et l'autre à l'époque des XIII Cantons et de leurs alliés. Une cité est un petit Etat qui se gouverne soi-même selon ses traditions et ses lois.

Le principe de l'unité nationale, voilà le générateur de la diversité suisse. Le commun dénominateur est le lien fédéral.

La volonté d'indépendance, le refus de se laisser absorber dans un plus grand tout, le sentiment de la personnalité historique : l'esprit de cité a ces caractères essentiels. Mais la cité est trop petite pour se défendre toute seule ou conquérir toute seule l'espace libre dont elle a besoin pour se nourrir et respirer. C'est pourquoi elle s'allie à d'autres petites cités qui ont le même esprit, les mêmes besoins et que menacent les mêmes dangers. La défense commune fait d'elles, de proche en proche, une confédération, c'est-à-dire une alliance jurée par chacun à tous et par tous à chacun, pour qu'elle dure éternellement. Et c'est là le commun dénominateur.

L'esprit de cité et le lien fédéral, voilà le type fondamental de la Suisse.

Tant que le type fondamental demeure intact et compact, la nation peut subir des défaites, traverser des décadences, être ruinée, asservie : elle se maintiendra ou se reconstituera toujours. Mais l'affaiblissement du type provoquera tôt ou tard celui de la nation elle-même. S'il se désagrège, la nation, tôt ou tard, sortira de l'histoire et disparaîtra.

SURVOL DE L'HISTOIRE SUISSE

Survol : ce n'est pas un avion que ce mot évoque, c'est, encore une fois, l'aigle.

L'aigle qui s'est envolé des armoiries genevoises pour se poser sur le Saint-Gothard.

De là-haut, il voit toute la Suisse. Il la voit dans l'Europe, il la voit dans sa terre, il la voit dans son histoire.

I

Voir dans le temps l'histoire de la Confédération, ce n'est pas suivre les événements année après année, c'est les prendre dans leur ensemble, les survoler.

Ce qui, de très haut, nous apparaît comme des chaînes de montagnes sorties d'une mer de brouillards, c'est un développement en trois grandes époques : l'époque héroïque, l'époque patricienne, l'époque démocratique.

Durant chacune de ces époques, une forme sociale s'affirme et se développe jusqu'à ses conséquences extrêmes. Au terme, nous assistons à l'usure d'un régime. Elle se manifeste par un affaiblissement, une rupture même du lien fédéral. D'où une crise intérieure au cours de laquelle tous les éléments de division remontent à la surface, et la Suisse commence de se désagréger.

Ces crises intérieures sont la répercussion en Suisse des grandes crises européennes.

La Confédération est née de l'une de ces crises, celle du monde médiéval. Durant cette crise, les Suisses ont pris conscience de leur force et l'époque héroïque a commencé.

L'époque héroïque s'est abîmée dans la grande crise du XVIe siècle : la scission religieuse. L'époque patricienne en est sortie.

Elle-même, comme les deux autres, s'est désagrégée durant la crise provoquée par la Révolution française. L'époque démocratique en est sortie à son tour.

Nous sommes maintenant dans la plus grande crise de l'histoire, car elle n'est plus européenne simplement, elle est mondiale. Qu'elle atteigne notre régime libéral et démocratique, le fait est sous nos yeux.

De ce tableau sommaire et dépouillé, nous pouvons tirer sans erreur les conclusions suivantes :

L'histoire de la Confédération suisse a réalisé ce que l'histoire de la Suisse avant la Suisse contenait en puissance : elle a fait de notre espace libre une nation indépendante, un Etat fédératif.

Cette indépendance politique n'a point abstrait la Suisse de l'Europe ; au contraire, elle l'y a placée. L'histoire de la Confédération reste déterminée par l'histoire européenne.

En même temps, chacune de ces grandes crises nous montre par quels moyens la Suisse est parvenue à se reconstituer. Elle y est parvenue chaque fois, non par une révolution, mais par le maintien de son type fondamental. « Tout Etat se maintient par les moyens mêmes qui l'ont fondé », écrit Montesquieu dans « L'Esprit des lois ».

II

Rapprochons-nous maintenant des faits, pour que nous puissions observer le développement interne de chaque époque.

L'époque héroïque d'abord.

Je lui donne ce nom parce qu'elle fut celle de notre puissance militaire et de ces grands faits d'armes que célèbrent les chants de guerre.

L'époque héroïque s'est développée en quatre étapes : l'autonomie, la confédération, l'expansion à l'intérieur de l'espace libre, l'expansion à l'extérieur.

La première étape est celle des Waldstaetten. Nous allons la suivre dès son point de départ. Mettons-nous dans la tête qu'il s'agit d'un développement naturel, non d'une révolution.

Les Waldstaetten ont fait passer la région du Saint-Gothard de l'existence économique à l'existence politique. Le défrichement de la forêt, l'ouverture de la route et l'organisation des transports nous expliqueront pourquoi ce passage s'est opéré.



Le développement de l'organisation interne explique comment les Waldstaetten s'organisent en communautés agricoles : communautés territoriales pour Uri et Schwytz, communautés locales pour l'Unterwald. Ces communautés tendent à devenir politiques, à former de petits Etats.

Les Waldstaetten sont amenées par la nécessité de leur propre défense à s'allier entre elles : première alliance vers 1240, seconde le 1er août 1291.

Défensives au début, ces alliances prennent un caractère offensif sitôt que les Waldstaetten sont entraînées dans la grande ligue contre les Habsbourg. Après la victoire du Morgarten, le Pacte de Brunnen les affermit en une confédération (1315).

La deuxième étape est celle des Ligues suisses ou Ligues de la Haute-Allemagne.

Il ne s'agit pas encore de Confédération suisse. Il y a la confédération des Waldstaetten et il y a ses associés. Ceux-ci n'adhèrent point au Pacte de Brunnen, mais signent des traités particuliers et différents avec les Waldstaetten.

Le fait déterminant de cette deuxième étape est l'alliance des villes avec les montagnes. Elle était la condition de notre durée : les Waldstaetten, sans les villes, seraient mortes d'étouffement dans leurs vallées. Mais au début, elle fut une cause de dissensions, chaque membre des Ligues tenant à sa souveraineté, par conséquent à sa liberté d'action.

Le lien des Suisses n'était pas encore le patriotisme, mais la nécessité de la défense commune.

Force militaire et faiblesse politique.

La troisième étape est celle de l'expansion à l'intérieur de l'espace libre.

Cette expansion revêt deux formes : les alliances et les conquêtes.

Caractère encore féodal de cette politique : les Suisses ne s'allient qu'avec des égaux, c'est-à-dire avec des communautés souveraines ou tout au moins autonomes. Ils conquièrent des pays sujets en se substituant eux-mêmes aux seigneurs dépossédés.

Le but commun est le désir que chaque membre des Ligues éprouve d'agrandir son propre domaine ; il est aussi d'assurer la sécurité des communications, à commencer par la route centrale, celle du Saint-Gothard. L'alliance avec le Haut-Valais, à l'ouest, et avec les Grisons, à l'est, au sud la conquête de la Lévantine par les Uranais ; voilà qui assure aux Suisses l'accès aux marchés italiens, notamment ceux de Côme et de Milan. Au nord, la nécessité de tenir la ligne du Rhin explique les conquêtes de l'Argovie et de la Thurgovie. En même temps, Berne commence son expansion en Transjurane, entre le Jura et les Alpes, le Rhône et le Rhin.

La quatrième étape est celle qui fera des Suisses, durant un demi-siècle, la première puissance militaire de l'Europe.

Causes : la position stratégique de la Suisse en Europe, le nombre des hommes qu'elle pouvait mettre sur pied (environ 80.000), leur supériorité d'armement et d'entraînement (supériorité de l'infanterie sur la cavalerie), la surpopulation.

Les guerres de Bourgogne (Héricourt, Grandson, Morat, Nancy) : révélation à l'Europe de la puissance militaire des Suisses.

Conséquences : entrée progressive des pays romands dans la zone d'influence des Suisses, entrée de Fribourg et de Soleure dans les Ligues.

La guerre de Souabe : les Suisses et les Grisons contre l'empereur Maximilien Ier d'Autriche.

Conséquences : séparation en fait de l'empire, adhésion de Bâle, de Schaffhouse et d'Appenzell.

Guerres d'Italie (Novare, Marignan).

Conséquences : occupation de Lugano, Locarno, Mendrisio, val Maggia, Valteline, Bormio et Chiavenna, mais perte de l'Ossola et de Milan ; échec de la marche à la mer ; fin de la puissance militaire des Suisses et de leur capacité d'expansion. Alliance perpétuelle avec le roi de France.

III

La deuxième époque : l'époque patricienne est sortie de la Réforme.

Dates importantes :
1516. Début de la Réforme en Allemagne.
1519. Début de la Réforme de Zwingli.
1523-25. Réforme à Zurich.
1528. Réforme à Berne.
1529. Réforme à Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall, Mulhouse. Première guerre de Cappel.
1530. Traité de Saint-Julien. Réforme à Neuchâtel.
1531. Seconde guerre de Cappel. Zwingli tué.
1530-35. Début de la Réforme à Genève.
1536. Arrivée de Calvin. Conquête du Pays de Vaud.
1545. Début du Concile de Trente et de la Contre-Réforme.

Conséquence : la Suisse divisée en deux Confédérations ennemies, la protestante et la catholique. Affaiblissement du lien fédéral, sa rupture momentanée.

Le problème de l'époque patricienne : comment empêcher la Suisse de disparaître ?

Nécessité d'un régime concentré et fort.

Aristocratisation générale. Le patriciat, phénomène urbain, son influence sur les cantons montagnards.

L'époque patricienne se développe en trois étapes, entre la Réforme et la Révolution.

Première étape: fin de l'époque héroïque.

Cette étape est celle de la décadence : division religieuse, affaiblissement politique et militaire : le mercenariat, diminution de la population. L'esprit, les mœurs et les formes de l'époque héroïque achèvent de se survivre et de se dessécher. La Suisse est encore essentiellement germanique, mais les influences françaises et italiennes la pénètrent de plus en plus.

L'alliance française empêche la Suisse de se désagréger.

Deuxième étape : le XVII[e] siècle.

Il n'est pas un siècle de décadence, mais un siècle de reconstruction.

Recherche d'une stabilisation. Organisation des cantons en Etats. Le défensional de Wyl : premier essai d'une armée fédérale (1647). Paix confessionnelle d'Aarau (1712). Le service étranger : remplacement du mercenariat par les capitulations militaires. Politique de non-belligérance, exemption du Saint Empire par le Traité de Munster (1648).

Insuffisance de cette stabilisation. La première (1666) et la seconde (1712) guerre de Villmergen, dernières conséquences des luttes religieuses. La guerre des Paysans (1633), premier soulèvement social. Contrecoups de la guerre de Trente Ans : guerre de la Valteline, violation partielle de notre territoire en 1633/34 et 1638, et de la guerre de succession d'Espagne (violation de 1709).

Modernité du régime patricien : la République de Berne.

Troisième étape : le XVIII[e] siècle et la formation du sentiment national.

L'hégémonie française et la réaction contre les influences étrangères : origine de l'helvétisme.

L'essor de la vie intellectuelle : Bodmer et l'Ecole suisse, Albert de Haller, Salomon Gessner, Béat de Muralt, Lavater, Jean de Müller, Jean-Jacques Rousseau et son influence en Suisse. La Société helvétique ; le doyen Bridel et les débuts de la littérature romande. La Suisse, l'une des nations créatrices de la pensée moderne.

L'usure du régime patricien : multiplication des insurrections.

Retour à la prospérité économique, développement de l'agriculture et début de l'industrie.

IV

La troisième époque de notre histoire : l'époque démocratique.

Elle a fait de la Suisse un Etat fédératif.

La crise de la Révolution dont elle est sortie, et qui ne s'est terminée qu'en 1815 par la chute de Napoléon, avait pratiquement détruit la Suisse. Après l'essai de centralisation que fut la République helvétique, il apparut que le fédéralisme était la seule base possible de reconstruction. L'Acte de médiation (1803) ; la neutralité : Traité de Paris (1815).

Idées politiques reçues : nationalité suisse ; égalité entre les personnes et les lieux ; parité confessionnelle.

Faits politiques acquis : égalité entre les cantons, leur équilibre ; démembrement du trop vaste Etat de Berne ; autonomie communale.

Le développement intérieur de l'époque démocratique s'est opéré en quatre étapes :

La première, de 1815 à 1847, fut la liquidation de l'ancien régime, les luttes dans l'intérieur des cantons pour les libertés populaires et la formation d'un sentiment national. Rôle joué par les sociétés de tir, de musique, d'utilité publique, de la deuxième Société helvétique et de la Société de Zofingue (étudiants). Constitution de l'état-major fédéral.

La deuxième fut, de 1847 à 1848, la guerre intérieure du Sonderbund, crise de croissance et contrecoup des révolutions européennes de 1830 et 1848.

La troisième, de 1848 à 1874, fut l'affermissement de l'Etat fédératif. Egalité des langues, liberté d'établissement, de commerce et d'industrie ; conséquence de cette liberté : la migration à l'intérieur des cantons et le mélange des populations ; enfin, l'unification de l'armée fédérale.

La quatrième, de 1874 à 1914, fut la lutte pour la conquête de la richesse et du bien-être. L'Etat industriel ; développement du rôle international de la Suisse ; conflit entre fédéralisme et centralisation.

Jusqu'en 1848, la Confédération dépendait des cantons ; de 1848 à 1874, équilibre entre la Confédération et les cantons ; à partir de 1874, les cantons dans la dépendance de la Confédération.



LES WALDSTAETTEN

LES WALDSTAETTEN ET LE SAINT-GOTHARD

Les Zaehringen viennent de nous montrer comment se fonde une ville ; les Waldstaetten vont nous montrer comment se fonde une confédération.

I

Il y a pourtant une différence : les Zaehringen ont fondé Fribourg et Berne de toutes pièces, en quelques années ; la confédération des Waldstaetten s'est préparée durant des siècles.

Waldstaetten : on traduit ce mot composé par pays de la forêt, « Staette » signifiant le lieu habité et « Wald », la forêt. Donc, les Waldstaetten sont les lieux habités dans la forêt.

Ils sont fréquents chez nous, les noms qui sortent de la forêt. Deux exemples : le « Pagus Waldensis », Pays de Vaud, et les quatre « Waldstädte » de la Forêt-Noire : Waldshut, Laufenbourg, Seckingen et Rheinfelden. Il est facile de confondre ces deux noms « Waldstädte » et Waldstaetten : question d'orthographe. Ce n'est point une faute grave : ils ont une même étymologie ; elle indique, sous forme de ville ou sous forme de pays, une communauté organisée. Le sens de Waldstaetten se précise.

Les quatre villes et les trois pays sont de la même forêt. Vous la reconnaissez. Regardez-la de nouveau s'étendre des Alpes à la mer. Ecoutez la rumeur que font les barbares, Celtes d'abord, puis Germains, qui se préparent à en sortir pour se diriger, tantôt vers l'ouest, tantôt vers le sud. César et Tacite nous parlent de la forêt avec un certain effroi. Ce qu'ils en disent valait à leur époque pour tout notre territoire. Lui aussi n'était durant la protohistoire qu'une partie de la grande forêt mystérieuse et redoutable. Elle montait jusque vers les deux mille mètres ; aux hommes du bronze elle ne laissait de place à la vie humaine qu'autour des lacs.

Cependant, les hommes du fer s'étaient frayé à coups de hache des pistes pour leurs migrations. Plus tard, les Romains firent passer par la Forêt-Noire la voie de raccord entre leur armée du Danube et leur armée du Rhin. Mais le défrichement ne commencera qu'avec Charlemagne et les moines bénédictins. Au XIII[e] siècle, lorsque les Waldstaetten entreront dans notre histoire, la masse forestière recouvrait encore plus de la moitié de notre pays.

La forêt : elle est le principe d'unité naturelle entre les trois éléments géographiques dont la rencontre et le heurt ont formé la Suisse. La forêt : vous pouvez la voir descendre du Jura dans la grande vallée transversale que nous appelons à tort le Plateau. Elle s'étale dans les bas, s'allonge sur les collines, s'étage jusqu'aux Préalpes d'où elle entreprend l'assaut des Alpes. Elle parvient jusqu'aux rochers. Mais elle s'éclaircit, se disperse. Et les derniers sapins se dessécheront, isolés, dans les pierriers ou dans les fentes des parois.

La forêt, la montagne : il suffit de ces deux mots pour nous donner l'image d'un monde inaccessible et clos, un monde où des bergers pauvres et libres, à l'abri de la civilisation corrompue et corruptrice, mènent une existence voisine de l'état de nature. Cette illusion que le XVIII[e] siècle a léguée aux Suisses eux-mêmes, elle n'est pas encore dissipée aujourd'hui.

II

Est-ce que les Waldstaetten étaient vraiment isolés ?

La patrie des Waldstaetten est le massif du Saint-Gothard. Dans ce massif, au centre, s'ouvre un gouffre sonore qui a longtemps donné le vertige aux voyageurs : les gorges de la Reuss, les Schoellenen, un nom qui dérive du latin « scaliones », escaliers — et voilà qui prouve que l'on savait comment les gravir. C'est le seul endroit où le massif du Saint-Gothard nous apparaît dans tout son romantisme. L'illusion du monde clos et inaccessible vient de lui.

A quoi s'ajoute la légende du Pont du Diable. Elle se retrouve ailleurs, en Suisse et hors de Suisse : elle devait se trouver là. Elle témoigne de la frayeur que les Schoellenen ont toujours inspirée.

La réalité géographique est autre. Elle schématise le massif en ces termes : une route aboutissant à un lac.

La route, c'est la vallée de la Reuss ; le lac, c'est celui des Quatre-Cantons.

La Reuss se jette dans le lac au golfe d'Uri. Lorsqu'elle en ressort à Lucerne, elle est une rivière navigable, un chemin qui marche. Ce chemin aboutit au Rhin, allée des villes et par conséquent des marchés. Le Rhin n'est-il pas le fleuve dont la mission est de réunir les Alpes à la mer ?

L'ouverture des Waldstaetten sur le lac des Quatre-Cantons, c'est leur ouverture sur le vaste monde.

Au nord, le massif du Saint-Gothard est donc un monde ouvert.

Que lisons-nous encore sur la carte ?

La vallée de la Reuss est bien la route centrale du massif, mais elle n'en est point la seule route. Le col franchi, elle se prolonge par la vallée du Tessin. Et la vallée du Tessin aboutit aux plaines lombardes, à la vallée du Pô.

Donc à l'ouverture au nord correspond pour les Waldstaetten l'ouverture au sud.

Avant que fût établie la communication entre la Reuss et le Tessin, la circulation pénétrait dans le massif de l'ouest à l'est,



Les derniers sapins dans les pierriers

par cette voie naturelle que les géographes nomment le sillon central des Alpes.

Le sillon central, c'est le rattachement par le couloir de l'Ursera de la vallée du Rhône à la vallée du Rhin, du lac Léman au lac Bodan.

Les Romains avaient établi une voie qui parvenait jusqu'à Disentis, en latin « Desertina ». Il est possible que ce nom se traduise par désert ; il est plus vraisemblable qu'il désigne une croisée de routes, celle de l'Oberalp et celle du Lukmanier. Après Disentis, le Rhin et la forêt opposaient ensemble un obstacle à la circulation. C'est la forêt de Flims qui divise l'Oberland grison en deux parties : la Surselva et la Sutselva, la partie au-dessus de la forêt et la partie au-dessous.

Ce qui intéressait les Romains n'était point cette région sauvage et peu habitée, mais la double voie qui, de Chiavenna, par le Septimer et le Julier, aboutissait à Coire, la « Curia Raetorum » où résidait le dux. De Coire, une voie presque droite aboutissait au lac Bodan. Quant aux gens de l'Oberland grison, ils subissaient nécessairement l'attraction du centre impérial. Des sentiers qui deviendront peu à peu une route les amenaient, malgré la forêt, à Coire.

Nous serions dans l'erreur si nous pensions que les Romains avaient ignoré l'existence des Schoellenen. Mais ils n'avaient point songé à les franchir. Quand ils voulaient traverser les Alpes, ils contournaient le massif par le Grimsel, le Brunig d'où, par l'Unterwald, on parvenait au lac des Quatre-Cantons. L'empreinte romaine, et ensuite bourguignonne, s'est plus fortement marquée sur l'Unterwald que sur Uri et sur Schwytz.

Une circulation traversait déjà, au temps des Romains, le massif du Saint-Gothard. Mais elle était faible, incomplète. Le seul point du massif qu'elle touchât était le petit val d'Urseren.

Tout changea lorsqu'un pont fut jeté sur les Schoellenen. La vallée de la Reuss se trouva reliée à celle du Tessin, la circulation s'établit, non plus entre l'ouest et l'est, mais entre le sud et le nord. Une voie nouvelle, une voie centrale entrait dans le système des relations européennes.

L'ouverture du Saint-Gothard à la circulation et au trafic est un fait européen et s'explique par des raisons européennes.

III

La première est le fait qu'après la mort de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, l'empereur se trouva le maître de tous les passages alpins. Il pratiqua donc une politique alpine dont le principe essentiel était de confier les clefs des passages à des mains sûres. C'est ainsi que l'évêque de Brixen reçut les clefs du Brenner et le petit comte de Savoie, celles du Mont-Cenis. Lorsque, entre le Brenner et le Mont-Cenis, vint se placer le Saint-Gothard, l'empereur s'empressa d'en confier les clefs à la communauté uranienne. Je me borne à l'indiquer ici.

A la politique impériale vint s'ajouter celle de l'Eglise.

Au XII[e] et au XIII[e] siècle, lorsque la sécurité fut revenue, on assista dans toute l'Europe à la renaissance des villes. Un âge d'intense circulation commença. Cet âge, de quoi avait-il besoin ? De routes et de sécurité. Mais les marchands n'étaient pas seuls : il y avait encore les pèlerins qui, du fond de la Germanie, de la Scandinavie même, prenaient le chemin de Rome. L'Eglise favorisa de tout son pouvoir la construction des ponts et des hospices. Elle porta son attention sur les Alpes, sur cette nouvelle voie qui venait de s'ouvrir et qui prenait rapidement une importance croissante. A cette époque, les moines de Disentis avaient reçu le val d'Urseren en fief impérial. C'est à eux seuls sans doute que revient la fondation de l'hospice qui est mentionné pour la première fois en 1230, sous le vocable de saint Gothard. un bénédictin qui fut évêque de Hildesheim, en Hanovre, et qui mourut en 1038. Or les moines de Disentis étaient des bénédictins.

C'est à eux que nous devons le nom du massif. A ce propos, ayez soin de dire et surtout d'écrire le Saint-Gothard et non le Gothard. D'abord parce que le Gothard n'est pas français, ensuite parce que votre devoir est de garder pieusement la mémoire de ce que je vous raconte ici.

Il n'est pas étonnant que ce soit un bénédictin, Albert de Stade, de Brême, en pèlerinage à Rome, auquel nous devons en 1236 la première relation d'un passage par le Saint-Gothard. Dans les grands ordres religieux, fréquentes étaient les visites de couvent à couvent, fréquents les échanges de moines.

Or, il existe dans le massif du Saint-Gothard trois grands couvents de bénédictins : Einsiedeln dans l'actuel canton de Schwytz, Engelberg dans celui d'Unterwald et Disentis dans la Surselva, c'est-à-dire dans la partie gothardienne des Alpes grisonnes. Ces trois couvents sont toujours en pleine activité.

Voilà qui détruit une autre légende ou plutôt un autre aspect de la même légende : le peuple de bergers isolés, à l'abri de la civilisation corruptrice. C'est le contraire qui est vrai. Les bénédictins, comme vous le savez, étaient des savants, des artistes. Ils étaient aussi des défricheurs et des agronomes. Ils furent les premiers à construire des granges pour faire des réserves de blé en cas de famine. Chacun de leurs couvents était un foyer de culture, aux deux sens de ce mot, le spirituel et le matériel. Einsiedeln et Disentis furent souvent en conflit avec les montagnards pour des questions de pâturage, mais l'élite de ces montagnards n'a jamais cessé de leur confier ses enfants.

LES WALDSTAETTEN ET LEUR HISTOIRE

L'œuvre des Waldstaetten fut de faire passer la région du Saint-Gothard de l'existence géographique à l'existence politique.

Bien avant le 1er août 1291, les Waldstaetten avaient une histoire à elles, une histoire qui s'est développée dans le milieu gothardien dont elle porte l'empreinte. Le Saint-Gothard aux roches cristallines fut le moule d'où est sorti le type fondamental des Waldstaetten, par conséquent de la Suisse : le fédéralisme.

I

Le local reflète l'européen comme un fragment de miroir reflète un rayon de soleil. Plaçons donc les Waldstaetten dans le rayon de l'histoire européenne.

Après Charlemagne, l'Europe était retombée au fond d'une période creuse. Au Xe siècle, elle fut de nouveau près de disparaître. De nouveau, elle se voyait assaillie par les Normands au nord, les cavaliers de la steppe à l'est et les musulmans au sud. Les derniers Carolingiens n'avaient plus de pouvoir, plus de vie. C'est alors que, livrées à elles-mêmes, les populations se groupèrent autour de chefs capables de les défendre. Il y eut engagement réciproque, juré devant la croix, sur la foi et sur l'honneur : le chef assure le peuple de sa protection, le peuple assure le chef de sa fidélité. Le lien féodal s'est noué.

En cette malice des temps, l'Europe était pauvre. Anne, fille du roi de Kiev Jaroslav qui savait cinq langues, avait épousé le Capétien Henri. A son entrée à Paris avec une suite somptueuse, la nouvelle reine eut un choc lorsqu'elle se trouva en présence d'une cour sans élégance, qui sentait la gêne et l'économie.

L'indigence de l'Europe avait trois causes : l'état où elle se trouvait après l'effondrement de l'empire romain d'Occident et l'installation des peuples germaniques, l'insécurité générale, la disparition presque totale du commerce avec l'Asie.

Durant des siècles, il s'était fait par la Méditerranée. Maintenant, les Arabes, les Infidèles étaient les maîtres de la mer au milieu des terres. Un faible courant de marchandises suivait encore le Danube, mais jusqu'à la plaine hongroise la grande voie fluviale n'était pas sûre. Ceux qui se risquaient à trafiquer étaient des aventuriers : des juifs, des Syriens, des Grecs, des Lombards. Menacés de pillage, usuriers condamnés par l'Eglise, les marchands n'étaient guère que des colporteurs. L'Europe refoulée sur elle-même n'avait qu'une base économique : la terre. Encore l'agriculture, lente à se développer, ne suffisait-elle point à empêcher les famines. Les marchés avaient un caractère local. La production artisanale ne trouvait que des débouchés restreints.

Le commerce avec l'Asie reprit, avec beaucoup de lenteur, grâce aux Scandinaves, aux Varègues. Ces voisins de la plaine russe parvinrent à rétablir le contact par un moyen de fortune : une voie détournée, au-dessus de la Méditerranée et des Arabes, mais en se servant des Arabes eux-mêmes comme intermédiaires. Les marchandises que les Varègues rapportaient de leurs expéditions fluviales étaient entreposées dans l'île baltique de Gotland dont les habitants, disait-on, étaient devenus si riches que les hommes pesaient leur or avec des mesures de pierre, que les femmes filaient avec des quenouilles d'or et que les porcs mangeaient en des auges d'argent. Ces marchandises étaient ensuite distribuées dans les ports d'Angleterre ou des Pays-Bas. Ceux-ci, qui s'éveillaient à la vie économique, se mirent à fabriquer et à exporter leurs produits en remontant le Rhin qui devint ainsi la principale voie fluviale et la grande avenue des villes de l'Europe.

La reprise du commerce amena la renaissance des villes. En même temps, la féodalité, qui s'était affermie, organisée, devenait le régime de la chrétienté.

II

Mais la féodalité, qu'est-ce que c'est ?

Nous venons de le voir : un accord entre le chef et le peuple.

Cet accord se ramène à ce principe : un chrétien assure un autre chrétien de son dévouement, et celui-ci l'assure de sa protection. C'est ce que l'on nomme le lien féodal. Il établit des rapports d'homme à homme, non d'homme à Etat, comme le régime du Bas-Empire romain. Ces rapports, il les établit, non en vue d'un travail précis, à rémunération fixe, mais en vue de la subsistance et de la sécurité. La garantie de cet engagement, ce sont les vertus chrétiennes, chevaleresques, de foi et d'honneur, Dieu étant témoin.

La féodalité est un régime familial. Sa base économique n'est point la propriété personnelle, mais le bien de la famille. Ce bien est, sauf de rares exceptions, la terre. Elle constitue alors l'unique source de richesse ; elle représente une garantie de stabilité, de durée. Comme l'écrit Mlle Pernoud dans sa « Lumière du Moyen Age », « ce bien familial, qu'il s'agisse d'une terre servile ou d'un domaine seigneurial, reste toujours la propriété de la lignée. Il est insaisissable et inaliénable : les revers accidentels de la famille ne peuvent l'atteindre. On ne peut pas le lui arracher, et elle n'a pas non plus le droit de le vendre et de le trafiquer ; ce qui compte, c'est, non l'individu, mais la lignée ».

La féodalité fut un ordre nécessaire pour sortir du désordre la jeune et faible chrétienté toujours menacée. Cet ordre avait pour fin la sécurité d'abord, la stabilité ensuite. A leur tour, sécurité et stabilité exigeaient liberté et protection. Celle-ci étant la garantie de celle-là. Toute liberté sans protection était, est encore illusoire.

La féodalité est un système de relations formé d'engagements réciproques. Il y a féodalité dès que l'on se trouve en présence de tels engagements. Engagements de bas en haut, de protégés à protecteurs ; engagements aussi entre parents ou égaux, engagements en étendue de proche en proche, et c'est là que se trouve la confédération.

Confédération et féodalité sortent de la même racine : le « foedus », le serment.

Il y a trois formes de féodalité : celle des seigneurs, celle des villes et celle des paysans libres. La première est étagée, les deux autres sont étendues. Toutes trois n'ont cessé de se combattre ; elles se sont souvent alliées ; elles procèdent du même principe, de la même conception de l'homme et de la vie.

Arrêtons-nous un instant pour voir, en court métrage, la féodalité à l'œuvre dans notre espace libre qui sera bientôt la Suisse.

Jusqu'à la sortie de la période creuse, jusqu'à la fin du XI[e] siècle, notre espace libre n'était qu'une grande « Waldstaette ».

Ce qui s'imposait à ce nouveau régime : la féodalité, c'était une œuvre de colonisation, un aménagement du territoire.

Cet aménagement exigeait des villes et des routes.

Les Zaehringen l'avaient bien compris, lorsqu'ils reçurent le rectorat de la Transjurane. Ils connaissaient entre les Alpes et le Jura une région peu habitée, inculte en grande partie, où l'on ne rencontrait aucune ville : la Nuithonie. Les Zaehringen y entreprirent un travail comparable au défrichement du Pays de la Forêt. Ce qu'ils firent fut d'y implanter deux villes : Fribourg et Berne.

En fondant Fribourg et Berne, les Zaehringen ouvraient à la circulation, à travers notre espace libre, une route centrale qui, partant de Lausanne, s'en allait jusqu'à Berthoud et au Rhin. Ils ne l'entreprirent point eux-mêmes ; ils l'amorcèrent, laissant à leurs successeurs le soin de continuer.

Les Zaehringen ont donné à la vie urbaine dans notre espace libre un développement qui, après eux, ne cessa de se poursuivre. Mais une ville ne pouvait pas vivre sans un territoire autour d'elle ; sa présence amenait donc une augmentation croissante de la surface cultivée.

Il en était de même des châteaux, grands ou petits, car il y en avait beaucoup de petits : un donjon carré, un fossé autour, un pont-levis ; sur le donjon, une toiture en bois que l'on enlevait en cas de guerre. Les seigneurs eux-mêmes habitaient dans



Il y avait beaucoup de châteaux

une ferme ; ils cultivaient leurs champs de leurs bras et se servaient de leurs chevaux pour les labours.

Pour les seigneurs, une grande partie de ce que nous appelons le Plateau était un territoire de chasse. Ils ne poussaient donc point à des défrichements trop étendus. Mais ils savaient que les forêts elles-mêmes avaient besoin d'être surveillées, aménagées, exploitées, qu'il y fallait ouvrir des chemins de dévestiture. Dans le Pays de Vaud, deux familles se partageaient la charge de grands forestiers : les Goumoëns et les Palézieux. Le nom même du comte de Gruyères indiquait qu'il devait probablement sa petite souveraineté à un grand gruyer des rois de Bourgogne, nous dirions aujourd'hui un administrateur des eaux et forêts.

III

Il reste que la plus grande entreprise de défrichement et de colonisation fut celle des Waldstaetten, un nom qui apparaît au début du XIII[e] siècle en même temps que celui de Waldleute, celui-ci désignant les gens, et celui-là le lieu.

Ces Waldleute, d'où sortent-ils ?

Leurs ancêtres sont les Alémannes qui s'étaient fixés entre le Rhin et les Alpes. Pour me risquer à un anachronisme, je les appellerai les Alémannes suisses en attendant de les appeler Suisses alémanniques.

Ceux que j'appellerai les Alémannes suisses, une fois fixés, s'étaient détachés des autres Alémannes, ces guerriers féroces qui avaient cherché à envahir la Gaule et contre lesquels Clovis eut une rude lutte à mener. Il en sortit vainqueur, tout juste. Mais, comme il ne faisait pas les choses à demi, il étendit sa domination sur nos Alémannes, bien qu'ils fussent restés en dehors de cette lutte exterminatrice. Ils prirent peur, ils appelèrent à l'aide Théodoric, roi des Ostrogoths et des Romains. Beaucoup se réfugièrent dans la Rétie alpestre, quelques-uns déjà gagnèrent le massif du Saint-Gothard. Ils n'en durent pas moins subir la domination franque. Ils furent incorporés au duché d'Alémannie. Mais dès 748, Charles Martel, l'organisateur de la Bourgogne alémannique, et Pépin le Bref les soumirent aux lois de ce qui allait être l'empire carolingien.

Malgré toutes ces vicissitudes, nos Alémannes surent garder leurs traditions et renforcer leur particularisme. Ils s'étaient trouvés en marge du grand duché d'Alémannie, ils se retrouvèrent en marge de l'autre duché, celui de Souabe.

Sur la rive gauche du Rhin, singulièrement dans la région de Zurich ou « Zürichgau », les seigneurs, grands ou petits, laïques ou ecclésiastiques, abbés ou abbesses, possédaient jusque dans le massif du Saint-Gothard des territoires qu'ils avaient besoin d'exploiter. Ils s'adressèrent aux Alémannes dont ils connaissaient les capacités terriennes. Pour se les attacher, ils leur octroyaient des droits et des franchises. Il se formait des communautés agricoles, des marches qui, lorsqu'elles avaient payé le cens à leur suzerain, vivaient et travaillaient dans une autonomie presque absolue.

IV

Ce fut le cas des Waldleute, ces colons établis pour défricher la forêt. Une fois là-haut, dans leurs « Staetten », leur histoire intérieure commence.

En introduction à cette histoire, je vais donner un coup de hache au mythe de leur isolement. La forêt dans laquelle ils pénétraient n'avait rien d'une forêt vierge. Les hommes du bronze, ceux du fer, les Celto-Helvètes, les Romains, les Francs : tous avaient laissé dans les Waldstaetten des traces de leur passage et de leurs établissements, généralement des tombeaux. Mais nos Waldleute avaient rencontré eux-mêmes des vivants, colons, défricheurs comme eux. C'étaient des Rétoromans qu'ils refoulèrent, absorbèrent et peut-être massacrèrent. La présence de ces Rétoromans nous est encore attestée par des noms de lieu qui, sous leur forme alémannique, dérivent du latin populaire. Par exemple, Goeschenen dont la racine est « cassina », cabane.

Je vais maintenant vous présenter les trois Waldstaetten.

La plus importante est Schwytz. Le nom dérive, semble-t-il, de Suito, un chef alémanne qui s'était établi ou qu'on avait établi dans la région que protégeaient les Mythen et qui s'ouvrait sur le lac. Les Schwytzois étaient des paysans libres : de là leur force et aussi leur orgueil. Ils avaient un sentiment très vif de leur condition et de leurs droits. Ils avaient aussi le sens politique et savaient dans les circonstances les plus difficiles agir avec habileté, courage et profit. Querelleurs, ils eurent tout de suite des démêlés avec le couvent d'Einsiedeln dont ils dépendaient à l'origine, mais qui les avait traités selon la règle, en faisant d'eux une communauté foncière, dirigée par un intendant et possédant un tribunal spécial. La situation de la communauté schwytzoise la maintenait en contact d'un côté avec Zurich et de l'autre avec Lucerne. A l'inverse d'Uri qui s'enfermait dans la vallée de la Reuss à mesure qu'il la remontait, Schwytz se projetait à l'extérieur, ce qui l'impliquait directement et périlleusement dans la politique générale. Schwytz s'orientait vers le nord et vers l'est, Uri vers le sud.

Une tête d'aurochs, en latin « Urus », noire comme l'enfer sur un fond doré comme le soleil : telles sont les armes d'Uri. Uri dériverait-il d'Urus ? L'aurochs signifierait-il héraldiquement un pays sauvage ? Ces armes ne sont pas anciennes. Les Uranais ne les ont adoptées qu'entre 1231 et 1243. Le nom même d'Uri est plus ancien, de beaucoup. Le « Pagellus Uroniae », le petit pays d'Uri, est entré dans l'histoire le 21 juin 853, le jour où le roi franc Louis le Germanique donna au couvent de femmes, à Zurich, le Fraumünster dont sa fille était abbesse, le domaine royal de la vallée. En fait, l'abbaye n'a jamais possédé qu'une

partie de cette vallée. Elle en faisait surveiller et diriger l'exploitation par de simples intendants. Les comtes de Lenzbourg en étaient les avoués impériaux ; ils eurent pour successeurs les Zaehringen qui établirent des Transjurans dans la vallée, à commencer par les Attinghausen. Les Lenzbourg et surtout les Zaehringen favorisaient la formation de communes. L'abbaye, dont les Uranais se déclaraient les « sujets libres », n'avait guère de voix au chapitre : c'était le cas de le dire. L'écartement de la vallée renforcait son autonomie. Les représentants de l'empire, qui administraient de vastes territoires, y regardaient à deux fois avant d'entreprendre la visite de ce « pagellus » qui ne prit de l'importance qu'avec l'ouverture de la route du Saint-Gothard.

Le nom d'Unterwald évoque de nouveau la forêt. La nature a divisé cette Waldstaette en deux, comme un panier qui aurait deux compartiments, l'un pour les pommes, l'autre pour les poires (il y a beaucoup d'arbres fruitiers dans ce pays). La petite chaîne du Kernwald la partage en deux communautés bien distinctes : Obwald et Nidwald. Mais le nom même vient de l'expression latine « inter silvas », ce qui désigne des propriétés dans l'intérieur de la forêt : le défrichement.

Des trois pays, l'Unterwald est le plus à l'écart de la vallée de la Reuss. Il ne touche qu'au lac. Il ne s'y est jamais formé une communauté unique, d'où une faiblesse politique. Mais l'atmosphère que l'on y respire est plus douce que celle de Schwytz ou d'Uri. A quoi cela tient-il ? Une légende raconte que les gens de l'Unterwald descendraient de colons romains. Peut-être n'est-elle pas complètement fausse. Quoi qu'il en fût, l'alémannisation de l'Unterwald ne remonte pas avant le milieu du Xe siècle.

Ici se termine l'histoire interne des Waldstaetten. A partir du XIIIe siècle, elles vont être entraînées dans l'histoire générale, celle du Saint-Empire. C'est alors qu'apparaîtra la Confédération.

DES WALDSTAETTEN À LA CONFÉDÉRATION

Dans ce chapitre, je ne reviendrai point sur les faits et les légendes que vous êtes censés connaître tous. Ce que je vous apporterai, c'est une manière de les comprendre et de les expliquer.

I

Une première constatation : tous les événements réels ou légendaires que nous rapporte l'histoire des Waldstaetten appartiennent au XIIIe siècle prolongé jusqu'à la bataille de Morgarten et au Pacte de Brunnen, soit jusqu'au 9 décembre 1315. Or le XIIIe siècle, est-il besoin de le redire, est un âge de haute civilisation.

Il est aussi un âge où s'intensifie la circulation à travers la chrétienté. Le XIIIe siècle a la bougeotte, si vous me passez le mot. Deuxième constatation.

Cette circulation accrue a besoin de routes, de ponts, d'hospices, de tout un réseau de communications intérieures. Troisième constatation.

La quatrième nous montre que cet aménagement s'est porté en particulier sur les Alpes. Pour quelles raisons ? L'arc alpin qui se tend de la Méditerranée à l'Adriatique, au nord de la péninsule italique, n'est pas un mur de protection seulement ; il est un éventail de passages entre les deux parties essentielles du Saint-Empire : la Germanie et l'Italie, d'où la politique alpine des empereurs.

A ce système manquait entre le Brenner à l'est et le Mont-Cenis à l'ouest un passage central. Il existait pourtant : le Saint-Gothard, mais il était fermé.

C'est l'ouverture de ce passage central qui entraîna les Waldstaetten dans l'histoire européenne.

La rencontre des Waldstaetten avec cette histoire produisit l'histoire suisse, comme un choc produit l'étincelle qui met le feu au bûcher.

II

De nouveau, je marque le point de départ.

Ce point de départ fut le pont de bois jeté sur les gorges de la Reuss à une date que nous ne pouvons pas fixer ; peut-être 1198. Mais, si l'on eut l'idée et l'audace d'établir ce pont, c'est que sa nécessité s'imposait. Depuis le XIIe siècle, on franchissait tant bien que mal l'obstacle, par deux sentiers tout juste praticables aux bergers et au bétail. Cela ne suffisait point pour établir des relations normales entre Uri et la Léventine, entre la vallée de la Reuss et la vallée du Tessin. Mais lorsque, grâce au pont, il n'y eut qu'un seul col à franchir, la circulation des pèlerins et des marchands se porta sur lui. Ces pèlerins et ces marchands venaient presque tous de la Lorraine et de l'Allemagne ; il en viendra même, plus tard, de la Scandinavie.

La nouvelle route ouvrait à l'exportation du bétail les marchés italiens de Varèse et de Gallarate : l'élevage prit donc une importance qu'il ne connaissait guère à cette époque. Mais il y avait encore d'autres profits et bénéfices : le transit des marchandises, le louage des guides et des bêtes de somme. Il est vrai que l'entretien de la route était à la charge d'Uri, de l'Urseren et de la Léventine ; entretien particulièrement onéreux au premier, à cause des ponts : on comptait douze ponts de bois sur la seule paroisse de Wassen.

Des corporations se formèrent et obtinrent bientôt le monopole du trafic. On les nommait les « Teile », les Parts, parce qu'il leur incombait de répartir entre leurs membres le transport des marchandises. A la tête de chacune d'elles se trouvait un « Teiler », un partisseur, qui distribuait la besogne, avait la responsabilité de l'expédition. On imposait aux marchands un tarif déterminé qu'on ne pouvait augmenter, ni diminuer. Les muletiers étrangers devaient acquitter un droit de passage et de pontonnage : seuls les habitants des Waldstaetten et de l'Urseren étaient exemptés de ce droit. Tous, en revanche, se voyaient soumis à une police

sévère : défense d'importuner les étrangers, défense d'accepter de pourboire. Il était permis de laisser brouter les animaux le long de la route.

Quelle influence la route exerça-t-elle sur le type social des Waldstaetten ?

Une influence transformatrice. La route eut tôt fait d'apporter aux Waldstaetten, sinon la richesse, du moins le profit. Elle détermina chez eux une différenciation sociale, analogue à celle qui s'était produite dans les villes. Il se forma une classe gouvernementale. Les Waldstaetten en avaient besoin, car la route, en même temps qu'elle les faisait entrer dans le circuit économique de l'Europe, les entraîna dans la politique.

III

L'importance du Saint-Gothard ne pouvait demeurer simplement économique ; elle devint politique.

Elle le devint parce que les Waldstaetten furent tout de suite prises dans le tourbillon qu'était alors la politique européenne.

Pour les Waldstaetten, cette politique se présentait sous la forme d'une alternative : ou les Hohenstaufen, ou les Habsbourg.

Les Hohenstaufen descendaient, les Habsbourg montaient.

A partir de 1075, le Saint-Empire est divisé par la querelle des Investitures. On la nomme ainsi parce que les papes revendiquaient le droit exclusif d'investir les évêques de leur charge, tandis que les empereurs se réservaient ce droit parce que les évêques étaient en même temps des seigneurs féodaux. Cette querelle plongea le royaume de Germanie dans une anarchie dont les grands dynastes surent profiter au détriment de l'autorité impériale. Frédéric Ier de Hohenstaufen eut le mérite de ramener la paix durant un demi-siècle. et de restaurer le pouvoir impérial sur la base de la féodalité. Lui mort, l'anarchie recommença.

Frédéric n'eut que deux successeurs : son fils Henri VI et son petit-fils Frédéric II. Ce Souabe génial et déséquilibré s'était transformé en un Méridional. Il ne quittait plus la Sicile dont la civilisation composite l'avait pris tout entier. Il étudiait la philosophie arabe et l'idée d'une entente avec les musulmans l'obsédait. L'Allemagne, il la négligeait. Il mourut en 1250. Après lui, les Hohenstaufen disparurent dans le sang. Alors s'ouvrit le grand interrègne, le « terrible temps sans empereurs », comme on disait dans les Allemagnes — et dans les Waldstaetten plus qu'ailleurs.

Frédéric Ier favorisait une famille sur la fidélité de laquelle il pouvait compter : les Habsbourg.

Ces dynastes d'origine franque — des Austrasiens peut-être — possédaient déjà des terres en Argovie au Xe siècle. Ce fut l'un d'eux, Werner, évêque de Strasbourg, qui fit construire, en 1020 probablement, le château dont nous voyons encore se dresser la tour lorsque nous partons d'Olten en direction de Zurich. Ce château faisait partie d'un système de défense destiné à protéger le bien particulier de la famille. Toute la puissance des Habsbourg est partie de là. Evoquons cet empire de Charles Quint, sur lequel le soleil ne se couchait jamais, et saluons la grandeur quand nous la rencontrons quelque part dans notre petit pays.

Frédéric Ier avait inféodé aux Habsbourg les pouvoirs comtaux sur la partie du « Zürichgau » qui s'étendait à l'ouest de la Limmat et du lac de Zurich. Schwytz et Unterwald y étaient compris. Il remit au comte Rodolphe l'Ancien le droit d'avouerie sur le « Pagellus Uroniae » qui appartenait depuis 853 au couvent du Fraumünster de Zurich. Cette imprudence fut commise en 1218.

Pour que tout soit clair, les droits d'un comte sur son « Gau » étaient celui d'administration et celui de justice ; le droit d'avouerie était de justice seulement.

Mais un droit mène à un autre. L'avouerie installait les Habsbourg sur le Saint-Gothard, au moment où il commençait de prendre l'importance que l'on sait.

Le danger était d'autant plus pressant que les Habsbourg manœuvraient pour se détacher du parti impérial et se rattacher au parti du pape. Averti par les Uranais, Frédéric II chargea son fils, le roi Henri VII, de reprendre leur avouerie aux Habsbourg et de placer le « Pagellus Uroniae » sous l'immédiateté impériale.

Les Uranais eux-mêmes s'étaient engagés à racheter au comte de Habsbourg l'avouerie. Ils avaient sans peine rassemblé cette somme qui devait être lourde, mais la route et les transports rapportaient de l'argent. De son côté, le roi Henri déclara solennellement dans une charte en latin du 26 mai 1231 qu'en plaçant Uri sous l'immédiateté impériale, il s'engageait à ne jamais lui retirer cette immédiateté pour la donner en fief à un autre seigneur. Enfin, il remettait le pouvoir judiciaire au « minister vallis », autrement dit au landamman.

Conséquence : les gens d'Uri devenaient, au nom de l'empire, gardiens du Saint-Gothard dont les Habsbourg se voyaient définitivement écartés. Toujours la politique des empereurs.

Les Schwytzois, ces rivaux des Uranais, ne voulurent point rester en arrière. L'an 1239, l'empereur Frédéric II fut excommunié : il avait tout fait pour cela. Les Schwytzois se hâtèrent d'envoyer une députation auprès de lui. Il s'occupait alors d'assiéger la petite place de Faenza en Emilie. Les Schwytzois l'assurèrent de leur fidélité. En échange, Frédéric II, par une lettre rédigée en décembre 1240 et qui se trouve aux archives de Schwytz, les prit sous sa protection particulière et sous celle de l'empire.

Frédéric II n'avait point prononcé le nom d'immédiateté. Sans doute voulait-il ménager les Habsbourg. Mais les Schwytzois, à qui échappait tant de subtilité, conclurent que protection de l'empereur et de l'empire égalait immédiateté.

Et l'Unterwald ?

Cette Waldstaette ne fut jamais en possession de l'immédiateté impériale, comme



Des corporations obtinrent le monopole du trafic

Uri et Schwytz. Toutefois, après l'extinction des comtes de Lenzbourg, on y constate, chez les hommes libres, une sorte d'avènement. On les voit se constituer en communautés indépendantes dont les centres sont les paroisses et surtout les deux bourgs forestiers de Sarnen et de Stans. L'individualisme, les disputes entre guelfes et gibelins et surtout le manque d'organisation : voilà qui empêcha les Unterwaldois de jouer un rôle égal à celui des Schwytzois et des Uranais.



Les cloches sonnent

LE PACTE DU 1er AOÛT 1291

Soir du 1er août, un soir qui s'incline vers la nuit.

Vous êtes sorti de la ville bruyante et profanatrice. Vous avez gagné le sommet d'une colline, entre les Alpes et le Jura. Les ombres des arbres s'allongent et vous dépassent, comme pour vous indiquer votre chemin dans le grand passé de notre petite patrie.

Les cloches sonnent.

Elles se répondent dans tout le pays.

Les cloches sont une prière pour tout le pays.

Les cloches se taisent. Lentement, la nuit monte vers les cimes des montagnes.

Sur la plus haute, en face de vous, un premier feu s'allume : est-ce que ce serait une étoile ?

I

Que ferez-vous ce soir du 1er août, lorsque vous aurez descendu la colline, lorsque vous serez rentré dans la ville ?

Vous ne vous mêlerez point à la foule, vous n'irez point entendre les discours. Vous fermerez sur vous la porte de votre maison et, seul dans votre chambre, vous lirez le pacte.

Vous le lirez dans la traduction que je vous apporte ici.

« Au nom du Seigneur, ainsi soit-il !

» C'est accomplir une action honorable et profitable au bien public que de confirmer, selon les formes consacrées, les conventions ayant pour objet la sécurité et la paix.

» Que chacun sache donc que, considérant la malice des temps et pour mieux défendre et maintenir dans leur intégrité leurs personnes et leurs biens, les hommes de la vallée d'Uri, la communauté de Schwytz et celle des hommes de la vallée inférieure d'Unterwald, se sont engagés, en toute bonne foi, de leur personne et de leurs biens, à s'assister mutuellement, s'aider, se conseiller, se rendre service de tout leur pouvoir et de tous leurs efforts, dans leurs vallées et au-dehors, contre quiconque, nourrissant de mauvaises intentions à l'égard de leur personne ou de leurs biens, commettrait envers eux ou l'un quelconque d'entre eux un acte de violence, une vexation ou une injustice. Chacune des communautés a promis à l'autre d'accourir à son aide en toute occasion où il en serait besoin, ainsi que de s'opposer, à ses propres frais, s'il est nécessaire, aux attaques de gens malveillants et de tirer vengeance de leurs méfaits, prêtant effectivement serment, et confirmant par les présentes qui seront observées sans vol ni fraude, l'acte d'alliance autrefois juré, cela sous réserve de l'obéissance et des prestations que chacun doit à son seigneur selon sa condition.

» Après délibération en commun et accord unanime, nous avons promis, statué et décidé de n'accueillir et de n'accepter en aucune façon dans lesdites vallées un juge qui aurait acheté sa charge à prix d'argent ou par quelque autre moyen, ou qui ne serait pas habitant de nos vallées ou membre de nos communautés.

» Si une dissension surgit entre quelques-uns des Confédérés, ceux dont le conseil a le plus de poids doivent intervenir pour apaiser le différend selon le mode qui leur paraîtra efficace ; et les autres Confédérés devront se tourner contre la partie qui rejetterait leur sentence. En outre, il a été convenu entre eux ce qui suit : si un meurtre est commis avec préméditation et sans provocation, le meurtrier, s'il est pris, doit, comme son crime infâme l'exige, être mis à mort, à moins qu'il ne puisse prouver son innocence ; et s'il s'enfuit, il ne pourra jamais revenir au pays. Ceux qui accorderaient abri et appui à ce malfaiteur, seront expulsés des vallées jusqu'à ce que les Confédérés jugent bon de les rappeler. Si quelqu'un met volontairement le feu aux biens d'un Confédéré, de jour ou dans le silence de la nuit, il ne sera plus jamais considéré comme membre d'une de nos communautés. Et si quelqu'un, dans nos vallées, favorise ledit malfaiteur et le protège, il sera tenu de donner satisfaction à la personne lésée. De plus, si l'un des Confédérés commet un vol au détriment d'un autre ou lui cause un dommage quelconque, les biens du coupable qui pourraient être saisis dans les vallées doivent être mis sous séquestre pour servir, selon la justice, à indemniser le lésé. Au surplus, nul n'a le droit de saisir comme gage le bien d'autrui, sinon d'un débiteur ou d'une caution manifeste, et même dans ce cas, il ne peut le faire qu'avec l'autorisation spéciale de son juge. D'autre part, chacun doit obéissance à son juge, et, si besoin est, doit indiquer quel est, dans la vallée, le juge dont il relève. Et au cas où quelqu'un refuserait de se soumettre au jugement rendu et où l'un des Confédérés subirait quelque dommage, du fait de cette résistance, tous les Confédérés seraient tenus de contraindre ledit contumace à donner satisfaction. Surgisse une guerre ou un conflit entre quelques-uns des Confédérés, si l'une des parties se refuse à accepter pleinement le jugement ou l'arrangement, les Confédérés sont tenus de prendre fait et cause pour l'autre partie.

» Les décisions ci-dessus consignées, prises dans l'intérêt et au profit de tous, devront, si Dieu le permet, durer à perpétuité en témoignage de quoi le présent acte dressé à la requête des prénommés a été validé par l'apposition des sceaux des trois susdites communautés et vallées.

» Fait en l'an du Seigneur 1291 au début du mois d'août. »

II

Le pacte du 1er août 1291 est la charte fondamentale de la Confédération. Il n'eut pas toujours cette gloire. Il fut oublié, perdu, retrouvé. En 1760, un érudit bâlois nommé G.-H. Glaeser le publia pour la première fois. Mais on ne lui donna encore aucune importance. Il ne commença qu'au XIXe siècle son ascension. Elle se fit avec lenteur, à mesure que les légendes et les traditions populaires perdaient de leur autorité, car il y a incompatibilité entre elles et lui.

C'est Schwytz qui, dans ses archives, a l'honneur de garder ce texte sacré. Vous pouvez l'y voir. Il portait trois sceaux attachés au parchemin, mais celui de Schwytz a disparu. Celui d'Uri, qui aurait dû être le premier apposé, n'est que le second. Le sceau qui a servi pour Nidwald existe encore. Il est conservé à Sarnen et l'on en fit après 1291 usage pour tout le pays.

Regardez de plus près ce parchemin : il est en latin et il ne porte pas de signatures. Ce qui pose deux questions, mais avant d'y répondre il faut étudier le texte.

Ce texte est en trois parties.

La première est l'acte de confédération. Cet acte renouvelle la confédération plus ancienne, celle de 1241 environ.

La deuxième déclare que désormais les trois Waldstaetten n'admettront plus qu'une magistrature indigène.

La troisième organise la justice à tous les degrés, y compris la haute justice, celle qui prononce la peine capitale.

Si j'avais besoin d'un document pour illustrer ce que je viens d'écrire sur le lien féodal et la confédération à l'époque de la chrétienté, je prendrais le pacte de 1291.

L'esprit qui l'inspire est celui de la « Mahnung ». Ce mot se traduit par avertissement solennel. Lorsqu'un membre de la ligue se voit menacé, il a le droit d'appeler tous les autres à son secours, en leur adressant un avertissement solennel et pressant : une « Mahnung ». Il suffit qu'un Etat confédéré déclare sous serment qu'il a besoin des

autres pour que tous les autres soient obligés d'accourir à son secours, sans discuter.

L'esprit de la « Mahnung » est celui de la vieille Suisse. Elle a duré cinq siècles sans constitution.

Le pacte réserve expressément l'obéissance et les prestations que chacun, selon sa condition, doit à son seigneur. Il ne s'agit point de prudence politique, il s'agit de droit. Faut-il le répéter ? L'observation des droits anciens était la garantie des droits nouveaux. Cette loyauté autorisait, par contrepartie, celui qui l'observait à demander des droits nouveaux. La marche, je le répète aussi, même si elle payait un cens à un seigneur, n'en formait pas moins une communauté libre et souveraine, un petit Etat.

Le refus d'admettre des juges étrangers et la volonté de n'avoir que des juges indigènes n'a rien de révolutionnaire. Elle n'en était pas moins la revendication fondamentale mais il y avait un précédent : les franchises d'Uri en 1231. Dans ces franchises, le droit de justice était remis au landamman.

Il est intéressant de savoir que le 19 février 1291, le roi Rodolphe de Habsbourg avait promis aux Schwytzois qu'aucun homme non libre ne pourrait être désormais leur juge. Les paysans libres trouvaient intolérable d'être jugés par un non-libre, c'est-à-dire par quelqu'un d'une condition inférieure à la leur.

Qu'aurait pu être ce non-libre, chargé par le presque empereur qu'était Rodolphe de Habsbourg de rendre justice en son nom ? Un ministérial.

Comme l'on rencontre souvent ce terme dans les textes, je vais profiter de l'occasion pour l'expliquer.

Sous le régime féodal, le ministérial était un fonctionnaire, donc un non-libre. Il fallait être un grand seigneur, au moins un comte, pour avoir des ministériaux. L'importance de leurs fonctions et par conséquent de leurs privilèges s'accroissait suivant les degrés de la hiérarchie féodale. Les ministériaux d'empire étaient habilités à posséder des terres de la Couronne ; ils formaient un parti puissant qui avait son mot à dire dans l'élection d'un empereur. Mais, en principe, le ministérial restait un non-libre.

A la fin, la ministérialité formera une classe juridique, indépendante et fermée, avec hérédité des fonctions et des fiefs. C'était l'entrée dans la noblesse.

Le paysan libre, lui, restait le paysan libre.

Le ton général du pacte est celui de la prudence. Il n'a d'autre objet que la paix et la sécurité : déclaration du début. On n'y découvre aucune velléité offensive. En revanche, une volonté défensive l'anime. Il entend défendre la personne et les biens des hommes des trois vallées. C'est la raison de leur confédération établie sur le principe féodal de l'assistance mutuelle.

Le pacte est limité aux trois Waldstaetten dont il explique la politique traditionnelle. Mais il ne faudrait pas aller plus loin dans son interprétation. Si nous avons le droit de le regarder comme la charte fondamentale de la Confédération, c'est parce qu'il en contient le principe. Les trois pays de la forêt n'ont pensé qu'à eux-mêmes, et non à une extension en dehors de leur cadre, à la formation d'un Etat fédératif. C'est pour cela que le pacte est un aboutissement, non un commencement.

Voici à présent la première des questions que je viens de tenir en réserve : pourquoi le pacte est-il rédigé en latin ?

III

Le latin était la langue de la chrétienté, de sa religion, de son droit, de sa pensée même. Les grandes chartes de ce temps sont toujours en latin.

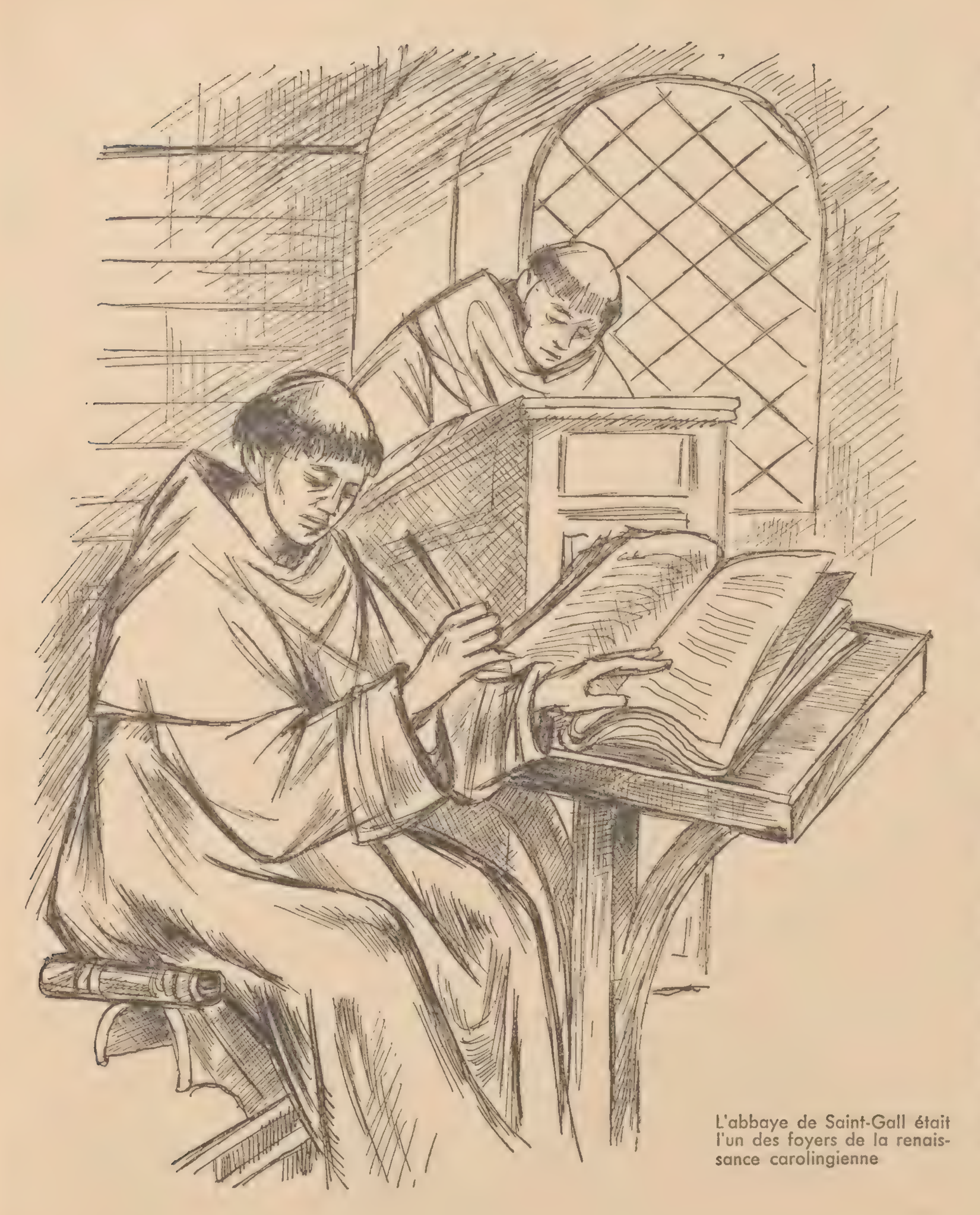
J'ouvre de nouveau sur le vaste horizon une petite fenêtre de la maison suisse : notre histoire a besoin d'être aérée.

Le christianisme, qui est d'abord une religion et qui est ensuite une culture, avait besoin d'une langue universelle pour exprimer une pensée universelle. Cette langue fut en Orient le grec et en Occident le latin. Le grec et le latin, que l'antiquité avait épuisés, étaient en train de mourir. C'est le christianisme qui les a empêchés d'être des langues mortes.

Voir dans le latin chrétien, le latin médiéval, une décadence est une erreur que l'on ne commet plus guère. On est en présence d'un nouvel état du latin, un état qui exprime un esprit nouveau et une poésie nouvelle. Saint Jérôme en traduisant la Bible — on appelle cette traduction Vulgate — força la langue de Rome à rendre un autre génie que celui de Rome. Saint Augustin, dans sa « Cité de Dieu », empêcha l'histoire de se dessécher dans la chronique et la rhétorique. En même temps, il apportait à l'époque de la chrétienté la doctrine, la conception du monde dont elle avait besoin. Charlemagne faisait de la « Cité de Dieu » sa lecture quotidienne : il l'emportait toujours avec lui dans ses déplacements.

Charlemagne fut l'initiateur d'une renaissance qui porte encore son nom : la renaissance carolingienne. On vit reparaître la capacité créatrice que l'on croyait épuisée. L'abbaye de Saint-Gall fut un des grands foyers de cette renaissance : l'un de ses moines, Notker le Bègue, un Alémanne de Thurgovie, fut le plus grand poète lyrique de son temps. Mais c'est au XIIIe siècle que la renaissance du latin atteignit à son apogée. Sans elle, la renaissance du grec n'eût pas été possible.

Aux XIIe et XIIIe siècles, il se forma un latin juridique, sous l'influence du droit romain. On n'avait jamais oublié ce droit, mais les empereurs, et souvent même les papes, favorisèrent sa restauration parce qu'ils voyaient en lui une justification de leur pouvoir universel. Le droit romain introduisit de l'ordre dans la masse enchevêtrée des coutumes et des droits féodaux : la précision du latin n'en faisait-elle point la langue dont avaient besoin les juristes ? Des centres d'études se constituèrent en France et en Italie. Mais l'un des plus importants était la chancellerie impériale. Suivant l'empereur dans ses itinéraires, la chancellerie préparait les décrets qui allaient être



L'abbaye de Saint-Gall était l'un des foyers de la renaissance carolingienne

munis du sceau impérial. Mais elle donnait aussi des consultations à ceux qui s'adressaient à elle.

Or, le pacte de 1291 est un instrument juridique. Les chefs des trois pays devaient être assez instruits pour le lire, le comprendre et l'expliquer. Et voilà qui prouve l'existence dans les Waldstaetten d'une élite laïque, sans doute peu nombreuse, mais qui avait fréquenté les écoles bénédictines et qui était, comme on dit, sortie.

La tête politique de cette élite était le baron Werner II, d'Attinghausen, landamman d'Uri. Lui seul avait l'expérience et les relations nécessaires pour avoir, non point rédigé le pacte, mais préparé sa rédaction. A qui s'est-il adressé, on en est réduit à des conjectures. Mais si l'on compare le style du pacte à celui des franchises d'Uri, on voit qu'elles sont du même style, celui de la chancellerie impériale.

J'ennuierais mes lecteurs si j'en disais plus long. Je termine donc par cette remarque : après le pacte de 1291, les autres pactes de notre histoire ne seront plus en latin, mais en allemand.

HABSBOURG ET WALDSTAETTEN

Le Pacte de 1291 nous a posé deux questions : pourquoi est-il rédigé en latin, quels sont les fondateurs historiques de la Confédération ?

A la première, il n'est possible de donner qu'une réponse conjecturale. A la seconde, les événements vont nous permettre de donner une réponse précise.

Les événements qui se sont déroulés entre le 1er août 1291 et le 9 décembre 1315 ont abouti à la guerre, mais gardons-nous d'oublier la distance qui les sépare. On s'imagine volontiers que la bataille et victoire de Morgarten a suivi de près le Pacte de 1291. En réalité, vingt-quatre années se sont insérées entre eux : la durée d'une génération, un temps

plus long que celui qui sépare la première guerre mondiale de la seconde.

I

Voulons-nous évaluer l'importance de faits tels que la bataille de Morgarten ou celle de Sempach, nous commencerons par les mettre à leur place dans la perspective de l'histoire européenne, dans celle du Saint-Empire en particulier ; et puis nous mesurerons.

La mesure portera sur le terrain du Saint-Empire à l'époque des Hohenstaufen : la Germanie, y compris la Bohême, la Lorraine et les Pays-Bas ; l'Italie, y compris la Sicile, chère à Frédéric II ; enfin, le royaume de Bourgogne.

Le cadre établi, quelle place notre espace libre y occupe-t-il ?

Sa plus grande partie rentre dans la Bourgogne ; sa plus petite rentre, Rétie comprise, dans la Souabe.

Voilà pour la géographie et voici pour l'histoire :

Elle nous évoque de nouveau le grand interrègne. L'anarchie règne dans le Saint-Empire que la lutte entre les guelfes et les gibelins a déjà divisé. La Germanie se décompose. Il faut un empereur : tel est le vœu, le cri des peuples.

Cet empereur, de quelle dynastie pouvait-il sortir ?

Après la disparition des Hohenstaufen, il ne pouvait sortir que des Habsbourg.

Au commencement, nous le savons, les Habsbourg voulaient établir leur puissance territoriale entre le Rhin, le Jura et les Alpes. Il est d'autant plus facile de les comprendre qu'ils avaient là, dans la région de l'Aar et de la Reuss, leur bien de famille, leur « Eigen » : le château de Habsbourg et l'ensemble dont il était la pièce maîtresse. Leur point de départ fut donc bourguignon, transjuran.

Mais en décembre 1282 un changement décisif s'opéra : les Habsbourg entrent en possession d'une nouvelle puissance territoriale : Autriche, Styrie, Carinthie et Carniole, avec une ouverture sur l'Adriatique.

Ils n'étaient point gens à renoncer aux biens et aux droits qu'ils possédaient ailleurs. Aussi leur première politique fut-elle de rejoindre par un territoire continu leurs deux grands domaines, de les souder en un Etat. C'était un but royal : les Suisses les empêchèrent de l'atteindre.

Mais il y avait un but impérial. Ce but, les Suisses n'auraient jamais été assez forts pour empêcher les Habsbourg de l'atteindre et même de le dépasser.

Sans doute, les Suisses avaient tenu l'Autriche en échec. Mais sur la carte on voit que notre petit espace libre n'était plus pour elle qu'un front secondaire, en comparaison des autres. Au début du XVIe siècle, l'Autriche l'abandonnera.

Pourquoi ?

A partir d'Albert II l'Illustre (1398-1439), le diadème impérial appartient, par coutume et transmission, aux Habsbourg. Leurs couronnes ont plus d'importance que la pauvre Allemagne morcelée qui s'intitule toujours Saint-Empire. Frérédic III prit pour devise : l'Autriche a pour mission de gouverner le monde. Son fils Maximilien héritera des Pays-Bas et son petit-ils, Charles Quint, fera de sa devise presque une réalité.

Mais la Suisse est demeurée en dehors de cet empire sur lequel jamais ne se couchait le soleil.

II

Le seul Habsbourg qui a traversé notre histoire sans y laisser le souvenir d'un ennemi, c'est Rodolphe III.

Il est en même temps celui qui, après avoir vaincu en 1278 le roi Ottokar de Bohême, a transplanté de Transjurane en Autriche ses descendants.

Né le 1er mai 1218, élu roi de Germanie le 24 octobre 1273, mort le 15 juillet 1291 — date à retenir —, Rodolphe est le premier des grands Habsbourg. A Innsbruck, une sculpture faite de son vivant est couchée sur son tombeau. Elle nous représente un homme de noble taille, au visage allongé, aux sourcils relevés, aux yeux graves et réfléchis. Son nez proéminent et son épaisse lèvre inférieure nous font dire tout de suite : c'est un Habsbourg !

Le génie de Rodolphe consistait à réunir et harmoniser en lui des qualités opposées : la violence et la prudence, la dureté et la générosité, l'esprit d'offensive et la persévérance. Il était un hardi capitaine et un habile diplomate. Il savait conquérir et administrer. Son autorité imposait, son charme attirait. On eut tôt fait de reconnaître en lui l'homme nécessaire, l'empereur que l'on attendait.

Car, bien qu'il ne fût que roi de Germanie, Rodolphe tenait dans ses mains tous les pouvoirs impériaux. Tant et si bien qu'aux yeux des peuples allemands il était l'empereur.

Le roi empereur commença par le plus pressé : il mit fin au grand interrègne. Il fit plus : en octobre 1275, à Lausanne, il rencontra le souverain pontife Grégoire X et conclut avec lui un accord qui terminait l'inexpiable querelle entre les deux pouvoirs.

A l'accession de Rodolphe, l'empire n'était plus celui de Frédéric Ier. Le Hohenstaufen était parvenu à dominer la féodalité : le Habsbourg se voyait dominé par elle. Il n'avait que deux moyens de s'imposer : la force militaire et la puissance territoriale. Il travailla sans se lasser à les accroître l'une et l'autre, l'une par l'autre.

Malgré la victoire qu'il avait remportée sur son rival de Bohême et malgré l'étendue de son domaine autrichien, c'était encore dans la Transjurane qu'il entendait enraciner son Etat. A l'exemple des Zaehringen, il rechercha l'appui des villes en leur distribuant d'innombrables franchises. En tant que Habsbourg, il saisit toutes les occasions d'agrandir de toutes les manières ses domaines comtaux : avoueries, juridictions, patronages d'église, simples propriétés, Rodolphe s'engage partout, attendant



Les Waldstaetten jurèrent fidélité à Adolphe de Nassau

l'heure où il lui serait possible d'unifier tout.

Il pénètre dans les Waldstaetten, jusqu'au Saint-Gothard. Il confie à un Habsbourg l'avouerie d'Einsiedeln, reprend pour lui-même celle de l'Urseren, s'approprie la ville de Lucerne et, par elle, les fermes qu'elle possédait dans l'Unterwald. Il exige de chacun, paysan ou membre de sa propre famille, les lourdes contributions dont il a besoin pour son armée et sa politique. Mais il est juste et n'a rien d'un tyran. Aussi est-il aimé et respecté malgré la crainte qu'il inspire. Il vivait à une époque où souveraineté et propriété se confondaient, mais il savait qu'une autre époque allait venir. Il préparait celle-ci en se servant de celle-là.

Le grand Habsbourg éprouvait une sympathie particulière pour les Schwytzois qu'il gâta. En vertu de ses pouvoirs impériaux, il les avait placés sous sa dépendance directe, et c'était bien, cette fois, l'immédiateté. Il avait reconnu leur valeur militaire au siège de Besançon et leur avait donné une bannière qui est l'origine du drapeau suisse. Il eut soin que les libertés des Schwytzois n'eussent en rien à souffrir de sa fiscalité. Il leur accorda le privilège de ne jamais être jugés par un non-libre. J'ai déjà énuméré tout cela. J'y ajoute que Rodolphe s'était empressé de confirmer les franchises d'Uri.

Rodolphe III, roi de Germanie, empereur de fait, était populaire. Ses actes et ses paroles frappaient les imaginations. Or, dans ce temps-là, lorsque les imaginations étaient frappées, elles transformaient les faits en légendes.

Celle de Rodolphe, que nous raconte-t-elle ?

Il n'était encore que le landgrave de Habsbourg. Un jour qu'il se trouvait à la chasse, il rencontra un prêtre qui se désespérait parce qu'il n'arrivait point à franchir un ruisseau. Ce prêtre portait l'hostie à un moribond. Rodolphe descendit de cheval, mit le ministre de Dieu en selle, lui donna les rênes et lui dit : « Allez ! » Et le prêtre franchit le ruisseau.

Le lendemain, il ramena sa monture au comte. Rodolphe se refusa à la reprendre : « Comment pourrais-je remonter sur un cheval qui a porté mon Créateur ? Je le consacre au service de Dieu. »

Sur cette légende, Schiller a composé une ballade célèbre.

III

Le 15 juillet 1291, à Spire, le roi Rodolphe mourut.

Cette nouvelle provoqua dans tout le Saint-Empire une émotion faite de regret et de crainte. Car il y avait deux hommes dans Rodolphe : le roi empereur et le Habsbourg. On aimait le premier, on redoutait le second.

Le second s'incarnait maintenant dans son fils Albert.

La légende a défiguré ce prince. La vérité est qu'il n'a jamais exercé une tyrannie quelconque sur les Waldstaetten dont il s'est peu occupé. A-t-il même connu le Pacte de 1291 ?

Albert avait hérité quelques-unes des qualités paternelles. Et d'abord les qualités militaires : la vaillance, le coup d'œil, l'esprit d'offensive. Comme son père, il avait le sens de son époque, un sens que les Waldstaetten ne possédaient en rien. Il avait la conviction que l'âge de la féodalité s'achevait dans l'anarchie et que, pour sortir de cette anarchie, il fallait entrer résolument dans l'âge de l'Etat.

Albert avait vu juste. A peine Rodolphe avait-il expiré qu'une coalition se forma contre son fils. Tous ceux que le roi empereur avait lésés, soumis, remis à leur place, prirent les armes contre son successeur. C'étaient le comte Amédée de Savoie, la ville de Berne, la ville de Zurich, l'abbé de Saint-Gall, l'évêque de Constance — un Habsbourg cependant —, la comtesse de Rapperswil, plus une fourmillière de petits et grands seigneurs souabes. Zurich était le centre de cette coalition.

Comment et pourquoi les trois Waldstaetten furent-elles amenées à se rallier au mouvement ?

Elles venaient de jurer le pacte de 1291. Nous qui l'avons lu, nous savons qu'il n'avait rien d'agressif, qu'il était une mesure de sécurité. Mais les hommes des Waldstaetten, les Schwytzois en tête, avaient de bonnes raisons pour s'attendre au pire. Les trois pays se sentaient isolés ; aussi, pour sortir de cet isolement, leurs chefs crurent-ils sage de conclure une alliance avec Zurich, que les Waldstaetten n'aimaient pourtant guère, et, par le biais de cette alliance, de se joindre à la coalition.

En agissant ainsi, les Waldstaetten ne changeaient en rien leur politique et même elles la renforçaient. Elle était simple : se tenir du côté de l'empereur parce que l'empereur seul, cette source du droit, avait le pouvoir de garantir leurs franchises, de les confirmer, de les augmenter. Or les grands électeurs avaient écarté la candidature d'Albert à l'empire ; leur choix s'était porté sur Adolphe de Nassau, homme de grande bravoure et de faible puissance. Les Waldstaetten s'empressèrent de lui jurer fidélité et lui s'empressa de reconnaître tous leurs droits.

Rodolphe était mort le 15 juillet. Les Waldstaetten eurent à peine quinze jours pour s'alerter, rédiger — en latin — le pacte, se rassembler et prêter serment. Il fallait, pour tout cela, que le pacte fût déjà prêt. Il l'était sans doute. Voyons dans ce fait un acte de prudence et de prévoyance politique, plutôt que le résultat d'une conspiration.

En latin, puisque latin il y a, « conjurare » signifie jurer ensemble, « conjurati » désigne ceux qui ont juré ensemble, qui se sont mis d'accord par serment. Même observation pour « conspirare » et « conspirati ». Ces deux verbes s'appliquent avant tout au lien féodal. Il est possible toutefois qu'il y ait eu dans la jeunesse des Waldstaetten un parti de la guerre, car cette jeunesse avait le goût du mouvement et de l'aventure, comme chez tous les Germains et chez tous les montagnards.

IV

L'alliance d'Uri et de Schwytz avec Zurich le 16 octobre 1291 était conclue pour une durée limitée. Elle avait un caractère offensif, mais il n'était pas dans les intentions des deux Waldstaetten d'entrer en guerre ; il leur suffisait de s'être affranchies de la tutelle habsbourgeoise et de s'être mises en position légale d'attaquer quand il le faudrait. C'était prudent : Albert battit à plates coutures les Zuricois, le 13 avril 1292 ; il entra dans leur ville, tout impériale qu'elle fût, et les contraignit à signer une paix qui mettait fin à leur alliance avec les Schwytzois et les Uranais.

Ce qui nous intéresse dans l'alliance du 16 octobre 1291, c'est qu'elle répond à la seconde question : quels sont les fondateurs historiques de la Confédération ? Pour le dire tout de suite, il n'y avait rien à fonder : il n'y avait qu'à maintenir et à défendre ce qui était déjà fondé.

L'alliance est, en effet, signée alors que le pacte était simplement scellé.

Les signatures sont au nombre de six, soit trois délégués pour Schwytz et trois délégués pour Uri.

Je me propose de les nommer et de les qualifier.

Avant de le faire, je réserve un siège plus élevé à Werner II, baron d'Attinghausen Schweinsberg. En 1291, à l'occasion du pacte, les Uranais lui remirent le sceau et la bannière de leur communauté pour les garder dans son château. En 1294, ils l'élirent landamman à vie. Jusqu'à sa mort en 1321, il dirigea ou du moins conseilla la politique des Waldstaetten dont il était la plus haute figure. Il ne se rendit point à Zurich, mais il fit partie du conseil qui, après le traité, fut chargé d'en étudier l'exécution. Son rôle fut sans doute celui d'un président.

Voici les trois délégués d'Uri : Silinen, Schüpffer, Erstfeld.

Arnold de Silinen est un chevalier. Il possédait le château de Kussnacht et la charge de « meier » du quartier de Silinen, une des



Après la mort de Rodolphe, les Waldstaetten eurent à peine quinze jours pour rédiger leur pacte, se rassembler et prêter serment



Les gens de la forêt possédaient l'amour des jeux guerriers

divisions du territoire uranais, ce qui faisait de lui une sorte de préfet. Il sera aussi amman de Zoug et bailli de la Léventine. Un seigneur en un mot. Avec son fils Jost, qui fut un fougueux partisan de la France, sa famille passa dans le Valais.

Burkard Schüpffer fut, en 1263, le premier landamman d'Uri mentionné dans les documents. En 1257, la communauté d'Uri et Rodolphe de Habsbourg le chargèrent de régler un différend.

Conrad d'Erstfeld était d'une famille non libre qui avait fait son ascension et son enrichissement au service de l'abbaye du Fraumünster. En 1291, Conrad était un parvenu intelligent, qui espérait en vain d'être un jour chevalier.

Et voici les trois délégués de Schwytz : Ab Iberg, Stauffacher et Hunno.

Conrad Ab Iberg appartenait à l'une des plus anciennes familles du pays, une famille dont on pourrait dire qu'elle était autochtone. Il était landamman en 1291.

Rodolphe Stauffacher, ou mieux von Stauffach, appartenait à une famille de même importance que les Ab Iberg. Il fut plusieurs fois landamman.

Conrad Hunno portait un nom qui, chez les Alémannes établis dans notre espace libre et ensuite dans l'administration féodale, désignait le chef d'une centaine, à la fois capitaine et juge, autrement dit, un centenier. Conrad était réputé comme arbitre. Il sera landamman en 1309.

Présentations faites, nous constatons qu'entre le 1er août et le 16 octobre 1291 il ne s'est écoulé que deux mois et demi. Ce n'est point un temps assez long pour qu'il se soit produit des changements notables dans les chefs d'Uri et de Schwytz. Il en résulte qu'à part une ou deux exceptions possibles, nous découvrons dans ces sept noms ceux qui ont juré le Pacte du 1er août 1291.

Ces hommes, autre constatation, appartenaient à l'élite sociale du pays, à ceux que l'on appelait les « Ringsherren », par allusion au cercle que formait la landsgemeinde. Ce titre même évoque des personnalités, pour parler notre langage. Ils inspiraient confiance par leur expérience, leur instruction, leurs traditions. Ils étaient enfin « sortis ».

Nous cherchions les « fondateurs historiques de la Confédération » : nous les avons maintenant.

Ne trouvez-vous pas que nous sommes bien ingrats à leur égard ?

LES GENS DE SCHWYTZ

Morgarten, le 15 novembre 1315 : première guerre, première victoire. Ce fait d'armes serait vite raconté et manquerait d'intérêt, comme presque tous les récits de bataille, s'il ne caractérisait pas les vainqueurs, en particulier les Schwytzois.

I

Les gens des Waldstaetten, grâce à la forêt et à la montagne, étaient demeurés tout proches de leurs ancêtres, les Alémannes. On ne les comprendrait point et on les interpréterait de la plus sotte manière si l'on ignorait les traits les plus marquants de leur visage historique.

Ces traits sont d'origine alémannique avec des modifications chrétiennes ou des prolongements médiévaux, comme nous le montre le professeur Georges Wackernagel, un spécialiste du folklore médiéval. Je vais les relever.

Je m'attacherai pour commencer au culte des morts.

Pour les Germains, pour les Alémannes, ce culte était lié à celui du clan, de la « Sippe ». Il avait pour objet un ancêtre commun, mythique ou historique. La vraie religion des Germains se trouvait là. Elle avait plus d'importance, elle était plus impérative que la religion des dieux. Profaner, détruire un tombeau : ce crime inexpiable exigeait la vengeance du sang.

Chez les Waldstaetten le culte des morts s'était maintenu au point que le nonce Bonhomini, lors de ses visites en Suisse à l'époque de la Contre-Réforme, en fut frappé, scandalisé, car ces manifestations ne tenaient aucun compte des usages et des règles de l'Eglise.

Vénérer les ancêtres, prier pour eux, les invoquer, s'efforcer d'être ce qu'ils avaient été : voilà ce qui pour les hommes des Waldstaetten était le premier des commandements. Leur société se composait de plus de morts que de vivants. Pour eux, la patrie était dans toute la force du terme la terre des pères.

Il est facile de rattacher les traits suivants à ce trait fondamental.

Le deuxième, un trait médiéval, était la crainte et même l'horreur de la nouveauté. L'époque de la chrétienté avait une conception de l'homme et du monde qui excluait l'idée, toute moderne, de progrès. Les gens de la Forêt étaient en cela des médiévaux renforcés. Pour eux, le devoir consistait à rester fidèle aux traditions ancestrales, à mettre ses pas dans les pas des aïeux. Voilà ce que dans chaque famille on enseignait aux enfants.

Les gens de la Forêt craignaient et détestaient les gens des villes. Ils redoutaient leur influence. Ce troisième trait s'apparente au précédent. Il est aussi d'origine alémannique. Les Alémannes ne se résignèrent à vivre dans des villes que sur le tard ; ils n'y pouvaient point respirer. Les descendants des Waldstaetten, habitués à la vie forestière et montagnarde, ne le pouvaient point non plus. Des villes, ils n'en avaient pas, ni ne voulaient en avoir. Altorf, Schwytz, Sarnen et Stans n'étaient que des « Flecken »,

des centres où se trouvaient l'église paroissiale, le Rathaus, l'arsenal, le marché ; autour, la population se dispersait jusqu'au flanc des montagnes, sauf certaines grandes familles qui avaient des maisons en pierre dans les vallées.

Les Waldstaetten cependant n'auraient pu se passer des villes, de leur sœur Lucerne et de leur voisine Zurich. S'entendre avec elles, conclure des alliances s'imposait comme une nécessité économique et politique. Malgré cela, la méfiance et l'hostilité demeuraient.

Ce que redoutaient les gens de la Forêt, c'était la prédominance des villes dans la Confédération. Il fallut l'intervention de Nicolas de Flue pour que Soleure et Fribourg y fussent admises. Quant à Berne, son alliance avec les Petits Cantons n'était en rien un acte d'amour, ni d'un côté, ni de l'autre. Les Bernois voulaient empêcher les Unterwaldois de soulever contre eux les gens de l'Oberland, ce qu'ils étaient en train de faire. Voir dans cette propagande antibernoise quelque chose de révolutionnaire serait de l'anachronisme. Les paysans libres ne pouvaient souffrir que d'autres paysans libres fussent sujets d'une ville, car ils s'estimaient supérieurs à ceux de la plaine, aux bourgeois qu'ils regardaient de haut, c'est le cas de le dire. Ce qui ne les empêchera en rien d'avoir eux-mêmes des sujets.

Le quatrième trait saute aux yeux : l'esprit guerrier.

Encore une survivance de la tribu germanique, cette assemblée de guerriers en armes. Les « Landsleute » ont pris la suite. Si l'on veut être digne des pères, si l'on a l'amour de la patrie dans le cœur, le premier devoir n'est-il pas de la défendre ?

En temps de paix, ce devoir se manifestait par un entraînement continu, par l'amour des jeux guerriers, tirs à l'arc ou à l'arbalète, luttes, concours de force ou de vitesse, maniement de la hallebarde, jet de la pierre. Comme pour l'Alémanne, porter les armes, les avoir dans sa maison était le signe de la liberté.

Ce quatrième trait se prolonge en ce cinquième :

A l'intérieur de la tribu germanique, il y avait deux partis naturels en présence : celui des jeunes et celui des vieux. Aux vieux appartenaient le conseil, l'autorité, le jugement. Aux jeunes revenaient le droit d'être turbulents, belliqueux ; le droit de se livrer, certains mois de l'année, à des excès parfois sanglants. Les jeunes se revêtaient alors d'une peau d'ours. Ils s'identifiaient avec cette bête féroce, ils devenaient féroces eux-mêmes. Le mot allemand : « Berserker », évoque ce déchaînement. Le « Berserker », c'est le guerrier furibond, et l'on voit aussitôt telle peinture de Hodler.

Chez les Waldstaetten, cette fureur bestiale était humanisée en un goût, en un besoin, en un désir de mouvement, d'aventure, de conquête. Que leur jeunesse ait formé un parti de la guerre, qu'elle ait poussé à la guerre est plus qu'une probabilité.

Un dernier trait : la vengeance.

Un mot allemand l'exprime : « Blutrache », la vengeance du sang par le sang. Il s'agissait d'un droit, par conséquent d'un devoir. Lorsqu'il y avait eu mort d'homme à la suite d'une querelle, d'un duel, d'un attentat, d'une injuste violence, les parents de la victime, toute sa famille, tous ses compagnons, étaient tenus à le venger dans le sang du coupable. Tant qu'elle ne sera pas vengée, la victime ne trouvera aucun repos dans son tombeau.

Si les hommes avaient le droit de vengeance, les femmes avaient le droit de plainte. Une plainte qui s'exprimait parfois en vers : n'y a-t-il pas dans le cycle des « Nibelungen » un poème intitulé la Plainte, « die Klage » ?

II

J'ai choisi ces faits parce qu'ils sont explicatifs.

Je voudrais dresser pour finir le portrait en pied de ce paysan libre que vous avez vu délibérer et que nous allons voir combattre.

La société médiévale était formée de deux grandes classes : les libres et les non-libres. Cette division traversait comme une fissure les paysans, les Waldleute. Quand on était un paysan libre, on pouvait être candidat à l'empire — du moins en théorie, puisque pour être candidat à l'empire la condition première était d'être libre et baptisé. Une fille de la noblesse ne se mésalliait point si elle épousait le fils d'un paysan libre, la distinction entre celui-ci et le petit noble étant presque invisible. En revanche, si le fils d'un paysan libre épousait la fille d'un paysan non libre, il perdait sa liberté, lui et ses descendants — sans pour cela perdre sa terre.

A Schwytz, il y avait trois catégories de paysans libres : les « Landsleute » qui seuls participaient à la landsgemeinde ; les « Bisässe » qui, durant la landsgemeinde, avaient le privilège de former la garde du « Ring » et de faire la police dans le « Flecken » Schwytz ; enfin les « Insässe », qui n'avaient que le droit de résidence et de possession. Ces deux dernières catégories étaient formées de familles qui s'étaient établies dans le pays après les « Landsleute » et avec le consentement de ces derniers.

Lorsque les gens des Waldstaetten déclaraient qu'ils étaient les égaux de tous les princes, ils ne formulaient point une revendication égalitaire : ils exprimaient un rang social, un droit. Ils possédaient la « Landeshoheit », la souveraineté sur leur propre territoire, ce qui leur donnait le privilège d'arborer une bannière carrée. Aux diètes impériales, ils passaient avant les chevaliers et les petits nobles. Un jour que leurs délégués arrivaient avec les présents d'usage, un chambellan méprisant ou mal instruit s'avisa de les faire passer après. Aussitôt nos Schwytzois de prendre le chemin du retour. Il fallut leur expédier un autre chambellan pour leur présenter des excuses et les ramener, eux et leurs présents.

III

Une force encore barbare, invincible sur son propre terrain, une force d'attaque autant que de défense : telle est l'impression que nous laisse le portrait du pays libre.

Voyons-le maintenant à l'œuvre, ce qui garantira la ressemblance du portrait.

L'œuvre, c'est la guerre.

Le grand interrègne, à qui l'on revient toujours comme au point de départ, avait révélé la faiblesse, l'impuissance de l'empire. Il n'était plus capable de remplir sa haute mission d'ordre et de paix, d'être le gouvernement temporel de la chrétienté et l'arbitre des différends entre les princes chrétiens. Il en résultait que ses propres membres ne pouvaient plus compter que sur eux-mêmes et sur les alliances qu'ils formaient entre eux pour leur défense commune.

Il serait cependant exagéré de croire que l'empire avait perdu toute importance pour les Waldstaetten. Il continuait d'incarner à leurs yeux le principe qui, sous Charlemagne, l'avait fondé. Leur fidélité à ce principe : l'unité du monde chrétien, légitimait leur volonté d'indépendance, ce qui se traduisait alors, il est à propos de le redire, par immédiateté.

C'est pourquoi les Waldstaetten ont poursuivi leur politique impériale. Le malheur fut qu'ils ne purent s'appuyer, contre des princes forts : les Habsbourg, que sur des princes faibles : Adolphe de Nassau dont le règne fut bref et qui, élu en 1292, se fit tuer dans une bataille en 1298 ; Henri de Luxembourg qui, élu en 1308, mourut en 1313. Entre deux, par malchance, ce fut Albert d'Autriche qui fut élu roi, la même année 1298, pour être assassiné en 1308, en vue de son château de Habsbourg : une « Blutrache ».

Ce n'était pas tout. Après lui, l'interrègne recommence. Les électeurs n'ont pu s'entendre sur un seul candidat. Il y en eut deux : Frédéric de Habsbourg, fils d'Albert, et Louis de Bavière, le chef de la famille rivale des Habsbourg ; les Wittelsbach.

Aucun des deux rois n'ayant voulu se désister au profit de l'autre, il y eut une guerre qui dura huit années. Elle était en cours lorsque survinrent les événements qui poussèrent les Waldstaetten et leur « aile marchante », les Schwytzois, à entrer en guerre sans tarder, ni hésiter.

PREMIÈRE GUERRE ET PREMIÈRE VICTOIRE

Il me souvient d'avoir vu, sur un monument public, une grosse peinture du XIXe siècle qui nous montre ceci :

La pente vertigineuse d'une montagne. Tout en bas, un lac avec un petit bateau dessus. En harnois de guerre, montés sur des chevaux lourdement caparaçonnés, des chevaliers gravissent la pente par un sentier de chèvres. Sur eux, d'invisibles ennemis font dégringoler troncs d'arbre et quartiers de roc.

Cette peinture ahurissante, à vous donner le vertige, est censée représenter la bataille de Morgarten.

I

Depuis des années, les Schwytzois étaient en bisbille avec leurs proches voisins, les bénédictins d'Einsiedeln, le couvent le plus renommé de la Haute-Allemagne. Otton le Grand avait élevé au rang de prince son abbé ; le roi Rodolphe en avait confié l'avouerie à sa famille.

L'origine du conflit était une vieille et interminable querelle à propos de bornes et de limites. Entre les armaillis du couvent et ceux de Schwytz, des rixes éclataient, coups, blessures et quelquefois mort d'hommes.

Tous les pays de montagne ont connu ces guerres de pâturage. Mais les Schwytzois avaient leur but. S'attaquer au monastère, c'était provoquer les Habsbourg. Nos gens ne se contentaient plus d'avoir enlevé à Einsiedeln la moitié de ses terres. Ils marchaient contre lui en ordre de bataille, menaçants, bannières déployées. Une fois, ils forcèrent les caves. Une autre, ils dispersèrent une procession et firent main basse sur les offrandes qu'ils découvrirent dans le sanctuaire de Notre-Dame-des-Ermites où la procession se rendait.

Ces violences et ces pillages n'étaient point le fait de bandits, mais de corps organisés, ayant à leur tête des chefs comme le landamman Conrad Ab Iberg, le landamman Rodolphe Stauffacher et son fils, le futur landamman Werner, en qui l'on peut voir le chef du parti belliqueux, plus un autre Werner, un Reding, nom qui deviendra illustre et qui veut dire les descendants de l'homme rouge.

Les Schwytzois ne s'arrêtèrent point en si bon chemin. Ils pénétrèrent dans les terres autrichiennes, firent alliance avec la communauté d'Arth, chassèrent le bailli. Même ils promirent une récompense à qui tuerait publiquement ou secrètement le prince-abbé Gérard de Schwanden.

Celui-ci se plaignait, protestait, en appelait aux avoués. Mais les avoués ne bougeaient pas. Les Habsbourg avaient d'autres soucis sur le dos : ils ne se sentaient aucune envie de s'engager dans une aventure avec les Schwytzois. Quant au grand adversaire des Autrichiens, le roi Henri de Luxembourg, celui-ci ne cachait point la sympathie qu'il éprouvait pour ces montagnards dont il connaissait la force et l'impavidité.

En revanche, l'autorité ecclésiastique se prononça. Il y avait eu profanation. L'évêque de Constance lança le ban et l'interdit sur tout le Pays de Schwytz. Ses vicaires généraux les proclamèrent solennellement dans toutes les églises du grand diocèse tandis qu'ils faisaient fermer celles des Schwytzois. Défense de célébrer n'importe quel office religieux sur toute la surface de leur territoire. Qu'à cela ne tienne ! Ces

excommuniés, qui étaient croyants et pieux, voulaient tout de même avoir leurs messes et leurs sacrements. Ils le firent sous leur territoire, dans des caves ou des souterrains. Ils s'en creusèrent même à cet effet.

En 1313, les Schwytzois perdirent leur grand protecteur : Henri de Luxembourg. Quelle foudre allait-elle tomber sur leurs têtes dures ? Inquiets, exaspérés, ils ne se continrent plus.

Dans la nuit des Rois 1314, donc dans la nuit du 6 au 7 janvier, une troupe de Schwytzois, commandée par Werner Stauffacher et Werner Reding, se porta sur le couvent en trois colonnes. Le prince-abbé, par chance, était absent. Les nobles moines dormaient du sommeil de la justice uni à celui de l'innocence. Les voilà réveillés en sursaut par des coups et des clameurs ! On enfonce la grande porte, on fait sauter les verrous. Les agresseurs nocturnes se précipitent hurlant dans l'intérieur. Ils empoignent tout le monde. Puis, comme ces héros avaient une puissante soif — pour parler vaudois — ils dégringolent dans les caves et défoncent les tonneaux. Le vin leur étant monté à la tête, ils devinrent furieux, « Berserker ». Ces bons catholiques profanent l'église, souillent l'autel, s'emparent des vases sacrés, pillent et cassent à cœur joie. Des Sarrasins païens n'auraient point besogné mieux.

Au petit jour, ils s'en allèrent avec leurs captifs et leur butin. En cours de route, ils libérèrent les valets contre rançon, mais ils gardèrent les conventuels. Ils les emprisonnèrent pendant douze semaines, et ils ne durent point avoir chaud.

Parmi les captifs se trouvait le bénédictin Rodolphe de Radegg. Dans le monastère, il remplissait les fonctions de scholarque, ce qui impliquait des connaissances assez étendues. Lui-même était poète et musicien. Il a composé, en 1314 précisément, un poème en alexandrins latins, intitulé la Chapelle des Ermites, « Cappella Heremitarum ». Le nom allemand d'Einsiedeln signifie solitude, ermitage, et chaque année les catholiques



Les agresseurs se précipitèrent en hurlant

de la Suisse romande organisent des pèlerinages à Notre-Dame-des-Ermites.

Le poème de Radegg a une double valeur, historique et littéraire. Pour l'histoire de nos origines, il est une source ; pour l'histoire littéraire, il illustre la renaissance latine qui s'était produite au XIIe siècle et qui avait atteint son apogée au suivant. Constatons à ce propos qu'il faut savoir le latin si l'on se propose d'étudier cette époque tumultueuse et embrouillée. Le chroniqueur de cette même époque : Jean de Winterthour, un moine encore, écrivait aussi en latin, mais en prose.

C'est à Radegg que nous devons le récit de la nuit fatale dont il fut l'une des victimes. Lorsque, plein d'horreur et de terreur, il parle des Schwytzois, c'est pour leur appliquer l'épithète qu'Horace avait appliquée en son temps aux Rètes dont les violences et les pillages remplissaient d'horreur et de terreur la Cisalpine : « immanes ». Inhumain, cruel, féroce, barbare : on a tout un choix d'adjectifs pour traduire ce vocable. « Raetii immanes » a donné « Swicenses immanes ». Même dans les pires moments, nos bénédictins demeuraient des humanistes.

II

Donc, les Schwytzois avaient accumulé, le sachant et le voulant, des actes irréparables. L'excommunication et la mise au ban de l'empire qui étaient tombées sur eux avaient atteint aussi leurs confédérés d'Uri et d'Unterwald, accusés de solidarité. C'était une manière de reconnaître les trois Waldstaetten comme un tout indissoluble.

Des deux rois qui, à cette date, se disputaient l'empire, le premier, Louis de Bavière, protégeait ouvertement les Schwytzois ; il les avait relevés du ban, mais il ne pouvait les aider qu'en paroles. Le second, Frédéric de Habsbourg, entendait appliquer aux Waldstaetten les sentences ecclésiastiques et laïques. Il en avait, lui, les moyens. Aucune médiation n'était possible : il fallait se préparer à combattre.

Il y eut un instant d'irrésolution, de panique. Selon Jean de Winterthour — dont la chronique est une des sources les plus abondantes de l'histoire en Haute-Allemagne durant les années 1198 à 1348 — les hommes des Waldstaetten « clamaient à Dieu d'un seul cœur pour que leur bétail et leurs femmes ne devinssent point la proie des ennemis ».

Il y avait un autre danger : le blocus ; Frédéric et son frère Léopold l'avaient préparé. Ils avaient, non sans peine, obtenu l'hommage de Lucerne ; ils en avaient fermé le marché, ce qui interrompait le trafic avec le Saint-Gothard. A l'autre extrémité, les Uranais surveillaient l'Urseren pour empêcher l'occupation du col, car le roi Rodolphe en avait repris pour lui-même l'avouerie.

Si ce blocus avait été exécuté, les Waldstaetten auraient dû crier famine. Mais Frédéric et Léopold étaient bien résolus à en finir avec les Schwytzois et leurs confédérés.

Pour éviter le blocus, il n'y avait qu'un seul moyen : entrer en guerre le plus vite possible.

En guerre, les Schwytzois l'étaient déjà depuis la nuit des Rois 1314.

Leur provocation avait pour but de forcer les Habsbourg à intervenir. Leur tactique était de les attirer au moment choisi dans l'endroit choisi. Elle révèle des chefs qui avaient fait la guerre, savaient établir un plan de campagne et l'exécuter.

La première mesure à prendre était de fermer partout les portes du pays.

On commença par mettre à ban la ceinture de la forêt : défense d'y couper du bois, afin de la rendre impénétrable. Mais les hommes des Waldstaetten ne se contentèrent point de cette protection naturelle. Il fallait éviter une attaque par la mer intérieure : le lac des Quatre-Cantons. Brunnen et Stansstad furent clos de palissades enfoncées dans le lac. On édifia même des tours au milieu des eaux. Les Lucernois, sujets sans zèle des Habsbourg, armèrent une flottille dont la plus grosse barque, presque une galère, s'appelait « L'Oie ». Les Schwytzois ripostèrent en armant aussi une flottille dont la plus grosse barque s'appelait « Le Renard ». Il y eut combat naval et le Renard mangea l'Oie.

Sur le lac de Zoug, Arth fut transformé en forteresse. Enfin, tous les défilés et tous les passages dans la montagne furent barrés par ces petites murailles, renforcées de tours peu élevées, qu'on nomme « letzines ».

Un seul passage resta ouvert, celui du Morgarten : la porte de la souricière.

Après ces mesures défensives, les mesures offensives.

Leur but était d'assurer aux hommes une supériorité d'armement.

Ils auraient à combattre des cavaliers. Ce qui exigeait d'assurer tout d'abord à l'homme une solidité inébranlable. Pour cela, les chaussures avaient été munies de crampons qui enracinaient le fantassin comme un arbre dans la terre glissante. Cela ne suffisait point encore : il fallait maintenant une arme de choc spécialement adaptée à la lutte contre l'armure, l'épée et la lance. Les Schwytzois inventèrent une hallebarde munie d'un croc : arme redoutable à laquelle ils durent en premier lieu la victoire.

La hallebarde des Schwytzois provoqua une terreur dont le chroniqueur Jean de Winterthour nous a transmis l'écho : « Les gens de Schwytz ont dans leurs mains certains instruments de meurtre munis de tranchants, qu'ils appellent dans leur langage hallebardes ; très terribles, avec lesquelles ils divisent comme avec des rasoirs leurs adversaires les plus fortement armés. »

Bien des semaines avant la bataille, les Autrichiens auraient pu les voir en train d'étudier le terrain, d'explorer le pays, d'amonceler à des points déterminés des troncs d'arbres et des pierres, et surtout d'épier l'adversaire. L'exploration, le service de renseignement, voilà bien, en effet, la dernière et décisive supériorité de la petite armée schwytzoise. Et sans doute devait-elle être éclatante, cette supériorité, puisqu'elle a frappé tous les chroniqueurs. Les gens d'Aegeri, bien que sujets d'Einsiedeln

ou de Zurich, par conséquent aussi des Habsbourg, sympathisaient avec les Waldstaetten : ils leur fournissaient des espions.

Pour être justes, nous devons connaître les dispositions autrichiennes.

Accuser le duc Léopold et ses adversaires d'avoir méprisé les montagnards auxquels ils allaient s'attaquer et d'avoir entrepris leur expédition punitive à la légère, est une vantardise de tir fédéral dont le résultat est de diminuer la valeur des Schwytzois. Léopold, auquel son frère le roi Frédéric avait donné la mission de réduire ces rebelles, était un homme intelligent, énergique et brave. Sans doute ignorait-il comme tout le monde le génie militaire des Schwytzois. Il n'en savait pas moins qu'il allait au-devant d'une entreprise difficile. Son plan était de faire une démonstration contre Arth, de manière à détourner l'attention de l'adversaire, et de pénétrer en même temps dans l'Unterwald par le Brünig. S'il en avait eu les moyens, il aurait attaqué les Uranais par l'Urseren, mais il ne les avait point là-haut.

Léopold avait chargé le comte de Strassberg d'entrer dans l'Unterwald en passant par l'Oberland et le Brünig. Strassberg : ce nom nous intéresse. Il est d'abord celui d'une position située sur le Schlossberg, au sud de Büren, et commandant la route de commerce et de pèlerinage qui longeait le pied du Jura et le cours de l'Aar ; l'ancienne route romaine. Il est ensuite celui d'une famille issue des comtes de Neuchâtel. Celui qui commandait la manœuvre contre l'Unterwald se nommait Otton. Homme de confiance du roi Albert, il était bailli impérial des terres bourguignonnes. Il y avait sans doute des Romands dans les chevaliers qu'il amenait avec lui.

Peut-on reprocher à Léopold d'avoir mal choisi son moment ? Au mois de novembre, les marais autour du lac d'Aegeri sont déjà gelés solidement : le terrain est alors propice à un déploiement de cavalerie. Mais ce déploiement fut rendu impossible par l'attaque brusquée des Schwytzois.

La marche de la cavalerie autrichienne fut arrêtée en tête de colonne. Profitant



La marche de la cavalerie autrichienne fut arrêtée

du désordre qui se produisit dans ses rangs, un corps d'élite — dans lequel, grâce à une interprétation fausse, la légende, fort injurieuse pour le peuple de Schwytz, a voulu voir des bannis, des criminels — parvint, en faisant peut-être rouler dans le chemin étroit des troncs et des blocs, à couper la retraite à l'adversaire. En même temps, au son des cors, l'attaque de flanc se déclenchait. Réduite à l'impuissance, la noblesse n'eut qu'à choisir entre la noyade ou le massacre. Bien peu parvinrent à s'échapper, dont Léopold. Quant aux hommes de pied, ils arrivèrent trop tard, ayant dû suivre probablement une autre route ; ou ils firent demi-tour, car beaucoup, dans ces bandes levées sur place, ne marchaient qu'à contrecœur, nourrissant pour les Waldstaetten des sympathies plus ou moins secrètes et souhaitant leur victoire.

Plaçons maintenant la bataille du Morgarten dans l'histoire militaire.

Elle fut livrée à une époque où les armées étaient encore peu nombreuses. Il ne devait pas y avoir une grande différence entre les Autrichiens et les Schwytzois. Ceux-ci, augmentés du contingent uranais, ne devaient guère dépasser l'effectif d'un bataillon de montagne renforcé : environ quinze cents hommes. D'après des calculs sur le terrain, on peut évaluer à deux mille hommes environ la chevalerie autrichienne.

A cette même époque, les batailles étaient de courte durée. Elles se ramenaient généralement à un choc suivi de combats particuliers ou par petits groupes. La chevalerie, qui était extraordinairement disciplinée et entraînée, se mettait en ligne de manière à former un mur de fer aussi impénétrable que possible. C'est ce qu'ils n'eurent pas le temps de faire au Morgarten. Ce ne fut pas une bataille : seulement une boucherie, selon le témoignage de Jean de Winterthour.

La bataille du Morgarten démontre avec d'autres ensuite — car elles se répétèrent durant tout le XIVe siècle — que la cavalerie a perdu au profit de l'infanterie la maîtrise des batailles. Morgarten inaugure ainsi celle de l'infanterie suisse qu'à partir du XVIe siècle la maîtrise de l'artillerie détruira peu à peu.

Enfin, l'intérêt du Morgarten est de nous mettre en présence d'une guerre en montagne qui est un chef-d'œuvre dans l'art d'utiliser le terrain.

III

La victoire du Morgarten eut une conclusion qui fut définitive pour l'histoire de la Suisse : le nouveau pacte d'alliance du 9 décembre 1315.

Ce pacte fut signé au même lieu où, selon toute vraisemblance, celui de 1291 avait été scellé : Brunnen.

Rédigé cette fois en haut-allemand, il commence par une traduction presque intégrale de son prédécesseur, rédigé, je le rappelle, en latin. Mais il y ajoute ces trois dispositions :

« Aucun des pays confédérés ne doit se donner un maître ou accepter un seigneur sans la volonté et le conseil des autres.

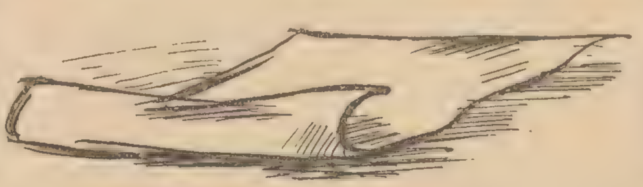
» Aucun des pays confédérés ne doit s'allier à des seigneurs étrangers, ni entamer des pourparlers avec eux, sans le conseil des autres.

» Quiconque des Confédérés agit à l'encontre de ces prescriptions et conspire de sa propre autorité avec des seigneurs étrangers, se rend coupable de haute trahison ; il est réputé parjure et déloyal, et échu aux trois pays, corps et biens. »

Quelle que soit l'importance du pacte de 1291, celle du pacte de 1315 la dépasse.

C'est le pacte du 9 décembre 1315 qui est la charte fondatrice de la Confédération, et non l'autre.

Nos pères avaient raison de le considérer ainsi.



LA CONFÉDÉRATION

Il y a dispute sur le pacte du 1er août 1291. Pour les uns il est réactionnaire, pour les autres il est révolutionnaire.

On aurait évité cette vaine controverse si l'on s'était donné la peine de replacer le pacte dans son temps et dans l'esprit de son temps. C'est ce que je me propose de faire.

I

Confédération : il est nécessaire, surtout en ce jour, de préciser le sens du mot.

Rentrons un instant dans la société féodale, à l'époque de la chrétienté.

Pour les chrétiens, pour les hommes des Waldstaetten, former une confédération était un acte religieux. Cet acte avait trois buts : la justice de Dieu et sa gloire, la paix dans le monde, l'avancement spirituel des contractants.

C'est par ce caractère sacramental qu'une confédération obligeait davantage ses membres qu'une alliance ou un traité. Elle était un engagement de même nature que l'engagement chevaleresque, fondée comme lui sur la fidélité et sur l'honneur. Un traité n'avait qu'une valeur conventionnelle, une alliance pouvait n'être que temporaire : une confédération devait durer, « s'il plaît à Dieu, perpétuellement ». Aujourd'hui encore, la Constitution fédérale porte en frontispice « au nom du Dieu tout-puissant ». Elle est l'écho lointain du pacte de 1291 qui débute « au nom du Seigneur ».

Le mot de confédération nous rappelle l'origine de la société féodale, quand des populations menacées demandaient à un chef de les défendre et l'assuraient de leur fidélité.

Vous reconnaissez le lien féodal. Il unissait d'abord inférieur à supérieur, protégé à protecteur. Mais il pouvait unir aussi des égaux. Dans ce cas, chacun jurait à la fois protection et fidélité à chacun. Rien ne l'exprime mieux que cette vieille devise des corporations qui est devenue par survivance la devise de la Suisse :

« Chacun pour tous, tous pour chacun. »

Tel était le lien qui fédérait les Waldstaetten. Ne pas le savoir, ne pas le comprendre est tout fausser.

A l'époque de la chrétienté, au XIIIe siècle, tout pacte, à commencer par le nôtre, était conservateur. Dérivé de la théologie, le droit médiéval s'affirmait immuable. L'idée de nouveauté n'avait aucune prise sur les esprits : il y avait même un crime de « nouvelleté ». Nul n'ignorait que le respect des droits acquis était la seule garantie des droits nouveaux.

« Dieu et mon droit » : cette devise féodale résume l'esprit de ces temps. « Dieu premier servi », dira plus tard Jeanne d'Arc. Mais le droit devait être second servi dans une société où chacun, du serf à l'empereur, avait son droit. Attaquer le bon droit d'un autre, l'en frustrer, était un acte coupable, même un crime. Défendre son droit, s'il le fallait, les armes à la main, était un acte légitime, même un devoir. Ajouter à son droit ancien un droit nouveau qui ne fût en rien une « nouvelleté », mais qui fût contenu en puissance dans le droit ancien, était aussi un acte légitime, même un devoir dans les circonstances où les Waldstaetten se trouvaient.

Que demandaient-elles ?

D'abord d'être placées sous l'immédiateté impériale, cette forme de l'indépendance pour les petites communautés. Ensuite, de ne plus être soumises à des juges étrangers, mais de posséder une magistrature indigène. Nous avons là les deux conditions de leur sécurité.

Elles étaient d'autant plus nécessaires que la guerre et l'anarchie régnaient dans la chrétienté, durant le terrible temps sans empereur.

II

La confédération des Waldstaetten n'est pas un phénomène isolé, une sorte de miracle.

Le grand interrègne avait provoqué une éclosion de confédérations et de ligues. Exemple : la confédération des Waldstaetten précisément. A la féodalité des seigneurs, s'opposaient et parfois se joignaient celle des villes et celle des paysans libres.

Il y eut d'abord la féodalité des villes. Les villes formèrent des confédérations avec lesquelles les souverains durent compter. Aux diètes impériales, il y avait un banc des villes souabes et un banc des villes rhénanes. C'était aux villes que l'empereur octroyait le plus souvent l'immédiateté : Berne en 1223, Bâle en 1264, Saint-Gall en 1272, Soleure en 1280, et l'on pourrait allonger la liste. Le mouvement ascendant des communes urbaines monte des villes lombardes aux villes souabes et rhénanes, d'où il gagne les villes flamandes. Les Waldstaetten, situées entre l'Italie et la Germanie, étaient traversées par ce courant à haute tension.

Ce courant a formé la plus grande et la plus puissante confédération urbaine de l'époque : la Hanse.

La Hanse, ce nom dérive du mot gothique « Hansa » qui se traduit en latin par « multitudo » au sens de communauté organisée. Elle a débuté dans la Baltique à partir de 1150. Au XIVe siècle, après une guerre longue mais victorieuse, elle a imposé sa domination aux Scandinaves. Il fut un temps où la ligue hanséatique comptait plus de soixante-dix villes allant de Bruges à Novgorod.

Il y eut ensuite la féodalité des paysans libres.

Avant les Waldstaetten, on les rencontre surtout sur les frontières de l'empire. Les Dithmarses, par exemple, sont établis au nord de l'Elbe sur les confins danois. Certains pensent que les générateurs des paysans libres étaient des colons militaires que l'on avait transplantés dans les margraviats. En fait, il n'y eut que deux confédérations importantes : celle des Frisons, celle des Suisses.

La confédération frisonne a duré jusqu'au XVIe siècle. Quant aux libertés des Frisons, elles remontaient, disait-on, à Charlemagne. Le Saint-Empire avait reconnu l'immédiateté de cette « gens durissima maritima », ce très dur peuple maritime qui se gouvernait soi-même selon les traditions germaniques.

Les Frisons fournissaient aux empereurs des guerriers qui avaient fait, avec nos Alpicoles, leurs preuves en Italie contre les Sarrasins. Ils s'estimaient d'un rang supérieur aux chevaliers, puisqu'un non-libre pouvait être chevalier, la chevalerie étant un ordre, non un clan. Ils ne toléraient chez eux ni les non-libres, ni les nobles. Ils possédaient une sorte de patriciat formé de familles enrichies par le commerce, respectées à cause de leur ancienneté et consultées à cause de leur expérience. D'où le caractère aristo-démocratique du « Bund der Friesen ». Même caractère chez les Waldstaetten.

Les Frisons étaient aussi les hommes d'une route : les côtes de la mer et les fleuves. Leurs métiers étaient la batellerie, le transport des marchandises, le tissage des draps.

La confédération frisonne ne dura point parce qu'elle n'obtint jamais l'alliance des villes. Hambourg et Brême s'y refusaient. Elles méprisaient ces gens.

Entre nos Ligues de la Haute-Allemagne et les Ligues de la Basse-Allemagne, le parallélisme est frappant. La montagne et la mer se répondent.

III

Cette mise en place va nous permettre de suivre le développement de l'idée, de la nécessité fédérative chez les Waldstaetten.

L'institution originaire est la tribu des Alémannes.

Je le rappelle :

Cette tribu était elle-même une confédération de clans, de « Sippen ». La « Sippe » était la famille élargie à tous ceux qui descendaient ou se croyaient descendre d'un ancêtre commun, historique ou mythique. Le lien était le culte de cet ancêtre. C'est pourquoi l'attachement à la « Sippe » était plus fort que l'attachement à la tribu, jusqu'à en devenir une religion.

La tribu était gouvernée par les guerriers, les hommes libres. Car porter et posséder

des armes était le signe, la preuve de la liberté. Deux fois par an, les hommes libres se réunissaient en armes dans un cercle, « Ring », qu'entouraient les poteaux sacrés réunis par des guirlandes. Malheur à qui voulait franchir ce cercle sans en avoir le droit ! Il était aussitôt mis à mort.

Cette assemblée souveraine se nommait « Volksthing ». Ne faisait partie du « Volk », du peuple, que cette aristocratie de guerriers.

Les voyez-vous maintenant rassemblés dans l'intérieur du cercle ? Ils discutent ce que leurs chefs leur proposent. Quand ils acceptent, ils lèvent leurs armes avec des acclamations ; quand ils refusent, ils font entendre un mugissement réprobateur en appuyant la bouche sur le rebord de leurs boucliers.

N'avez-vous point reconnu dans ce « Volksthing » l'origine de nos « Landsgemeinden » ? N'y avez-vous point reconnu aussi le principe qui est à la base de notre armée de milices : le droit du soldat suisse d'avoir chez lui son équipement, son fusil et même sa munition d'urgence ?

IV

Le christianisme et l'attachement à la terre, en dépaganisant les Alémannes, modifièrent leurs institutions. La tribu fit place au « Gau » ou, s'il s'agit des Petits Cantons, à la « Staette ». Le clan, la « Sippe » fit place à la famille et à sa maison, « Haus ». Enfin le « Volksthing » devint la « Landsgemeinde ».

On voit alors apparaître deux formes d'associations : la « Dorfgenossenschaft » et la « Marktgenossenschaft », celle du village et celle de la marche qui réunit plusieurs villages.

L'une et l'autre sont pour commencer économiques, agricoles. Elles ont pour but l'exploitation en commun des forêts et des pâturages : l'« Allmend », comme on l'appelle encore outre-Sarine. Cette exploitation a besoin de chemins, de ponts, d'endiguements, autant de travaux qui ne peuvent être entrepris qu'en commun. Il faut pour cela un ordre intérieur, une discipline. Il



Le « Volksthing » fut à l'origine de nos Landsgemeinden

y a aussi des conflits avec les voisins, conflits parfois sanglants à propos de pâturages : l'abbaye d'Einsiedeln en saura quelque chose. Des questions de droit et d'arbitrage se posent. Peu à peu, on en arrive à la politique. Peu à peu, la marche prend la consistance d'un petit Etat, ce qui la rattache au droit public. Ce petit Etat est libre, même s'il continue de payer un cens, une rente foncière à un seigneur.

Comme pour le « Volksthing », en filiation avec lui, un principe de souveraineté se dégage de la marche : celui de la souveraineté territoriale, « Landeshoheit ». Son exercice appartient à l'assemblée de tous les ayants droit. Ces ayants droit sont les paysans libres, les « Landsleute ». Ils forment la classe gouvernementale. Cette classe exerce son attraction, au-dessus d'elle, sur les chevaliers et les petits nobles, au-dessous, sur les non-libres qui deviennent ainsi libres de fait.

V

La marche avait préparé ses membres à gérer les affaires publiques. La route du Saint-Gothard avait, de son côté, augmenté le nombre et l'importance des intérêts communs. La confédération s'imposait aux trois Waldstaetten comme une nécessité à la fois extérieure et intérieure.

Elle s'imposait surtout à Uri et à Schwytz où l'organisation en marche avait atteint à son plein développement. Divisé en deux parties, l'Unterwald était en retard.

Le texte du pacte de 1291 parle formellement d'une alliance plus ancienne. Fut-elle orale ? On en doute, bien que cela ne fût pas impossible en ces temps. Le fait est que l'on ne l'a jamais retrouvée. Mais elle est incluse dans le Pacte de 1291, comme celui-ci est inclus dans celui de 1315.

On place cette première confédération vers 1241, et l'on présume qu'elle englobait Lucerne dont les Unterwaldiens étaient les plus proches voisins et les alliés.

A cette date, les Waldstaetten, du moins Uri et Schwytz étaient gibelins et soutenaient la politique de Frédéric II. Si donc l'acte de 1241 était rédigé en latin, ce qui est probable, c'est la chancellerie impériale qui aurait fait ce travail pour les Waldstaetten. Rien de plus naturel : n'avait-elle point rédigé déjà pour les Uranais la lettre de franchise de 1231 ?

L'année 1241 fut pour la chrétienté une année redoutable.

Après la mort de Gengis-Khan, son successeur Ogodaï entreprend la marche sur l'Europe. Il soumet les princes russes, détruit Kiev. Il poursuit sa campagne par le ravage de la Volhynie et de la Galicie. Ensuite, c'est le tour de la Pologne, de la Bohême, de la Hongrie, de la Valachie, de la Serbie, de la Bulgarie. Cracovie et Breslau tombent. Les cavaliers mongols galopent jusqu'à l'Adriatique ; on les voit à Trieste, à Spalato, à Raguse. Le monde chrétien est saisi d'angoisse. Le péril est si grave que l'empereur adresse un pressant appel aux princes chrétiens, que le pape Innocent IV ordonne des prières et fait prêcher la croisade et que saint Louis s'y prépare. Cependant, Henri II le Pieux, duc de Silésie et fils de sainte Hedwige, parvient, à la tête d'une armée d'Allemands et de Polonais réunis devant le danger commun, à retenir les Mongols. Au prix de sa vie, car il succombe dans sa bataille avec presque tous ses chevaliers : en 1241, précisément.

La chrétienté, qui avait déjà perdu Jérusalem en 1239, fut sauvée par la mort d'Ogodaï. Aussitôt les princes replièrent leurs tentes, sautèrent sur leurs petits chevaux et regagnèrent Karakorum, leur capitale au fond de la Mongolie, pour élire le successeur du Grand Kilsan.

Mais les Mongols restèrent en Russie.

Il est impossible que de tels événements ne se soient pas répercutés chez les Waldstaetten, impossible que les Waldleute n'aient point participé aux prières ordonnées par le pape dans toutes les églises de la chrétienté. Quand ils évoquent la malice des temps, ils ne font point allusion au grand interrègne et à leur péril seulement, mais au malheur et péril de la chrétienté.

L'ÉPOPÉE HELVÉTIQUE

LES ANCÊTRES

Au moment de quitter l'histoire des Waldstaetten pour celle de la Confédération, je voudrais évoquer le paysage du Morgarten.

Un lac, le petit lac d'Aegeri, intermédiaire entre les Préalpes et les montagnes. Une partie claire, une partie sombre.

La partie sombre, je la nomme le golfe du Morgarten parce qu'une montagne, lourde et haute, la domine et la tient dans son ombre : le Kaiserstock.

Le lac finit en marécage : des roseaux où, par places, affleurent de grosses pierres ; un pré plein d'eau, dont les mottes giclent sous les pas.

A gauche du Kaiserstock, des Préalpes, rampe oblique, peu élevée ; des rochers grisâtres, couverts de buissons et de sapins, avec une marge de prairie.

Entre le Kaiserstock et les Préalpes, des éboulis, terre et roc, barrent l'étroite vallée. Deux glacis superposés : le plus haut cache le village schwytzois de Sattel.

Ce que l'on nomme proprement le Morgarten est invisible d'en bas. Au-dessus des Préalpes, à gauche, c'est un vaste pâturage dont le point culminant atteint près de treize cents mètres et qui, se dégageant des forêts, s'incline et s'élargit.

I

Le paysage du Morgarten nous ouvre la haute porte de l'épopée helvétique.

Mais qu'est-ce que l'épopée helvétique ?

Un ensemble de chants et de poèmes, de légendes et de traditions dont nous possédons les textes ou dont nous retrouvons les traces ; un ensemble dont toutes les parties, tous les éléments ont ce trait commun, d'aboutir, même de très loin, de la mer à notre espace libre, au Saint-Gothard.

II

D'anciennes généalogies nous représentent un grand arbre, un chêne qui s'élève et se ramifie, mais qui a sa racine dans le flanc d'un personnage étendu et endormi : le premier ancêtre.

La descendance d'un ancêtre commun a fait l'unité des premiers groupes humains et son culte l'a renforcée.

Nous savons que chez les Germains le culte des ancêtres était la vraie religion, avant celle des dieux.

Mais qu'en était-il chez les Anciens ?

Les Anciens, les Hellènes, avaient développé jusqu'à la hauteur d'un art et d'une science la composition des généalogies fabuleuses. D'abord celles des dieux, car il fallait mettre de l'ordre dans ce panthéon grouillant et disparate ; ensuite celles des fondateurs et des protecteurs de la cité.

La rencontre de l'érudition antique et des traditions germaniques, voilà une forme mineure mais intéressante de la fusion entre le monde barbare et le monde antique. Cette forme, que va-t-elle être pour nous ?

Tous les peuples tirent leur nom d'un premier ancêtre : dès que l'on admet ce mythe comme une vérité, on en arrive, de personnification en personnification, à l'exemple que je vais vous citer.

Il forme le début de l'« Histoire des Helvétiens plus connus sous le nom de Suisses », parue à Fribourg, en dix volumes, de 1749 à 1753, l'auteur étant le baron d'Alt, avoyer de la Ville et République, homme sérieux, fort lettré, peu indulgent et très intelligent, assez sceptique, heureusement.

Dans le chapitre consacré aux marchands grecs et à leurs échanges avec les Helvètes,

j'avais déjà fait allusion au mythe que nous raconte le Baron. Vous allez maintenant avoir le texte entier sous les yeux :

« Ceux qui ont cru qu'ils (les Suisses) dérivent de Helvétus font descendre ce Prince d'Hercule qui, après l'incendie de la malheureuse Troie, ayant passé les Alpes, s'embarqua sur le lac Léman, et vint aborder de l'autre côté, au port que l'on croit être aujourd'hui celui d'Ouchy ; qu'il trouva la situation du pays fort agréable, quoi qu'inculte alors et rempli de forêts ; ce qui le détermina à y fixer sa demeure ; que pour cet effet ayant fait abattre les bois, il fit d'abord construire un fort, qu'il nomma Arpentras du nom de son fils. Lémanus, qui donna le sien au lac, fut un des successeurs d'Hercule. Eructonius lui succéda et, étant mort sans enfants, il laissa la Province à trois frères du sang d'Hercule, Helvétus, Sequanus et Allobrox.

» L'aîné poussa sa passion pour la belle Aventia jusqu'à une espèce de fureur, ce qui déplut tellement à ses cadets, que dans un transport de colère l'un des deux, après l'avoir chargée d'injures, eut la hardiesse de lui donner un soufflet. Cette femme irritée au-delà de toute expression, contre son agresseur, et infiniment sensible à un affront si cruel, ne s'occupa plus que du soin d'en tirer vengeance. Elle en chargea Helvétus, et l'obligea à se séparer de ses frères. Sequanus et Allobrox y consentirent. Allobrox eut pour son partage la Savoie, Sequanus la Bourgogne, Helvétus garda tout le pays qui est entre les lacs Léman et Brigantinus, aujourd'hui Constance.

» Comme ses deux cadets avaient donné leurs noms aux Provinces qui leur appartenaient depuis leur séparation, il donna de même le sien à celle qui lui était tombée en partage. Il bâtit ensuite la fameuse ville d'Avenches à l'honneur et gloire d'Aventia, ce qui doit paraître moins extraordinaire que Bucéphale qu'Alexandre le Grand fit bâtir dans les Indes à l'honneur de son cheval Bucéphale ; ou que l'ordre de la jarretière institué par un grand roi à l'occasion que tout le monde sait. Avenches devint la capitale du pays des Helvétiens. »

Cette histoire, d'où vient-elle ?

Probablement de Diodore de Sicile, un Grec de l'empire romain au temps de César et d'Auguste. Ce compilateur de génie — le génie est une grande patience — avait rédigé une « Bibliothèque historique » — c'est son titre — en quarante livres dont il nous en reste quinze. Il y avait rassemblé tout ce que l'on pouvait connaître alors en fait d'histoire, de géographie et de mythologie. Longuement, il suit le périple d'Hercule autour de la Méditerranée. On imagine sans peine qu'il se soit trouvé quelque part dans le Pays de Vaud un clerc pour détourner vers le Léman la route du demi-dieu.

Afin de compléter et d'achever sa généalogie fabuleuse, notre clerc inconnu a utilisé sans doute d'autres légendes et d'autres traditions remontant aux Helvètes et même aux migrations celtiques, et qui devaient être assez nombreuses dans la région d'Avenches. Les disputes entre les trois frères sont une vague réminiscence de conflits entre les Helvètes, les Séquanais et les Allobroges. On sait que les Helvètes avaient conquis des territoires sur les Séquanais. La belle Aventia nous rappelle qu'il y avait sur la colline d'Avenches une source sacrée, par conséquent une divinité dont les Celto-Romains d'Aventicum ont fait la déesse protectrice de leur cité : d'où généalogie. Bien avant les Romains, les Helvètes et les Celtes, les dieux étaient déjà partout dans la nature. Chaque source, ruisseau, rivière avait sa divinité, la Chandon par exemple. Et chaque sommet de montagne, par exemple le Moléson. Et le Léman, dont le nom est d'origine ligure. Quant au culte d'Hercule, les fouilles nous ont appris qu'il était spécialement pratiqué dans la colonie romaine d'Augst.

III

Si j'avais à réunir en volume les textes qui forment l'épopée helvétique, je commencerais par celui du baron d'Alt. Descendre d'Hercule et, par Hercule, de Jupiter, c'est beau ce, aurait dit Rabelais.

Puis je continuerais par un texte qui nous raconte l'origine des Schwytzois et des gens du Hasli. Il est d'une autre consistance et nous touche de plus près.

L'a-t-on remarqué ? L'établissement d'Hercule à Ouchy eut pour cause la destruction de Troie.

Cette destruction a impressionné le Moyen Age. Elle a inspiré les poètes : pensons, pour ne pas sortir de la littérature française, à Benoît de Saint-More et à sa « Guerre de Troie ». Et cependant — sauf les villes italiennes qui avaient des relations commerciales avec Byzance, en tout premier lieu Venise — on avait perdu le grec. L'Iliade, on ne la connaissait que par un mythographe nommé Chemnos qui fut traduit en latin au V[e] siècle. Cette ânerie, car c'en était une, connut un long succès. Tout le Nord voulut descendre des Troyens, même le dieu Odin ou plutôt ses interprètes, et surtout les rois de France.

Sur l'origine troyenne des Francs, nous possédons deux légendes jumelles. La première date du VII[e] siècle, la seconde, du siècle suivant. Toutes deux n'ont fait que rassembler des traditions et des fables qui remontaient au V[e] siècle, l'époque où le mythographe Chemnos fut traduit en latin.

Nos deux légendes font sortir les Francs de Troie pour les établir, après maintes péripéties, dans la région du Rhin et de la mer du Nord, où on les trouve en effet. Dans la première, la plus importante, apparaît Francion, fils d'Hector et petit-fils de Priam. Cette légende, qui avait à la cour de France un caractère quasi officiel, a inspiré à Ronsard son poème manqué et inachevé : la « Franciade ».

En voici les premiers vers :

Muse, enten-moy des sommets de Parnasse,
Guide ma langue et me chante la race
Des rois françois yssus de Francion
Enfant d'Hector, Troyen de nation.

Comment l'épopée helvétique a-t-elle rencontré ou plutôt heurté l'épopée franco-troyenne, et à quelle occasion ?

L'occasion fut la longue et cruelle guerre des Confédérés, Schwytz en tête, contre



Les bannis demandèrent au duc la permission de s'établir et de défricher

Zurich (1442-1445). Les Zuricois, qui étaient très fiers de leur ville impériale, de sa richesse et de son ancienneté — qu'ils exagéraient — affectaient à l'égard des Schwytzois, non sans quelque snobisme, une attitude pleine de hauteur et de mépris.

Hauteur et mépris trouvèrent pour s'exprimer un écrivain et un livre. L'écrivain était le chanoine zuricois Félix Hemmerli. Le livre, écrit en un latin fort alerte, s'adorne d'un titre que je traduis : « Dialogue de la noblesse et de la rusticité. » La noblesse, ce sont les Zuricois, la rusticité, ce sont les Schwytzois. Pour le prouver, le chanoine ajouta à son ouvrage un mémoire où il démontre que ces rustres sont les descendants de paysans révoltés contre leur légitime souverain.

La réponse ne se fit point attendre. Elle vint de Jean Fründ, bourgeois de Lucerne et de Schwytz, secrétaire d'Etat de Lucerne puis de Schwytz. Notaire impérial, député à la Diète, Fründ était le type de l'homme sérieux et instruit. Il a laissé une chronique universelle et le meilleur récit que nous possédions de la guerre contre Zurich.

La réponse de Fründ est elle-même un récit. Rédigé en allemand, il porte un titre que je traduis pour vous : « Origine des Schwytzois et des gens du Hasli. »

Il est en deux parties. La première nous raconte l'origine, la seconde nous fait descendre à Rome.

Dans le Royaume de Suède et dans le comté de Frise, la famine régnait. Elle était si forte que les habitants, pour ne point mourir, en étaient réduits à se manger entre eux.

Il n'y avait qu'un remède : l'émigration. Le roi de Suède Gisbert et le comte de Frise Christophe ordonnèrent un tirage au sort, d'abord tous les mois, puis, comme cela ne suffisait plus, toutes les semaines. De la sorte, six mille hommes quittèrent la Suède et douze cents la Frise, sans compter les femmes et les enfants.

Ce peuple de bannis se rassemble dans un lieu désert. On décide que nul n'abandonnerait ses compagnons, ni ne s'éloignerait d'eux, que tous demeureraient fidèles et dévoués à tous. Et cela est juré par tous et chacun.

Serment prêté, les bannis se mettent en marche. Ils pillent et brûlent tous les villages, villes et châteaux qu'ils rencontrent, car ils avaient faim.

Ils atteignirent ainsi le Rhin. Là ils trouvèrent devant eux le Royaume des Francs. Ce peuple riche et puissant avait alors deux rois, Pierre et Priam. Ils levèrent une armée, creusèrent des retranchements. En vain : après s'être agenouillés pour la prière, les bannis se lancèrent à l'assaut avec tant de violence que la moitié de l'armée franque fut massacrée et l'autre mise en déroute.

Les chefs des bannis étaient deux Suédois et un Frison : le premier des Suédois s'appelait Swizerus, nommé aussi Swytherus par les uns et Suito par les autres ; son second s'appelait Rémus. Le Frison avait nom Wadislas ; il était originaire de la ville de Hasli en Frise.

Après leur victoire, les bannis reprennent leur marche, remontent le long du Rhin. Ils arrivent dans le duché d'Autriche qui appartenait au duc de Habsbourg et qui s'étendait de la Bohême et du Danube jusqu'à l'Alsace et au Jura.

Ayant enfin passé le fleuve, près de Bâle, ils demandèrent au duc de Habsbourg la permission de s'établir dans les montagnes et de défricher. Heureux de se débarrasser d'une terre déserte et stérile, le duc leur donna tout ce qu'il fallait pour s'établir et pour défricher. Les bannis de Suède se firent une nouvelle patrie qui, dans la suite, fut appelée le pays de Swizerus ou de Schwytz. Les bannis de Frise franchirent le Brunig et s'installèrent dans une vallée à laquelle ils donnèrent le nom de Hasli, en souvenir de la ville où était né leur chef.

Il n'est pas difficile de décortiquer ce texte des confusions de temps, de lieux et de noms qui l'épaississent.

Et d'abord Priam. C'est par lui que le récit de Fründ se raccroche à la légende troyenne. Sans aucun doute, notre Schwytzois de Lucerne la connaissait. Priam est en premier lieu le malheureux roi de Troie ; en second lieu le premier roi des Francs, et il est tué dans un combat ; en troisième lieu, il ressuscite sur le Rhin. Mais c'est toujours le même Priam.

Il est certain que la famine fut l'une des causes naturelles des migrations : le fond du récit est donc vrai. En revanche, il y a confusion entre les Suédois et les Suèves : avouons qu'elle était facile à commettre. Il s'agit en réalité des Alémannes. Clovis eut beaucoup de peine à les vaincre. Mais ceux qui l'attaquaient, vous le savez, n'étaient point les Alémannes qui étaient venus s'établir chez nous, entre le Rhin et les Alpes. Vous connaissez la suite. La légende rejoint l'histoire des Waldstaetten, en particulier des Schwytzois dont le nom dérive, pense-t-on, de Suito, le chef du groupe de défrichement qui s'établit sous les Mythen.

IV

Ce qui nous intéresse encore dans notre texte, c'est la parenté qu'il établit entre les Suisses et les Frisons.

Sous cette parenté mythique, nous retrouvons l'existence parallèle de la confédération de la Haute-Allemagne : les Suisses, et la confédération de la Basse-Allemagne : les Frisons.

Dans la seconde partie, voici ce que Fründ nous raconte, en dépit de toute chronologie.

La ville de Rome s'était révoltée contre le pape et les empereurs Honorius et Théodose le Jeune. Le pape et le roi Alaric, qui s'étaient portés à son secours, avaient appris que, là-haut, dans les Alpes, proche le duché de Habsbourg, vivait un peuple de bons chrétiens et d'invincibles guerriers. Aussi s'empressèrent-ils de lui mander des ambassadeurs. Les Suédois de Schwytz et les Frisons du Hasli n'hésitèrent point à se porter au secours de leurs légitimes souverains. Toujours sous la conduite de Swizerus et de son compagnon Rémus pour les hommes de Schwytz et de Wadislas pour ceux du Hasli, ils assiégèrent et prirent d'assaut la ville de Rome. Les empereurs rentrèrent

dans leur capitale, le pape remonta sur son siège apostolique, la foi chrétienne fut restaurée dignement et à jamais.

Le pape et les empereurs interrogèrent les gens de Schwytz sur ce qu'ils désiraient comme récompense. Ils demandèrent, puisqu'ils avaient combattu pour la foi, une bannière qui fût de couleur rouge, de forme carrée, et qui portât le signe de Notre Seigneur Jésus-Christ ; puis que leur pays ne fût soumis à aucune autre puissance que celle du pape et de l'empereur ; enfin qu'il fût reconnu qu'ils étaient tous des hommes de condition libre et cela dès l'origine, et qu'en cette qualité ils fussent exemptés de tout impôt et autres charges ou corvées. Cela fut accordé, ratifié et publié solennellement.

Les Frisons du Hasli demandèrent que leur bannière portât l'aigle impériale, à deux têtes, et que sur ces deux têtes il y eût la riche et sainte couronne, et que sur cette riche et sainte couronne, il y eût la croix.

Ce qui fut ratifié par le souverain pontife et les deux empereurs qui accordèrent en plus aux gens du Hasli les mêmes franchises qu'à ceux de Schwytz.

Quelle est la vérité que cette dernière partie nous laisse entrevoir ? La lutte contre les Sarrasins.

Au mois d'août 846, les Sarrasins débarquent à l'embouchure du Tibre, pénètrent dans Rome, saccagent la basilique de Saint-Pierre, puis se portent sur la riche Campanie. Désormais, ils seront les maîtres de la Basse-Italie. Elle se trouvait dans un état d'autant plus désespéré que les Sarrasins en avaient fait le centre de leur puissance. Les évêques, dont les sièges étaient devenus des repaires de fauves, en étaient réduits à mendier le long des routes. Il fallut que l'empereur Otton II organisât en 916, une véritable croisade pour en venir à bout. Il descendit d'Allemagne en Italie par les Alpes, amenant avec lui, outre ses chevaliers, des forces d'infanterie recrutées dans les Waldstaetten, peut-être dans les Frises aussi.


L'épopée germanique est de la mer

Les Alpicoles — par qui entendre d'abord les montagnards, les « Hirte », qui vivaient surtout du bétail — ne pouvaient demeurer toute l'année dans les hauts pâturages. Ils éprouvaient le besoin, la nécessité d'en descendre, pour entreprendre des expéditions guerrières ou pour s'engager. Comme on savait leur valeur, on allait sans doute les recruter jusque chez eux. Il est même possible que quelques-uns soient partis pour Byzance, au service du riche empereur d'Orient. Ce que nous appelons le service étranger est donc plus ancien que la Suisse elle-même.

En 1531, la landsgemeinde de Schwytz décida que le lundi de Pâques, au coup de midi, tous les habitants du pays réciteraient cinq pater, cinq ave et le credo en mémoire de l'émigration de leurs ancêtres suédois.

L'ÉPOPÉE GERMANIQUE ET L'ÉPOPÉE HELVÉTIQUE

L'épopée helvétique fait partie d'un ensemble plus vaste : l'épopée germanique. Pour comprendre celle-là, il est nécessaire d'avoir quelques clartés sur celle-ci.

I

Avant d'être écrite, l'épopée germanique fut vécue. Elle est née dans le tourbillon de la grande migration que les Allemands nomment « Völkerwanderung ». Avances et reculs, batailles sur terre et sur mer, défaites et victoires : tout cela, les Germains l'ont

chanté puisque le chant était pour eux une arme de combat.

C'est la nuit. Dans la halle vaste et ronde, aux poutres sculptées et peintes, au toit soutenu par un pilier central, le chef ou le roi se tient sur un siège élevé, au milieu de ses compagnons de guerre. Les échansons circulent. Les feux sont allumés : leurs hautes flammes se reflètent dans les armes disposées en panoplies sur les murs. Le scalde se lève, guerrier parmi les guerriers. Son chant est viril, rude, comme taillé à la hache. Sur ces hommes fatigués par la chasse ou les combats de la journée, mais échauffés déjà par les viandes et la boisson, les impressions qu'éveille la voix du récitant sont directes, aiguës, violentes, comme des coups d'épée, de lance ou de masse. Pas de transitions. Le « Lied » est ramassé sur soi-même, ressort prêt à se détendre. L'attention des auditeurs se lasserait vite si le poète ne connaissait l'art de les tenir sans cesse en haleine. Dès les premières paroles, il entre dans le drame, prend le ton de ses personnages, évoque des scènes, mime des gestes. Aussitôt, les guerriers qui l'écoutent retrouvent leur vie dans ces aventures, se retrouvent eux-mêmes dans ces héros. La passion que le poète met à scander les gagne vite : ils manifestent, prennent part, se font acteurs.

Voilà comment chantaient les Germains de notre histoire : Alémannes, Burgondes, Francs. Les échos de leurs chants, nous pourrions les percevoir encore dans nos traditions populaires. Mais ces chants ne sont ni populaires, ni primitifs. Ils n'ont jamais été la création spontanée d'une communauté, d'un peuple, ainsi qu'on le croyait au temps du romantisme. La communauté les inspire, le poète les crée. Son imagination leur insuffle la vie et sa mémoire leur donne un style. Car les Germains, comme les Celtes, possédaient une mémoire que nous n'arrivons plus à nous représenter en cet âge où règne l'oubli. Elle ne tyrannisait point l'imagination, mais elle lui imposait des exercices. Elle la soumettait aux règles d'une rythmique et d'une métrique toujours plus savantes, compliquées. Le chanteur, le scalde devait savoir par cœur des centaines de contes et de récits, il devait les redire sans une faute de mesure ou de ton.

L'épopée germanique a jailli d'un choc, celui d'un monde barbare, païen, longtemps isolé qui, pour des causes que je n'ai point à redire, se fit rejeter sur le monde romain et chrétien. Ce choc se produisit à cet âge de jeunesse mentale où la légende et le merveilleux ont une emprise puissante sur des imaginations et des sensibilités intactes encore. Rien de plus favorable à l'inspiration épique.

Au centre de l'épopée germanique se dresse le héros.

Le héros incarne les vertus que la communauté regarde comme les plus belles et les plus admirables, les plus nécessaires : l'honneur, le courage, la maîtrise de soi, la fidélité. La force physique aussi, en ces temps où la guerre était un combat d'homme à homme. Et la force morale encore, sans laquelle la force physique ne serait que bestialité.

Durant les trois ou quatre siècles que dura le mouvement désordonné des migrations, le héros est un dieu qui ne se fixe point : Wotan le Voyageur. Il devient un homme lorsque la communauté se fixe. Un homme dont la taille est plus élevée et la force plus grande que la taille et la force des autres guerriers de la communauté. Un homme qui pourtant vit au milieu d'elle de la même vie qu'elle. Il participe aux événements de son histoire. Quand il intervient, c'est juste le temps d'un seul geste ou d'une seule parole. Mais il suffit de ce geste ou de cette parole pour que la communauté, à un moment de péril, prenne conscience de soi, reprenne confiance en soi.

L'héroïsme ne trouve son achèvement que dans la mort. Il est moins l'art de vaincre que l'art de mourir. Dans un poème scandinave, le « Havamal », il est dit : « Le bien meurt, la famille meurt, tu mourras comme eux ; je ne sais qu'une chose qui vive éternellement : la renommée qu'un mort s'est acquise par ses exploits. »

Le héros apparaît dans le mythe et disparaît dans l'histoire.

Voilà ce que nous montre le développement de l'épopée germanique, de la nôtre par conséquent.

Un développement en trois étapes.

Durant la première, la légende s'empare des personnages et des événements ; elle prend l'histoire à son service et la gouverne à son gré.

Durant la deuxième, l'équilibre s'établit entre la légende et l'histoire.

Durant la troisième, le renversement se produit. Trop affaiblie pour avoir prise toute seule sur les esprits, la légende demande humblement l'hospitalité de l'histoire. Pour justifier sa démarche, elle présentera de faux papiers que lui auront fabriqués des érudits.

II

Si l'épopée helvétique est de la montagne, l'épopée germanique est de la mer.

Sa base maritime s'étend du Danemark à la Normandie. Cette base a en face d'elle la région épique de la Grande-Bretagne, elle rejoint au nord la région épique la plus féconde et la plus créatrice du monde germain, celle de la Scandinavie, dont le grand atelier d'élaboration est, dans l'extrême Nord, l'Islande, « ultima Thule ».

Au milieu de la base maritime se situe le pays des Francs, un pays dont le nom sera plus tard Austrasie. La route des Nibelungen part de cette terre à moitié avalée par les eaux. Elle suit le Rhin, traverse la Souabe et la Bavière, rejoint le Danube et s'arrête en Autriche au début du XIII[e] siècle, l'époque où cette marche était l'un des foyers rayonnants de la civilisation germano-chrétienne.

A l'origine, des légendes dont l'une au moins, celle de Siegfried, est scandinave. Puis des chants que ces légendes ont inspirés. Puis la répercussion d'un fait historique, d'un choc : le massacre des Burgondes par les Huns. Ensuite, des poèmes. Enfin, l'élaboration par un maître autrichien de l'un des chefs-d'œuvre de la

littérature universelle : la Chanson des Nibelungen, le « Nibelungenlied ».

Quel est le fond historique de la grande Chanson ?

Les Burgondes avaient obligé les Romains à les traiter en fédérés. L'empereur Constantin III leur avait cédé malgré lui la région de Mayence, Worms et Spire qu'ils occupaient déjà. En échange, les Burgondes s'engageaient à la défendre contre les envahisseurs et à fournir des auxiliaires.

Au bout d'une trentaine d'années, leur population ayant sans doute augmenté, et aussi leur besoin de mouvement, nos Burgondes envahissent la Belgique. C'était en 435. Le généralissime Aetius ne pouvait laisser impunie cette rupture de contrat. Il inflige aux Burgondes une première défaite en 435 et, l'année suivante, lâche sur eux ses mercenaires huns. La punition fut terrible: vingt mille personnes, dit-on, y laissèrent la vie, dont le roi Gundahar, le Gunther du « Nibelungenlied ». Après quoi, Aetius ramène les Burgondes, dont il avait tout de même besoin, dans la Sapaudia, dans nos contrées.

Durant leur établissement dans nos contrées, les guerriers burgondes chantaient encore leurs vieux chants, se racontaient leurs légendes, se remémoraient leurs ancêtres. Ils ont laissé des traces assez profondes dans nos terres romandes : que l'on pense aux noms de lieu, à commencer par le Pays de Vaud, le « Waldgau ». Il doit y en avoir d'autres dans le folklore. Quoi qu'il en soit, ce fait demeure : la Chanson des Nibelungen est l'épopée de nos ancêtres burgondes ; par conséquent cette épopée nous appartient à nous aussi.

J'entends la question que vous me posez : Nibelungen, qu'est-ce que cela veut dire ?

Dans la légende, Nibelung est le nom d'un roi norvégien qui possédait plus de cent chars de pierreries et plus de cent chars d'or rouge. Siegfried — un nom qui sonne franc — s'empare du trésor et du royaume ; il se proclame roi des Nibelungen.

Dans la mythologie scandinave, on appelle Nibelungen les nains qui, sous la terre aux cavernes profondes, gardent et gouvernent l'or et les métaux.

Dans l'histoire, Nibelungen désigne la famille, le clan d'un roi burgonde, peut-être d'un ancêtre mythique : Nibelung. Il désigne aussi le lieu où ce clan royal s'était établi. Lorsque les Burgondes furent décimés et ramenés en arrière, le clan royal des Francs s'établit dans le même lieu. Ce lieu, c'est la ville belge de Nivelles, la cité sainte des Pépinides qui devinrent plus tard les Carolingiens. Allez à Nivelles, entrez dans la collégiale byzanto-romane et méditez sur les tombeaux.





III

Au XVIII[e] siècle, les Suisses prirent d'eux-mêmes une conscience que définit ce mot : l'helvétisme.

Cette prise de conscience fut l'œuvre de trois maîtres : Albert de Haller, Gessner et Bodmer.

Bodmer, le fondateur de l'Ecole suisse opposée à l'Ecole saxonne, portait dans sa tête chauve l'idée d'une histoire nationale que réalisa Jean de Müller.

Bodmer fut le préparateur de cette histoire. Il s'intéressait à nos dialectes dont il défendait les droits contre le purisme saxon ; la Suisse du Moyen Age l'attirait. Cet intérêt et cette attirance l'introduisirent dans la poésie du Moyen Age germanique. C'est ainsi qu'il découvrit le « Nibelungenlied ».

Notre Zuricois avait une intuition : l'existence d'une Iliade allemande. Aidé par une équipe d'indicateurs et de collaborateurs, il fouillait couvents et châteaux. Or il y avait dans le Vorarlberg, en face de l'Appenzell, ← le château de Hohenems. Là vivait à la fin

du XIIe siècle Rodolphe d'Ems, seigneur originaire des Grisons. Il était l'un des poètes les plus féconds et les plus savants de son époque. Il collectionnait et faisait copier des manuscrits. Par hasard, il gisait quelque part dans la poussière de son château, au temps où Bodmer y vint fureter, deux versions des « Nibelungen ». Le Zuricois n'eut d'ailleurs point le mérite de les découvrir. Ce fut un médecin originaire de Lindau, Jacob-Hermann Obereit, savant modeste, passionné lui aussi pour le Moyen Age, qui trouva le 29 juin 1755, ces deux parchemins reliés dont l'un portait ce titre : « Adventure von den Gibelungen ». Obereit n'avait aucune ambition personnelle : il se hâta de communiquer le poème à Bodmer, auquel il laissa bénévolement le soin et la gloire de la publication.

Elle eut lieu en 1757. Inutile de dire qu'elle est très défectueuse. En 1767, Bodmer, qui tenait à son Iliade germanique et qui était mieux renseigné, voulut en donner une version à l'usage et au goût du public cultivé. Ce fut une version classique en quinze cents vers, débutant par une invocation aux muses. En 1782, l'un de ses disciples, le Zuricois Christophe-Henri Müller, un hypocondre et un agité, publia une édition provisoirement définitive du « Nibelungenlied » qu'il dédia au grand Frédéric, lequel s'en déclara satisfait.

Bodmer fut le père des études germaniques. Il fit école autour de lui. Mais quelles furent les raisons de cet engouement ?

La première fut de démontrer aux Allemands eux-mêmes que les Suisses avaient un droit de priorité sur la poésie de leur Moyen Age. Ils se figuraient même que la Suisse en avait été le berceau. Ils faisaient naître en Thurgovie Walter von der Vogelweide, le plus grand poète lyrique de ce Moyen Age. Il y en eut, que Dieu leur pardonne ! pour se demander si le berceau des Nibelungen n'aurait pas été la ruine d'Unspunnen, près d'Interlaken, là où avait lieu toutes les années une fête des bergers que Mme de Staël nous décrit au chapitre vingtième de son livre « De l'Allemagne ». Une autre raison était le préromantisme des Suisses qui opposaient au classicisme de Racine, de Boileau et du Saxon Gottsched le théâtre de Shakespeare, la « Divine Comédie » de Dante et le « Nibelungenlied ».

La troisième et dernière raison mérite qu'on s'y arrête. Bodmer et les Suisses avaient été frappés par la ressemblance de leurs dialectes avec la langue du Moyen Age allemand. Peu avant la première guerre, un linguiste bernois, Gempeler-Schlätti avait instauré une comparaison entre le dialecte du Haut-Simmental et la langue des Nibelungen : le quarante pour cent des mots étaient les mêmes. Un professeur au Collège de Brigue disait à l'un de mes amis que ses élèves hauts-valaisans étaient capables de lire la grande Chanson dans le texte, alors que les jeunes Allemands ont besoin encore d'une traduction en allemand moderne.

IV

La route des Nibelungen nous a montré que durant le parcours intermédiaire entre le Rhin et le Danube, à travers la Souabe et la Bavière, une transformation de la matière épique s'était opérée.

Transformation du fond. Ce n'était plus l'Attila cupide et cruel qui attirait les Burgondes à sa cour pour les faire massacrer ; c'était Krimhild, femme d'Attila, qui veut venger sur les Burgondes l'assassinat de son premier mari, Siegfried.

Cette transformation du fond ne pouvait qu'amener une transformation de forme, puisque celle du chant était trop étroite.

Cette forme ne pouvait être que celle du poème épique. Mais il fallait un modèle ; ce fut l'Enéide.

Aux Xe et XIe siècles, il s'était produit en Allemagne un renouveau, non de la langue latine seulement, mais de la capacité créatrice. Durant cette période, le latin est mieux qu'une langue savante : il redevient une langue littéraire, ce qui suppose un certain public : des clercs et des nonnes, mais aussi quelques dames et quelques seigneurs. Or, parmi les œuvres originales de cette renaissance que l'on appelle souvent ottonienne, la première place revient au « Waltharius ».

Il a pour auteur un moine de Saint-Gall : Eckehard Ier. Né dans la région de Gossau, près de l'abbaye dont il sera plus tard le doyen, il sortait de la noblesse alémanne. Il possédait une intelligence remarquable. Il aurait été élu abbé sans un accident de cheval qui l'avait rendu boiteux et qui le contraignit à renoncer à la crosse. Il avait fait le pèlerinage de Rome où le pape régnant, qui devait être Jean XII, lui avait témoigné de l'amitié. Il mourut en 972.

Comme son titre l'indique, le « Waltharius » est en latin, mais ce sont de vieux chants qui l'inspirent. C'est donc à Saint-Gall, dans notre espace libre, que se sont produites la rencontre et la jonction entre l'épopée germanique et l'épopée méditerranéenne.

Dans le « Waltharius », Attila, qui s'appelle Etzel, n'est plus le fléau de Dieu, mais un roi juste, sage et hospitalier. Il a chez lui deux otages qu'il aime et traite comme ses enfants : Walter, fils du roi d'Aquitaine, et Hildegonde, fille du roi des Burgondes. Ils sont fiancés. Ils s'échappent durant la nuit. Le roi Etzel pleure l'ingratitude de Walter, et tantôt il jure de le mettre à mort, et tantôt il jure de lui pardonner.

Walter et Hildegonde passent le Rhin. Ils voient venir des cavaliers. Ce sont des Francs, non des Huns. Cependant, un long combat s'engage chevaleresquement. A la fin, il n'y a plus que trois guerriers, dont Walter qui a perdu sa main droite. Hildegonde panse les blessures et les survivants se réconcilient.

La prière de Walter après sa victoire est un des passages les plus émouvants de l'ancienne poésie allemande :

« O Dieu, créateur de toutes choses et souverain de tous les hommes, toi qui sais tout, entends tout et vois tout et sans la volonté duquel rien ne peut arriver ici-bas, je te rends grâce de m'avoir sauvé du trépas et du déshonneur. Et maintenant, exauce mon humble prière, car, si tu hais le péché, tu pardonnes au pécheur : ouvre les portes du ciel à ceux que mon bras a dû frapper. »

LE HÉROS

Pour vous représenter la relation entre l'épopée germanique et l'épopée helvétique, je vais vous dessiner deux cercles concentriques. Le plus grand, le germanique, entoure le plus petit, l'helvétique ; mais ils ont l'un et l'autre le même centre : le héros.

I

Le héros s'est incarné dans bien des personnages. Celui que je choisirai, tout Suisse le connaît : Guillaume Tell.

Je l'appelle : il répond. Le voici qui sort du plus grand cercle pour entrer dans le plus petit. Il vient de la mer et va vers la montagne, à travers la forêt.

Pour le suivre, allons nous replacer sur la base maritime de l'épopée germanique.

Cette base a deux extrémités : la Normandie et le Danemark.

C'est du Danemark, de la Scandinavie, qu'est parti le héros.

Nous le savons par un chroniqueur : Saxo Grammaticus.

Saxo indique l'origine, la Saxe, s'étendant alors de la Westphalie à la mer. Grammaticus est le surnom que lui valut sa connaissance du latin et son habileté à l'écrire.

Saxo appartenait à une famille noble. Il naquit vers 1140 et mourut en 1206. Il était chanoine de Lund, la ville la plus ancienne et la plus importante de la Scandinavie, siège depuis 1104 d'un archevêque dont la juridiction s'étendait sur les trois royaumes scandinaves. Lund se trouve aujourd'hui en Suède, près de Malmö ; au temps de Saxo, l'extrémité méridionale de la péninsule scandinave appartenait aux Danois.

Entre autres missions, Saxo fut chargé d'écrire une histoire danoise. Cette « Historia danica », que l'on appelle aussi « Gesta Danorum », est en seize livres. Les neuf premiers relèvent de la légende ; les autres relèvent de l'histoire nationale dont Saxo est l'un des précurseurs.



C'est du Danemark, de la Scandinavie, qu'est parti ce héros

L'« Historia danica » est une des plus belles œuvres de la renaissance latine qui a débuté au XI[e] siècle et sans laquelle la renaissance grecque, la Renaissance tout court, n'aurait pas été possible. Elle est aussi une rencontre de l'épopée germanique avec la culture latine : l'œuvre de Saxo est émaillée de vers tout à fait virgiliens, ce qui lui donne un charme particulier.

II

C'est dans l'« Historia danica », livre X, chapitres septième et huitième, que nous pouvons lire le récit, sous sa forme première, de notre légende tellienne.

Le héros s'appelle alors Toko.

Toko est un guerrier du roi Harald II, fils de Gunnild, reine de Norvège, et père de Suéno ou Sven à la barbe fourchue, roi de Danemark, ce qui nous fait remonter jusqu'à la fin du X[e] siècle.

Toko, que le roi avait distingué pour sa bravoure et son habileté, avait un défaut : la jactance. Il s'était vanté d'abattre du premier coup une petite pomme posée à bonne distance au fin bout d'un bâton. Ses ennemis avaient rapporté ce propos au souverain. Il résolut de mettre à l'épreuve Toko. Celui-ci avait un petit garçon. Harald lui ordonna donc d'abattre du premier coup une pomme posée à bonne distance sur la tête de l'enfant ; sinon, lui, Toko, aurait la tête tranchée. Toko se soumit à l'épreuve et réussit. Mais le roi avait vu l'habile archer sortir plusieurs flèches de son carquois. Il lui en demanda la raison. Toko lui répondit : « C'était pour t'en percer toi-même, si j'avais manqué mon coup. Car plutôt que de subir un supplice que je n'aurais pas mérité, je me serais vengé de la violence

que tu m'as faite. » Ce qui, ajoute Saxo, était la preuve de son propre courage et la condamnation du gouvernement du roi : commentaire à retenir.

Il ne semble pas que Harald ait gardé rancune à Toko de sa réponse. Sans doute était-il freiné par l'estime dans laquelle il tenait son guerrier et par le lien féodal. Il semble qu'il y ait eu entre ces deux sportifs rivalité plutôt qu'inimitié. Car Toko n'était point seulement un archer émérite, mais un skieur de première force.

Or, le roi prétendait l'être aussi. De nouveau notre homme s'était vanté, et de nouveau Harald le mit à l'épreuve. Ce fut sur le cap rocheux de Kullen, entre le Skeldervik et le Sund, en hiver. Toko dut se lancer du sommet. Mais, bien qu'emporté vers des rochers à pic, il eut assez de force pour conserver la direction. Ce qui le sauva, ce fut que ses planchettes se brisèrent contre une grosse pierre. Il dut la vie à cet accident qui l'empêcha d'être précipité dans les flots glacés. Il put regagner le rivage, où un vaisseau le recueillit.

Harald s'était persuadé que son rival était mort. Le vrai, c'est que Toko s'était réfugié auprès de Suéno, alors en révolte contre son père. Suéno avait même chassé Harald du trône, mais Harald revint avec des Danois et des Slaves. Il y eut une bataille à la Viking, moitié navale et moitié terrestre, à la pointe du Jutland. Elle dura un jour entier, avec des pertes si grosses d'un côté et de l'autre que les deux adversaires furent contraints de s'entendre sur un armistice. Harald, pressé d'un besoin naturel, entra dans un bois. Mais, au moment où il s'accroupissait derrière un arbre, Toko le surprit et lui fit d'un coup de flèche une blessure mortelle : vengeance du sang. Le roi mourut peu après. Sa patrie, qui s'était jusqu'alors montrée ingrate envers lui, oublia le mal qu'il avait commis pour ne se souvenir que du bien qu'il lui avait fait. A Roskild, la cathédrale royale, près de Copenhague, elle lui réserva des funérailles solennelles et le déposa dans le tombeau qu'il s'était lui-même préparé. Pour Saxo Grammaticus, le personnage odieux n'est point Harald, mais Suéno parce qu'il était retourné au paganisme.

Dans le développement de l'épopée germanique, le récit de Saxo appartient à la deuxième étape, celle où l'équilibre s'établit entre la légende et l'histoire, mais où déjà l'histoire commence de l'emporter.

Ce qui frappe, c'est l'exactitude topographique. Il est facile de retrouver sur la carte les noms de lieu, y compris le cap rocheux de Kullen, d'où Toko avait été condamné par Harald à s'élancer dans le vide.

Les personnages historiques sont célèbres. Harald à la Dent bleue était le fils du premier roi de Danemark, Gorm le Vieux, le conquérant du Jutland. Harald, qui était né vers 910 et qui fut tué vers 985, était encore un vrai Viking, un vrai Normand. Il se porta au secours de Richard, duc de Normandie, attaqué par le roi de France. Il s'empara de Louis d'Outremer et le livra à Hugues le Grand, le père de Hugues Capet. Vaincu par l'empereur Otton II, il se vit contraint d'embrasser le christianisme. Cela ne l'empêcha point de revenir en 963 au secours de ses frères Normands. Il remonta la Seine et se livra sans scrupule à d'épouvantables déprédations. Il ne cessa d'être en lutte avec son fils Suéno, qui le détrônait régulièrement.

Suéno fut un plus grand roi que son père, mais il sera un moins grand roi que son fils à lui, Canut. Ce souverain, qui avait pris Charlemagne pour modèle, fonda un véritable empire du Nord : Angleterre, Norvège et Danemark, avec les îles intermédiaires. Autant ses ancêtres avaient été barbares, autant ce roi pieux et doux fut un civilisé et un civilisateur.

Mais revenons à Toko.

Il apparaît à l'époque intermédiaire où le christianisme et le paganisme sont en lutte. Fut-il chrétien, fut-il païen ? Tantôt l'un et tantôt l'autre, suivant le chef auquel il se rattachait. Ce lien est celui de la « Gefolgschaft », du compagnonnage de guerre. La conduite de Toko à l'égard du roi Harald nous en révèle bien l'esprit. Les fidèles que



Il y a toujours des poètes ambulants

le roi germain a groupés autour de lui se sont librement liés à sa personne. Ils se sont engagés à le servir jusqu'à la mort en même temps qu'il s'engageait, lui, à les entretenir et à ne jamais les abandonner. Engagement par serment. Si le roi ne tient pas son serment, le guerrier reprend sa liberté ; si le roi exige de son fidèle, non pas une prouesse, mais un acte contraire à l'honneur, s'il a par exemple l'intention de le tuer, le fidèle a le droit de se venger.

III

L'histoire de Toko et celle de Guillaume Tell ont une ressemblance qui saute aux yeux. En même temps, les faits historiques et les détails géographiques qu'elles contiennent l'une et l'autre sont si exacts que l'on se demande si Toko et si Guillaume Tell n'ont pas existé réellement.

Mais il y a ce fait : l'histoire d'un archer qui est contraint d'abattre une pomme sur la tête de son fils et qui prépare sa vengeance en se munissant d'autres traits pour tuer son persécuteur, cette histoire se retrouve, non dans le Danemark et le Pays d'Uri seulement, mais en Norvège, en Islande, en Angleterre, sur les bords du Rhin, ailleurs encore. Cette diffusion révèle un fond commun, d'origine mythique, peut-être une idée de justice qui expliquerait son succès, idée qu'il faut interpréter dans le sens de la « Blutrache », de la vengeance du sang.

Cela dit, demandons-nous comment Toko est devenu Guillaume Tell.

Evoquons de nouveau la route du Saint-Gothard. Regardons défiler les pèlerins et marchands qui, du Nord, descendent en Italie. Le voyage est long. On s'arrête à l'étape pour y passer la nuit. Des gens du pays se rassemblent dans la salle pour vous interroger et vous écouter. On raconte de merveilleuses histoires, on écoute des chants épiques. Il y a toujours des poètes ambulants qui se font ainsi payer leur écot. Une légende étrangère rencontre-t-elle une légende indigène, il s'opère entre elles une combinaison. La transmission orale jouait alors le rôle d'une sorte de radio au ralenti. Il est possible, par exemple, qu'une ballade anglaise célébrant les prouesses de l'archer William de Cloudesly soit parvenue de cette manière jusque dans la vallée de la Reuss : l'histoire de la pomme sur la tête du petit garçon y figure déjà.

Un autre moyen de transmission vient des couvents. Rappelons-nous une fois de plus les trois abbayes bénédictines d'Einsiedeln, d'Engelberg et de Disentis. Des monastères d'un même ordre aussi répandus dans la chrétienté que ceux de l'ordre de Saint-Benoît étaient en relations constantes les uns avec les autres. Or, l'an 1430, un bénédictin allemand dont le couvent était en Thuringe, Thomas Gheysmer, rédigea, en latin naturellement, un abrégé de Saxo Grammaticus. Dans cet abrégé, le récit de la légende, en quatre paragraphes, nous donne l'impression d'un chant. Comme Toko et Harald se trouvent seuls en face l'un de l'autre, le premier fait mieux figure de héros et le second figure de victime que dans le long récit de Saxo.

Il y eut dans l'histoire des Waldstaetten deux moments épiques : celui que j'appellerai du Morgarten et celui que j'appellerai de l'ancienne guerre de Zurich. La mémoire et surtout l'imagination populaires avaient déjà travaillé sur ces événements comme elles travaillaient toujours : mêlant la légende à la réalité, confondant les dates, grossissant les faits, inventant des noms, créant des personnages. Jusqu'au XIIe et au XIVe siècle, rien ne fut encore écrit. Mais à partir du XIVe se manifeste chez les chroniqueurs la tendance de mettre de l'ordre dans tout ce fouillis et de coordonner ces traditions disparates et contradictoires.

Nous enregistrons un développement analogue à celui dont l'aboutissement fut la Chanson des Nibelungen. Dans nos Alpes, il est si tardif que l'on peut voir en lui la dernière manifestation de l'épopée germanique. A l'origine, des traditions et des récits mêlés à des faits historiques. Puis des chants. Ensuite une synthèse. A la fin, une œuvre complète, une œuvre d'art.

Suivons :

A l'origine, nous voyons se former deux familles de légendes et de traditions mêlées à des faits historiques : celle d'Uri ou de Guillaume Tell, celle de Schwytz ou du Grutli.

La famille uranaise produit l'ancien chant de Tell. Il fut composé avant 1470. Il est en neuf strophes de six vers chacune. Ce n'est pas un chef-d'œuvre, tant s'en faut. Il a gardé quelque chose de la rudesse barbare, ce qui nous autorise à le rattacher, malgré la distance, aux chants héroïques des Alémannes ou des Burgondes.

Un ancien chant de Tell en suppose un nouveau. Il est la composition d'un magistrat uranais, Jérome Muheim, qui vivait à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Au lieu de neuf strophes de six vers comme l'ancien, le nouveau s'allonge et se traîne en vingt-huit strophes de huit vers. Encore Muheim lui avait-il donné une suite qui allait jusqu'aux guerres de Bourgogne.

La synthèse entre les deux légendes est contenue dans le « Livre blanc » de Sarnen. La couleur de sa reliure lui a donné son nom. L'ensemble est un manuel de chancellerie : les documents d'abord, puis une chronique où sont relatées les origines de la Confédération. Le secrétaire Hans Schriber, qui fut en fonction de 1436 à 1478, en a rédigé la plus grande partie. Nous retrouvons dans le « Livre blanc » l'histoire de Tell, mais l'acte décisif est le serment du Grutli.

Le « Livre blanc » réunit donc les deux traditions, les deux légendes, mais sans les unir encore. L'homme qui devait les fondre en un tout cohérent et définitif, en une œuvre d'art, ne viendra que plus tard. Il se nommait Ægidius Tschudi (1505-1578).

Magistrat, juriste, diplomate et surtout humaniste, Tschudi éprouvait pour les Waldstaetten une sympathie particulière. On le voit à la part qu'il leur donne dans sa « Chronique helvétique », un ouvrage qu'il ne jugeait pas digne de l'impression et qui fut publié à son insu par son ami Sébastien Münster dont la « Cosmographie » fut un des ouvrages les plus célèbres de son temps. Tschudi regardait la partie qu'il avait consacrée aux Waldstaetten comme une esquisse qu'il se proposait de revérifier et de reprendre.

Tschudi a gardé la forme traditionnelle de la chronique, mais pour y introduire l'esprit nouveau, celui de la Renaissance. Il vivait en un temps où l'histoire n'avait pas encore cherché sérieusement à se dégager de la poésie et du mythe, où elle s'assignait pour mission le patriotisme plus que la vérité. Aussi notre Glaronnais ne s'est-il fait aucun scrupule d'inventer des noms, fixer des dates, résoudre des contradictions, changer des possibilités en certitudes. Il a composé un roman historique, mais ce roman est un chef-d'œuvre.

IV

Tschudi avait un ami : le Zuricois Josias Simmler (1530-1576). Avec le Glaronnais, il est le plus grand nom de l'humanisme helvétique, un humanisme orienté vers l'étude des Alpes et celle de l'histoire. En 1576, l'année de sa mort, il avait fait paraître en latin son célèbre ouvrage : la « République des Suisses », qui fut la même année traduit en allemand et en français. Ce livre fut une des lectures favorites de Richelieu. Or, on y retrouve sous une forme plus concise le récit du Glaronnais. C'est donc grâce à Simmler que la grande légende suisse, telle que l'avait racontée Tschudi, fut répandue en Europe pour la première fois.

Après Tschudi, le malheur a voulu que la politique s'emparât de Guillaume Tell pour lui mettre un bonnet rouge sur la tête. C'eût été lui enlever toute sa puissance épique si Goethe et Schiller n'étaient intervenus.

En 1797, Goethe visitait pour la troisième fois les Waldstaetten : le Saint-Gothard l'attirait, à cause de l'Italie dont il voyait de là-haut le ciel. Ce dernier voyage lui inspira l'idée d'un poème de style antique, homérique, dont Tell serait le héros. N'ayant pu réaliser son idée, il communiqua ses notes à son ami Schiller.

Et Schiller écrivit, en 1805, son chef-d'œuvre dramatique : « Guillaume Tell ».

LE GUERRIER

Frédéric Ier de Hohenstaufen, glorifié de son vivant comme roi du peuple de Dieu, nouveau Charlemagne, nouvel Auguste, prit le 27 mars 1188 la tête de la troisième croisade qu'il conduisit en soldat. Sa marche en avant fut foudroyante. Mais le 10 juin 1191, ce vieillard de soixante-dix ans commit l'imprudence, étant en sueur, de se baigner dans les eaux glacées d'un petit fleuve en Cilicie. Il fut frappé de congestion.

Le peuple du Saint Empire ne crut jamais à cette mort. Barberousse n'était qu'endormi dans une caverne du Taunus que les Allemands confondaient avec le Taurus. Celui-ci est une chaîne de montagnes en Asie-Mineure, celui-là, un petit massif dans la Hesse.

Cette légende en fit naître d'autres. Pour les Confédérés, Guillaume Tell n'est point mort : il n'est qu'endormi dans une caverne des Alpes uranaises ; quand tout ira mal dans le pays, Tell se réveillera, se lèvera, sortira. Après, il y eut les trois Tell puisqu'il y a les trois Waldstaetten : à chacune le sien. Quand tout ira mal dans le pays, les trois Tell se réveilleront, se lèveront, sortiront ; les trois Tell, du seuil de leur caverne, clameront : « Nous sommes là ! »

Et dans tout le pays les échos répéteront : « Ils sont là. »

I

Tell incarne le héros dont la victoire est la mort ; les Suisses incarnent le guerrier dont la victoire est la vie.

Tell appartient au mythe ; le guerrier appartient à l'histoire. Il marche avec elle, et c'est en marchant qu'il continue, qu'il achève l'épopée helvétique.

Il la continue par ses gestes, l'achève par ses chants.

Toute notre histoire est scandée par des chants. Disposez-les par ordre chronologique : vous aurez une histoire chantée et vous demanderez à des musiciens de vous l'enseigner.

Ces chants ont été bel et bien réunis. Ludwig Tobler, professeur de langue allemande à l'Université de Zurich, les a publiés en 1882 et 1884 en deux petits volumes pesants d'érudition. Œuvre patiente et minutieuse, qui n'est pas faite pour le public. Mais dans ce petit pays où les esprits sont aussi compartimentés que le sol, que de travaux que le public devrait connaître ne sortent pas du cercle étroit des spécialistes ! Ce qui fait défaut, ce sont les intermédiaires et les traducteurs. Et voilà l'une des causes pour lesquelles notre histoire, celle des manuels, est toujours en retard sur celle des historiens.

Tobler a divisé son recueil en deux catégories : les chants populaires et les chants historiques. Ces derniers, au nombre d'une cinquantaine, ne sont pas tous des chants de guerre. Mais quand ils sont des chants de guerre, l'erreur à ne pas commettre serait de les prendre pour des générations spontanées, de se figurer que les Suisses les ont improvisés en marchant, voire en combattant.

Cette erreur écartée, comment interpréter ces « Kriegslieder », pour leur donner une fois leur nom allemand ?

Bien qu'ils soient la plupart du temps anonymes, ces chants ont des auteurs. Ces auteurs, s'ils n'ont pas nécessairement fait campagne, appartiennent au milieu qui a fourni les combattants. Voyons en eux des scribes ou des scolarques, des gens de loi qui savent tenir une plume, savent aussi chanter, ont revêtu des fonctions publiques, ont acquis des connaissances militaires. N'allez point leur demander de composer des œuvres à l'exemple de celles que des poètes musiciens écrivent et chantent pour les belles dames, les seigneurs, les chevaliers. Ils ignorent les raffinements, les notes, le style de la poésie courtoise ; ils n'ont pas même l'idée de se mettre eux-mêmes en scène, de se nommer.

Pourquoi et pour qui rythment-ils ? Pour que l'on ne perde point la mémoire des événements, des batailles, des victoires ; pour que ceux qui ont combattu les revivent, pour qu'ils les rappellent à ceux qui auront à combattre ensemble. C'est pourquoi leurs chants s'apparentent à la chronique versifiée. On voit le défaut : la longueur. Mais on voit aussi la qualité : le mouvement.

Le type que le chant de guerre exprime est le guerrier. L'image qu'il évoque est celle d'un peuple jeune et présomptueux ; d'un peuple barbare encore, qui fait irruption dans l'histoire alors que l'histoire ne l'attendait pas ; d'un peuple entraîné à se battre, accoutumé à vaincre ; d'un peuple



Les Suisses incarnent le guerrier

qui, du XIVᵉ au XVIᵉ siècles, marchera de victoire en victoire : les dompteurs de rois.

Quels sont les sujets de ces chants de guerre ? Laupen, Sempach, Naefels, Saint-Jacques-sur-la-Birse, Blamont, Grandson, Morat, Nancy, Giornico, Schwaderloch, Glurns, Dorneck, Novare : elles sont toutes là, ces batailles, ces victoires. Mais il manque Marignan. Quatre siècles plus tard, la glorieuse retraite aura son évocateur : Ferdinand Hodler.

II

Le premier texte que reproduit Tobler est l'ancien chant de Tell. Nous sommes encore dans le mythe. Mais le chant de Sempach va nous faire passer du mythe à l'épopée.

En réalité, il y a deux chants de Sempach. Le premier, en quinze strophes, aurait été chanté après la bataille ; le second, en vingt-trois strophes, est plus tardif. Il aurait pour auteur Hans Halbsuter, bourgeois de Lucerne en 1435, membre du Grand Conseil, capitaine du tir et directeur du grenier.

Le premier chant est celui que je vais vous faire entendre, car il met en présence, à Sempach, devant la forêt, le taureau suisse et le lion d'Autriche.

Le taureau était prêt à rencontrer le lion. Trop courtois pour l'attaquer, il invite son adversaire à commencer la bataille, selon les règles de la chevalerie.

Le lion d'Autriche accepte. C'est son droit et il le dit avec hauteur. Et même son devoir. A Laupen, le taureau lui a fait cent blessures ; au Morgarten, le taureau lui a tué plus d'un combattant vêtu de fer. « Est-ce que tu crois que je vais te laisser vaincre aujourd'hui, quand j'ai avec moi tant de fiers chevaliers et tant de hardis écuyers ? »

Le taureau dit simplement au lion : « Tu vas te repentir de ton audace. »

Le lion se met à rugir, le taureau se met à mugir. Le lion, de sa queue, fait résonner ses flancs. Le taureau, baissant la tête, lui présente ses cornes.

Le combat s'engage, le poète le décrit.



Le taureau suisse et le lion d'Autriche

Pour finir, le lion est de nouveau vaincu. Il quitte en boitant le pré rouge de son sang.

Et le taureau de lui crier : « Retourne maintenant à la maison, va retrouver ta belle femme. Ta gloire, elle est vraiment petite. »

Le chef-d'œuvre des chants de guerre, le voilà !

Après l'épique, le lyrique. Après le chant de Sempach, le chant de Morat.

Nous en connaissons l'auteur : Veit Weber.

Sur sa vie nous ne possédons que peu de détails. Il vivait dans la seconde moitié du XVᵉ siècle. Il récitait et chantait des chants populaires qu'il composait en poète de métier.

Veit Weber était de Fribourg-en-Brisgau. De son temps, quand on était de la ville qu'avait fondée Conrad de Zaehringen, on se sentait combourgeois de celle qu'avait fondée le fils de Conrad, Berthold IV : Fribourg-en-Nuithonie. Et puis, les villes souabes, qui se sentaient menacées, elles aussi, par Charles de Bourgogne, avaient envoyé un contingent aux Confédérés. Aussi Veit Weber prit-il l'épée pour aller se battre à Morat.

Le lied qu'il composa dès son retour est plein d'allant, plein de fraîcheur. Chant de guerre, chant de printemps. Le soleil se lève, les oiseaux chantent ; malgré les canons de Charles, on s'élance à l'assaut. Quand le soleil touche les montagnes, Morat est délivrée, le duc Charles s'enfuit dans la honte et dans la nuit.

Dans les dernières strophes, Veit Weber se présente : nous sommes avec lui en pleine Renaissance, la personnalité se dégage, l'artiste signe et le poète se nomme. Il a tenu sa forte épée. Il a bien moissonné dans le fer et dans le sang. Ce gai chanteur est un bon soldat. Sa mère lui avait dit à sa naissance : « Jean, sois vaillant ! » Et il termine son chant par ces mots : « Je m'appelle Jean. »

III

Aux chants de guerre s'ajoutent d'autres chants. Je les appellerai politiques parce

qu'ils nous renseignent sur la politique des Confédérés, sur leurs alliances, hélas ! sur leurs divisions.

Le plus ancien célèbre une alliance entre Berne et Fribourg. Cette alliance daterait de 1243, mais la date n'est pas sûre et l'on ne sait pas très bien à quoi elle pourrait correspondre. Le sujet est traité allégoriquement. Berne et Fribourg sont comparés à deux gros bœufs qu'attaquèrent de toutes parts des animaux plus petits, mais plus méchants, des loups et des renards. En vain : grâce à leur alliance, Berne et Fribourg demeurent invincibles.

Ce chant est une sorte de fable. Or le plus grand fabuliste de l'époque se trouvait être un chanoine bernois : Boner, Bonerius, l'auteur de la « Pierre précieuse », recueil qui eut une grande diffusion. Le bœuf menacé par des animaux sauvages apparaît dans sa quatre-vingt-quatrième fable. Boner serait-il l'auteur du chant ?

Après le bœuf, le taureau.

Entre eux, la différence n'exclut point la parenté. Le bœuf se défend, symbolisant ainsi la neutralité armée ; le taureau attaque, symbolisant l'esprit d'offensive.

Un chant intitulé « Le taureau suisse » nous le montre bien.

Il date de 1584. Il s'inscrit dans une série dont le thème est la guerre de Berne contre la Savoie pour la sécurité de Genève. A cette date, le traité perpétuel de combourgeoisie de 1558 entre Berne et Genève fait place à une alliance perpétuelle entre Genève, Berne et Zurich. Dans le texte, il est décidé que de cette alliance dépendait la prospérité de toute la Confédération, « parce que la ville de Genève était une des clefs du pays et un passage commode ». Aucune allusion au protestantisme des trois villes ; le pacte se termine en exprimant l'espoir qu'il sera élargi en une confédération générale par l'accession d'autres cantons.

Le chant exprime cette politique. En huit strophes et quatre vers :

« Dieu a donné à la Confédération tout entière des murs naturels : les Alpes, le Rhône, le Rhin, et dedans des villages, des châteaux et des villes. »

« A ses frontières, il y a deux villes que je compare à deux cornes : contre l'Allemagne la ville de Constance, contre la France, Genève. »

« Si Genève tombait en mains étrangères, cette clef serait prise, il y aurait bientôt dans le pays suisse de bien sombres événements. »

Et le chant se termine par cet appel au taureau suisse :

« La religion n'a pas pu jusqu'à présent te diviser par la force ; défends-toi, qu'aucun danger insidieux ne vienne refroidir ton alliance ! »

IV

Les derniers chants qui méritent d'être cités encore, à cause de l'émotion que l'on éprouve à les lire, sont ceux qui ont été composés dans les Petits-Cantons en 1798.

« Sur la montagne et dans la vallée,
dans les champs, dur est le combat,
que Dieu veuille au petit nombre
montrer quelle est sa toute-puissance ! »

« Ecoute, ô Ciel, écoute ô terre,
écoute le pur serment des Suisses !
Honneur à Dieu, ce sont nos seuls cœurs
que nous voulons défendre. »

« Ecoutez, amis, écoutez, amis,
nous ne sommes les ennemis d'aucun
[homme ;
ce qui nous force au combat, c'est la
[nécessité :
ou de vaincre ou de mourir. »

« Si le cœur plein de blessures saigne,
que sa dernière parole soit pleine de
[courage !
Dieu et patrie, pour vous
coule mon sang : combien joyeux je
[meurs ! »

Ainsi s'achève l'épopée helvétique.

L'ÉPOQUE HÉROÏQUE

L'ARMÉE

Le chapitre précédent nous permet d'éviter ces récits de batailles qui finissent par devenir fastidieux parce qu'on les a trop répétés. En revanche, il nous invite à entrer dans la vie de l'époque héroïque, d'expliquer ce qu'elle fut, ce qu'elle a fait, comment et pourquoi elle l'a fait.

L'image qui passe de nouveau devant nos yeux est celle du lac dont la surface est agitée par des vents contraires, secouée par des coups de fœhn, cependant que, dans les calmes profondeurs, une rivière poursuit imperturbablement son cours.

Cette image, ce n'est plus le Léman qu'elle nous évoque, mais le lac des Quatre-Cantons, et la rivière a nom Reuss.

L'agitation tumultueuse et souvent incohérente de l'époque héroïque s'explique par le fait que la Confédération, la Suisse elle-même, n'existe pas encore et que nous assistons à son fiévreux enfantement par le fer et par le sang.

I

A la veille des guerres de Souabe, des émissaires de l'empereur l'avertissaient que, de l'autre côté du Rhin, s'organisait une force militaire capable d'envahir le monde.

Quel était le secret de cette force ; avec plus de précision, quel était le système militaire de l'époque héroïque ?

Représentons-nous la petite communauté de Schwytz ou la bourgade sans territoire de Berne en face de puissances comme l'Autriche ou la Bourgogne. La disproportion donne le vertige. Et pourtant, les Suisses ont vaincu.

Pour quelles raisons, quelles supériorités?

L'inégalité de nombre n'avait point, durant l'époque héroïque, l'importance écrasante que nous serions tentés de lui donner en ce temps de nations armées. Quarante ou même trente mille hommes représentaient alors des effectifs considérables. Le corps de bataille était composé de chevaliers, et le nombre de ceux-ci ne se chiffrait point par dizaines de milliers. Cette cavalerie cuirassée s'accompagnait toujours d'infanterie ; mais ces hommes de pied, souvent recrutés sur place pour une expédition déterminée, n'avaient pas grande valeur ; ils avaient de la peine à suivre. Il est vrai que l'exemple des Confédérés, celui aussi des villes flamandes démontrèrent aux princes la nécessité d'améliorer leur infanterie. Pour cela, ils firent le plus souvent appel à des mercenaires italiens ou allemands, soldats de métier, et surtout à des Suisses, instructeurs de métier. Malgré ces mesures, les armées féodales demeuraient lentes à se rassembler et lourdes à se mouvoir : pensez au temps que mit Charles de Bourgogne pour se rendre de Lausanne à Morat. L'artillerie ne les allégeait pas, au contraire.

Au Morgarten, les Schwytzois avaient à combattre quelque deux mille Autrichiens tout au plus, mais ils devaient être eux-mêmes tout au plus de douze à quinze cents. A Morat, Suisses et Bourguignons ne se trouvaient pas loin de l'égalité.

De toutes les batailles que les Suisses ont livrées, Morat est celle qui met le mieux en lumière les raisons de leur supériorité sur un plus puissant qu'eux, car l'armée de Charles le Hardi passait pour la première de l'Europe.

Les Suisses avaient le génie militaire. A la source de ce génie, deux qualités se découvrent : l'esprit de prévoyance et l'esprit d'offensive.

L'esprit de prévoyance implique la connaissance de l'adversaire et la préparation.

La connaissance de l'adversaire exige à son tour ce que nous appelons aujourd'hui un service de renseignements. Il n'était pas difficile aux Suisses d'en organiser un à leur manière. Au Morgarten déjà, ils étaient tenus au courant des préparatifs et des plans de l'adversaire par les intelligences qu'ils s'étaient ménagées dans la région de Zoug et d'Aegeri, sans compter les ennemis que les Habsbourg avaient dans la noblesse elle-même. A Morat, les Confédérés savaient jour par jour, heure par heure, où en était l'avance escargotique de Charles le Téméraire vers la petite ville forte, tandis que Charles n'était, autant dire, pas renseigné sur eux.

Mais c'est la préparation qui doit maintenant nous retenir.

La préparation est impossible sans des chefs pour la concevoir et pour l'exécuter.

Ces chefs, par démocratisme, nous sommes enclins à les prétériter. Quand nous disons : les Confédérés, les Suisses, nous imaginons une force collective, agissant d'une manière spontanée par autocommandement. Là est l'illusion. Si nous étudions la vie de ces chefs, nous constatons que le plus grand nombre d'entre eux s'étaient acquis hors de chez eux l'expérience du monde et de la guerre. La victoire de Morat est la conséquence d'un remarquable travail d'état-major. Dans cet état-major il y avait des seigneurs, tels qu'Adrien de Boubenberg, Hans de Hallwyl ou Guillaume d'Affry, qui avaient fréquenté la cour impériale, la cour de Bourgogne, la cour de France, et même s'y étaient éduqués.

A l'époque héroïque, la distinction entre le militaire et le civil n'existait pas. Pour être élu aux charges gouvernementales, pour être « ehrbar », il fallait être « wehrbar », c'est-à-dire posséder une instruction militaire. Un landamman, un avoyer commandait en temps de guerre ceux qu'il gouvernait en temps de paix. Les bannerets étaient des officiers supérieurs, qui portaient ce centre de ralliement au cours de la bataille : la bannière, en même temps que des administrateurs de quartiers ou des présidents de corporations. A Berne, ils siégeaient immédiatement après l'avoyer. Les Petits Conseils se transformaient d'autant plus vite en Conseils de guerre qu'ils avaient à s'occuper des choses militaires toute l'année.

Après les chefs, l'armée.

Les Ligues de la Haute-Allemagne avaient une supériorité sur leurs grands voisins : proportionnellement, elles produisaient plus d'hommes qu'eux. Elles avaient des réserves. Ces réserves leur donnaient les moyens de ne pas craindre les conflits, de les rechercher même, de tenir tête aux puissances, de faire irruption en Italie, en Souabe, en Bourgogne, de pousser jusqu'à la mer : en 1507, les Suisses étaient à Gênes.

Une imagerie de tir fédéral nous représente ceux que nous appelons les Vieux Suisses comme des êtres barbus, aux bras noueux, de robustes quadragénaires, de vaillants quinquagénaires. Certes, quadragénaires et quinquagénaires étaient là comme sous-officiers ou officiers ayant l'expérience du combat. Mais l'armée qu'ils encadraient était jeune, très jeune. De la petite troupe qui se fit massacrer à Saint-Jacques-sur-la-Birse, l'aîné n'avait que dix-neuf ans. Sans cette jeunesse, les Suisses auraient-ils eu l'élan, l'ardeur, la présomption, le goût d'aventure et le besoin d'offensive, toutes ces vertus guerrières dont les exemples se multiplient du Morgarten à Marignan ?

Avec des hommes de ce nombre et de cette qualité, on pouvait faire une armée, on ne pouvait pas l'improviser. Au rebours d'une légende à laquelle on n'a pas encore tordu le col, les victoires des Confédérés furent le résultat, la récompense d'une intense et minutieuse préparation.

La base de cette préparation est le service obligatoire. On dit que les Suisses furent les premiers à se l'imposer à eux-mêmes. Mais ce service était une tradition qui nous fait remonter à la tribu germanique. Faut-il le rappeler encore ? Tout homme libre avait le droit de porter les armes et le privilège de les posséder ; il avait par conséquent le devoir de s'en servir pour la défense de sa communauté.

Insérez maintenant la préparation entre le droit de porter les armes et le devoir de s'en servir : vous aurez le secret de l'époque héroïque et de ses victoires.

Le génie militaire des Suisses a créé une tactique.

De quoi s'agissait-il, eût dit le maréchal Foch ? Il s'agissait de substituer à l'arme dominante : la chevalerie, une autre arme dominante : l'infanterie.

Dire que les Suisses n'avaient point de cavalerie est une exagération. Ils comptaient parmi eux assez de nobles et de chevaliers pour leur servir d'auxiliaires, pas assez pour opposer à la muraille de fer des chevaliers ennemis une autre muraille de fer. Comment résister au choc de cette masse lancée à toute vitesse, la lance en avant ? Comment faire brèche dans ce mur ? Les Suisses étaient une infanterie et ne pouvaient être qu'une infanterie. Il fallait résoudre ce problème : instruire, entraîner, armer et organiser cette infanterie de manière qu'elle devînt à son tour l'arme dominante, la reine des batailles.

Regardons-la maintenant, cette infanterie. On l'a vêtue aussi légèrement que possible pour qu'elle soit en état d'agir avec rapidité. On a voué un soin particulier à la chaussure puisque c'est avec les jambes que l'on gagne les batailles. On a perfectionné l'armement. A la hallebarde, terrible mais trop courte, on a joint la pique de dix-huit pieds de long. Contre les charges, les Suisses se formaient en carrés, en coins, en quadrilatères ou en masses rondes que l'on appelait « hérissons ». La chevalerie venait se heurter à des forteresses mouvantes : trois rangs de piques ; derrière, les hallebardes ; au centre, les arbalétriers et les arquebusiers qui tiraient sans relâche par-dessus les têtes. Plus tard, aux angles, on plaça des canons. Pour l'attaque, on passait à la formation de colonnes qui se lançaient à toute vitesse, la pique en avant:



Dire que les Suisses n'avaient point de cavalerie est une exagération

ce fut une attaque en trois colonnes qui remporta la victoire de Morat.

Il saute aux yeux qu'une telle tactique ne s'improvise point : on ne saurait assez le redire. Pensez au nombre d'exercices qu'il fallait pour apprendre à manier la longue pique, pour apprendre à passer avec rapidité d'une formation en carré à une formation en colonne. Il fallait de toute nécessité un entraînement que seuls de fréquents exercices et une sévère discipline pouvaient obtenir.

L'instruction commençait tôt, dès l'âge de seize ou même de quatorze ans. L'homme était mobilisable jusqu'à sa soixantième et même sa soixante-dixième année. Pour nous servir de nos expressions traditionnelles, les Suisses connaissaient les cours préparatoires à l'usage de la jeunesse, les sociétés de tir, les concours, les luttes, si nécessaires à une époque où l'on arrivait vite au corps à corps. Il y avait les inspections d'armes, plus fréquentes aujourd'hui. La fréquence des guerres remplaçait le service en campagne ; ce qui n'empêchait point de rassembler souvent plusieurs milliers d'hommes pour manœuvrer sur le terrain.

La rapidité de la mobilisation assurait encore au système militaire des Confédérés un avantage souvent décisif.

Les Confédérés, eux, avaient imaginé un système de signaux tout à fait ingénieux — et par Confédérés il faut entendre ici surtout les Bernois. Il y avait, d'une manière permanente, sur les montagnes et les collines, des postes nommés « Hochwacht » ou, en dialecte alémanique, « Chuchzen ». C'était un grand bûcher qu'on allumait au premier signal d'alarme, de manière à dégager le jour une colonne de fumée, la nuit une colonne de flammes visible de très loin ; deux ou trois gardiens se tenaient là en permanence et entretenaient un foyer lumineux qui devait servir à la fois à contrôler leur présence et à embraser immédiatement le bûcher. Ces « Hochwacht » formaient un réseau dont le centre était le Gurten, la colline qui domine Berne, et

s'étendaient jusqu'aux frontières ; suivant où s'allumait le premier feu d'alarme, les hommes valides savaient à quelle place de mobilisation ils devaient se rendre le plus rapidement possible. Ils se plaçaient sur des chars disposés de façon particulière : les hommes dos à dos sur des banquettes, au-dessous desquelles on disposait les longues piques et les hallebardes. Ils partaient à fond de train, tout équipés, emportant avec eux trois jours de vivres. En quatre heures, les milices de la puissante république pouvaient être alarmées, mobilisées, prêtes à combattre.

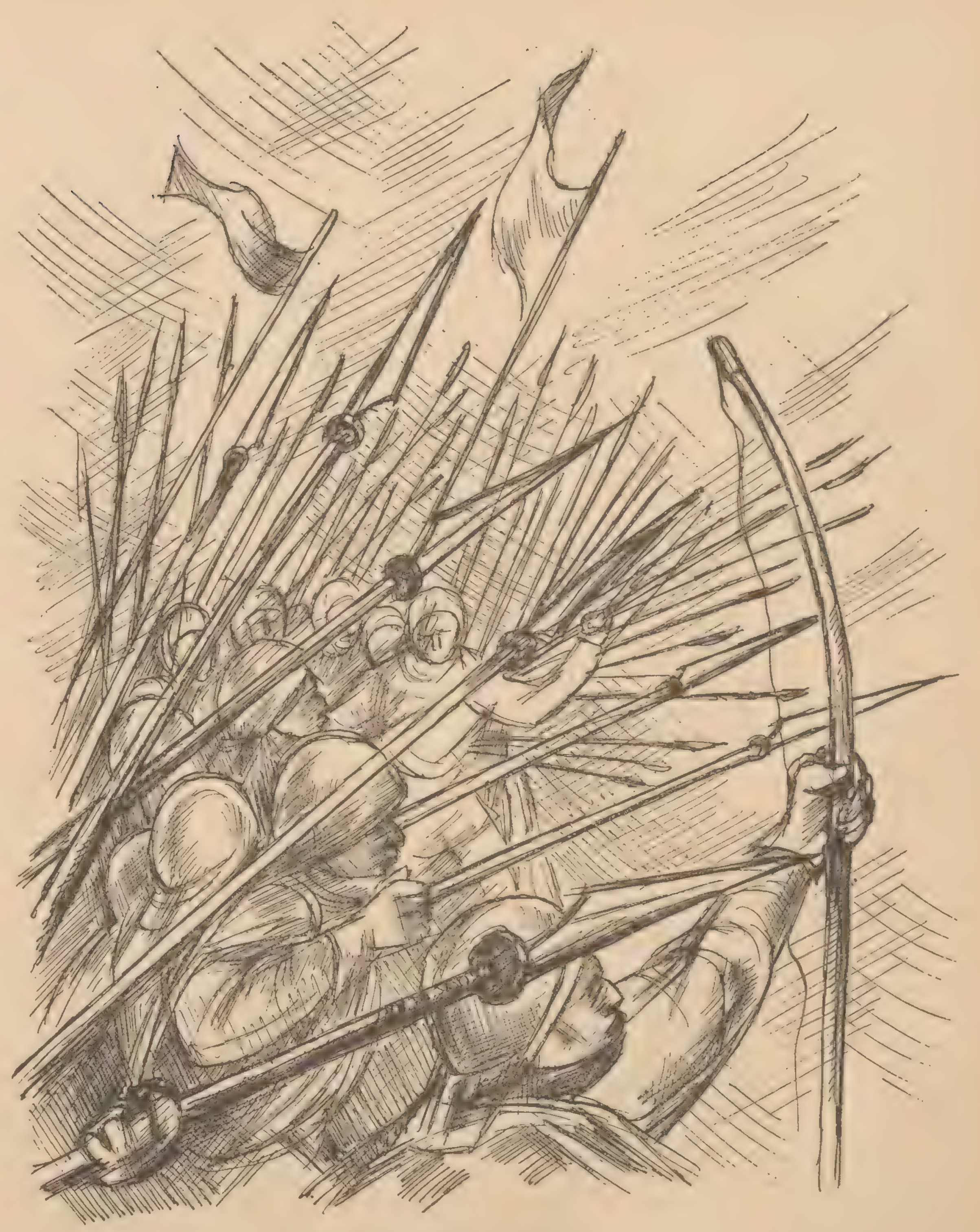
II

Jusqu'à présent, j'ai montré le côté lumière de cette force militaire qui domine pendant une quarantaine d'années l'Europe. Mais il y a un côté ombre, et je me sentirais coupable de le dissimuler.

On retrouve quelque chose de barbare dans les Suisses de l'époque héroïque. Barbare : je ne prends point ce mot dans un sens péjoratif, je le prends dans un sens historique. Il est indéniable qu'il est resté dans ces guerriers le tempérament de leurs ancêtres alémannes. Si l'on disait que leurs descentes en Italie sont la dernière forme des migrations germaniques, de la « Völkerwanderung », on ne commettrait point une erreur absolue.

L'attraction du Sud n'est pas le seul trait qui apparente les Suisses à leurs ancêtres alémannes ou rètes. Il y a l'instinct du pillage et du brigandage. Cet instinct s'était déjà révélé dans les incursions des Schwytzois contre le couvent d'Einsiedeln. La discipline l'avait contenu. Mais, le danger passé, la victoire remportée, il revint après Sempach. La soldatesque commit de tels excès, au point d'interrompre les communications entre Zoug et Zurich, pour ne citer que cet exemple, qu'une répression devint nécessaire.

Elle aboutit sept ans après, le 10 juillet 1398, au Convenant de Sempach, ce qui prouve que les pourparlers ne se firent point en un jour.



Les Suisses se formaient en hérisson

Tous les membres des Ligues, villes et campagnes, signèrent le Convenant. Y compris Soleure qui était restée en dehors de la guerre, mais que les Kibourg menaçaient.

Le Convenant de Sempach est resté en vigueur jusqu'en 1798. En voici l'essentiel :

« Tous ceux qui appartiennent à une bannière comme membres d'une communauté urbaine ou paysanne doivent rester ensemble pendant le danger ainsi que de braves gens et suivant l'exemple des ancêtres. Même les blessés n'ont pas le droit de s'éloigner du champ de bataille avant la fin de l'action.

» L'abandon du drapeau et autres méfaits commis en campagne seront sévèrement punis par le juge du territoire auquel appartient le coupable.

» Nul ne doit courir au butin tant que dure le combat ; il doit, en combattant comme un loyal soldat, nuire à l'ennemi suivant ses forces jusqu'à ce que la victoire soit acquise et que les capitaines permettent le pillage.

» Il est interdit de pénétrer par effraction dans les couvents, églises et chapelles, et de brûler, saccager ou dérober quoi que ce soit dans les édifices religieux ouverts, à moins toutefois qu'on n'y trouve les ennemis ou leur bien.

» Personne ne doit attaquer à mains armées femmes ou filles, à moins qu'elles ne poussent des cris hostiles ou qu'elles ne se mettent en défense, ou encore qu'elles n'attaquent elles-mêmes. »

Mais le Convenant va nous mener plus loin : dans l'organisation même des Ligues.

L'ORGANISATION INTÉRIEURE

A quelle organisation intérieure correspond l'organisation militaire, l'armée ?

Toutes deux sortent d'une même nécessité : la défense commune, cette génératrice de la Suisse.

Toutes deux, cependant, ne se sont pas développées de la même manière.

Les impératifs de la guerre exigeaient l'héroïque effort dont je vous ai expliqué les méthodes et les moyens. Le particularisme des cités et pays s'opposait à toute organisation intérieure qui aurait eu un caractère national.

L'échec de l'époque vient de cette divergence entre le militaire et le politique.

Il y avait bien les Suisses, il n'y avait pas la Suisse : il n'y avait encore que les Ligues de la Haute-Allemagne.

I

Il ne pouvait y avoir en ces temps que les Ligues, non la Confédération. Mais ne devançons pas ces temps. A quoi nous devons nous arrêter, c'est à l'organisation intérieure elle-même. Quand nous connaîtrons sa forme, nous pourrons en dégager, et la faiblesse, et la tendance.

L'organisation intérieure est en deux parties : les accords particuliers et les accords généraux.

Les accords particuliers sont concentriques. Au centre, il y a ceux que les Waldstaetten ont conclus entre elles : autour, sur la circonférence, il y a les alliances que les Waldstaetten ont conclues avec d'autres villes et pays.

Les accords généraux sont des mesures que les circonstances ont imposées, non à l'ensemble, comme on pourrait le croire, mais à telle ou telle partie de celui-ci.

Quand un accord s'imposera enfin à l'ensemble, on aura la Confédération. En attendant, on n'a que des ententes entre de petits Etats souverains.

Ces ententes sont internationales, au sens premier de l'adjectif : qui a eu lieu de nation à nation. Ce caractère demeurera jusqu'à nos jours celui de notre droit public : mon ami Max Huber me le faisait observer souvent.

Le fonctionnement du système a ceci de particulier que le centre, formé par les Waldstaetten, est bien une confédération : le Pacte de Brunnen en 1315 l'établit avec rigueur. Mais les traités que les Waldstaetten signent et scellent avec d'autres demeurent de simples alliances.

Ce qui donne à l'ensemble une relative unité, c'est que les Waldstaetten forment le centre du réseau.

Fixons maintenant cet ensemble sur la carte.

Nous avons dans la région du Saint-Gothard le bloc fédéral des trois Waldstaetten : un bloc de granit que fissure la Reuss et que traverse la route.

En dehors, entre les Alpes et le Rhin, nous constatons que la majorité des alliés sont des villes : Lucerne, Zurich, Zoug, Berne et, vers la fin de l'époque héroïque, Soleure et Fribourg. Cette alliance avec les villes est pour les Waldstaetten un impératif économique: les marchés. Pour commencer, l'alliance avec le plus proche, celui de Lucerne ; puis l'alliance avec le plus important, celui de Zurich. Sans les villes, jamais les Waldstaetten n'auraient pu sortir des montagnes : elles y seraient mortes d'étouffement. Les villes avaient cet autre avantage d'être des places fortes, de garder les routes, de commander les vallées. Elles formaient, en avant des Waldstaetten, une barrière.

II

Il y a cinq accords particuliers.

Le premier est l'alliance perpétuelle avec Lucerne, en 1332. Cette ville était si proche des Waldstaetten, ses relations avec elles étaient si anciennes et intimes, que l'alliance avec Lucerne fut en réalité l'entrée de Lucerne dans la confédération des Waldstaetten en qualité de quatrième membre : d'où le nom du lac des Quatre-Cantons, « Vierwaldstaettersee ». Ne lit-on pas dans le texte qu'Uri, Schwytz et Unterwald regardent Lucerne comme leur confédérée ? Lucerne, c'était leur ville, à ces pays qui n'en avaient pas.

La deuxième alliance, celle entre Zurich et les Confédérés, date de 1351. Quelles sont les raisons de cet accord si différent

du précédent, et par son ampleur, et par son contenu ?

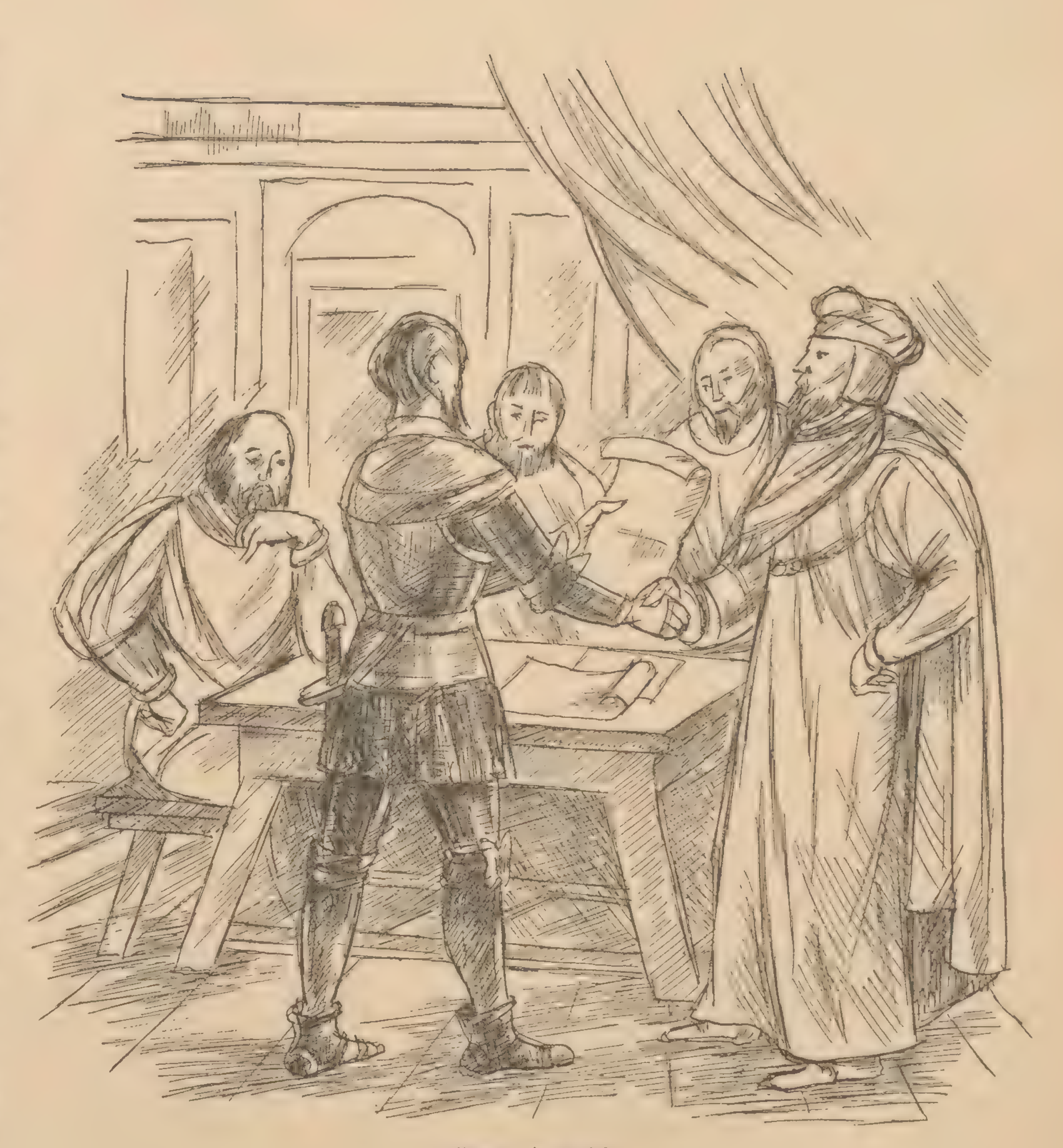
Il est à la fois économique et politique. Le mouvement corporatif, parti des villes rhénanes, avait gagné Zurich dont il avait fait un centre singulièrement actif de commerce et de production. Ce centre avait besoin de débouchés en Italie et par conséquent d'alliés pour les lui maintenir accessibles. La force militaire des Confédérés était donc un appui dont Zurich ne pouvait se passer. De leur côté, les Waldstaetten comptaient sur Zurich pour les sortir de leur isolement et leur permettre de s'étendre à l'est, vers le lac de Constance et le Rhin.

En résumé, l'alliance avec Zurich est celle de deux puissances qui, décidées à soutenir par les armes leurs intérêts économiques, se préparent à la guerre et se délimitent un champ d'action.

L'alliance zuricoise a encore cet intérêt de nous apporter une exacte définition de la « Mahnung ». La voici :

« Si l'appel fait par la ville ou l'Etat du pays attaqué est ainsi fait aux autres Etats qui sont contractants et nommés dans ce traité, cet appel doit être signifié, sous la foi du serment, par lettre et écrits aux conseillers et communes des villes et pays des trois autres Etats, et ceux-ci, sans tarder, devront à leur appel les aider et les protéger et leur porter secours, en toutes choses et par tous les moyens et en toute bonne foi. Aucun des Etats et pays dénommés ne peut se soustraire à un appel fait aux signataires de ce traité, et nul ne doit employer, soit en actes ou en paroles, aucun moyen pour se soustraire à l'appel, pour empêcher le secours qui lui est demandé et doit le faire en toute bonne foi. Tout Etat doit prêter secours et assistance mutuels à ses propres risques et périls et en toute bonne foi. »

L'engagement en toute bonne foi qui porte le nom de « Mahnung » n'est point spécifiquement suisse. Les villes rhénanes de Worms et de Spire en avaient conclu un semblable. Leur exemple a peut-être influencé l'alliance de 1351. La « Mahnung » est d'ailleurs contenue implicitement dans le lien féodal.



L'alliance de Zurich

La troisième alliance date de 1352. Elle suit immédiatement le Convenant avec Zurich. C'est l'alliance avec Zoug. La petite ville forte et sa campagne avaient pour avoués les Habsbourg. Or c'était par Zoug que passait la route qui menait des Waldstaetten à Zurich. Comment tolérer qu'un avant-poste habsbourgeois vînt couper cette voie de communication ?

La quatrième alliance est, en 1353, celle avec Berne.

La ville de Berthold V avait eu beaucoup de peine à sortir du sac : c'était la forme de la presqu'île sur laquelle le duc l'avait fait construire. L'hostilité de la noblesse oberlandaise à l'égard du recteur impérial en Bourgogne l'avait décidé à cette fondation.

La ville, continuant la politique du Zaehringen, avait réussi à s'acquérir le Hasli. Cela ne faisait point l'affaire des gens d'Unterwald, surtout des Obwaldiens. La troisième Waldstaette ne touchait point à la route du Saint-Gothard. En compensation, elle espérait s'ouvrir une porte vers le Sud par le Brünig et le Hasli. De là, elle aurait rejoint les Hauts-Valaisans et serait descendue avec eux dans l'Ossola. La présence des Bernois lui enlevait cette possibilités. Aussi envoya-t-elle dans le Hasli des agitateurs pour soulever la vallée contre sa suzeraine.

Ce fut au tour de celle-ci d'être ennuyée. Sa politique transjurane exigeait la sécurité de ses arrières oberlandais. Elle fit alors le calcul qu'en s'alliant avec les Waldstaetten, les Schwytzois et les Uranais obligeraient les Unterwaldiens de se tenir tranquilles. Le calcul était juste : les Schwytzois, qui dirigeaient toujours la politique des Waldstaetten, savaient bien qu'ils auraient un jour besoin de l'appui bernois.

Le traité de 1353 fut donc un acte de pure politique. Les affinités n'y jouèrent aucun rôle. Les Bernois ne s'allièrent qu'aux Waldstaetten ; Lucerne et Zurich furent tenues à l'écart : la nouvelle alliée ne prit aucune part à la guerre de Sempach.

Je mets à part l'alliance des trois Waldstaetten et de Zurich avec Glaris.

Ce traité de « fidèle amitié » date de 1352, l'année de l'alliance avec Zoug. Mais quelle différence de traitement ! Glaris n'est accepté que sous condition. La « Mahnung » ne joue pas en sa faveur. S'il demande le secours des Confédérés, ceux-ci se réservent le droit d'examiner le bien-fondé de la requête. En revanche, Glaris est tenu de prêter assistance aux Confédérés au premier appel, sans aucune restriction.

Quelles sont les raisons de cette tutelle ? Glaris avait été libéré ou plutôt occupé par les Confédérés. C'était une vallée, non une ville ; ses villages n'avaient point pour les Confédérés la même importance que la petite forteresse de Zoug. Il est possible aussi que, dans cette future Suisse orientale, qui était alors un nid de guêpes, on ait voulu empêcher les Glaronnais de se lancer dans des aventures, ce qui aurait gêné des ambitions schwytzoises et les auraient même mises en conflit avec les visées zuricoises. Ce qui arriva plus tard.

L'alliance fut annulée en 1355, et Glaris rentra sous la domination autrichienne. Mais après la victoire de Naefels, en 1389, les gens de Glaris, ayant fait leurs preuves, furent enfin admis à égalité de droit avec les autres Confédérés.

Certains se sont choqués du fait que le petit Pays de Glaris n'ait point été admis dans la Ligue, à égalité avec la petite ville de Zoug. Ce fut un acte de sagesse. Faut-il rappeler qu'il n'y avait point alors de confédération, mais un système d'alliances ? Le caractère de ce système est la diversité, donc l'inégalité. Chaque alliance vaut pour soi, indépendamment des autres. Elle serait devenue caduque, que cette caducité eût été sans influence sur les autres, ni sur leur validité, ni sur leur durée. Il n'y avait point de lois qui fussent appliquées à tous les alliés. Point d'organisme central. Point de dispositions sur le règlement des affaires communes. En fait, il n'y eut jamais d'affaire commune à l'ensemble des alliés. On réunissait fréquemment des diètes : on en compte quarante-huit de 1353 à 1400, cent vingt-six de 1401 à 1420. Presque toutes n'intéressaient que certains alliés.

III

Ces observations nous introduisent aux accords généraux.

C'est dans les accords généraux que nous voyons se développer et s'exprimer la pensée politique des Ligues, les buts que cette pensée se proposait d'atteindre.

Bien qu'il s'agisse encore d'une alliance particulière, je mets en tête l'accord avec Zurich, en 1351, pour la raison suivante :

Cet accord définit en son article 3 une zone d'influence dans laquelle l'intervention de tous pour chacun, la « Mahnung », était exigée. Suivons-en les limites sur la carte.

Elle part du Grimsel, descend l'Aar sur le Hasli et Berne, laisse l'Aar pour se diriger jusqu'au point où cette rivière se jette dans le Rhin, remonte le Rhin jusqu'à la jonction de la Thour et du fleuve, remonte la Thour jusqu'à sa source, se dirige sur les Grisons jusqu'à Truns, traverse l'autre côté du Saint-Gothard jusqu'au col de Nuffenen et au Monte Piottino, s'étend de là jusqu'au Deichberg dans le Haut-Valais et, du Deichberg revient jusqu'au Grimsel.

Cette zone englobe un ensemble de territoires encore étrangers aux Waldstaetten : l'Oberland, l'Argovie, la Thurgovie et la Léventine. « L'alliance avec Zurich, écrit William Martin, est le premier traité impérialiste qu'ait conclu la Confédération suisse. »

Le 7 octobre 1370, les trois Waldstaetten, Lucerne, Zoug et Zurich signèrent ensemble un accord intitulé la Charte des prêtres.

La raison de cet accord est économique. Son but est d'assurer la sécurité des routes commerciales, en particulier celle du Saint-Gothard avec sa bifurcation vers la tête de pont lucernoise et le grand marché zuricois. Il était impossible cependant que la Charte n'eût point une portée politique. Sa pointe est dirigée contre l'Autriche. Elle vise à diminuer le nombre, à entraver l'action du parti autrichien qui représentait dans le pays, à Lucerne et Zurich surtout, une force inquiétante. La Charte cependant



Les villes avaient cet avantage d'être des places fortes

ne veut pas être provocatrice. Elle se défend de porter atteinte à des alliances antérieures. Mais elle prévoit la guerre et prend déjà les mesures préparatoires.

Pourquoi l'appelle-t-on la Charte des prêtres ? Parce que ses premiers articles s'en prennent aux tribunaux ecclésiastiques dont beaucoup de prêtres abusaient pour se soustraire aux tribunaux indigènes. Mais la Charte va plus loin. Elle affirme la souveraineté territoriale des contractants. A cette souveraineté doivent se soumettre tous ceux des habitants qui sont liés avec l'Autriche. Les membres de la Ligue s'aideront les uns les autres pour arrêter et punir les perturbateurs de la paix.

Le dernier pacte de l'époque héroïque est le Convenant de Stans.

A la date où il fut signé, le 22 décembre 1481, la Suisse était menacée de disparition. C'est même pour empêcher cette disparition que le Convenant de Stans fut signé.

Il y avait deux crises : l'anarchie qui s'était emparée des combattants et de la jeunesse qui s'était jointe à eux, le conflit plus virulent que jamais entre les pays et les villes. Les victoires et le butin de Bourgogne avaient provoqué, par choc en retour, une véritable défaite morale chez les Confédérés.

Le péril le plus immédiat était la guerre intérieure entre les villes et les pays, c'est-à-dire les Waldstaetten.

Voici ce qui s'était passé :

Les villes : Lucerne, Zurich, Berne, Soleure et Fribourg, avaient conclu une alliance par laquelle elles s'engageaient à se soutenir mutuellement dans toutes circonstances. Le but de cette « confédération et combourgeoisie » n'était point de rompre avec les Waldstaetten et de détruire ce que l'on appelle à tort la confédération des huit cantons : il était simplement d'assurer la souveraineté des villes sur les campagnes et de se protéger mutuellement contre les aventures comme celle de la Folle Vie. Mais les Waldstaetten se crurent menacées par cette alliance des villes qui représentait une puissance trois fois plus forte que la leur.

Elles se sentaient enfermées. Uri n'était point parvenu à se constituer un bailliage en Léventine. Schwytz se heurtait à Zurich dans son effort d'expansion à l'est. Berne avait verrouillé la porte de sortie d'Unterwald. Dans ces conditions le conflit paraissait inévitable.

Il n'éclata point grâce à l'intervention, toute morale et religieuse, de Nicolas de Flue, et grâce au compromis qu'il parvint à faire accepter in extremis.

Le Convenant de Stans est donc un compromis. Mais ce compromis marque un nouveau développement de l'idée fédérative. Jusqu'alors, il y avait la confédération des Waldstaetten et leurs alliés. Maintenant ce sont les huit qui forment ensemble une confédération. Soleure et Fribourg, qui ne sont point mentionnés dans le pacte, n'en font point partie. En revanche, ils sont les alliés très intimes des huit autres. Ils forment des cantons qui ne jouissent pas de tous les droits dont jouissaient les huit autres. Cette inégalité dura jusqu'à 1502.

IV

Mais survint le nouveau malheur : la scission religieuse. Elle établit l'une en face de l'autre deux confédérations ennemies. La Suisse pourtant ne disparut point. Mais le lien fédéral s'était distendu, le développement vers la Confédération s'était arrêté. Il ne reprendra qu'au XIX[e] siècle. En attendant, durant toute l'époque patricienne, les Suisses étaient moins unis que ne l'étaient leurs ancêtres après la signature du Convenant de Stans.

Si l'on compare l'organisation militaire et l'organisation intérieure de l'époque héroïque, on éprouve un sentiment de déception et de regrets. L'armée était capable de conquérir l'Europe, la politique a compromis l'existence même de la Suisse. La politique, c'est-à-dire la désunion, les rivalités, les jalousies, l'égoïsme, l'absence d'une idée conductrice, d'un but commun.

La Suisse a manqué son destin. Elle ne sera plus une puissance, elle ne sera qu'un petit pays.

NICOLAS DE FLUE ET MATTHIEU SCHINER

L'époque héroïque a duré deux siècles : le XIV[e] et le XV[e].

Dans l'histoire de l'Europe, ces deux siècles recouvrent la période creuse au fond de laquelle s'est désagrégée l'époque de la chrétienté.

Or la Suisse s'est formée au centre de la chrétienté dont elle porte l'étendard. Comment la décadence de celle-ci a-t-elle réagi sur la force jeune et avide qu'étaient alors les Confédérés ?

I

La période creuse s'annonce dès la fin du XIII[e] siècle, prend sa pente au XIV[e] et touche le fond au XV[e]. Elle correspond à ce que le grand historien hollandais Huiziga appelle — titre de son plus beau livre — le déclin du Moyen Age.

Ce déclin provoque une crise de lassitude et de désillusion. Les esprits tombent dans le pessimisme et le désespoir. Il est de mauvais ton, au XV[e] siècle, de trouver la vie belle, d'aspirer au bonheur. Cette première forme de mal du siècle se traduit par un culte maladif de la souffrance et de la mort.

Ce qui caractérise cette période creuse, c'est la rupture des unités fondamentales.

Rupture de l'unité sociale. Durant l'époque de la chrétienté, les classes n'étaient point closes mais communicantes, selon le principe de la protection et de la fidélité. Maintenant, elles se ferment, se séparent, s'opposent. On entre dans un âge de jacqueries paysannes et de révolutions urbaines. Le brigandage s'établit.

Rupture de l'unité politique. La féodalité s'émiette dans l'anarchie ; la chrétienté se morcelle en nations ; l'empire n'est plus qu'une fiction décorative. Les restrictions que l'Eglise avait imposées au droit de faire la guerre sont violées : la guerre devient cruelle. Les divisions entre princes chrétiens ne cessent plus.

Rupture de l'unité intellectuelle. La grande synthèse du XIII[e] siècle se déchire en opinions particulières et en systèmes contradictoires ; la scolastique se sclérose en terminisme, un nom qui indique la prédominance du terme sur la pensée ; la confusion s'établit dans les esprits ; le sentiment l'emporte sur la raison.

Rupture de l'unité artistique et littéraire. Le gothique s'amenuise dans les exagérations du fragile flamboyant ; la poésie épique passe du vers à la prose, choit dans le romanesque et l'invraisemblable. Comme toujours quand une société, une civilisation se décompose, d'un matérialisme croupissant se dégage un idéalisme évanescent : les feux follets du marécage. « Il y a des pourritures qui sont lumineuses », dit Alexandre Vinet.

Mais la plus irrémédiable des ruptures qui se sont produites alors est celle de l'unité religieuse. L'unité religieuse, toute l'époque de la chrétienté s'était édifiée sur elle. La déchirure commence par le grand schisme d'Occident, qui divise la chrétienté dans sa tête, pour s'achever par la Réforme, qui la divise dans son corps. Ce fut pour l'Europe le plus irréparable des malheurs. Elle en souffre plus que jamais en ce jour où catholiques et protestants prient ensemble pour l'unité.

Entre ce schisme temporaire et ce schisme définitif, une prolifération d'hérésies. Elle manifeste l'urgence de réformes que l'Eglise ne sait pas entreprendre. L'irrationalisme envahit la vie religieuse afin de remplir le vide que le rationalisme y avait creusé. La piété de ce temps est trouble, sa mystique inquiète. Malgré des élans magnifiques et des accents pathétiques, l'une et l'autre ont quelque chose de morbide. L'unification intérieure de l'homme, à laquelle était parvenue l'époque de la chrétienté, s'est rompue à son tour. L'homme saigne d'être écartelé entre la terre et le ciel.

Enfin, comme si toutes ces ruptures ne suffisaient point, voici que d'autres malheurs s'abattent sur l'Europe. L'Asie nomade, représentée par les Ottomans, menace de

l'envahir, menace qui durera jusqu'à la fin du XVIIe siècle. La peste noire, transmise aux marins italiens par les Tartares de la Russie méridionale à la fin du XIVe siècle, lui enlève une forte partie de sa population : la moitié, a-t-on dit. Le fléau reculera et disparaîtra au XVe, mais il reviendra au début du XVIe avec une nouvelle virulence.

Cependant, dans le fond de la période creuse, une autre époque s'incube et s'annonce : les temps modernes, comme disent les manuels, l'époque de l'homme, comme je dirai pour substituer à une expression vague une expression précise. En effet, si l'époque de la chrétienté avait été théocentrique — Dieu au centre de tout — celle-ci devient anthropocentrique : l'homme au centre de tout. Le terme d'humanisme indique ce renversement.

II

Durant cette longue crise qui secouait toute l'Europe, les Suisses n'ont point vécu en vase clos. Le tourbillon les a entraînés.

L'histoire de la Réforme en Suisse nous le montre. Mais à quoi je voudrais m'arrêter ici, ce n'est point à la scission religieuse elle-même, c'est à ce qui l'a précédée, préparée.

Interrogeons ce témoin qui ne peut pas mentir : l'art.

Le christianisme qu'il nous révèle est celui des Passions où le Crucifié nous apparaît dépouillé, souillé de crachats et de sang, comme dans le tableau de Schongauer, au musée de Colmar. A côté de la Passion du Fils, il nous représente celle de la Mère dont le cœur est transpercé des sept glaives. Il fait, du pape au besacier, défiler la danse des morts, celle de Holbein, celle de Nicolas Manuel. Il couche sur les tombeaux, au lieu des élégantes et sereines figures du XIIIe siècle qui semblaient dormir dans la paix éternelle, des cadavres en train de pourrir, comme on voit dans la chapelle que fit construire François de la Sarraz, sous l'enceinte de son château. S'agit-il maintenant de la peste, les témoignages abondent. Si vous visitez à Saint-Moritz le petit musée de l'Engadine, vous verrez un lit datant de l'époque où le fléau sévissait dans les Grisons. La première chose qu'au-dessus de sa tête l'homme couché voyait en s'éveillant et la dernière qu'il voyait en s'endormant, c'était un cadavre avec cette devise : «memento mori». S'agit-il des Turcs, l'idée de croisade est toujours présente en Suisse. La première impulsion de frère Nicolas fut de franchir le Rhin pour aller prendre la croix. A la veille de la guerre de Souabe, les Confédérés, lorsqu'ils refusèrent l'impôt impérial, déclarèrent en même temps que si l'empereur les appelait à la guerre contre les Turcs, ils marcheraient.

Cette déclaration signifie que, malgré tout, l'idée de chrétienté subsiste encore. Elle flotte sur le monde chrétien comme un regret quant au passé, un espoir quant à l'avenir et, quant au présent, un remords. L'état de désunion, de morcellement, d'anarchie où ce monde est tombé et dans lequel il s'enfonce, explique cette nostalgie.

La désunion, le morcellement, l'anarchie définissent aussi l'état politique de la Suisse. Il est moins mauvais, moins désespéré que celui de l'Europe : que l'on pense, par exemple, à la France durant la guerre de Cent Ans.

Si l'on étudie l'état politique de la chrétienté, et de la Suisse dans la chrétienté, on découvre qu'il a, parmi d'autres, cette cause : la rencontre explosive entre la décomposition du monde féodal et l'individualisme de la Renaissance. En Suisse, jusqu'alors, la personnalité n'avait joué qu'un rôle secondaire dans la politique ; elle était le fait de la communauté : d'où son caractère presque anonyme. Maintenant, la personnalité s'affirme.

En Suisse, la personne est plus forte que la communauté. Elle dépasse nos étroites limites pour étendre son étude ou son action sur l'Europe, sur le monde.

III

Au plus fort de la crise, deux hommes surgissent au milieu des Suisses divisés et de la chrétienté décomposée : Nicolas de Flue et Matthieu Schiner.

Ces deux hommes, quels sont-ils ?




Le cardinal Matthieu Schiner

Nicolas de Flue et Matthieu Schiner sont des alpicoles. Le premier est né dans l'Unterwald, le second, dans le Haut-Valais. Mais l'Unterwald et le Haut-Valais appartiennent au massif du Saint-Gothard.

Nicolas de Flue et Matthieu Schiner, on les fait passer pour des indigents, des prolétaires. Il est vrai qu'ils ont mené durant leur enfance et leur adolescence une vie rude : Matthieu a gardé les chèvres. Ils n'en appartenaient pas moins l'un et l'autre à la classe des paysans libres et souverains. Le père de Nicolas avait été membre du Conseil : il était donc un « Ringsherr », l'un de ces hommes qui résidaient en bas, dans la vallée, et qui, entre les deux « landsgemeinden », celle du printemps et celle de l'automne, pouvaient se consacrer aux affaires publiques dont ils représentaient la continuité.

Nicolas, après avoir été conseiller et juge, avait refusé le landammanat que revêtira plusieurs fois son fils. Il aura une descendance de magistrats et d'officiers. L'un d'eux, Louis, fut un des défenseurs de la Bastille ; il échappa au massacre et laissa une relation de l'événement ; il était capitaine et chevalier de Saint-Louis.

Le père de Matthieu et son oncle avaient été baillis de Martigny. Un autre oncle était chanoine de Sion : ce fut lui qui se chargea d'instruire le petit Matthieu et de le conduire à la prêtrise. L'histoire de la famille Schiner ressemble d'ailleurs à celle de la famille de Flue : des magistrats, des soldats. François-Joseph, rallié à la République helvétique, fut général de brigade, chevalier de la Légion d'honneur et baron d'Empire.

Dans l'état où la Suisse, où toute la chrétienté se trouvait durant le XVe siècle, deux comportements se trouvaient possibles.

Le premier était de ramener les Suisses sur eux-mêmes, de les arracher aux querelles des grands, de mettre un terme à leurs divisions, de ranimer en eux les vertus ancestrales, la foi profonde et simple de leurs pères, en un mot, d'opérer, comme nous dirions aujourd'hui, une concentration nationale. On a reconnu l'effort de frère Nicolas.

On pouvait aussi songer à la chrétienté qui s'écroulait, tenter un immense effort pour la maintenir et la reconstruire en prévision du grand malheur qui se préparait et que l'on voyait venir : la scission religieuse ; on pouvait mettre au service de cette œuvre la force militaire des Suisses, faire de la Suisse elle-même le centre politique de la chrétienté, puisqu'elle en était déjà le centre géographique. On a reconnu l'effort de Schiner.

Ces deux comportements semblent incompatibles. Ils ne le sont point. La dévotion du cardinal Schiner pour le frère Nicolas nous le prouve. Il se rendait en pèlerinage au Ranft dans les moments difficiles. Nicolas était né en 1417 et mort en 1487 ; Matthieu était né vers 1465 et il est mort de la peste à Rome en 1522 ; il aurait donc pu connaître frère Nicolas. Il a suivi sans doute avec anxiété son intervention salvatrice. Sans l'union des Confédérés, l'action de Schiner aurait été impossible parce qu'elle aurait été sans instrument.

Nicolas de Flue a cette supériorité sur Matthieu Schiner d'être un saint.

La sainteté, ce n'est point de s'abstraire en Dieu exclusivement, de se perdre dans une contemplation inactive, dangereuse peut-être : on s'aveugle à vouloir fixer trop longtemps la lumière. La sainteté, c'est aimer Dieu d'abord et, parce qu'on L'aime, aimer en Lui les hommes, le prochain, cette plus ou moins grande part de l'humanité à laquelle on appartient. Nicolas a aimé sa patrie en Dieu, parce que l'amour de la patrie est un devoir marqué par le quatrième commandement, comme celui d'aimer son père et sa mère ; et parce qu'aux yeux du chrétien la patrie est l'image terrestre et partielle de la Communion des saints qui unit à Dieu, par l'intermédiaire du Christ aux bras ouverts sur la croix, tous ces fidèles vivants et morts qui forment le peuple chrétien.

La sainteté de Nicolas est à base de réalisme. Le paysan de vieille race ne cherche point d'agrandissement au-delà de son horizon naturel, mais il a le sens profond, sacré de l'héritage. Il connaît bien les peines que la terre exige de ceux qui la cultivent ; il sait la patience et le temps qu'il faut avant qu'on la possède en toute plénitude ; aussi ne songe-t-il point à de grandes acquisitions, à des conquêtes. Jamais il ne travaille pour lui seul, toujours pour des générations. Pour le paysan libre de l'Unterwald bien fermé, aux montagnes vertes et bleues, les voix confondues de la terre et des morts, ces voix qui s'élèvent vers les sommets, rencontrent et répercutent la voix de Dieu.

Ici apparaît le mystique, le seul grand que la Suisse ait donné jusqu'ici à la chrétienté. Mais le mystique chrétien, comme Bergson nous le montre dans ses « Deux sources de la morale et de la religion », est aussi « un être d'action ». Par le puissant effort qu'il a fait sur soi-même, il a rompu une digue ; de sa vitalité accrue un immense courant de vie l'a ressaisi ; il s'en est dégagé une énergie, une audace, une extraordinaire puissance de conception et de réalisation. L'ermite Nicolas nous l'a bien révélé. Mais ce sont ses visions que nous devons retenir. Il a vu notre temps derrière le sien. L'abus des dons de Dieu, la prospérité corruptrice, égoïste, le matérialisme : voilà ce qu'il a vu, ce qu'il a dénoncé.

Matthieu Schiner est d'une autre race, celle du roc et du fleuve, non du lac et de la forêt. Une race dure, obstinée, violente, prête à la guerre et à l'aventure. Car elle est pauvre et se sent forte. Le Haut-Valais est le lieu où les Alpes atteignent aux altitudes les plus élevées de leur longue chaîne tendue comme un arc entre la Méditerranée et l'Adriatique. Or il y a une ressemblance entre la pensée de Schiner et ces altitudes. Elle s'élève, cette pensée, jusqu'à la vue de l'Europe, au spectacle de son histoire. Certes, Schiner est un ambitieux, mais l'est-il pour lui seul ? Quand il était étudiant, il chantait le long des routes pour gagner son pain. Quand il fut évêque, il ne mangeait pas encore à sa faim et les doigts de pied lui sortaient des chaussures. Malgré la crosse et la mître, la chape et l'anneau, sous ses vêtements de prince-évêque et de

cardinal, il restait pauvre. Eut-il jamais le temps de songer à lui, à son bien-être, à son luxe ? Il ne songeait qu'à sa mission.

Dans sa « Rose noire de Marignan », Maurice Zermatten met dans la bouche de Schiner ces paroles : « La guerre entre chrétiens est criminelle. Je ne puis engager mes hommes que si l'Eglise est menacée... L'Occident divisé court à sa ruine. La chrétienté s'émiette jusqu'à la poussière. Le grand scandale de notre temps, c'est cette division des puissances qui se sont mises sous le signe de la croix. Ville contre ville, province contre province, nous nous dressons les uns contre les autres comme des païens. »

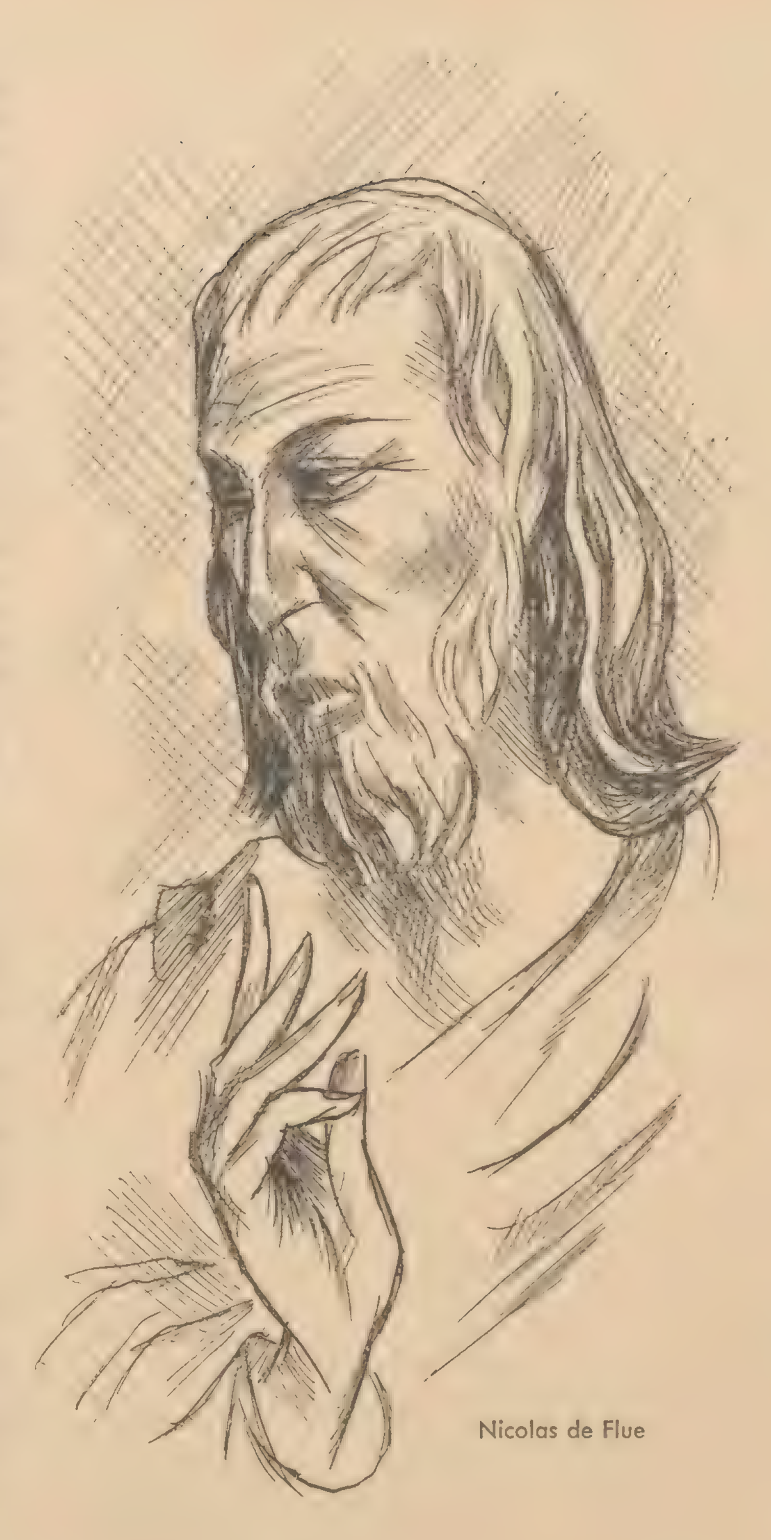
Ecrire la vie de Schiner, c'est faire l'histoire de l'Europe. D'aucun autre Suisse on n'en peut dire autant. Il est le seul qui eut vocation à pratiquer une politique européenne et qui eut la capacité, le courage de répondre à l'appel. Cette vie épuisante l'aurait conduit à la papauté sans l'opposition de la France : ne l'avait-il point combattue avec acharnement, puisqu'il n'avait cessé de voir en elle l'ennemie de la chrétienté, l'obstacle à sa reconstitution ?

Ce ne fut pas Schiner qui fut vaincu à Marignan : ce furent les Suisses.

Cette bataille de géants, comme on l'appelle, fit douze mille morts, en majorité des Confédérés. Elle ne fut point une défaite ; elle ne fut qu'une retraite. Les Suisses prirent leurs blessés sur leurs épaules, placèrent leur artillerie au centre, emportèrent les bannières conquises et se retirèrent lentement vers leurs montagnes tandis que sur la plaine le soleil du soir allongeait leurs ombres. Leur armée avait survécu ; en 1516, encore, les Français et leurs alliés craignaient son retour.

Ce retour eut lieu.

En 1521, Schiner gagne les Confédérés à la cause du pape et de l'empereur. Il recrute une armée nouvelle. Il revient avec elle sur le champ de bataille de Marignan. Il lui montre les ossements des Suisses morts en 1515. Il enflamme dans son cœur le désir de la vengeance. Le 19 novembre, il entre en vainqueur à Milan.



Nicolas de Flue

L'ÉPOQUE PATRICIENNE

LE RÉGIME PATRICIEN

Sans me lasser je le répète : l'histoire de la Suisse, on ne peut la comprendre que si on la rattache à celle de l'Europe.

Le déclin du Moyen Age, la période creuse dans laquelle l'époque de la chrétienté s'est désagrégée, m'avait déjà donné l'occasion de le montrer. A sa suite, l'époque patricienne va m'en fournir une autre.

I

Pour commencer, je déterminerai le secteur que l'époque patricienne occupe sur la ligne de force qui traverse l'histoire de la Confédération.

Ce secteur s'étend entre deux grandes crises européennes : celle de la Réforme et celle de la Révolution. L'époque patricienne sort de la première pour s'abîmer dans la seconde.

Ce passage de l'une à l'autre fut long : deux siècles et demi, la même longueur que celle de l'époque héroïque, un peu plus même.

Il en est pour voir dans l'époque patricienne un accident qui aurait interrompu le développement normal et régulier de notre démocratie. Il suffirait d'un simple calcul de temps pour constater l'erreur. Deux siècles et demi, ce n'est pas un accident, ni même une transition : c'est une durée.

La durée d'un régime, ce qui nous révèle déjà sa raison d'être, sa nécessité. Mais un régime signifie davantage qu'une forme de gouvernement : une manière de concevoir la vie et de la vivre, donc une forme de société, de civilisation.

Il saute aux yeux que cette civilisation, cette société, ce gouvernement, en un mot ce régime ne s'est point formé en Suisse, mais autour d'elle, en Europe.

Evoquons de nouveau la période creuse dans laquelle l'époque de la chrétienté s'est dissoute. Or une période creuse, si elle est le tombeau d'une époque, est aussi le berceau d'une autre. Le tout, c'est de sortir du berceau.

Cette autre époque est le monde moderne, comme l'étiquètent les manuels. Mais vous avez retenu le nom plus précis que je lui donne : l'époque de l'homme.

A la place de la chrétienté, on voit surgir les nations. Mais pour qu'elles prennent conscience de leur existence, il faut au centre de chacune d'elles un pouvoir qui les rassemble et les maintienne, un pouvoir qui fasse d'elles des Etats.

Ce pouvoir absolu, c'est la monarchie. Il était nécessaire pour organiser la nation, donner un statut à la nouvelle société qui se dégageait de l'ancienne, la société féodale.

Il n'y eut point de révolution, mais une transformation qui fut lente et qui même, dans certaines régions de l'Europe, ne s'acheva point.

Si le pouvoir est absolu, la nouvelle société est aristocratique. Nous avons là l'effet social du pouvoir. Le principe de la soumission à celui-ci, du service du souverain, se substitue au principe féodal de la protection et de la fidélité réciproques. La société féodale était terrienne, celle-ci tend à devenir urbaine. Son attachement au service du monarque la retient auprès de lui. Le type d'homme change. Le gentilhomme succède au chevalier. Le chevalier servait Dieu et son roi, et aussi son droit ; le gentilhomme sert son roi. Quand il ne fait point la guerre pour lui, on le retrouve à



Le gentilhomme
succède au chevalier

sa cour. Le chevalier était rude encore, presque barbare ; grâce à la cour et à la ville, le gentilhomme se débarbarise, se polit, se cultive. Il possède toujours ses terres et ses châteaux, mais le pouvoir, qui craint les réactions féodales, veille à ce qu'il ne manifeste point trop d'indépendance, ne se mette point en état de rébellion.

Le pouvoir est centralisateur, il n'est point unificateur. Il remplace les autonomies par les privilèges. Il organise sa société en classes, non en lieux. Les lieux, il les groupe en provinces et il met à leur tête ses représentants, intendants ou gouverneurs.

Ce que je viens de décrire, c'est le Royaume de France. A partir d'Henri IV, il sera le plus puissant, le plus attractif de tous. Comme après le morcellement de la Bourgogne il deviendra notre voisin, son influence, l'influence de sa politesse et de ses mœurs, s'exercera dans toute la Suisse. Par l'intermédiaire des patriciens et des officiers au service de la France, elle la débarbarisera, l'incorporera dans cette civilisation que les historiens appellent l'Europe française.

Ici, vous m'arrêtez pour me dire : « Mais c'est l'ancien régime que vous vous travaillez à nous expliquer. » Laissez-moi vous faire observer que tout régime commence par être nouveau, voire révolutionnaire, et finit par être ancien. La Palisse parle par ma bouche. Au reste, le phénomène se passe sous nos yeux.

Il faut donc chercher la qualification qui exprime le mieux l'essence de cet « ancien régime ». Si je me risquais à être trop pédant, trop professeur, je qualifierais ce régime de monarcho-aristocratique, le premier terme de ce mot composé désignant le pouvoir, le second, la société.

J'emploierais d'autant plus volontiers ce qualificatif que l'esprit aristocratique est bien celui de l'époque patricienne. Qu'est-elle d'ailleurs ?

Une variante, la variante helvétique de cette grande époque de la civilisation européenne. Or chacune des époques de notre histoire nous révèle un effort d'adaptation au régime qui dominait alors en Europe. Comme l'époque précédente et comme l'époque suivante, l'époque patricienne est l'un de ces efforts. La Suisse n'arrive à se maintenir qu'à ce prix.

II

Mais pour continuer de voir la Suisse en Europe, il est une autre question à quoi nous devons répondre : patriciat, patricien, que signifient ces mots ?

Ils sont tous deux d'origine latine. Ils dérivent de « pater », le père, le chef de famille, et surtout du pluriel « patres », les ancêtres.

Le patriciat est donc un ensemble de familles, de lignées. Cet ensemble constitue la classe sociale et politique, dans laquelle on choisissait les magistrats et les chefs, à l'exclusion des plébéiens. Le patricien était donc celui qui appartenait de naissance à cette classe. Et voilà qui nous ramène à Rome, nous fait reprendre l'histoire romaine. N'est-ce pas en souvenir de Rome et de son histoire qu'à l'époque de l'humanisme on a désigné du nom de patriciats les aristocraties urbaines et du nom de patriciens ceux qui leur appartenaient ?

Déjà le mot nous a fait passer à la chose.

Le patriciat est une institution urbaine.

Cette institution s'est développée avec la renaissance des villes, à partir du XIe siècle.

Lorsque des marchands commencèrent de se fixer sous la protection d'un château ou d'un monastère, lorsque des fondateurs de villes comme Berthold IV et Berthold V de Zaehringen créèrent eux-mêmes des marchés, on vit se former une nouvelle classe sociale : celle des bourgeois. Cette classe ne tarda point à se différencier au cours de son développement. On eut d'abord deux catégories, celle des artisans et celle des marchands, représentant l'une la production et l'autre le commerce, et déjà le bourgeois se place au-dessus de l'artisan. Puis dans la bourgeoisie elle-même, on vit surgir une classe supérieure, qui ne tarde point à devenir une classe dirigeante : le patriciat.

Ce n'est qu'un schéma. Il arrivait fréquemment que des fondateurs de villes introduisissent tout de suite dans la nouvelle cité de petits nobles, des chevaliers, des propriétaires terriens qu'ils allaient



Nicolas de Diesbach et Peter von Watt fondèrent une compagnie commerciale vers 1415

chercher dans le voisinage pour que leur forteresse — toute ville étant une forteresse — possédât un état-major qui fût en même temps un gouvernement. Ainsi, à Fribourg, les « burgenses majores » ou « barones ». Je cite ma ville natale : l'exemple de Berne serait encore plus significatif.

Cet exemple nous introduit dans les différences qui existent entre nos patriciats et ceux des Flandres, d'Allemagne ou d'Italie.

Ce qui fit la richesse et la puissance des villes flamandes, allemandes ou italiennes, par conséquent des patriciats qui se trouvaient à leur tête, ce fut le grand commerce international. Que l'on pense à la Hanse et à la guerre victorieuse qu'elle fit aux Scandinaves ! Que l'on pense à Venise et à son empire colonial ! Jamais nos villes n'atteignirent à une telle puissance, une telle prospérité. Ce qui leur manquait, c'était la mer.

Cela ne veut pas dire qu'elles soient demeurées sans activité commerciale, sans production industrielle. Que l'on pense, cette fois, à l'importance que prit à Fribourg la fabrication et le commerce des draps. Mais cette activité commerciale dépendait des relations que notre ville entretenaient avec les grands marchés européens. Quand ces marchés faisaient défaut ou qu'ils leur étaient fermés, il y avait crise.

On rencontrait aussi en Suisse des compagnies commerciales comme celle que Nicolas de Diesbach et Peter von Watt fondèrent vers 1415. Elle eut son siège à Berne, puis à Saint-Gall ; elle fut en relations d'affaires avec Lyon, Barcelone, Venise, Leipzig, Varsovie et Cracovie. L'histoire des Diesbach a des analogies avec celle des Fugger, ces grands banquiers de Maximilien, de Charles Quint et de bien d'autres princes. Les Fugger devinrent princes eux-mêmes, comme les Diesbach deviendront, eux aussi, princes de Sainte Agathe. Mais de telles puissances financières, la Suisse n'en a jamais produit.

Nos patriciats sont plus récents que les autres. Il est vrai que nous les voyons se former déjà au cours de l'époque héroïque. Durant le XIVe siècle, on convoquait encore les assemblées bourgeoisiales. Mais les nécessités de la guerre remirent peu à peu tous les pouvoirs dans les mains des Petits Conseils, et l'on finit par ne plus convoquer les Grands.

Nos patriciats existaient donc de fait, avant que l'on pût parler d'un régime patricien.

III

En Suisse, l'avènement de ce régime n'eut point pour causes la richesse, la puissance et l'ambition des patriciens. Il eut pour cause la nécessité. Les guerres de religion avaient rompu, à un fil près, le lien fédéral. Elles avaient partagé la Suisse en deux confédérations ennemies. Elles avaient surtout réduit les Suisses à la misère.

Deux efforts s'imposaient, l'un politique et l'autre économique.

L'effort politique était de maintenir comme on le pouvait la Suisse. Son rôle de grande puissance joué, elle était sortie de la scène, tombée derrière les coulisses. En Europe, elle ne comptait plus. Elle avait encore un passé : elle n'avait plus d'avenir.

L'effort économique consistait à sortir le peuple de sa misère. Les guerres de religion avaient produit une crise de dépopulation. Lorsque ces guerres se calmèrent, s'espacèrent, la population augmenta brusquement : autre crise. La caractéristique de ces temps, c'est une succession presque ininterrompue de crises économiques, dont la plus grave, la plus déterminante, suivit la guerre de Trente Ans.

Relever la Suisse, lui trouver un équilibre intérieur, lui redonner une raison d'être en Europe ; en même temps, procurer dans le pays et hors du pays du travail aux habitants : tel était le double effort que le régime dut accomplir.

Il devait être pour cela un régime fort, un régime de restrictions. Seule, une élite était capable d'en assumer la conduite, la responsabilité.

Il ne faudrait point oublier qu'à cette époque encore, la racine de la société était la famille.

Jusqu'à la Révolution française, malgré les poussées de l'individualisme italien, ce qui comptait, c'était non l'individu, mais la lignée.

Si je ne craignais de me répéter, je pourrais remonter au clan celtique ou à la « Sippe » germanique. Je me contenterai de rappeler qu'avec la fixation au sol, la « Sippe » fit place à la famille enracinée. Chacune de ces familles avait des traditions auxquelles elle demeurait fermement attachée et qui se transmettaient de génération en génération. Nous savons quelle était l'importance du culte des morts chez les Schwytzois, par exemple. C'étaient les représentants de ces familles montagnardes qui se réunissaient en landsgemeinde, à l'exclusion des autres. La classe des « Landsleute » était déjà, au sens étymologique, un patriciat montagnard.

Il existait partout en Suisse un réseau de vieilles familles qui avaient par transmission et par hérédité l'habitude du pouvoir. Ce sont ces familles déjà en place qui fondèrent le régime patricien.

Ce que l'on entendait garder et défendre, c'était la cité, la bourgeoisie et ses biens.

Or la cité, la bourgeoisie, étaient menacées de ruine en cet âge d'appauvrissement que fut le XVIIe siècle.

Quelle était la situation ?

En Suisse, les bourgeoisies étaient devenues des seigneuries. Elles possédaient des territoires qu'elles cherchaient sans cesse à élargir et envers lesquels elles se conduisaient déjà en souveraines : le développement de Berne nous le fait voir. Tant que dura l'époque héroïque et qu'il fallait guerroyer, les bourgeoisies admettaient et même recherchaient de nouveaux membres pour avoir de nouveaux soldats. Elles avaient alors les moyens de les entretenir. Mais lorsque tout à coup ces moyens cessèrent, elles se trouvèrent dans la nécessité de restreindre le nombre des bourgeois pour diminuer celui des ayants droit.

C'est que les charges avaient augmenté tandis que les revenus ne cessaient de diminuer. A la fin, il fallut prendre une mesure extrême : ne plus accepter de nouveaux bourgeois, fermer les registres.

Cela ne se fit pas d'un seul coup, mais avec lenteur, avec regret, sous l'empire, encore une fois, de la nécessité.

Cette lenteur signifie l'amenuisement des biens bourgeoisiaux, au point que, si les bourgeois avaient été trop nombreux, ils n'auraient eu droit qu'à de très faibles parts, et que, si ces nouveaux bourgeois trop nombreux étaient tombés, eux et les leurs, à la charge de la bourgeoisie, celle-ci n'aurait plus possédé les moyens de les entretenir.

Berne interdit en 1656 l'admission comme bourgeois d'artisans étrangers. En 1660, elle décida de n'accepter aucun bourgeois pendant dix ans. En 1694, le livre des bourgeois est fermé. Uri fit de même en 1669, Zurich en 1679, Soleure en 1680, Fribourg en 1683, Lucerne en 1707, Schwytz en 1716, Bâle en 1718, Appenzell n'acceptait que deux bourgeois par an, Glaris n'en admettait que tous les dix ans. Schaffhouse, de 1718 à 1798, ne reçut que deux bourgeois.

Le même phénomène se produisit aux étages inférieurs, dans les petites villes des bailliages, dans les communautés paysannes. Il se produisit donc un mouvement général, de haut en bas.



Pour juger le régime patricien, et pour le comprendre, il faut le voir à l'œuvre. Retenons pour l'heure ceci :

Les bourgeoisies devinrent l'apanage des anciennes familles. C'est donc une classe gouvernementale, un patriciat héréditaire qui se constitue.

Comment va-t-elle organiser son gouvernement, c'est ce que je me réserve de montrer dans le chapitre prochain.

LE GOUVERNEMENT PATRICIEN

Le gouvernement patricien est un gouvernement de familles, en un temps où seule compte la famille, la lignée.

Voilà le point de départ. Il était d'autant plus nécessaire de le rappeler que dans toute ancienne famille se découvre un germe d'aristocratisation. Il se repère dans les vertus proprement familiales : sens de la tradition, conscience du nom, culte des morts.

I

Ces familles se groupent en bourgeoisies. Les bourgeoisies sont maîtresses de la ville comme chaque famille est maîtresse de sa maison : on doit reconnaître sa bourgeoisie sur une maison.

La ville a un territoire, des domaines, des bailliages. Les bourgeois les gèrent en propriétaires et les gouvernent en souverains. Ils ont donc des sujets. Or il ne saurait y avoir égalité entre le souverain et le sujet, même si le sujet a des libertés locales et des traditions familiales, à quoi le souverain ne touche jamais.

Dans l'intérieur de la ville, une hiérarchie s'est établie entre les familles bourgeoises. Les plus riches, les plus considérées, celles qui ont rendu le plus de services, celles qui possèdent le plus d'expérience politique et militaire, se sont différenciées peu à peu des autres. C'est le patriciat qui s'inaugure de fait avant de s'imposer de droit.

Durant cette période intermédiaire entre le régime féodal — la féodalité des villes — et le régime patricien — la souveraineté des villes —, le patriciat reste ouvert. Tant que la ville admet et même attire de nouveaux bourgeois, ceux-ci auront le droit de prendre part aux affaires publiques, d'exercer des commandements durant la guerre et de revêtir des magistratures en temps de paix. Ils accéderont par cette voie, eux ou du moins leurs fils, aux Petits Conseils, par conséquent au patriciat.

Mais quand la misère des temps obligera les bourgeoisies de fermer les registres et de ne plus accueillir de nouveaux membres, alors le patriciat, qui n'était qu'une classe sociale, et une classe ouverte, se transformera en un régime politique, en un gouvernement.

Ce gouvernement ne sera désormais accessible qu'à un petit nombre de familles, celles qui étaient depuis longtemps bourgeoises au moment où se fermaient les registres. Par la force des choses, ce petit nombre se restreindra encore par extinctions. A la veille de l'invasion française en 1798, il n'y avait plus que 71 familles régnantes à Fribourg, 34 à Soleure et 29 à Lucerne.

Les expressions « familles régnantes », « souverains seigneurs », nous éclairent cette adaptation de la Suisse au régime monarcho-aristocratique des nations qui l'entouraient. Les patriciats sont devenus des royautés collectives : l'avoyer de Berne a son trône. La bourgeoisie elle-même, par son ancienneté, son hérédité, est devenue un équivalent de la noblesse. Le patricien se croit même supérieur à la noblesse proprement dite parce que, si haut titrée qu'elle soit, elle ne possède pas la souveraineté comme lui. Ce sentiment n'est d'ailleurs pas nouveau : les Schwytzois l'avaient déjà lorsqu'ils se disaient les égaux de tous les princes. Dans les familles patriciennes, la conviction se répand qu'elles sont « de par la grâce de Dieu » et que le régime est aussi légitime et sacré que la monarchie française.

On voit quelle est la faiblesse mortelle de ce régime fort : elle est dans l'exagération de son propre principe.

Cette exagération se manifeste dans le retournement d'un régime ouvert en un régime fermé, dans le manque de renouvellement et dans la volonté de ne point se renouveler. Cette exagération a un nom : oligarchie.

II

Voilà de quelle manière le régime patricien s'est formé. Mais comment gouvernait-il ?

Si je voulais ramener à un schéma l'organisation du gouvernement patricien, je proposerais cette formule : la ville souveraine du pays, la bourgeoisie souveraine de la ville et le patriciat souverain de la bourgeoisie.

Ce système étagé n'a rien de nouveau, rien de spécifiquement suisse ; il est général et séculaire. Où donc réside son intérêt pour nous ? Dans son centre.

Le gouvernement patricien est agencé de façon que rien, dans l'intérieur même du patriciat, ne vienne déranger son fonctionnement. Le corps gouvernemental compte habituellement deux cents membres. Ces deux cents membres sont distribués en trois conseils : le Petit Conseil, le Sénat et le Grand Conseil. Ces trois organes du même corps se contrôlent et s'élisent eux-mêmes, de telle manière que le cercle est parfait : son symbole est le serpent qui se mord la queue. Mais comme on peut toujours craindre des ambitions personnelles, des factions, de mauvaises gestions, des irrégularités, le corps gouvernemental est soumis à un Conseil secret dont la surveillance s'exerce toute l'année sur lui et se manifeste publiquement par une revision annuelle durant laquelle il a tous les pouvoirs sur le pouvoir lui-même.

Le gouvernement patricien est jaloux de son autorité. A aucun prix, il ne veut en perdre une parcelle. Il n'entend apparaître aux yeux de son peuple, comme à ceux de l'étranger, que sous la forme imposante d'un bloc de marbre, poli et sans fissure. Il exige donc de tous ses membres l'esprit de corps, c'est-à-dire la discipline, l'obéissance et le travail.

Ce que je viens de décrire est le gouvernement patricien en soi. Mais dans un pays aussi divers que la Suisse — et aussi divisé — il y a des variantes.

Dans un ouvrage fondamental auquel, par une sorte d'entêtement dont nous sommes coutumiers, on ne donne point la place qu'il mérite : « Les Tableaux de la Suisse », le général baron Béat de Zurlauben (1720-1799) divise en trois catégories les régimes des XIII cantons. Les cantons aristocratiques, les cantons aristo-démocratiques et les cantons démocratiques. Il y ajoute aussi, dans la catégorie des alliés, des Etats monarchiques, de telle sorte que la Suisse est le kaléidoscope de toutes les formes et variétés possibles de régime et de gouvernement.

Celui qui a étudié avec le plus de soin et d'intelligence le patriciat suisse, William Martin, remarque avec raison que ces distinctions sont superficielles. En fait, « dans tous ces Etats, le pouvoir réel appartenait, par droit de naissance, à une classe fermée et, dans cette classe, à un petit nombre de gens ». Tous comptes faits, dans une Suisse dont la population s'élevait à la fin du XVIIIe siècle à 1 800 000 habitants environ, le pouvoir appartenait à quelque 10 000 personnes seulement.

III

Prenons maintenant une loupe pour étudier de près la carte compliquée de la Suisse sous le régime patricien.

Il y a treize Etats souverains, plus des alliés et des sujets.

Il y a neuf Etats (« Stände ») démocratiques, gouvernés par des landsgemeinden : Uri, Schwytz, les deux Unterwald, Zoug, les deux Glaris et les deux Appenzell.

Il y a quatre Etats aristocratiques : Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure.

Il y a trois Etats aristo-démocratiques, à base corporative, en fait oligarchiques : Zurich, Bâle et Schaffhouse.

C'est parmi les alliés que l'on découvre de petits Etats monarchiques : principauté de Neuchâtel, évêché de Bâle, abbaye de Saint-Gall.

Le Valais et les Grisons sont des confédérations où la souveraineté appartient à des lieux : dizains pour le Valais, juridictions ou communes pour les Grisons. Encore les Grisons sont-ils une alliance assez lâche de trois confédérations : Ligue Grise, Ligue Caddée ou de la Maison de Dieu, Ligue des Dix Juridictions.

Parmi les alliés, Bienne était gouvernée par un bourgmestre, un Petit Conseil et un Grand Conseil, à base corporative ; Mulhouse était analogue. Quant à Genève, sur le Conseil général que l'on ne réunissait plus, sauf pour élire — sur présentation — les principaux magistrats, il s'était édifié un patriciat de style bernois.

Et il y avait, là-bas, sur le Neckar, la ville libre et impériale de Rottwyl, alliée des Suisses catholiques.

Et je n'oublierai pas ce petit caillou : le village et république de Gersau.

Chacun des treize Etats souverains avait des sujets. On pourrait même dire qu'en dehors des villes tout le territoire était peuplé de sujets.

Les Waldstaetten ne faisaient point exception. A l'intérieur du canton de Schwytz, le Flecken du même nom, le Muotatal et, plus tard, Arth constituaient la partie souveraine. Les Marches, les Métairies (« Höfe ») et Einsiedeln, sans être précisément des sujets, n'en dépendaient pas moins de cette partie. La position du célèbre couvent, dont l'abbé était prince du Saint-Empire, avait quelque chose d'équivoque. Les Schwytzois s'étaient purement et simplement substitués aux Habsbourg comme avoués du monastère, ce qui leur donnait le droit de haute justice. Mais, en dehors de Suisse, le prince-abbé avait de grandes possessions.

Pour Uri, la situation était plus simple. Les Uranais possédaient la Léventine. Dès 1403, cette vallée tessinoise, après avoir chassé les représentants milanais, s'était donnée à Uri et à Obwald. Au début, la Léventine avait gardé ses franchises, mais elle devait supporter un bailli uranais. Peu à peu, le pays souverain essaya de supprimer celles-ci en accentuant les pouvoirs de celui-là. En 1755, une révolte éclata. La population de la Léventine, sur la place de Faido, dut s'agenouiller devant ses maîtres uranais et renouveler le serment de fidélité. Quant aux franchises, elles furent supprimées. Les Etats montagnards étaient plus durs pour leurs sujets que les Etats aristocratiques.



Berne et Fribourg possédaient en commun Morat

Il y avait des bailliages communs entre deux ou plusieurs cantons. Berne et Fribourg possédaient en commun Morat, Grandson, Orbe, Echallens et Schwarzenbourg. Schwytz et Glaris possédaient en indivis Uznach, Gaster et Gams. Zurich, Berne et Glaris gouvernaient ensemble Rapperswil, Baden et une partie du Freiamt. Le reste plus la Thurgovie et Sargans formait un bailliage commun aux huit anciens cantons. Le Rheintal relevait de ces huit cantons et d'Appenzell. Mais c'était l'actuel canton du Tessin qui était le plus partagé. Les trois Waldstaetten avaient la Riviera, Bellinzone et le Val Blenio. Lugano, Locarno et le Val Maggia relevaient de tous les cantons, excepté Appenzell.

Les alliés avaient également des sujets. Le Bas-Valais était le sujet du Haut, la Valteline, sujette des Grisons, le Toggenbourg, sujet du prince-abbé de Saint-Gall.

IV

Essayons de mettre de l'ordre dans ce gros meuble à tiroirs. Il a changé de nom. Il ne s'appelle plus Ligues de la Haute-Allemagne, mais Corps helvétique.

Ce nom apparaît au XVIIe siècle dans les relations diplomatiques. Il comporte quelques variantes. Au XVIIIe siècle, on disait parfois Corps des Ligues helvétiques. Mais pour l'étranger, le terme de Corps helvétique resta le nom officiel de la Suisse. En 1797, Bonaparte s'en servait encore.

Le Corps helvétique se divise donc en trois parties : les XIII cantons, les pays sujets et les alliés.

Il faut revenir aux alliés.

Ce terme prête à équivoque. Il ne traduit point l'expression, d'ailleurs difficile à traduire, de « zugewandte Orte ». Il faut une explication. Les alliés sont des membres de la Confédération qui, s'étant unis par un traité permanent à l'ensemble ou à des parties de celle-ci, jouissaient de la protection des Confédérés ; en échange de quoi, ils leur devaient leur appui militaire. Les alliés étaient donc des membres partiels de la Confédération.

Etaient alliés des XIII cantons, les trois Ligues grisonnes, le Valais, Mulhouse et le prince-évêque de Bâle. Rottwyl ne le fut que jusqu'à la guerre de Trente Ans; depuis la Réforme, elle ne l'était que des cantons catholiques. N'étaient alliés que d'un groupe de cantons le prince-abbé de Saint-Gall, la ville de Saint-Gall, l'abbé d'Engelberg dès 1618, Bienne, Rapperswil, la principauté de Neuchâtel, Valangin, Mulhouse et Genève. Etaient alliés de cantons isolés : Gersau, de Schwytz, les barons de Saxe, de Zurich, Payerne et la vallée de Moutier, de Berne.

Sous le régime monarcho-aristocratique, les frontières n'avaient point la rigidité qu'elles ont aujourd'hui. Prenons un exemple. Les bailliages ultramontains, le Tessin d'aujourd'hui, n'étaient point séparés par une frontière rigide de leurs voisins italiens. Au surplus, l'occupation suisse n'avait rien d'effrayant. On comptait quelque soixante-dix hommes dans les trois châteaux de Bellinzone, une dizaine à Locarno et quatre à Mendrisio. A Locarno, à l'entrée du castello, on voit encore, gravé dans la

pierre, un jeu de moulin, « tavola molino », avec lequel ses gardiens se divertissaient comme ils le pouvaient. Il me semble que je les vois bâiller.

Cette époque tant décriée était encore sans nationalisme. On pouvait même être à la fois deux choses contradictoires. L'archevêché de Cambrai s'étendait sur la France d'un côté, sur le Saint-Empire de l'autre ; l'archevêque était prince du Saint-Empire, mais la ville appartenait au roi. En Suisse, l'abbé de Saint-Gall députait aux diètes impériales et aux diètes helvétiques. Neuchâtel, après avoir eu des princes appartenant à la Maison de Longueville — dont la Grande Demoiselle — s'était donné au roi de Prusse ; mais la principauté n'en était point pour cela devenue prussienne : il n'y avait qu'une union personnelle. De son côté, l'Autriche avait des enclaves dans notre territoire : Rheinfelden sur la rive gauche du Rhin, avec un bout de terre qui s'enfonçait en Argovie, et le château de Tarasp en Basse-Engadine.

Et je n'oublie point l'enclave de Campione. Elle appartenait dès 835 au monastère de Saint-Ambroise à Milan. Jamais les Suisses ne parvinrent à la soumettre à leur juridiction. En 1542, ils le tentèrent, mais le gouverneur espagnol de Milan mit le holà !

V

Le régime patricien n'est point responsable de cette bigarrure territoriale qui fait penser à un habit d'arlequin. Il l'a héritée comme il a hérité de la scission religieuse. La Suisse pourtant ne s'est point partagée en morceaux.

Cette constatation nous amène à l'œuvre que le régime patricien a entreprise. C'est dans cette œuvre que nous trouverons l'explication de ce fait.

Auparavant, je tiens à dire que, si l'on veut comprendre le régime patricien, on doit le regarder sous un autre aspect que l'aspect politique : sous l'aspect de la culture.

Le régime patricien fut civilisateur. Il a créé une société, façonné un type d'homme. Il a replacé la Suisse dans le circuit de la vie européenne. En Suisse même, il a créé une élite européenne.

Mais cette élite s'est retournée contre lui. Ce sont des patriciens qui ont mis fin au régime patricien.

Je me borne ici à marquer le point de chute de la courbe que nous avons suivie dès son point de départ.

L'ŒUVRE DE L'ÉPOQUE PATRICIENNE : LES RÉPUBLIQUES ET CANTONS

Rien de plus compliqué, embrouillé que le Corps helvétique durant l'époque patricienne ; rien de plus faible que le lien qui réunit tant bien que mal toutes ses parties inégales et disparates : vous avez tiré vous-mêmes, je le gage, cette conclusion du chapitre précédent.

Et pourtant, ce paquet mal ficelé a tenu. Il a tenu grâce au régime patricien.

I

Le régime patricien n'a point engendré le Corps helvétique : il en a hérité.

Il en a hérité comme on hérite par testament d'un lourd tableau de famille dont une clause vous interdit de vous débarrasser. Aussi bien est-il encastré dans le mur.

Ce tableau encombrant, que nous montre-t-il ?

Une vaste salle aux fenêtres gothiques où le soleil fait reluire et resplendir de petits vitraux multicolores : une vaste salle boisée dont le plafond bas est traversé de poutres apparentes, et sur l'une de ces poutres on lit : « Unitas firmat, dispersum fragile », l'unité rend fort, la division rend fragile.

Dans la salle, le long des murs boisés, règnent treize sièges, surmontés d'écussons.

Au milieu, les sièges des trois aînés aux barbes blanches. Ces centenaires ont juré autrefois la première confédération pour qu'avec la grâce de Dieu elle dure éternellement. Ils se regardent aujourd'hui comme les défenseurs du bien. Ils exigent que l'on s'adresse à eux avec respect et révérence. Quand on leur demande quelque chose, ils secouent la tête et répondent non.

A leur droite, les cinq puînés. Trois plus cinq font huit. Cette Confédération des huit s'est arrogé sur les cadets un droit de tutelle. Elle entend bien le garder.

A la gauche des aînés, les cadets. Il y en a cinq. Huit plus cinq font treize. Après la Confédération des trois, la Confédération des huit ; après le Confédération des huit, la Confédération des treize.

Pour trois siècles, la famille des Louables Cantons est complète ; le registre des admissions, on l'a fermé à clef. Cela ne signifie point que la famille soit unie. Les treize n'ont jamais signé un pacte commun ; ils ne sont pas liés les uns aux autres de la même manière ; leurs intérêts particuliers, loin d'être identiques, sont souvent contradictoires et passent toujours avant les intérêts généraux. Ils se disputent, se divisent et finissent par se donner des coups. Et les voilà brouillés à mort.

Ils n'en continuent pas moins de tenir des réunions fédérales, des diètes : il est tout de même utile de se rencontrer. Ils ont désigné un premier canton, un Vorort. C'est chez lui que vous les voyez rassemblés.

Dans un coin, vous apercevez les deux chanceliers, le catholique et le protestant. Ils rédigent des procès-verbaux et s'appliquent à écrire avec de grosses plumes d'oie qui grincent sur le parchemin.

La famille a de nombreux collatéraux : les alliés. Trois seulement ont droit à un escabeau, à la suite des cadets. Les autres restent debout. Ceux-là doivent parler le moins possible. Ceux-ci doivent se contenter de répondre quand on leur pose une question.

La famille règne sur un peuple de fermiers : les sujets.

Aux sujets, il est interdit de pénétrer dans la salle. On les trouve dans les auberges

où ils déblatèrent contre leurs maîtres en buvant de la bière dans des brocs d'étain.

Chacun des treize a ses domaines particuliers ; mais il y a des domaines qui appartiennent à deux, ou à trois, ou à quatre d'entre eux ; il y a même des domaines communs à tous. Chaque année, la famille convoque des intendants et des notaires à des réunions spéciales, en dehors des diètes, afin de vérifier les comptes et de contrôler les redevances. Car les treize sont près de leurs sous : ils économisent, vu la malice des temps et la méchanceté des hommes, c'est-à-dire des étrangers.

Et les femmes, où sont-elles ?

Dans les maisons aux amples toits et aux poêles bien chauffés. Vous les y trouverez, vêtues de soie noire, coiffe blanche serrée sur le front. Elles portent de lourds bijoux sur un corsage aussi dur et bombé qu'une cuirasse. Un trousseau de clefs pend à leur ceinture. Elles gouvernent leurs servantes plus sévèrement que leurs époux ne gouvernent leurs sujets.

Les hommes, c'est la cité, les femmes, c'est la maison.

Et la force de la cité vient de l'ordre dans la maison.

II

Ce tableau ne m'inflige-t-il point un démenti lorsque je pense à la définition de l'époque patricienne : un effort d'adapter la Suisse au régime monarcho-aristocratique alors dominant en Europe ?

Cette définition, je la maintiens : elle est exacte.

Mais le tableau lui-même nous révèle combien il fut difficile à l'époque patricienne d'entreprendre une telle adaptation.

Le Corps helvétique avait une partie faible et une partie forte.

La partie faible, nous la connaissons depuis longtemps : le lien fédéral.

Les gouvernements patriciens ont pourtant fait des tentatives pour donner plus de résistance à ce lien distendu. Le Traité de Westphalie, le défensional de Wil et la paix d'Aarau en sont les témoignages. Il n'en demeure pas moins que tout ce que l'on pouvait faire, c'était d'empêcher le lien de se rompre et, pour cela, de gagner du temps.

Mais il y avait la partie forte : les cantons. Ils formaient, forment encore la base de la Suisse. Or, dans les circonstances où elle se trouvait depuis la scission religieuse, puisque l'on ne pouvait resserrer le lien fédéral, c'était la base qu'il fallait consolider.

C'est à cette œuvre que les gouvernements patriciens s'appliquèrent.

Auraient-ils pu faire autrement ?

Voici trois réponses :

La première est la complication intérieure du Corps helvétique. Comme il n'y avait point deux situations identiques dans cet enchevêtrement de cantons, d'alliés, de bailliages, il était impossible d'agir selon un plan commun de reconstruction, de songer à des institutions fédérales. Il y avait trop de diversité pour qu'il pût y avoir de l'unité.

La seconde réponse nous est donnée par le petit nombre de personnes qui possédaient les compétences et le temps nécessaires pour assumer le gouvernement, exercer les fonctions publiques. Or gouvernement et fonctions publiques absorbaient toute l'activité de ce petit nombre. A cette époque, la séparation des pouvoirs n'existait point. Le système de traitements, d'assurances et de retraites que nous connaissons aujourd'hui était inconcevable. De la naissance à la mort, le patricien appartenait à l'Etat, était voué au service de l'Etat, éduqué pour le service de l'Etat.

L'aristocratisation — troisième réponse — que l'on reproche à l'époque patricienne n'avait point pour cause un accaparement du pouvoir par quelques familles riches et puissantes : elle résultait de ce petit nombre de familles dont beaucoup n'étaient pas riches. Encore, ce petit nombre allait en diminuant parce qu'il y avait des familles qui s'éteignaient et qu'il n'y en avait pas d'autres pour les remplacer. La fermeture des registres avait eu pour effet la création d'une classe dominante, établie sur le principe d'hérédité.

Dans ce fait mieux que dans aucun autre, nous retrouvons l'effort d'adaptation à l'époque monarcho-aristocratique.

Je reprends ce mot composé. L'aristocratisation, nous savons pourquoi et comment elle s'était produite. Reste l'idée monarchique.

Cette idée contient en soi la doctrine d'après laquelle un seul chef, un monarque, possède le gouvernement de l'Etat. Ce chef, dans le droit, porte le nom de prince. Le prince peut être une personne ou une collectivité, le roi de France ou le gouvernement de Berne. Cette différence ne change rien à la nature du pouvoir qui demeure tout entier, sous toutes ses formes, dans les mains du prince.

Les origines de cette doctrine nous font remonter à travers le Moyen Age jusqu'au droit romain. Les légistes, que les rois de France et même un empereur comme Frédéric Barberousse ne cessaient de consulter, l'ont fait peu à peu prévaloir. La monarchie absolue en est sortie tout armée. Mais, si nous pensons à l'ordre féodal qui avait dégénéré en désordre et en anarchie, cette doctrine nous paraît, si nous regardons en arrière, moderne et même révolutionnaire.

Les patriciats ont appliqué la doctrine du prince à leur œuvre de transformation des cantons en Etats. Ils se sont donc regardés comme le prince. Ils se sont pourvus d'une légitimité.

Cette légitimité est la grâce de Dieu. Il est remarquable que la Réforme l'ait affirmé avec plus de vigueur et de rigueur que l'Eglise catholique. Dans son mandat de 1550, le Conseil de Berne confesse cette grâce particulière qu'avant tous les autres Dieu, dans sa toute-puissance, sa bonté et son éternité, lui a témoignée. Le pouvoir, le prince est responsable du peuple que Dieu lui a confié. Le devoir du peuple, est de lui obéir. Seule, la loi de Dieu impose une limite à cette obéissance.

Voilà ce qu'il faut comprendre. Les patriciats n'auraient pu faire leur œuvre autrement.

III

En ces temps de désunion et de misère, la Suisse ne pouvait se reconstituer que par les cantons.

Regardons-la de nouveau, cette Suisse, au centre d'une Europe que dévastaient les guerres de religion. Pensons à la dernière guerre civile et religieuse qui mit le royaume de France en décomposition, de 1584 à 1594 ; pensons à la guerre de Trente Ans qui débuta en 1618 et ne s'arrêta qu'en 1648, et voyons la Suisse au milieu de cet incendie.

On en revient toujours à ce fait primordial : la Suisse était divisée en deux confédérations ennemies.

La Suisse en tant que telle ne comptait plus. Elle ne comptait plus parce qu'elle n'existait plus politiquement.

Les puissances réformées s'intéressaient à la confédération réformée, les puissances catholiques, à la confédération catholique. Aucune ne s'intéressait à la Suisse, sauf la France à partir du roi Henri IV, mais c'est une autre histoire.

Examinons maintenant ce qui se passait dans l'intérieur de notre espace libre.

La confédération catholique et la confédération protestante étaient si à l'étroit, si resserrées l'une contre l'autre, si enchevêtrées l'une dans l'autre, qu'elles ne pouvaient plus respirer. Aussi cherchaient-elles à s'élargir en rejoignant, l'une les puissances catholiques et l'autre les puissances protestantes. A Zurich, l'antistès Jean-Jacques Breitinger préconisait une alliance avec les Suédois ; les cantons catholiques s'alliaient à l'Autriche et à l'Espagne, à la Savoie et au Saint-Siège, constituant ainsi la Ligue d'Or.

On en était là au moment où s'établissait le régime patricien.



Les femmes, un trousseau de clefs à leur ceinture

Sortons de nouveau de cette Suisse en carence. Sortons-en pour nous demander quels étaient, soit dans la confédération catholique, soit dans la confédération réformée, les cantons, les gouvernements qui possédaient encore ou qui s'étaient acquis une importance politique aux yeux des puissances européennes.

Du côté catholique, on trouve avant tout Lucerne qui a le rang d'un Vorort, d'une capitale. Après elle vient Fribourg qui a la valeur d'un point d'appui mais qui est isolé au milieu de terres bernoises, donc protestantes. Les Petits-Cantons n'ont d'intérêt que parce qu'ils tiennent la route du Saint-Gothard.

Du côté réformé, Zurich a aussi le rang d'un Vorort. Bâle a pour elle, contre elle aussi, sa position de tête de pont. Mais, grâce à ses conquêtes, son système d'alliances, sa puissante organisation, Berne augmente chaque jour son importance qui est celle d'un Etat.

Enfin, parmi les alliés, Genève est un enjeu dans la politique générale.

Durant cette époque troublée, où la diplomatie était aussi active que les armes, on intriguait partout en Suisse, jusque dans les hautes vallées valaisannes ou grisonnes. Mais avec Lucerne, avec Zurich, avec Berne surtout, il ne suffisait plus d'intriguer : il fallait négocier.

Si donc un membre du Corps helvétique voulait que l'on tînt compte de lui, qu'on le prît au sérieux, il était obligé de se doter d'un gouvernement fort.

IV

Ce tour d'horizon fait ressortir une fois de plus la nécessité du régime patricien.

En organisant les cantons en républiques, il les a revalués politiquement. Ce fut, sur de petites dimensions, le même changement de régime que celui qui s'était opéré sur de grandes dimensions, dans le Royaume de France, par exemple : l'édification de l'Etat moderne sur un terrain médiéval.

Au XVe siècle, Berne et Fribourg étaient des seigneuries. Désormais, elles sont des capitales.

Il y eut donc un nouveau régime, il n'y eut point de révolution.

Ce nouveau régime, qui respecta bien des situations et des privilèges de l'ancien, fut le résultat, la récompense d'un intense travail administratif auquel on n'a pas encore rendu justice en ce jour.

La Ville et République de Berne va nous en apporter la preuve.

L'ŒUVRE DE L'ÉPOQUE PATRICIENNE : LA CONFÉDÉRATION DES XIII CANTONS

Ce titre risque de nous faire commettre une erreur.

Ce n'est point le régime patricien qui a fondé la Confédération des XIII cantons : il l'a reçue.

Il l'a reçue comme on reçoit en héritage un meuble du XVe siècle, de style gothique encore, avec des ornements déjà de la Renaissance, un meuble qui est si fragile, si piqué des vers que sa serrure ne ferme plus et que ses pieds ne le supportent plus. Il n'y a qu'une chose à faire : le remettre avec soin à sa place d'honneur dans la grande salle et n'y toucher qu'à peine : tout juste lui raffermir la base.

I

Ce meuble a une histoire. Elle nous ramène au Convenant de Stans.

En 1481, il y avait huit cantons plus Soleure et Fribourg ; mais ils ne furent admis qu'en 1502, après avoir fait leurs preuves, à égalité complète avec leurs huit aînés.

L'année auparavant, Bâle et Schaffhouse avaient été reçues dans la Confédération. Si l'on se donne la peine de regarder la carte, on voit que Bâle et Schaffhouse tiennent les deux extrémités de notre frontière rhénane, entre le lac Bodan et le coude du fleuve. Ces deux villes impériales sont des têtes de pont. C'est dire qu'elles se sentent dans une situation menacée. Elles ont donc besoin de s'appuyer sur la force des Confédérés : la guerre de Souabe l'avait bien montré.

Les Confédérés étaient prudents. Ils décidèrent : en cas de discorde entre cantons, Bâle et Schaffhouse s'emploieront à y mettre fin : en cas d'insuccès, elles demeureront neutres.

Sage décision. Les huit cantons entendaient garder leur suprématie sur l'ensemble du Corps helvétique. Mais ils se connaissaient bien et ils savaient qu'il y avait toujours chez eux des motifs de querelles. Aussi voulaient-ils que les cadets fussent tenus à l'écart. Cependant, ils estimaient conforme au lien fédéral de se réserver des intermédiaires et des arbitres, en prévision du jour où une dispute éclaterait.

Le treizième canton fut Appenzell. Son histoire vaut d'être contée.

Ce petit pays montagnard, alémanne de dialecte mais réto-roman, celto-latin de tempérament, occupait à l'est de notre espace libre une position à la fois isolée et dominante, comme le massif du Saentis, sa forteresse naturelle.

Appenzell était une Waldstaette détachée des trois autres, mais qui subissait leur influence et que Schwytz fit entrer à la première occasion dans sa sphère d'expansion.

Les Appenzellois étaient sujets de l'abbaye de Saint-Gall. Celle-ci avait, comme toute abbaye riche, des conflits incessants avec deux grands dynastes, le comte de Toggenbourg et le comte de Werdenberg. Ces guerres féodales éduqueront militairement nos Appenzellois. Ils se firent payer leur valeur et leur fidélité par des franchises qui leur permettaient de gérer tout seuls leurs propres affaires. Les Appenzellois, comme les Schwytzois, avaient toujours été des paysans libres.

Mais il arriva que l'abbé Kuno von Stoffeln, pour mieux résister à ses adversaires, conclut en 1392 une alliance avec l'Autriche. Les Appenzellois y répondirent par un traité de combourgeoisie avec Schwytz en 1403. Schwytz intervint. Les Appenzellois prirent les armes. Ils remportèrent les deux victoires de Voegelisegg (1403), puis du Stoss (1405). Victoires faciles : l'abbé de Saint-Gall avait réuni à la hâte des bandes mercenaires, sans courage ni cohésion.

Vainqueurs et glorieux, les Appenzellois descendirent de leurs montagnes comme un torrent débordé qui roule des pierres sur les champs. Ils fondèrent autour du lac Bodan une ligue qui s'étendait à une partie de la Thurgovie, à tout le Rheintal, au Vorarlberg et même à quelques vallées du Tyrol. Ce mouvement n'avait aucune ressemblance avec les alliances des Waldstaetten. Il n'était qu'une jacquerie. Le jour où les Appenzellois se firent battre par la noblesse autrichienne devant Bregenz — le 13 janvier 1408 — la ligue fondit comme neige au soleil. Et les Appenzellois rentrèrent piteusement chez eux.

Pour se sauver de ce faux pas, ils conclurent avec sept des huit cantons une combourgeoisie perpétuelle. Berne avait cru prudent de ne pas signer.

A partir de cette date, les Appenzellois firent des efforts persévérants pour être admis dans la Confédération, non plus comme alliés, mais comme « Stand », Etat. En vain : il régnait toujours dans les cantons-villes une certaine méfiance à leur égard. Tout de même, après plus d'un siècle, le 10 août 1513, on les accepta. Ils formèrent le treizième canton, le dernier jusqu'au XIXe siècle.

En 1597, la scission religieuse fit éclater en deux communautés, deux Rodes, le petit canton d'Appenzell.

II

Cet accident nous remet en présence de la division confessionnelle que le régime patricien avait héritée de la Réforme et de la Contre-Réforme. Que pouvait-il faire ?

Impossible de combler le fossé : il était trop large. Force était d'accepter la Suisse divisée et de maintenir, tant bien que mal, entre les deux confédérations une passerelle branlante.

La passerelle, c'était la diète fédérale.

Seule assemblée où se manifestât encore le lien qui unissait les treize cantons, la diète ne disposait d'aucun pouvoir exécutif ou législatif. Ses membres n'avaient pas le droit d'exprimer un avis personnel. Selon les instructions qu'ils avaient reçues au départ, ils n'exposaient que les avis de leur gouvernement. Quand ils n'avaient point d'instructions sur un objet, ils ne prenaient de décision qu'« ad referendum » ou « ad instruendum ».

Les cantons seuls, les « Stände », étaient représentés à la diète. Cependant, dès le milieu du XVIIe siècle, trois alliés : le prince-abbé de Saint-Gall, la ville de Saint-Gall et celle de Bienne, furent admis à y siéger avec un député chacun.

Quelles étaient les compétences de la diète ?

Elles s'étendaient aux délibérations, tractations et décisions sur les intérêts communs ou les dommages communs, sur les alliances intérieures entre cantons ou entre cantons et « zugewandte Orte », sur la guerre et la paix avec l'étranger.

S'agissait-il en particulier de négociations avec les représentants de puissances étrangères, avec le roi de France par exemple, la diète revêtait aussitôt un caractère national et parlait au nom du Corps helvétique tout entier.

Les Etats n'en demeuraient pas moins souverains, et dans leur politique extérieure, et dans leur politique religieuse, l'une étant alors en étroite connexion avec l'autre.

La diète ne se réunissait point à date fixe et dans un lieu déterminé. Avant la scission religieuse, Lucerne jouait cependant le rôle de Vorort, ce qui se traduit par premier Etat ou Etat central de la Confédération, avec le privilège et la charge d'être le siège habituel de la diète. Au cours des guerres d'Italie, Zurich prit sa place et la garda jusqu'en 1798.

Toutefois en 1715, après la seconde guerre de Vilmergen, la diète fédérale fut transférée à Frauenfeld. Elle y siégeait un mois par an, à partir du premier dimanche de juillet. Cette longue session incita peu à peu les cantons à s'acquérir des maisons pour y loger leurs délégués. Les plus riches donnèrent l'exemple : Lucerne, Berne et Zurich. La longueur de la session eut un autre et plus grand avantage : les adversaires apprirent à travailler et à délibérer ensemble, et même à prendre ensemble quelques décisions.

En résumé, le régime patricien eut ce mérite de maintenir la diète malgré la scission religieuse.

Maintenir la diète, même impuissante, c'était maintenir l'existence du Corps helvétique, même divisé.

Les gouvernements patriciens ont tenté un effort en faveur de la paix confessionnelle par le moyen de la parité.

Celle-ci s'était imposée en fait après la double victoire des catholiques, le 11 octobre 1531 à Kappel — où Zwingli fut tué — et le 23 au Gubel. La progression de la Réforme fut arrêtée définitivement.

Il restait à établir en droit cette parité de fait.

Après la première guerre de Vilmergen, grâce à l'intervention du roi de France, il y avait eu la paix de Baden, mais la question de la parité confessionnelle ne s'était pas posée encore. La paix d'Aarau, le 11 août 1712, la posa. Une fois de plus, l'intervention de la France, en particulier de son ambassadeur le comte du Luc, sauva la situation.

Désormais, dans les bailliages communs, les protestants et les catholiques sont au bénéfice de droits égaux. Cela signifie que l'Etat reconnaît les deux confessions comme deux formes de croyance positive et autonome, et leur confère le droit de s'organiser librement. En plus, il est décidé que la diète fédérale aura deux chanceliers, l'un de

religion catholique et l'autre de religion réformée, avec la charge de mettre leurs procès-verbaux d'accord.

La guerre de Trente Ans avait placé la Suisse en un danger d'autant plus grand que les catholiques étaient pour l'Autriche et les protestants pour Gustave-Adolphe. Celui-ci avait même envoyé le 9 décembre 1631 un ambassadeur à la diète de Baden pour lui proposer une alliance « au nom de l'origine commune des peuples suédois et suisse ». Malgré cette belle harangue, en latin, la diète refusa.

Il se produisit plus tard une violation du territoire suisse dans la région de Stein am Rhein et Zurich fut accusée de complicité. Enfin, en janvier 1647, les Suédois s'emparent de Bregenz, entrent dans le Vorarlberg, pénètrent dans le Rheintal, d'où ils menacent d'opérer par la Suisse un mouvement tournant contre les impériaux.

Aussitôt les cantons menacés appellent les autres à leur secours, en vertu de la « Mahnung ». Un conseil de guerre se réunit à Wil, dans les terres de l'abbé de Saint-Gall : d'où le nom de Défensional de Wil donné à ces décisions.

Celles-ci furent précisées et complétées par la diète de février 1647, puis en mars 1664, alors que les Turcs menaçaient la chrétienté — à retenir —, puis en février 1668, lors de l'entrée des Français en Franche-Comté.

La nouveauté du système fut de remplacer par des corps organisés d'avance l'ancien système des levées décidées au dernier moment.

Tout était prévu : l'effectif de ces corps, leur composition, l'effectif de la cavalerie, le nombre des pièces d'artillerie, le nombre, les grades et les fonctions des officiers, les places de rassemblement, les magasins d'approvisionnement. On constituait deux divisions de 13 400 hommes, chacune sous les ordres de deux généraux, l'un catholique et l'autre protestant, un Zuricois et un Lucernois pour la première, un Bernois et un Uranais pour la seconde. Si cela ne suffisait point, deux autres divisions étaient



Tout était prévu : l'effectif des corps et leur composition

mises sur pied, et l'on arrivait ainsi à une mobilisation générale.

Le malheur fut que le Défensional ne tarda point à se heurter à l'opposition farouche et traditionnelle des Petits-Cantons, surtout de Schwytz. Il y eut des applications partielles, donc insuffisantes : l'année terrible 1798 le montre d'une manière tragique.

Cependant, ce premier essai d'armée fédérale marque une date dans notre histoire militaire. Il inspira le Pacte de 1815 et son système des contingents cantonaux.

Ce fut sous le régime patricien que le traité de Westphalie ou de Münster assura l'indépendance politique de la Suisse ou, pour être plus exact, son exemption de l'empire.

William Martin fait à ce propos la synthèse suivante :

« A l'origine, la Confédération avait été fondée, non pas contre l'Empire, mais contre les Habsbourg, avec l'assentiment des Empereurs. La seconde période, caractérisée par la mainmise des Habsbourg sur le trône impérial, et la lutte des Suisses contre l'Empire, se termina par la guerre de Souabe. Pendant la troisième période, qui commence avec la paix de Bâle, la Confédération est indépendante de l'Empire, en fait, mais non en droit, et Bâle demeure soumis aux ordonnances impériales. C'est à ces restes de sujétion que la paix de Westphalie vint mettre un terme. »

Cette victoire diplomatique fut l'œuvre avant tout d'un homme : Jean-Rodolphe Wettstein (1594-1666).



Jean-Rodolphe Wettstein

Wettstein était issu d'une vieille famille zuricoise qui était venue s'établir à Bâle au XVI[e] siècle. Lui-même, grâce à ses talents et à son caractère, parvint en 1645 à la magistrature suprême de premier bourgmestre. Bâle était gênée par sa position équivoque entre les Confédérés et l'empire. Au moment du Congrès de Westphalie, elle avait songé à confier ses intérêts aux plénipotentiaires du roi de France. Mais Wettstein voyait plus loin. Il proposa d'envoyer au congrès une délégation de la Confédération tout entière. L'idée fut acceptée et Wettstein partit. En décembre 1646, il arriva au congrès. Une année durant, il déploya une activité inlassable et il réussit.

Il réussit parce qu'il était à la fois audacieux et prudent, parce qu'il avait de l'esprit, s'imposait par sa valeur morale et intellectuelle. Il réussit parce qu'il sut se faire des relations. Il jouissait d'une sympathie générale aussi bien chez les protestants que chez les catholiques, chez les Français que chez les impériaux. Lorsque vers la fin de 1650 il dut se rendre à Vienne pour obtenir l'exécution des clauses de la paix, l'empereur Ferdinand III entra tout de suite dans ses vues.

Au mois d'octobre 1647, les députés de l'empire au congrès avaient remis à Wettstein, au nom de leur souverain, la déclaration « que la ville de Bâle et les autres cantons suisses étaient en possession d'une complète liberté et exemption de l'empire, et ne pouvaient en aucune manière être soumis à ses tribunaux ».

L'exemption de l'empire fut un succès pour la politique française. Elle fut pour Wettstein la récompense de ses efforts et la consécration de son autorité.

Lorsqu'en 1501 les cantons avaient assigné à Bâle un rôle de réconciliatrice et d'arbitre, ils ne pouvaient prévoir que ce rôle serait assumé par Wettstein à un moment assez semblable à celui où se trouvera la Suisse en 1814/15. Fin de la domination napoléonienne, fin de la guerre de Trente Ans, paix de Westphalie et Congrès de Vienne, indépendance de la Suisse et neutralité de la Suisse : comment ne point évoquer ici Pictet de Rochemont ?

LA VILLE ET RÉPUBLIQUE DE BERNE

Berne : le chef-d'œuvre du régime patricien.

Dans ses « Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains », Montesquieu porte sur Berne ce jugement :

« Il y a à présent dans le monde une République que personne ne connaît, et qui, dans le secret, dans le silence, augmente ses forces chaque jour. Il est certain que, si elle parvient jamais à l'état de grandeur où sa sagesse la destine, elle changera nécessairement ses lois, et ce ne sera point l'ouvrage d'un législateur, mais celui de la corruption même. »

Les « Considérations » datent de 1734. Soixante-quatre ans plus tard, Berne tombait pour n'avoir point changé à temps ses lois.



L'avoyer Steiger

I

Durant l'époque monarcho-aristocratique, on marquait, dans les cours européennes, entre Berne et les Suisses, une différence analogue à celle que nous faisions naguère entre Suède et Norvège. C'est que la ville et république était entrée dans la société des Etats. Elle y représentait le gouvernement aristocratique, avec Venise à laquelle on la comparait souvent.

Lorsqu'une puissance européenne s'adressait à Berne, elle le faisait d'Etat à Etat.

Les formules officielles dont les chancelleries avaient le secret nous l'apprennent. Voici celle du protocole pour l'Etat bernois : « Illustres, Hauts, Puissants et Souverains Seigneurs, Leurs Excellences de Berne ». S'agissait-il des autres cantons, le ton était plus bref, de haut en bas.

Cette majesté quasi royale, comment Berne y avait-elle ascendé ? (Vous l'avez remarqué : je francise en son honneur un verbe latin qui évoque les marches d'un trône, celui de l'avoyer.)

A l'histoire de répondre.

L'histoire de Berne est en deux parties, celle du mouvement et celle de la stabilité.

En 1191, nous avons assisté à la fondation de la ville par Berthold V, duc de Zaehringen et recteur impérial de Bourgogne. Son père Berthold IV avait, en 1157, isolé son Fribourg sur un promontoire ; lui a enfermé sa Berne dans une presqu'île en forme de sac.

Sortir du sac ou périr: tel était le dilemme bernois.

Sortir du sac : cet effort, qui sera le générateur de tous les autres, exigeait, pour compenser le manque de moyens matériels, des vertus militaires et des vertus politiques.

Pour Berthold V, Berne était une citadelle avec une garnison. A la tête de celle-ci, le recteur de Bourgogne avait placé un état-major de gens de guerre : petits nobles, ministériaux, chevaliers. Il n'avait besoin que de leurs vertus militaires. Mais, quand il mourut sans postérité, Berne, livrée à soi-même, eut besoin aussi de vertus politiques.

On dit, et c'est presque un lieu commun, que, de tous les membres de la Confédération, Berne était la seule à posséder une pensée d'Etat. Précisons : sa pensée, sa politique fut bourguignonne et ne pouvait être que bourguignonne.

Berne, qui, grâce aux Hohenstaufen, qu'elle soutenait contre les Habsbourg, était devenue en deux temps ville impériale (1218-1220), se considéra d'emblée comme l'héritière de Berthold V et poursuivit sa politique.

Les Zaehringen avaient reçu de l'empire la mission de mettre de l'ordre dans l'anarchie féodale qui régnait en Transjurane. Berne reprit pour elle cette mission.

Autour de ses murs bourdonnait un essaim de seigneurs petits ou moyens. La plupart étaient endettés ; quand un seigneur est endetté, c'est la ville qui en profite. D'autres avaient suivi les Habsbourg à Vienne. Ils avaient bien fait : en Transjurane le nom d'empire sonnait creux ; il n'assurait aucune protection et son service ne garantissait aucun avenir.

La noblesse ne tarda point à comprendre que le service de Berne valait mieux que celui de l'empire et que la même ville qui les attaquait était la seule capable de les défendre. Ils demandèrent à en être reçus bourgeois. On vit, par exemple, un baron de Belp-Montenach, dont les Bernois avaient détruit le château, s'établir dans la ville et entrer à la fin dans le Conseil. On vit les Englisberg, qui avaient des terres entre Fribourg et Berne, se faire admettre dans les deux bourgeoisies.

De son côté, Berne comprit tout de suite l'importance que l'élément noble représentait pour elle. Entre la noblesse et les corporations, des conflits violents éclataient, suivis de proscriptions et de confiscations. Mais les grands intérêts de Berne restaient au-dessus de ces querelles de ménage. Dès qu'ils étaient en jeu, dès que la ville avait besoin de chefs pour son armée ou de négociateurs pour sa diplomatie, elle se tournait vers les nobles qui jamais ne refusaient de la servir de leur sang et de leurs biens. La parole de Bubenberg est présente dans toutes nos mémoires : « Mon corps et mon bien sont à vous. »

En réalité, avant la Réforme, la politique de Berne fut l'œuvre des Bubenberg, des Erlach et des Diesbach.

Cette politique s'accomplit en deux temps.

Durant le premier, Berne parvint à éliminer les Kibourg, puis les Habsbourg de la Petite-Bourgogne et de la Bourgogne de l'Aar. En 1415, le roi-empereur Sigismond lui confirma la possession de ces deux landgraviats.

La reconnaissance par Sigismond d'un fait accompli marquait le degré de puissance où Berne était déjà montée. Les troubles intérieurs ont pu l'affaiblir, ils ne l'ont jamais détournée de son but. Déjà, elle se situe à un étage plus haut qu'une ville, même impériale : elle est une ville-Etat.

C'est alors que se révèle un autre aspect du génie bernois : le génie administratif. Dès que Berne est en possession d'un nouveau domaine, elle se préoccupe de le faire valoir. Elle améliore l'agriculture, elle favorise le paysan, elle ouvre des routes. En revanche, elle entend qu'on lui obéisse et que les taxes soient payées régulièrement. Une ville sait mieux tenir ses comptes qu'un seigneur qui vit au-dessus de ses moyens, emprunte aux juifs et s'abandonne à son intendant.

Le second temps de la politique bernoise fut de reconstituer la Bourgogne transjurane.

Qui inspira aux Bernois cette ambition ? Les guerres de Bourgogne.

On peut voir en elles sans trop de paradoxe un conflit entre les deux Bourgognes, la Cisjurane et la Transjurane. La première avait la même faiblesse que celle des rois rodolphiens : l'étendue démesurée de ses lignes ; la seconde avait cette force qui existait déjà au temps des rois rodolphiens, et même des Burgondes, d'être le réduit central. Morat fut la victoire de la Transjurane, et la Cisjurane se disloqua.

Morat ouvrait aux Bernois le Pays de Vaud et le bassin du Léman. Durant quelques années, ce lac devint la mer intérieure de la république, et ses galères la sillonnaient. A la fin, Berne ne put garder que le Pays de Vaud.

La conquête de 1536 achève la première partie de son histoire, celle du mouvement ; elle inaugure en même temps la seconde, celle de la stabilité.

Ne fallait-il point organiser et administrer ce beau domaine à qui Dieu avait tout

donné : la forêt et les vergers, le vin et le pain, la source et le sel ?

Pays allemand d'un côté, pays romand de l'autre, et Berne au milieu pour maintenir en équilibre les poids : tel est le symbole de la stabilité, c'est-à-dire du régime patricien.

II

Malgré l'opposition apparente entre mouvement et stabilité, les deux parties de l'histoire bernoise sont sur la même ligne de force et l'on y trouve les mêmes constantes : l'esprit militaire et l'esprit de gouvernement.

« Berne, écrit en sa « Statistique élémentaire de la Suisse » le Vaudois Durand, ministre du Saint Evangile et professeur extraordinaire « dans » l'Académie de Lausanne, Berne a été dès son origine une aristocratie militaire, et elle doit l'être toujours... Jamais en posant ses armes victorieuses la République n'en a oublié l'usage. Elle s'est toujours tenue prête à les reprendre avec éclat. »

Tout homme valide, de seize à soixante ans, qu'il soit patricien, bourgeois, vassal ou sujet, est armé : qui veut se marier, doit se présenter équipé, en uniforme, devant le pasteur. Les milices bernoises sont les plus nombreuses, les mieux organisées, munies, exercées, de toutes les milices helvétiques. L'état militaire est imposant, avec ses quatorze régiments allemands et ses sept régiments vaudois, chacun de deux mille quatre cents hommes en quatre bataillons. Le régiment est d'ailleurs un vaste dépôt d'où l'on tire quatre compagnies de grenadiers et quatre de mousquetaires, toujours prêtes à marcher au premier signal. Car Berne a organisé tout un système de signaux à feux, dont le centre est sur le Gurten, qui s'étend du Rhin aux portes de Genève, et grâce auquel elle mobilise ses régiments en quelques heures. Elle possède en outre treize compagnies de chasseurs qui manœuvrent dans la montagne. Elle a seize escadrons de dragons et trois cents cuirassiers que fournissent la bourgeoisie de la ville et la noblesse vaudoise. Elle a vingt-quatre compagnies d'artillerie, et l'on admire dans l'arsenal de la ville un train magnifique, toujours prêt à être attelé. Elle a, sur le Léman, des barques de guerre. Et cette armée bernoise dépasse les cinquante mille hommes. Jusqu'en 1798, où sa défaite eut pour cause l'indécision du gouvernement qui paralysa les chefs et découragea les hommes, la bannière rouge et noire, était considérée comme un « labarum ».



Un banneret bernois

Après l'esprit militaire, l'esprit de gouvernement.

Il se manifeste d'abord par une constante économie. L'auteur anonyme des « Considérations sur le gouvernement de Berne » dit à ce propos : « Tandis qu'elle percevait peu de revenus, elle tâchait de dépenser encore moins. Lorsque la prospérité publique eut augmenté ses revenus, sa seconde maxime fut de n'épargner aucune dépense capable d'accélérer les progrès de la prospérité de l'Etat. » Le patriciat gouvernait en bon père de famille qui craint les dépenses inutiles, songe au bas de laine, au grenier, réfléchit beaucoup avant de s'engager, mais fait alors largement les choses. Car il avait, comme un vieux paysan maître d'un vaste domaine, le goût d'épargner et le goût de construire. Il savait spéculer au loin, sur le marché de Londres, et faire un mystère de sa richesse : ce trésor de Berne, dont le chiffre n'était jamais révélé, qui devint légendaire comme l'or du Rhin, devait exciter tant de convoitises, être en 1798 une des causes de l'invasion.

L'esprit de gouvernement se révèle ensuite par le travail.

Aucun gouvernement n'a autant travaillé que le gouvernement patricien. Berne accordait à ses magistrats beaucoup d'honneurs mais peu d'argent ; elle exigeait, en revanche, toute leur journée, toute leur existence.

Le Petit Conseil se rassemblait quotidiennement, sauf le dimanche. Nul genre de vie n'était plus laborieux que celui d'un sénateur. Avant sept heures du matin, hiver comme été, commençaient les audiences. De huit à midi, séance à l'Hôtel de Ville. De deux à cinq heures, reprenaient les audiences. Ensuite, c'étaient les dossiers, les rapports, les requêtes. Et jusque tard dans la nuit, on voyait, de la rue, la lueur de la chandelle briller derrière la vitre.

Le dernier caractère, le plus accentué, de cet esprit, c'est la jalousie de l'autorité.

J'analyse :

Ne rien laisser échapper, filtrer du pouvoir ; en retenir jusqu'à la moindre parcelle ; l'imposer, le rendre absolu.

Le restreindre aux anciens bourgeois, puis aux seules familles patriciennes.

Veiller à ce que nulle faction, nulle ambition personnelle ne s'en puisse saisir ; défendre à toute famille d'avoir plus d'un représentant au Sénat et plus de cent mille livres dans sa caisse.

Ne jamais permettre qu'on discute le pouvoir, craindre même qu'on en dise du bien ; l'exercer dans le silence, en vase clos, en écartant les spectateurs, les curieux et les étrangers.

Se prêter souvent à des grâces, parfois à des réformes, jamais à des concessions.

Exiger le respect de ce pouvoir comme d'une chose sacrée, de par Dieu.

De par Dieu : voilà qui nous amène à la question fondamentale : d'où le patriciat tenait-il sa légitimité, son pouvoir ?

La source était la Bible, le Décalogue.

La Réforme avait placé le patriciat entre la grâce de Dieu et le péché originel. Le péché originel l'écrasait sous son impuissance à faire le bien, avec son « cœur ordonné à toute malice », écrit Calvin. La grâce de Dieu, le don de la foi le secourait en lui révélant que le Créateur l'avait choisi librement, « sans aucun mérite de ses œuvres, et même en dehors de tout mérite », pour lui confier la mission de gouverner le peuple bernois selon la loi divine, avec le droit de l'y contraindre s'il refusait d'obéir.

D'où la sévérité des lois bernoises. « Raide comme la justice de Berne », disait-on en Suisse. Cette sévérité s'appliquait au patriciat lui-même. Un patricien avait commis le péché d'adultère. Il fut condamné à la mort civile, inscrit comme défunt dans les registres ; ses biens furent confisqués et il fut, sous un nom quelconque, exilé sans retour à l'étranger. Il est certain que la Réforme était une école de discipline et de sévère vertu chrétienne.

III

C'est le lundi de Pâques. Le mercredi saint, le Conseil des Deux Cents (ils étaient 299), rassemblé à l'Hôtel de Ville, a tiré au sort le nom des Seizeniers, ces représentants des anciennes corporations. Le jeudi saint, Sénat et Seizeniers se sont réunis à leur tour afin de « reviser » le Grand Conseil. Le jour de Pâques, les quatre huissiers en grand costume ont parcouru la ville, marquant d'une croix à la craie la porte de chaque nouvel élu. Le matin, dès huit heures, toutes les cloches se sont mises à sonner.

Les Deux Cents se rendent à la Collégiale, et de la Collégiale à l'Hôtel de Ville. En tête, les huissiers en manteau rouge et noir — les couleurs de la république — le bâton d'ébène à la main. Puis les deux avoyers — l'avoyer en charge portant le sceptre, la poitrine barrée par le grand cordon de l'aigle rouge. Suivent les deux trésoriers, celui du Pays allemand et celui du Pays romand, les quatre bannerets, les deux conseillers secrets, les vingt sénateurs, les Seizeniers, enfin tout le Grand Conseil. Ces quelque trois cents magistrats, vêtus de noir et l'épée au côté, défilent deux par deux, sans mot dire. Devant le Rathaus, la garde d'Etat, en uniforme écarlate, rend les honneurs.

Leurs Excellences montent lentement les degrés de l'escalier couvert. Dans la grande salle gothique, aux fenêtres ornées de vitraux, l'avoyer qui va sortir de charge prononce un discours et dépose ses insignes. Le secrétaire d'Etat prend en mains le Livre rouge attaché au mur par une chaîne de fer, lit les lois fondamentales, et l'on prête serment. Ainsi, le Gouvernement de Berne, se succédant à soi-même comme les saisons succèdent aux saisons, ressuscitait chaque année avec le Christ. De là ce caractère de pérennité qui a rendu sa chute plus émouvante encore.

Tout régime périt par l'exagération de ses propres principes : rien ne démontre mieux la vérité de cette maxime que l'histoire du patriciat bernois au XVIII[e] siècle. Mais elle s'applique encore à d'autres régimes qu'au régime patricien : n'allons pas l'oublier en ce jour.

LE SERVICE ÉTRANGER

De toutes les institutions patriciennes, la plus importante mais la plus mal comprise est celle du service étranger.

Ce service a réintégré la Suisse dans l'Europe après une période d'isolement et de médiocrité : il a débarbarisé les Suisses en les replongeant dans la civilisation européenne ; il a justifié aux yeux des puissances étrangères l'existence du Corps helvétique, il en a démontré la nécessité. Et cependant, en ce jour, le service étranger est la victime de préjugés, d'ignorances et de confusions qu'il est d'intérêt national de dissiper.

I

Prendre pour des mercenaires les Suisses du service étranger, c'est la première des confusions, la première des ignorances et le premier des préjugés que nous ayons à dissiper.

Partons de l'expression courante : les Suisses au service étranger.

L'expression est équivoque : on peut servir l'étranger, on peut servir son pays à l'étranger.

Celui qui sert l'étranger est un mercenaire. Il n'a en vue que son salaire ou sa fortune. Le mercenariat ne met en présence que deux contractants : celui qui engage et celui qui s'engage. S'engager, le mercenaire le fait à ses risques et périls, sans l'intervention ni la protection de l'Etat d'où il est originaire. Comme on disait autrefois, il est non avoué.

II

On rencontre toujours et partout des mercenaires dans l'histoire : pensons aux corps auxiliaires que les Romains recrutaient chez les Germains dès le temps de Jules César. Mais c'est durant la Renaissance que le mercenariat a pris tout son développement.

Les deux plus grands fournisseurs de mercenaires étaient l'Allemagne et l'Italie.

Ceux d'Allemagne, on les appelait lansquenets, « Landsknechte ». L'empereur Maximilien de Habsbourg les avait créés pour les opposer aux Suisses. Ils formaient des troupes solides mais indisciplinées. Le roi Louis XI de France en avait plus de vingt mille à son service lors de la bataille de Novare. Le Musée des Beaux-Arts de Bâle possède un dessin de Hans Holbein le Jeune, représentant un combat furieux entre Suisses et lansquenets.

C'est en Italie que le mercenariat devint une industrie organisée et lucrative, celle des condottieri. On nommait ainsi des aventuriers qui louaient au plus offrant leurs services; la racine du mot est un verbe latin qui veut dire précisément louer. Ces aventuriers n'étaient point tous des Italiens; ils venaient de partout : d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre, de Hongrie, de Bourgogne et même de France — de Suisse, jamais.

L'époque héroïque des condottieri fut celle des luttes entre guelfes et gibelins. Ils inauguraient pourtant un système tout à fait opposé à celui des armées féodales. Ce système les conduisit à une organisation permanente, celle des « grandes compagnies ». Elles rassemblaient les routiers que les guerres avaient laissés pour compte et qui étaient devenus des brigands : par exemple, les armagnacs. Les chefs des grandes compagnies possédaient des fonds considérables et des ambitions plus considérables encore. Leurs hommes formaient un capital qui devait rapporter. C'est pour cela que leur méthode fut la trahison lucrative. A Nancy, Cola di Campobasso, un Bergamasque, abandonna au dernier moment Charles le Hardi pour se mettre du côté de ses ennemis, René de Lorraine et les Suisses. S'il arrivait que deux corps de condottieri se rencontrassent, on entendait un grand fracas d'armes et de voix ; mais tout était arrangé pour qu'il n'y eût ni tués, ni blessés, sauf par accident. Durant les guerres d'Italie, les condottieri se heurtèrent aux Suisses qui les firent promptement disparaître.



Un capitaine suisse pendant les guerres d'Italie

Cela n'avait point empêché les Suisses eux-mêmes d'engager, comme les autres, des condottieri à leur service. La science militaire venait d'Italie. Elle était une des formes de la Renaissance. L'armurerie et l'artillerie avaient là-bas des spécialistes que nos villes, qui étaient des forteresses, faisaient venir pour leur former des armu-

riers et des artilleurs : c'est ce que fit, par exemple, Fribourg. Quand aux condottieri, vous ai-je dit que les Lucernois en avaient engagé environ trois cents pour la guerre de Sempach ? On les avait revêtus de blanc et de bleu, les couleurs de la ville, et c'est la première fois qu'un uniforme apparaît dans nos annales militaires. Après la victoire, nombre de combattants se débandèrent et se livrèrent aux excès qui motivèrent l'accord de Sempach. Les condottieri étaient les plus dangereux de ces débandés.

III

Dire qu'il n'y a jamais eu de Suisses mercenaires serait tomber d'un extrême dans l'autre.

En Suisse, le mercenariat existait sous deux formes : les engagements individuels et les corps non avoués.

Ceux-ci marquaient un degré intermédiaire entre les corps avoués et les engagements individuels. Il y eut, en effet, des expéditions que l'on peut regarder comme inofficielles sans être tout à fait illégales. En voici deux exemples :

Le premier est l'expédition de Nuremberg, en 1450. La ville était menacée par le margrave de Brandebourg. Elle fit appel à des volontaires suisses. Il s'en présenta un millier. Leur commandant Henri de Malters appartenait à une famille de barons déchue de son rang pour cause de mésalliance. Sa troupe se rassemble dans la ville de Saint-Gall, entre en campagne, bat l'adversaire et fait son entrée en triomphe à Nuremberg. Elle fut bien payée.

Malters exigeait de ses hommes une stricte discipline. Je cite le règlement qu'il leur fit jurer :

« 1) Il ne sera prononcé aucune parole sacrilège contre Dieu, sa sainte mère la Vierge Marie et les saints ;

» 2) Il est interdit de brûler aucune église ou chapelle, de porter la main sur un prêtre et de maltraiter les femmes, les enfants et les vieillards ;

» 3) Personne n'est autorisé à emmener avec lui sa propre femme. Le jeu est interdit ;

» 4) Défense est faite de piller ou maltraiter les populations amies, chacun se conduira honnêtement dans les auberges et paiera son écot ;

» 5) Chacun oubliera ses haines personnelles et renoncera à se venger s'il est offensé ;

» 6) On remettra aux capitaines le soin d'apaiser les querelles ;

» 7) Chacun vivra en bon et fidèle camarade. Les rixes et l'insubordination seront punies par les capitaines ;

» 8) Que celui qui ne veut pas s'engager par serment à respecter ces articles sorte des rangs ! Il sera libre de rentrer chez lui. »

Que voilà un bel exemple de la discipline des Suisses, cette discipline qui, mercenaires ou avoués, faisait leur supériorité.

Mais je passe au second exemple :

Nous connaissons le fait : à la Diète de Baden, en 1631, un ambassadeur suédois avait déclaré au nom de Gustave-Adolphe « que les deux nations suédoise et suisse, les plus anciennes de l'Europe, originaires l'une de l'autre, devaient s'unir plus étroitement ».

Nous savons aussi que la diète ne consentit point à fournir des troupes au roi de Suède. Mais ce que nous ignorons, c'est la répercussion que cet appel eut dans toute la Suisse protestante. Trois mille huit cents Zuricois et Bernois s'enrôlèrent. Ils formèrent deux régiments. L'un était commandé par Samuel de Weiss. Ce Bernois d'origine valaisanne était entré au service de Suède en 1619, était devenu général-major et président du conseil de guerre ; il avait accompagné Gustave-Adolphe dans toutes ses campagnes. A Lutzen, en 1631, les Suisses contribuèrent à la victoire. Quatre à cinq mille autres Suisses protestants vinrent les renforcer, dont beaucoup de Vaudois. Mais ils furent anéantis à Nordlingen en Bavière, le 6 septembre 1634, cette bataille où Walenstein écrasa les Suédois.

Comme on le voit, ce sont les engagements individuels qui représentent le mercenariat dans l'histoire des Suisses au service étranger. Ces engagements étaient considérés comme illégaux, non avoués. Les Confédérés appelaient ces aventuriers les « Reiseläufer », ce qui se traduit littéralement par coureurs de voyages.

Conclusion : le mercenariat n'a joué qu'un rôle secondaire dans l'histoire du service étranger.

IV

Le service étranger s'est même développé contre lui.

En effet, le régime patricien a institué les capitulations militaires pour éviter les dangers politiques et moraux du mercenariat.

Le problème que le régime patricien avait à résoudre était celui-ci :

Après la baisse qu'elle avait subie durant les guerres de religion, la population s'était tout à coup mise à remonter, surtout la population masculine. Que faire de ces jeunes gens qui avaient la guerre dans le sang et que leur terre ne parvenait point à nourrir ? Il n'y avait qu'une solution : exporter ce surcroît d'hommes. Mais pour cela, il fallait donner à ces hommes la possibilité d'exercer légalement le métier dans lequel les Suisses étaient passés maîtres : celui des armes.

Que demandions-nous en échange aux Etats auxquels nous accordions des régiments ? Le droit de libre circulation pour nos commerçants et leurs marchandises ; certains droits d'établissement, certaines exemptions de taxes ; des secours dans le cas où le Corps helvétique serait attaqué ; mais d'abord le pain et le sel, dont nous manquions cruellement. Le superflu des autres était pour nous le nécessaire. Sans les capitulations, les Suisses seraient morts de faim.

A ces deux nécessités, se joignait un avantage politique sur lequel on ne saurait assez insister. En fournissant des troupes,



Le Genevois François Lefort, amiral de Pierre le Grand

non au seul roi de France, mais à presque tous les Etats européens, le Corps helvétique affermissait son indépendance et justifiait sa non-belligérance. Qui aurait eu intérêt à rayer de la carte un peuple dont la réputation militaire n'était pas éteinte et chez lequel il était possible de recruter des troupes dont on savait d'avance la valeur ?

La réponse est dans la politique des Suisses.

Cette politique nous fait remonter à la division du Corps helvétique en deux confédérations hostiles l'une à l'autre : la catholique et la réformée. Chacune cherchait des alliés dans le camp de ses coreligionnaires étrangers. De leur côté, ceux-ci cherchaient à utiliser pour eux la force militaire des Suisses catholiques ou des Suisses réformés.

On voit la tendance qui portait les cantons catholiques vers le Saint-Siège, l'Autriche, l'Espagne, et les cantons réformés vers la Hollande, l'Angleterre, la Prusse. Ces deux tendances, si elles s'étaient développées jusqu'à leurs extrêmes conséquences, auraient provoqué le partage de la Suisse. Heureusement, une force unitive intervint : celle de la politique française. Je ne fais que l'indiquer.

Le principe de la politique suisse était le maintien de l'équilibre entre la France et l'Empire. Malgré les cruelles guerres de Souabe, à cause d'elles peut-être, les Suisses avaient compris dès le XVI[e] siècle que cet équilibre était pour eux une question d'indépendance. C'est pourquoi ils avaient signé en 1511 un traité héréditaire avec la maison de Habsbourg. Ce traité leur permettait de maintenir l'alliance française dans les limites de la défensive. Ils n'auraient jamais admis que cette alliance les eût entraînés contre les Habsbourg. Il est vrai que l'acte de 1511 est moins précis que les traités français ; c'est pourquoi il fut souvent un sujet de contestations entre les deux parties.

Quel que soit le service, quelle que soit la capitulation, le Corps helvétique entendait garder sa souveraineté sur toutes les

troupes avouées. Il se fondait pour cela sur le droit public en vigueur alors. Le voici d'après le Grand Juge François Adam Vogel, de Schaffhouse, dans son recueil sur les privilèges des Suisses, paru en 1731 :

« Tout souverain qui par convention et traité d'alliance donne à un autre souverain des troupes auxiliaires, ne se dépouille jamais du droit de souveraineté et de supériorité naturelle qu'il a sur ces troupes, qui sont ses sujets, et ces troupes réciproquement conservent leur dépendance originaire envers lui, et leur qualité de sujets. Cette juridiction, qui ne saurait varier, réside dans les chefs de ces troupes auxquels le souverain originaire a transmis l'exercice de son autorité supérieure. »

Je reviens à ce que je disais au début de ce chapitre : service étranger est équivoque. Il peut dire servir l'étranger, et c'est le mercenariat ; il peut dire servir son pays à l'étranger, et ce sont les capitulations.

Où qu'ils fussent, les régiments capitulés avaient la conviction profonde qu'à l'étranger, jusque dans les forêts du Canada et jusque dans les Indes, c'était leur pays qu'ils servaient dans l'honneur et la fidélité.

V

Au XVIIIe siècle, quinze Etats européens avaient signé les capitulations avec les Treize Cantons et leurs alliés. Si vous placez sur la carte ces capitulations, vous voyez du premier coup d'œil que les Suisses ont pratiqué une politique européenne.

Quelque deux millions de Suisses ont servi dans les régiments capitulés, de François Ier jusqu'en 1859, date à laquelle expire la capitulation avec le royaume de Naples. Ce chiffre énorme représente bien tout ce qu'il y avait à la fois de populaire et de nécessaire dans le service étranger.

La Suisse a produit près de huit cents généraux. Certaines familles en ont été de véritables pépinières, comme les Salis, les Erlach, les Reding pour ne nommer que ces trois-là. Evoquons-les, ces chefs qui ont servi sous les plus grands capitaines, ont pris une part glorieuse aux plus grandes batailles, ont atteint aux plus hauts grades, ont reçu les plus hauts titres et les plus hautes décorations. Souvent il est arrivé que ces hommes de guerre ont été choisis comme ambassadeurs ou chargés de missions difficiles. Combien d'entre eux étaient des hommes cultivés, des écrivains, des artistes ! S'il y eut jamais une aristocratie qui pût être qualifiée d'européenne, c'est bien celle-là.

VI

Ce qui, au premier abord, est le plus curieux, c'est que la Suisse a produit des amiraux. Et pas seulement celui d'une opérette bien connue d'Offenbach. Dans cette opérette, quand l'amiral suisse fait son entrée sur la scène avec des éperons à ses bottes, on lui demande comment, puisqu'il est Suisse, il peut être amiral. Et lui de répondre : « C'est de naissance ».

Non : de vocation. Dans notre péninsule européenne, aucun lieu n'est éloigné de la mer.

Ils sont nombreux, les amiraux suisses : le Genevois Lefort, créateur avec son ami Pierre le Grand de la flotte russe ; — Jean-Louis d'Erlach, vice-amiral dans la flotte danoise ; — Pesme de Saint-Saphorin, le compagnon du prince Eugène, général, vice-amiral, qui un temps commanda la flotte impériale dans l'Adriatique ; — Thomas James Provost, de Genève, et William de Sahs, des Grisons, qui furent amiraux anglais ; — Rodolphe de Steiger, de Berne, et Walter Eberlé, de Walenstadt, amiraux dans la flotte des Etats-Unis ; — enfin, le comte Raphaël de Courten, qui commanda la flotte italienne durant la dernière guerre et qui est bourgeois de Sierre. Et cette liste n'est pas complète.

VII

« Grandeur et servitude militaires ! » Ce titre d'un livre pathétique, dont l'auteur est Alfred de Vigny, c'est tout le service étranger. La servitude est morte, la grandeur vit toujours.

Avec le service étranger, l'époque héroïque a recommencé, non en Suisse cette fois, mais hors de Suisse.

Le service de France va nous le montrer.

LE SERVICE DE FRANCE

Il est le plus important de tous, il les a éclipsés tous.

C'est la raison pour laquelle on n'a pas étudié encore les autres services comme ils mériteraient de l'être. Car si par le service de France l'influence française a pénétré profondément dans toute la Suisse, les influences de l'Autriche, de l'Italie — de Rome en particulier —, de l'Espagne, de la Hollande et de l'Angleterre y ont pénétré aussi par le canal des autres services. Ces convergences d'influences sur le point Suisse expliquent l'européanité de notre esprit.

Il n'en reste pas moins que le service de France a écrit dans notre histoire des pages sans lesquelles elle serait incomplète, faussée.

I

Le service de France — pour être plus précis le service du roi de France — prime les autres en ceci, qu'il ne s'agit pas de capitulations seulement, mais d'une alliance.

Alliance est ici un terme collectif qui rassemble sous son accolade quarante-six alliances, accords, traités et capitulations entre la couronne de France et Messieurs des Louables Cantons, comme on les appelait alors. Si l'on part de la paix d'Ensisheim, après la bataille de Saint-Jacques-sur-la-Birse en 1444, pour arriver à la capitulation de 1816, sous le roi Louis XVIII, la durée de l'alliance française, malgré deux brèves interruptions, dépasse les cinq siècles.

On ne saurait en tirer la conclusion que les Suisses furent toujours en paix et en accord avec les Français : on doit en tirer la conclusion que l'alliance entre les deux nations était de nécessité pour elles.

Nous en avons deux preuves.

La première, c'est que sans son alliance avec les Suisses, jamais Louis XI n'aurait pu abattre Charles de Bourgogne.

La seconde est dans la paix que François Ier se hâta de signer avec les Suisses, à Genève, le 7 novembre 1515, sitôt après sa sanglante victoire de Marignan, les 13 et 14 septembre de la même année. François Ier allait jusqu'à payer 300 000 écus d'or aux Suisses pour les frais de leur campagne en Italie : le vainqueur remboursait le vaincu ! En échange, les cantons lui promettaient des troupes pour ses guerres.

François Ier mourut en 1547. Henri II, son second fils, en 1559. Aussitôt s'ouvrit la série des huit guerres civiles et religieuses qui réduisirent la France au néant. Après le règne, réparateur mais trop court, d'Henri IV, les troubles reprirent et ne cessèrent plus jusqu'à la majorité de Louis XIV.

Me laisserez-vous citer une stance de Malherbe dans sa « Prière pour le roi Henri IV allant en Limousin » — et il y alla en septembre 1605, escorté de quatre mille Suisses :

Un malheur inconnu glisse parmi les hommes,
Qui les rend ennemis du repos où nous sommes ;
La plupart de leurs vœux tendent au changement ;
Et comme s'ils vivaient des misères publiques,
Pour les renouveler ils font tant de pratiques,
Que qui n'a point de peur n'a point de jugement.

La nécessité pour la Couronne de lever des troupes chez les Suisses impliquait une politique à l'égard de ceux-ci.

Le 18 novembre 1663, Louis XIV l'a définie lui-même dans sa réponse au chef de l'ambassade helvétique, le bourgmestre de Zurich Waser, qui était venu à Paris pour le renouvellement de l'alliance ; ambassade qu'a rendue célèbre une tapisserie des Gobelins dont l'un des trois exemplaires est au Musée national de Zurich :

« Messieurs, je sais combien les soldats et officiers de votre nation ont contribué au succès de mes armes pendant ces dernières guerres, et je suis informé des services signalés qu'ils ont souvent rendus aux rois mes prédécesseurs. Cela vous doit tenir persuadés de l'estime que je fais de votre valeur et de la satisfaction que j'ai de votre alliance. Je vous la rendrai le plus utile qu'il me sera possible, vous assurant que si quelqu'un voulait entreprendre de troubler votre repos et attaquer votre liberté, je les défendrai, non seulement par les secours portés par le traité, mais avec toutes les forces qu'il a plu à Dieu de me donner. »

La politique royale à l'égard des Suisses avait encore un second but : empêcher que les divisions intestines ne missent en péril l'existence de la Confédération.

« Les Français, écrit l'historien de Berne Richard Feller, obtinrent leurs plus grands succès par la réserve prudente qu'ils observèrent dans la lutte fratricide qui partageait la Suisse en deux camps religieux. L'alliance française est aussi vieille que la séparation confessionnelle. Quoique les rois de France fussent de fervents catholiques et combattirent la Réforme dans leur propre pays, ils se gardèrent bien de faire application de ce zèle religieux dans leurs rapports avec notre pays ; ils affirmèrent hautement le principe que l'alliance comprenait aussi bien les cantons réformés que les Etats catholiques. Bien loin de donner raison aux catholiques, ils témoignaient aux deux confessions une tolérance impartiale, et leurs représentants avaient pour principale consigne d'adoucir les oppositions et de faire leur possible pour abréger les guerres religieuses devenues inévitables. C'est grâce à la France que la haine religieuse n'eut chez nous que de rares déchaînements, lesquels, quoique violents, n'eurent que peu de durée... L'alliance française développa à cette époque ses meilleurs effets. Ce fut l'un des rares facteurs de cohésion qui maintinrent l'ancienne Confédération. »

II

Ces Suisses au service du roi de France, quelle était leur situation ?

Je commencerai par citer le serment que prononçaient les gardes-suisses, premier régiment permanent, dont la formation date de 1616. Ce régiment appartenait, avec les gardes-françaises, à la Maison militaire du roi.

Voici le serment :

« Comme nous tenons de Dieu notre être et toute notre substance et que nous ne pouvons rien sans Lui et sans le secours de Sa grâce, nous devons l'avoir toujours présent à nos yeux. Il doit être le but principal de nos services et l'unique objet de nos adorations.

» Vous jurez devant Dieu, par le Christ notre Seigneur, de conserver l'honneur de la nation suisse, d'avoir sans cesse devant les yeux sa gloire et son avantage, d'être obéissants et fidèles au Corps helvétique, à vos supérieurs, à Sa Majesté le roi de France et de Navarre que vous servirez loyalement, de toutes vos forces, tant que votre serment vous attachera à son service. »

Le texte de ce serment, remarquable par son rythme et son ordonnance, nous fait voir qu'il s'agit d'un acte religieux, selon la tradition de tous nos anciens pactes. Il y a en réalité trois serments. Le premier, le plus accentué, le plus explicite, est le serment prêté à la nation suisse, ce Corps helvétique dont le régiment des gardes était le symbole, puisqu'il était formé de soldats des deux confessions et de tous les cantons et alliés, y compris Genève. Le deuxième est prêté aux supérieurs : c'est proprement le serment au drapeau. Le troisième et dernier est le serment au roi.

Le serment des gardes-suisses servit de modèle aux autres régiments.

La croix sur laquelle on jurait était la croix blanche qui traversait toutes nos bannières flammées.

Les régiments au service royal avaient le privilège unique d'être exterritorialisés. Ils servaient sous leurs propres drapeaux. La Diète s'était réservé le droit de les rappeler en tout temps et même de leur interdire de prendre part à telle ou telle campagne. Ils restaient soumis aux lois de leur pays. Chaque régiment avait son grand juge, le



Le lieutenant-général François de Reynold

plus important de ces magistrats militaires étant celui des gardes.

Ce privilège était celui auquel les Suisses tenaient le plus et qui agaçait le plus les Français, à commencer par le roi Louis XIV. Je cite un exemple qui fit jurisprudence.

Un soldat de la compagnie d'Erlach au régiment des gardes-suisses avait commis un larcin dans le château de Versailles. La police française, soit les agents du Châtelet, l'avait arrêté et mis en prison. Le commandant du régiment des gardes, qui était en cette qualité le représentant de tous les Suisses, le lieutenant-général François de Reynold, protesta auprès de Louis XIV. A la date du 23 novembre 1675, le roi lui répondit en ces termes :

« J'ay esté fâché d'apprendre qu'un Soldat de la compagnie Derlack, au régiment de mes Gardes-Suisses, ayant esté arrêté pour vol par lui commis en ma propre maison, les officiers du Chastelet Lui ont fait son procès pour ce sujet et ont rendu même contre lui un jugement de condamnation ; et quoique cela ne soit arrivé que par inadvertance de la part desdits officiers du Chastelet, et faute que ledit Soldat leur ait esté redemandé ; cependant j'ay esté bien aise de vous écrire cette lettre pour vous dire, que ne prétendant point qu'il soit donné en aucune façon atteinte aux Privilèges que j'ay confirmés en faveur de la Nation Suisse, et qui lui ont été accordés par les Rois mes Prédécesseurs, mon intention est que ce qui vient d'arriver à l'égard dudit Soldat de la Compagnie Derlack, ne tire à nulle conséquence, ni que par là aucun de mes tribunaux puisse établir un nouveau droit de connaître des affaires des Suisses qui sont à ma solde, à moins qu'il n'intervînt un ordre particulier de moi. »

Malgré l'amitié personnelle qu'il éprouvait pour François de Reynold, avec lequel il aimait à se promener dans les allées de Versailles, Louis XIV avait reçu avec humeur la protestation : la réponse qu'il était obligé de lui faire le montre bien. Mais on se tromperait fort si l'on se figurait que les Louables Cantons n'ont cessé de courber l'échine devant le roi. Lorsque, dès 1679,

il fit construire la forteresse de Huningue, dont les canons pouvaient prendre Bâle sous leurs boulets, les Suisses eurent peur. Lorsque, la même année, il montra son intention d'occuper Genève, les deux alliés de la cité calviniste, Berne et Zurich, envoyèrent au roi deux plénipotentiaires pour lui faire savoir que l'occupation de Genève serait considérée comme un « casus belli » ; le roi ne les reçut point, mais la démarche lui fit une impression suffisante pour l'empêcher d'exécuter son projet. Enfin, lorsque, au mois de février 1668, Louis XIV occupa la Franche-Comté, ce qui le mettait sur le Jura, ce voisinage inquiéta les Suisses qui prirent des mesures militaires. Il résulta de ces faits que le roi ne put plus compter que sur son alliance avec les cantons catholiques.



Officier et garde des Cent Suisses à Versailles

III

Lorsque, le 18 novembre 1663, fut jurée à Paris, en la cathédrale de Notre-Dame, l'alliance entre Louis XIV et les Suisses, les Parisiens furent étonnés de voir passer un cortège d'hommes barbus, aux cheveux rasés, vêtus comme on l'était encore dans les cantons au début du XVII[e] siècle.

Le traité juré, les barbes disparurent et les cheveux s'empéruquèrent.

Que s'est-il passé ? Remontons en arrière.

Durant l'époque héroïque de leur histoire, du XIII[e] siècle au début du XVI[e], les cités et pays suisses nous donnent le spectacle audio-visuel d'une irruption dans l'histoire d'Europe de jeunes guerriers que leurs victoires inattendues en Bourgogne, en Italie du Nord et en Souabe ont fait surnommer les dompteurs de rois. Mais après cet été rouge et or, la Suisse s'estompe au XVII[e] siècle dans une grisaille de novembre. La Suisse a froid. Elle tire sur elle les verrous compliqués de la vieille demeure dans laquelle elle s'enferme, près de son poêle bien chauffé, pour faire ses comptes péniblement, avec une couverture sur ses genoux.

Cette vieille demeure, n'allons point nous imaginer qu'elle fût laide et vide. Au contraire, elle avait sa beauté. Elle se présentait pleine de meubles façonnés par les artisans du village, de coupes et de plats ciselés par les orfèvres de la ville. Encore toute médiévale, elle nous rappelle ces vers de Joachim du Bellay dans les « Regrets », quand il évoque son passage chez les « Souisses » :

> La terre y est fertile, amples les édifices,
> Les poelles bigarrez, et les chambres de bois,
> La police immuable, immuables les loix,
> Et le peuple ennemy de forfaicts et de vices.

Tout à coup, la porte de la maison médiévale s'ouvrit, et la culture française entra.

Elle eut pour introducteurs des colonels suisses qui avaient habité Paris ou Versailles et s'étaient fait construire, pour y prendre une glorieuse retraite, des palais de style français jusque dans nos vallées alpestres.

A leur suite, vers le milieu du XVII[e] siècle, la culture française s'installa chez les Suisses, avec mesure et discrétion. Elle savait combien ce petit monde encore gothique était réfractaire aux changements et méfiant à l'égard de toute nouveauté. La culture française n'entra point dans la vieille demeure pour la démolir, mais pour la rénover. Elle ouvrit les fenêtres pour changer l'air qui sentait le renfermé, et les élargit pour que la vue s'étendît jusqu'au lac et aux montagnes ; mais elle ne toucha point à ces petits vitraux armoriés qui rappelaient les mariages et les alliances de la

famille. Elle refit la façade et construisit des ailes pour agrandir la maison en château ou en hôtel, en équilibrant l'architecture ; mais elle conserva les grands toits faits pour supporter la neige. Elle partagea en salons la longue salle où, l'hiver, la famille se réunissait devant le feu, avec les servantes et les valets, pour filer, casser des noix, boire de la bière brune ou du vin acide, en chantant des lieds gutturaux. Elle fit enlever les planchers rugueux et poser, à la place, des parquets luisants où les rayons du soir mettaient des reflets roses. Elle ordonna de monter au grenier quelques meubles, trop rustiques ou trop lourds, qu'elle remplaça par des sièges et des fauteuils commandés à Paris ; mais elle se garda bien de démonter ces monuments qu'étaient les poêles de faïence, dont les carreaux racontaient la Bible ou les victoires des Confédérés. Elle donna du travail, sur les nouveaux modèles qu'elle avait apportés, aux ferronniers, aux verriers, aux menuisiers et aux tisserands. Grâce à elle, la Suisse, qu'elle mit à la mode en France, devint plus lumineuse et plus aimable. Les Suisses eurent du goût et leurs femmes de l'élégance. Et l'on s'aperçut qu'elles étaient jolies.

IV

Retournons une dernière fois chez les Suisses de France : ces Suisses en habits rouges, comment vivaient-ils et que pensaient-ils là-bas ?

Si attachés qu'ils fussent au roi, au point d'avoir pour lui un véritable culte, les Suisses se sentaient étrangers au milieu des Français. Ils gardaient leur quant à soi, ne se mêlaient guère aux populations. Ils bénéficiaient, il est vrai, de privilèges que ne possédaient point les autres corps étrangers de l'armée royale. Mais ces privilèges économiques ou juridiques leur valaient des jalousies et des hostilités dont ils souffraient. Le mal du pays faisait chez eux des victimes : suicides ou désertions. C'est pourquoi, dans le régiment des gardes, le chant du Ranz des vaches était interdit. On ne leva l'interdiction que la veille du 10 août, puisque ces soldats savaient qu'ils allaient le lendemain mourir.

Plus intéressant pour nous que les soldats, quelle que fût leur bravoure, était le corps d'officiers.

Avec lui, nous sommes en présence d'une élite non militaire seulement, mais morale. On les estimait pour leur sérieux autant que pour leur vaillance. On avait confiance en eux. Mais soit à l'égard des Français, soit à l'égard des Suisses de Suisse, ils se trouvaient dans une situation difficile. Les Français les admettaient parfois à la Cour ou dans les salons ; encore leur faisaient-ils sentir leur infériorité. Les jeunes, enseignes, lieutenants, capitaines, avaient la bourse plate. Là-bas, leurs familles s'astreignaient à des économies de bouts de chandelles pour qu'il leur fût possible de revêtir ces beaux uniformes qui coûtaient si cher, surtout celui des gardes : ne fallait-il pas qu'ils fussent en état de paraître, d'être présentés ? Ils avaient tôt fait d'adopter les manières et la politesse françaises. Peu mondains, cependant, parce que timides, ils employaient leurs loisirs à embellir leur esprit. Ils pratiquaient la musique, le dessin, la peinture. Quelques-uns d'entre eux furent de vrais artistes, au point que l'on pourrait parler d'une école. Plusieurs furent des érudits, quelques-uns des écrivains.

Si éloignés qu'ils fussent de leurs cantons, nos officiers restaient des patriotes fervents et inquiets. Ils aimaient la Suisse avec une ferveur accrue par la distance, mais leurs compatriotes leur donnaient de l'angoisse. La vénalité qui régnait chez bien des magistrats en quête de pensions ou de colliers d'or les indignait. La corruption des mœurs qui s'étendait jusque dans le peuple les affligeait. Les divisions entre Confédérés leur faisaient peur.

Que souhaitaient donc ces jeunes officiers, et avec eux la plupart de leurs chefs ? Non une révolution, mais une régénération. Ils se trouvaient ainsi d'accord avec l'élite intellectuelle qui allait se former en Suisse vers le milieu du XVIIIe siècle.

CONSCIENCE DE LA SUISSE : L'HELVÉTISME

GENÈSE DE L'HELVÉTISME

Vers le milieu du XVIIIe siècle, le deuxième de l'époque patricienne, nous voyons tout à coup éclater un printemps de l'esprit. Toute une floraison d'œuvres va faire de notre pays une des nations créatrices de la pensée moderne.

I

Ce phénomène, pour inattendu qu'il nous paraisse, n'a cependant rien d'une génération spontanée. Au contraire, il s'est incubé, préparé.

Chercher son origine dans ce que nous appelons aujourd'hui l'idée suisse, voilà qui serait commettre un anachronisme. Pour vous l'expliquer, je vais revenir avec plus de précision sur l'histoire de ces deux mots : les Suisses, la Suisse.

Au commencement, il n'y avait, ni les Suisses, ni la Suisse ; il n'y avait que Schwytz et les Schwytzois. Les deux victoires du Morgarten et de Sempach avaient révélé en eux des guerriers effrayants, invincibles : « Swizeri immanes », disait Jean de Winterthour. Dès lors, outre-Rhin, dans les Allemagnes, on étendit leur nom à tous les Confédérés, non sans lui donner un sens injurieux où il entrait de la peur et de l'aversion. On étendit ensuite à tout le pays des Confédérés le nom de Schwytz.

Les deux noms donnèrent en France Suisses et Suisse. Mais dans les cantons on n'alla point jusqu'à parler d'une Confédération suisse, d'une « schwyzerische Eydtgenossenschaft ». Les bourgeois des villes, les Bernois en particulier, se refusaient à passer pour des Schwytzois. Bref, ce ne fut point avant l'Acte de Médiation, en 1803, que l'appellation Confédération suisse devint officielle. Restait à faire une distinction orthographique entre Suisse et Schwytz. Jean de Müller s'en chargea : Schweiz et Schwytz.

Il résulte de cette explication qu'il ne faut point chercher dans ces deux noms : les Suisses et la Suisse, le germe d'un sentiment national.

Où se trouvait-il alors ? Dans la politique.

Dès l'accord des Waldstaetten avec Zurich, en 1356, une infirmité congénitale se manifesta : la faiblesse du système d'alliances. Elle empêchait la force militaire d'atteindre ses buts ou de garder les positions qu'elle avait conquises. L'écart entre la force militaire et la faiblesse politique s'élargissait après chaque victoire. La cause en était la désunion des Confédérés, désunion dont l'une des raisons était l'absence d'un organe fédérateur. Il y avait bien les diètes : chacune d'elles démontrait par son insuffisance la nécessité d'un tel organe.

De là naquit, dans l'esprit d'une élite, l'idée d'une réforme. On ne songeait point à supprimer les diètes, mais on voulait augmenter leurs pouvoirs et les doter d'un centre permanent de travail et de liaison, afin d'assurer la continuité.

L'insuffisance politique des Ligues de la Haute-Allemagne, voilà qui donna naissance, par une réaction naturelle, à un sentiment d'appartenance commune. Ce n'était pas encore un sentiment national, mais cela devait y conduire.

Encore, ce sentiment d'appartenance commune, fallait-il l'exprimer.

Par quels moyens d'expression ? La littérature.

Une littérature en deux langues : le latin et l'alémanique.

Jamais la Suisse alémanique ne fut un pays barbare, grossier, sans culture. Jamais elle ne connut la stérilité intellectuelle.

La Suisse alémanique a reçu sa culture du grand foyer que fut, dès l'époque de Charlemagne, le couvent de Saint-Gall. Cette culture n'était point latine exclusivement. Pour les besoins de son apostolat, l'Eglise germanique s'était faite la conservatrice des légendes épiques et des traditions populaires. Elle avait employé la langue et la métrique de l'ancienne poésie pour produire des œuvres comme le « Heliand », cette épopée qui transpose la vie et l'enseignement du Sauveur dans la Saxe féodale. Inversement, la culture latine ayant pénétré jusqu'au sommet de la société germanique, on rencontre dans les monastères et parfois dans des cours des esprits romanisés qui se révèlent capables de composer en latin des œuvres originales. Le poète des séquences, Notker le Bègue, et le poète du « Waltarius », Eckhart, tous deux moines de Saint-Gall, sont des Alémannes, l'un de Thurgovie et l'autre de Gossau.

On arriva donc à un développement parallèle du latin et de l'alémanique, ce qui me fait rappeler en passant que le pacte de 1291 est rédigé en latin.

Je résume :

Le premier chapitre de l'histoire littéraire en Suisse alémanique, c'est l'abbaye de Saint-Gall qui l'a écrit. Le deuxième, c'est la société féodale : je pense ici aux « Minnesinger », ces poètes de l'amour courtois qu'a produits notre pays : par exemple le baron Rodolphe d'Ems. Le troisième, les Suisses l'ont écrit eux-mêmes à la pointe de leurs piques : les chants de guerre.

La médiévité cependant s'épuisait. C'est l'humanisme qui a rajeuni et c'est la Réforme qui a stimulé la vie de l'esprit, l'humanisme dès le XVe siècle, la Réforme dès le XVIe. Suivons ces deux lignes de force : nous allons y découvrir ce que nous cherchons.

II

L'écrivain à qui nous ferons appel vous est sans doute inconnu : Albert de Bonstetten.

Albert appartenait à une famille de dynastes qui s'était acquis la bourgeoisie de Zurich. Né vers 1442, il était entré au couvent d'Einsiedeln. Il en sortit durant quelques années pour étudier aux universités de Fribourg-en-Brisgau, de Bâle et de Paris. Il en rapporta dans son monastère l'humanisme.

Albert de Bonstetten entretenait une correspondance avec les plus grands de son temps. Sans jouer de rôle politique, il était en relation avec les empereurs Frédéric III et Maximilien, avec le pape Sixte IV, avec le doge de Venise, avec le roi de France Louis XI. Il accumula les titres et dignités : comte palatin, chapelain et confesseur de l'empereur, docteur en droit canon avec la faculté de désigner lui-même dix autres docteurs, et doyen du couvent d'Einsiedeln. Il mourut vers 1504.

Ce grand personnage a rendu à la Suisse des services que la Suisse a oubliés. Elle lui doit une chronique des guerres de Bourgogne, une vie de Nicolas de Flue et une description, la première du genre, à laquelle je vous demande la permission de m'arrêter.

La « Descriptio Helvetiae » de Bonstetten est dédiée au roi Louis XI. Elle date de 1481, quelques années après les victoires écrasantes des Suisses sur le grand ennemi du roi de France. Ce que Bonstetten décrit à Louis XI, ce sont les huit cantons.

Dans son titre, il se qualifie lui-même d'« Helveto-Tigurinus », de Zuricois d'Helvétie. Pour un humaniste, Helvétie était un terme noble et Suisse ne l'était pas. Il existe donc une Helvétie à laquelle appartiennent les huit cantons. Ceux-ci, notre humaniste leur donne le nom politique de Confédérés de l'Alémannie supérieure, soit les Ligues de la Haute-Allemagne.

Bonstetten part du cosmos. Il commence par y placer la terre. Il passe ensuite à ses trois divisions : l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Enfin, il situe les huit cantons en Europe : la Suisse est en Europe, n'est-ce pas ?

En Europe, les terres des Confédérés sont comme un cœur et comme un point médian, « tanquam cor et punctus medius ». Ces terres sont les Alpes qu'ils possèdent depuis un temps immémorial.

Les Alpes, Bonstetten les appelle la montagne royale, « Regina mons ». C'est autour d'elles que s'ordonnent toutes les terres de l'Europe : de là son titre de reine. C'est également autour d'elle que Bonstetten dispose les huit cantons. Il se sert pour cela d'une figure géométrique. Et cette fois nous arrivons à la description proprement dite.

Notre humaniste patriote décrit les cantons les uns après les autres, à commencer par le sien, Zurich, dont il fait un long éloge. Ensuite vient Berne. Il admire la ville si bien entretenue, où l'on peut se promener à pied sûr, mais il constate que le peuple parle un langage grossier. Après Berne, il s'arrête à Lucerne, le canton le moins belliqueux de tous, celui qui, davantage que sur les armes, compte sur les ambassades et les négociations. Sur les cantons montagnards, il est plus bref.

Le but de Bonstetten est de présenter au roi Louis XI les forces des Suisses. Zurich peut mobiliser 10 000 hommes ; Berne, environ 20 000 ; Lucerne, plus de 9000 ; Uri, 3000 ; Schwytz, environ 4000 ; Unterwald, 3000 ; Zoug, 2000, et Glaris, 3000. Au total, 54 000 hommes, ce qui n'a rien d'exagéré quand on connaît l'organisation militaire des Confédérés.

Bonstetten insiste aussi sur la force physique des Suisses et notamment des Schwytzois dont il déclare qu'ils ont des corps formidables, « immania », qu'ils sont pleins de vigueur et n'ont jamais été vaincus. Cette invincibilité est chez lui un leitmotiv. Il termine en effet sa description en affirmant que le peuple des Confédérés est invincible à la guerre, « insuperabile bello ».

La nature intéresse Albert de Bonstetten plus que l'histoire. Sa description d'Uri lui fournit l'occasion de composer sur le Saint-Gothard un morceau de bravoure où il

déploie toute sa virtuosité en langue latine, ce qui est proprement humaniste. Il évoque cette montagne aux rochers durs, aux antres où les vents et les tempêtes s'engouffrent avec une retentissante rumeur, en faisant frémir les montagnes environnantes. Le royaume d'Eole, « Aeoli regnum », c'est le Saint-Gothard.

III

Bonstetten rédigeait sa description l'année où se tenait le Convenant de Stans. Les Confédérés étaient à la veille de la guerre intestine. Le compromis de Nicolas de Flue, ce Nicolas dont Bonstetten est le premier biographe, maintint la suprématie des huit cantons, afin d'assurer un équilibre précaire entre les cantons montagnards et les cantons villes.

C'est à cette heure où la Suisse fut sur le point de disparaître qu'une élite, dont faisait partie Bonstetten, entreprit des efforts pour éviter la guerre et pour affermir le lien fédéral. Le Convenant de Stans renfermait les éléments d'un droit public. Il n'aurait pas manqué de se développer dans le sens d'une confédération véritable, fondée sur des diètes régulières, elles-mêmes dotées d'un organe permanent, si le grand malheur n'était point arrivé : la scission religieuse.

Lorsque l'accord fut conclu à Stans, toutes les cloches du pays sonnèrent. Cela prouvait que le peuple lui-même avait un sentiment très fort de l'appartenance commune. Malgré la scission religieuse, ce sentiment persista.

Bonstetten vient de nous le montrer : la ligne de l'humanisme s'est dirigée tout de suite vers la nature alpine et vers l'histoire qu'elle dégagera peu à peu de la simple chronique. Suivons maintenant la ligne de la Réforme.

Il est certain que, des deux confédérations opposées, celle des réformés a manifesté avec plus de force que l'autre le sentiment de l'indépendance nationale. C'est donc chez les réformés que nous voyons ce sentiment s'exprimer littérairement.



Ulrich Zwingli

Celui devant lequel je m'arrêterai est Zwingli.

Ulrich Zwingli était un montagnard. Il était né en 1484 à Wildhaus, le village le plus haut situé du Toggenbourg. Il se trouvait donc sujet du prince-abbé de Saint-Gall. Comme il se destinait à la prêtrise, il fit des études classiques puis des études théologiques. Il connaissait Aristote et Platon, mais ses préférences allaient à Sénèque dont le stoïcisme le marqua. Il apprit le grec tout seul. Ce qui prouve qu'au moins au début la ligne de l'humanisme et celle de la Réforme s'entrelacent.

Avant Marignan, Zwingli était fier des Suisses, de leur vaillance, de leurs victoires. Il les croyait invincibles, lui aussi. Marignan fut pour ce patriote un effondrement. Il voulut approfondir les causes de la défaite. Il les découvrit sans peine dans le mercenariat et l'or étranger, comme on disait. Il constatait en même temps la décadence morale de ses compatriotes et la déchéance de l'Eglise. Le politique et le religieux s'associèrent en lui. En même temps qu'il voulait réformer l'Eglise, il voulait réformer la Suisse. Déterminer les droits politiques d'après la grandeur et l'importance des cantons, établir un pouvoir fédéral en état de gouverner : tel était son programme. Zwingli, qui avait en haine les cantons catholiques et en particulier les Waldstaetten, entendait assurer la prédominance de Berne et de Zurich dans la Confédération. Il dépassait les temps par sa pensée, il tenta de les dépasser par son action, et c'est ce qui le perdit.

Il n'en reste pas moins qu'avec Zwingli c'est l'idée suisse qui s'exprime pour la première fois.

Après lui, les luttes confessionnelles, sans s'apaiser encore, perdirent de leur violence. C'est alors que l'inquiétude qu'elles avaient éveillée dans l'élite protestante elle-même s'exprima. Elle s'exprimait aussi dans l'élite catholique, mais avec un sentiment de défensive et de la timidité. Cependant, cette coexistence était le prélude à un rapprochement.

Mais voici l'important :

Zurich devint le foyer de ce mouvement préhelvétique. En même temps il devenait, non seulement pour la Suisse mais pour l'Allemagne, un centre de vie intellectuelle et de production littéraire.

Zurich était aussi, avec toute la Suisse protestante, un foyer d'opposition à l'influence française. L'antistès Jean-Jacques Breitinger, ce pasteur homme d'Etat, ce partisan de Gustave-Adolphe, le montra bien. Je le nomme parce que dans sa descendance il y aura au XVIIIe siècle un autre Jean-Jacques Breitinger, l'ami et le second de Bodmer.

Après l'effervescence des luttes confessionnelles, la Suisse entra, nous le savons, dans ces années de faiblesse et de misère qui devaient rendre nécessaire le régime patricien. La vie intellectuelle entra en même temps dans une période stérile. Les écrivains que l'on pourrait citer, il n'est qu'un mot pour les définir : des « philistins ». Ils ne sont pas sans intérêt, s'ils sont sans talent. Ils nous apprennent au moins deux choses : par leur médiocrité la nécessité d'une littérature véritable et par leur originalité foncière ce que cette littérature pourrait être et, de fait, ce qu'elle sera.

LA RÉACTION CONTRE LES INFLUENCES ÉTRANGÈRES

Idée d'une appartenance commune, nécessité de renforcer le lien fédéral, volonté de réagir contre les influences étrangères, idée enfin de la Suisse : cette longue et lente genèse, qui n'était pas seulement politique mais morale, la littérature seule pouvait l'exprimer.

Cette littérature existait depuis le haut Moyen Age, elle existait avant la Suisse. Mais ce qui faisait encore défaut, c'était la conscience de la Suisse, l'helvétisme.

Helvétisme : ce mot je ne l'ai point inventé, je l'ai découvert.

Où ?

Dans Littré, avec cette définition : « Locution en usage chez les Suisses de la Suisse française. » Le Dictionnaire de l'Académie ayant expulsé l'helvétisme de ses colonnes, il s'est réfugié dans le Grand Larousse qui précise Littré en ces termes : « Façon de parler propre aux habitants de la Suisse française. »

J'ai recueilli le mot pour lui donner une signification plus large que celle d'une façon de parler : une façon de penser.

I

On ne se définit qu'en s'opposant. A quoi donc l'helvétisme s'est-il opposé ? Aux influences étrangères.

La Suisse a toujours eu besoin des influences étrangères, des apports étrangers, soit pour sa vie intellectuelle, soit pour sa vie économique ; c'est un lieu commun de le dire. Mais un moment arrive où ces influences trop fortes et ces apports trop lourds écrasent et dénaturent son génie propre. Ils tournent alors au danger national. Nous le constatons aujourd'hui plus qu'autrefois.

Au XVIIIe siècle, en Suisse, les influences étrangères avaient atteint la cote d'alarme.

De Môtiers-Travers, le 20 janvier 1749, Rousseau écrivait au maréchal de Luxembourg cette lettre éclairante :

Parlant des Suisses qui reviennent de l'étranger, il constate qu'« il en rentre assez pour corrompre tout ce qui reste par l'imitation des usages des autres pays et surtout de la France, qui a plus de troupes suisses qu'aucune autre nation. Je dis corrompre sans entrer dans la question si les mœurs françaises sont bonnes ou mauvaises en France, parce que cette question est hors de doute quant à la Suisse, et qu'il n'est pas possible que les mêmes usages conviennent à des peuples qui, n'ayant pas les mêmes ressources et n'habitant ni le même climat, ni le même sol, seront toujours forcés de vivre différemment. »

La réaction s'imposait.

Au début elle était le fait du clergé protestant et des vieux conservateurs. Les uns et les autres — et souvent les uns sont les mêmes que les autres — se dressent contre la politique de Louis XIV, la révocation de l'Edit de Nantes, les capitulations militaires, les sots imitateurs des modes françaises et cette corruption des mœurs qu'ils voyaient s'étendre autour d'eux.

Tout à coup, le vent change. Ce sont les jeunes gens qui prennent la tête de la réaction. Ils vont bientôt la transformer en action. Les jeunes sont toujours forts lorsque, sans se mettre à la suite, ils reprennent la continuité. Ils sont forts parce que ce qui était négation chez les vieux devient création chez eux.

L'intermédiaire entre les vieux et les jeunes est le patricien bernois Béat de Muralt (1665-1749), ancien officier au service de France. Il a donné à la réaction sa première expression en 1725 dans ses « Lettres sur les Anglais, les Français et les voyages ». Je résume sa pensée : « Suisses, mes compatriotes, n'imitez pas les Français; imitez plutôt les Anglais, mais vous seriez sages de n'imiter personne, de rester chez vous et de vous mettre à l'école de la nature. »

Muralt est féroce pour les Français et pour leur bel esprit. Il fourre dans le même sac Corneille et Voiture, Molière et Scarron, Racine et Sarasin. Il déclare que la réputation de Boileau est usurpée. Il n'épargne que Fénelon, La Rochefoucauld, La Fontaine et La Bruyère : choix significatif pour le moraliste, le piétiste qu'est Muralt. Et il n'y va pas de main morte quand il profère ses jugements sur les autres : tous des charlatans.

Il est amusant de constater le succès que ses « Lettres » eurent auprès des Français eux-mêmes. Son parti pris est évident. L'abbé Desfontaines n'a point tout à fait tort, lorsqu'il reproche à Muralt d'insinuer « que toutes nos vertus viennent de nos vices, comme il insinue que tous les vices des Anglais viennent de leurs vertus ». La critique

Béat de Muralt

parisienne, habituée à imposer au monde son goût et sa doctrine, fut étonnée de l'audace de cet Helvétien. Cet étonnement fit la renommée de Muralt. On trouvait son style barbare, mais original. On voyait en lui un vrai Suisse, Anglais et Français en même temps. Voltaire l'a lu avant d'écrire ses « Lettres anglaises », Rousseau a subi son influence ; à un moment donné, les « Lettres » ont été son livre de chevet.

Muralt fut le premier écrivain suisse qui sut piquer la curiosité des Français. Il a marqué sa place dans l'histoire de l'influence anglaise en France au XVIIIe siècle. On a beaucoup écrit sur lui.

II

Parmi ceux qui ont subi l'influence de Muralt se range Albert de Haller.

Haller est né en 1708. A cette date, Muralt avait quarante-trois ans. Comparé à lui, Haller est donc un jeune.

Ce qui rapproche ce jeune et ce vieux, c'est qu'ils sont Bernois et patriciens l'un et l'autre. L'un et l'autre aussi sont dans l'opposition, dirions-nous aujourd'hui. Ils n'en appartiennent pas moins à la même société restreinte. Muralt est un piétiste, Haller, un chrétien plein de piété. Ce qui les rapproche encore, c'est leur patriotisme bernois qui fut chez Haller aussi intense que son sentiment religieux est profond.

Que Haller ait lu Muralt, cela ne fait aucun doute. Lors de son voyage en Angleterre en 1727, il a emporté les « Lettres » dans ses bagages. Un passage de Muralt l'a surtout frappé :

« Les Gens sensés, qui ont vu les Mœurs étrangères, le Luxe et la vie licencieuse de la Jeunesse s'introduire parmi nous, ont prévu dès lors la ruine de la Nation, et l'ont prédite ; et ceux qui aujourd'hui voient toutes ces choses portées au plus haut point où elles puissent monter, s'en



Albert de Haller

souviennent et ne peuvent qu'envisager la chute de la Nation comme prochaine. Il y en a parmi eux qui ont de tristes pressentiments. »

Comment ne point rattacher à ce passage les deux satires que Haller a composées : « La corruption des mœurs », en 1731, quand il avait vingt-trois ans, et « L'homme du siècle », en 1734, quand il en avait vingt-six ?

La première, la meilleure, débute ainsi : « Dis-moi, patrie des héros, Helvétie ! comment le peuple d'aujourd'hui est-il parent du peuple ancien ? » Et Haller d'évoquer les héros de l'histoire bernoise. Ce qui l'amène à leur comparer les hommes de la Berne qu'il a sous les yeux. Ces hommes ne sont que des dégénérés. Le poète, qui a sans doute lu La Bruyère, en grave une série de portraits à la pointe sèche.

Je retiens celui d'Héliodore : « Ebloui par l'éclat de la France, il rougit de n'en être point l'esclave, méconnaît sa patrie, et fait parade du portrait du Roi. Il méprise tout ce que nos aïeux ont conquis dans le sang de l'Autriche. La liberté est une sottise, il raille l'étroitesse de nos frontières ; les lois sont bonnes pour les paysans, et paraître au Conseil est au-dessous de lui. Fuis donc esclave ! Un Etat libre exige des âmes libres, et celui qui veut être serviteur n'a pas le droit de commander aux maîtres ! »

« Comment, avec de tels hommes, le peuple pourrait-il être heureux ? »

Les deux satires nous montrent déjà combien Haller est plus cultivé que Muralt. Ce qui nous amène à nous demander quelle est son attitude à l'égard des Français et de la culture française.

Comme Muralt et Rousseau, Albert de Haller est l'ennemi du théâtre, cette école de corruption. A ses yeux, les œuvres de Corneille, de Racine et de Molière sont vaines et inutiles.

La sévérité de Haller à l'égard de Louis XIV et des classiques français s'explique par son patriotisme bernois et surtout son sentiment religieux. Le premier se sentait menacé par la politique de Louis XIV, le second était indigné par la révocation de l'Edit de Nantes. Mais expliquer n'est pas toujours excuser.

Haller, bien que poète, est surtout un savant, un homme de pensée. Ce qui l'intéresse, c'est le mouvement philosophique. Impitoyable à l'égard de Bayle, il est l'adversaire de Rousseau, pour lequel il éprouve tout de même une certaine indulgence. Un ami de Haller : Bonnet, le philosophe genevois, aurait voulu voir Rousseau au bout d'une corde ; Haller, plus indulgent, le laisserait écrire, mais sous le contrôle d'un corps censé de théologiens.

Le grand adversaire du Bernois est Voltaire. Il admire son génie. Il reconnaît sa maîtrise dans le domaine de la versification et de la langue. Mais la philosophie antichrétienne et déiste de Voltaire lui fait mal. Défendre contre lui le christianisme est pour Haller un devoir quotidien : Voltaire n'a-t-il point attaqué les Réformateurs, vilipendé Calvin ?

Haller avait de l'esprit : Voltaire s'en aperçut à ses dépens.

Il avait invité Haller à la première de « Zaïre », au théâtre de Montriond, à Lausanne. Quelqu'un demanda au Bernois son avis sur la pièce ; le Bernois répondit : « Je n'ai encore jamais vu donner un rendez-vous d'amour pour se faire baptiser. »

Une autre fois, Casanova s'était fait annoncer auprès de « l'illustre Monsieur le baron de Haller », comme on disait alors. Celui-ci le reçut à Bex où il dirigeait les salines : charge bien modeste pour un si grand savant. En prenant congé, Haller s'informa poliment sur le lieu où Casanova comptait se rendre après sa visite à Bex. « A Ferney, chez Monsieur de Voltaire. » — « Ah ! vous allez rendre visite à Monsieur de Voltaire. Il contredit les lois de la physique, il est plus grand de loin que de près. »

III

Il y avait alors à Zurich un jeune homme qui s'appelait Jean-Jacques Bodmer, un prénom très répandu dans les familles zuricoises.

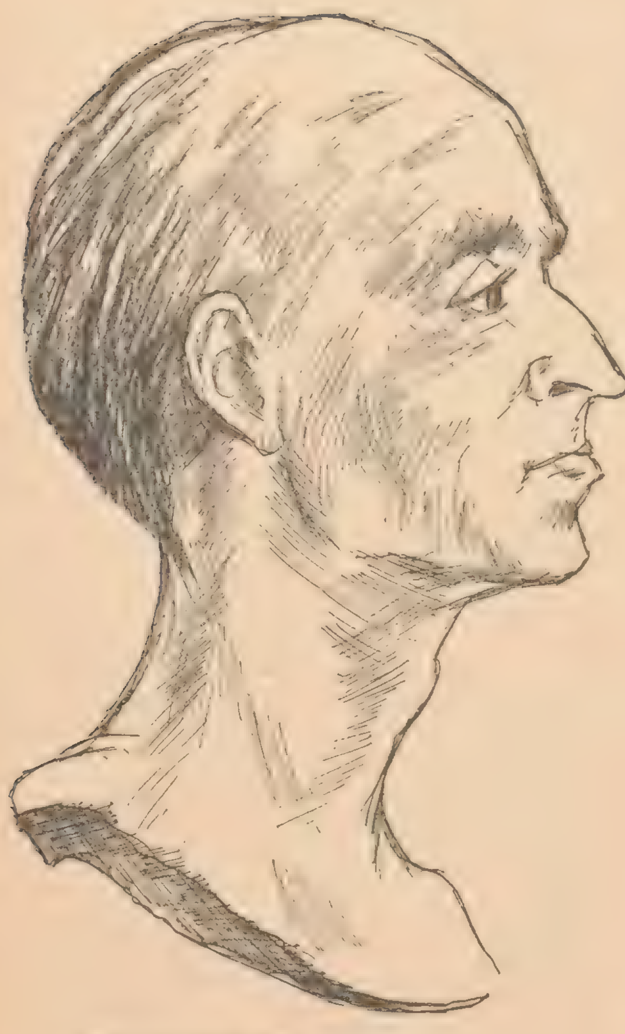
Les Bodmer étaient entrés en 1585 dans le Grand Conseil et en 1660 dans le Petit. Le père de notre Jean-Jacques était pasteur à Greifensee. Rien de plus paisible que cette bourgade. Elle se reflète dans un petit lac tranquille, au centre d'un calme paysage. Et cependant, c'est l'endroit où, en 1444, pendant la guerre de Zurich, le chef des Schwytzois, l'impitoyable Ital Reding, fit décapiter les quelques hommes placés là par la ville et qui avaient dû se rendre, après s'être défendus désespérément.

Le pasteur Bodmer élevait son fils avec une sévérité patriarcale. Mais il lui laissait assez de temps pour courir les champs et lire tous les livres qui lui tombaient sous la main.

Vif et combatif, sensible et primesautier, un peu superficiel, le jeune Bodmer avait de l'intelligence, de l'imagination et la passion de la lecture. Ses préférences allaient à la Bible, à l'Odyssée d'Homère et aux Métamorphoses d'Ovide. Il composait aussi des romans dans le goût des Amadis. S'il avait suivi la filière, il aurait été pasteur comme son père, ou bien il aurait dirigé l'importante librairie que possédait sa famille. Mais la vocation littéraire l'emporta.

A cette date, « Le Spectateur » du « vertueux M. Steele » et du « sage M. Addison », cet essai d'utiliser les journaux pour des fins éducatrices et moralisatrices, était à la mode en Europe. Jean-Jacques Bodmer, qui l'avait lu en traduction française, eut l'idée d'un « Spectateur zuricois » qui paraîtrait chaque semaine et dont la rédaction serait confiée à un groupe de cinq ou six jeunes gens.

Au retour d'un voyage en Italie, Bodmer mit son idée en programme. Le but de l'ouvrage serait de « rappeler d'exil la vertu, la politesse et leurs compagnes, la joie intérieure et la gloire », afin de combattre l'ignorance et le vice pour le plus grand bien de la patrie. Sans doute, on se heurterait à de gros obstacles : le goût des



Jean-Jacques Bodmer

Suisses est corrompu, leurs connaissances sont rares ; ils s'intéressent davantage aux expéditions des princes étrangers qu'aux choses de l'esprit. Malgré cela, les lecteurs ne feraient point défaut.

Dès les premiers jours de l'année 1721, l'organisation terminée, le travail commence. On abandonne le titre de « Spectateur zuricois » pour celui de « Discours des Peintres ». Sous la présidence, cela va sans dire, de Bodmer, la Société des peintres est constituée. Chaque membre prend pour pseudonyme le nom d'un artiste illustre. Bodmer est tour à tour Holbein, ou Dürer, ou Raphaël, ou Rubens ; son ami Breitinger, Carache, Angelo, Holbein, Dürer, Raphaël. Ces pseudonymes ne sont point choisis au hasard : nous trouvons là les noms des portraitistes les plus fameux en ce temps. Que veulent nos jeunes Zuricois, sinon peindre les vertus et les vices, les qualités et les vertus de leurs compatriotes ?

Cette revue de jeunes parut du jeudi 3 mai 1721 à fin janvier 1723 : deux ans à peine. Inutile de dire que les discours sont avant tout l'œuvre de Bodmer et de Breitinger.

Ce qui nous intéresse surtout dans ce recueil, c'est l'évocation de la société zuricoise dans la première moitié du XVIII[e] siècle. Mais un sentiment domine : le patriotisme suisse.

Observer les Zuricois ne suffisait point à Bodmer, il voulait encore réunir une collection de types de tous les cantons. On en dégagerait le caractère suisse, tel qu'il se distingue de tous les autres temps et de toutes les autres nations. C'est déjà l'idée d'une histoire que réalisera plus tard Jean de Müller.

L'irréductible ennemie des Peintres, c'est l'influence étrangère. Elle sévissait à Zurich où un certain snobisme s'est manifesté dès le Moyen Age. Leurs braves compatriotes, au lieu de s'attacher à ce qui pouvait polir leurs mœurs et affiner leur culture, n'avaient vu dans l'influence française, et aussi dans l'influence anglaise, que des modes, qu'ils avaient subies à la manière des enfants. Les Peintres gourmandent le jeune homme qui prend des leçons de danse, n'a de repos qu'il ne se procure les chaînes d'or, les tabatières, les bagues, les chapeaux et les perruques de Paris ou de Londres, et s'empresse, affublé de la sorte, de courir montrer à toutes les grandes villes le singe qu'il est et qu'il restera toujours. Le vêtement et la parure préoccupent beaucoup trop les esprits : le magistrat n'a-t-il point dû édicter une loi somptuaire contre la manie des dentelles ? « J'ai, dit Albert Dürer, observé qu'une haute perruque, un chapeau galonné, un habit écarlate et une épée au flanc donnent plus de poids à l'opinion d'un homme que toute la raison du monde. J'en ai fait l'expérience, en me promenant sur le grand pont avec mon ami Holbein ; il était vêtu de rouge : tous le saluaient. »

IV

Les « Discours des Peintres », comme les satires de Haller, nous montrent que la réaction contre l'influence française atteignait plus les imitateurs sots et superficiels des Français, que les Français eux-mêmes.

En réalité, nous sommes en présence d'une crise de conscience. Dans son grand ouvrage : « Jean-Jacques Rousseau suisse », François Jost l'a bien expliqué en parlant des outrances de Muralt et des sévérités de Haller :

« Il faut chercher la principale raison de cette rigueur dans la situation intellectuelle et politique de la Suisse d'alors, qui subissait en fait une crise où faillit sombrer son existence même. L'élite de la nation en discernait les causes avec une rare clairvoyance et elle en redoutait le tragique dénouement... Le régime de toutes les petites républiques fédérées ne se maintenait que grâce à la simplicité, à la pureté des mœurs de tous les citoyens, grâce à leur esprit civique, à leur attachement aux traditions d'indépendance vis-à-vis des puissances voisines. Sur une telle nation, pensait-on, l'influence de la France — celle de la Régence et de Louis XV — ne pouvait que s'avérer néfaste ; on ne se lassait de le répéter : cette influence représentait une menace pour la morale, partant une menace pour la liberté. »

La réaction contre l'influence française est une réaction protestante : Muralt, Haller, Bodmer sont des réformés. Mais voilà que cette réaction gagne les cantons catholiques. Celui qui, en 1758, lancera le plus vigoureux cri d'alarme sera un Lucernois : François-Ours de Balthasar.

LES POÈTES DE L'HELVÉTISME

Dans le mouvement de réaction contre les influences étrangères et d'abord contre l'influence française, il y avait un péril : la médiocrité, la stérilité.

La médiocrité conduit à la stérilité, quand il s'agit des choses de l'esprit. La réaction risquait donc de refouler le Suisse dans une neutralité de l'esprit où il aurait perdu sa raison d'être en essayant de défendre sa raison de vivre.

Mais, dans la même réaction, il y avait un stimulant.

Réagir, attitude négative, ne suffisait point : ce n'était qu'une opération de dégagement. Ce qui s'imposait, c'était d'exprimer dans les œuvres la conscience de la Suisse, sa raison d'être, son type fondamental.

Question d'hommes. Ils apparurent.

I

Le premier fut Albert de Haller.

Son passage de la réaction à la création s'est opéré dans l'intérieur d'un recueil de vers.

Ce recueil est intitulé avec modestie : « Versuch Schweizerische Gedichten » (« Essai de poésies suisses »). Dans sa préface, l'auteur s'excuse d'avoir composé ce recueil en allemand, une langue, dit-il, qui lui est étrangère. La langue littéraire de Haller était le français, sa langue savante, le latin, sa langue domestique, le dialecte bernois.

Un siècle plus tôt, Haller aurait écrit en dialecte. Sa poésie y aurait gagné. Le pur allemand le gêne aux entournures. D'édition en édition, il s'est appliqué à perfectionner sa langue et sa versification : elles sont restées lourdes. Ses vers ont vieilli. Ce qui n'a point vieilli, c'est l'inspiration.

Haller, qui n'appartenait à aucune école, voyait dans la poésie la seule forme capable d'exprimer de grandes pensées et de grandes inquiétudes. Car il a traversé une longue crise d'âme. Il en a souffert jusqu'à sa mort, étant l'un de ces hauts esprits qui savent souffrir lorsqu'ils pensent. Bien que l'expression directe leur fasse défaut, ses vers, lorsque l'on connaît son existence, portent l'empreinte du vécu.

Un deuil a dominé la vie et la pensée de Haller.

En 1731, il avait épousé la belle Marianne Wyss, fille d'un commerçant. Il la perdit en 1736, dès son arrivée à Gottingue. Cette mort, cette séparation, réveilla les angoisses morales que ce grand mélancolique était parvenu à dominer. Il avait chanté son amour en des vers français qui ne sont pas plus mauvais que tant d'autres à cette époque ; il a célébré cette mort en des vers allemands qui nous émeuvent encore :

Ah ! je t'ai aimée de tout mon cœur,
bien plus que je ne te l'ai jamais dit,
plus que le monde ne pourrait le croire
et plus que je ne l'ai cru moi-même.
Souvent, lorsque je t'embrassais avec transport,
mon cœur se mettait à trembler et me disait :
« Comment ? Si tu allais la perdre un jour ! »
Et en secret je commençais à pleurer.

Les poèmes didactiques de Haller seraient morts avec le genre si sa pensée ne les animait encore. Cherchons-la.

Comme penseur, Haller se situe entre le dogmatisme du XVIIe siècle et le rationalisme du XVIIIe. Il a renié Descartes et le cartésianisme pour établir sa philosophie sur l'expérience. Il sait que la science consiste autant dans le doute que dans la vérité. Sur l'utilité des hypothèses, nous lui devons des pages qui sont un chef-d'œuvre de prose scientifique. Une hypothèse est pour lui, non une affirmation, mais un point de départ, une méthode. La science même n'est point à ses yeux une fin en soi, mais un moyen de parvenir à la vérité et, par la vérité, de rendre les hommes heureux et meilleurs.

Haller est un optimiste de pensée, comme son maître Leibnitz, mais un pessimiste de tempérament. Son esprit demeure inquiet. Dans ses poèmes, il se pose les grandes questions qui le tourmentent : l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la vie, le mal, la mort.

L'inévitable mais nécessaire conflit entre la science et la foi est la source de la pensée hallérienne. La foi triomphe à la fin, parce que le doute et la science l'ont obligée de se reprendre, de se vérifier, de s'approfondir. Elle triomphe pour deux raisons. L'une est la faiblesse de ses adversaires, les ignorances et la superficialité d'un Voltaire. L'autre est la confusion, le désordre, le malheur dans lesquels serait plongé le monde si le christianisme disparaissait.

Ces grands poèmes ont un caractère universel. Ne trouve-t-on donc rien de suisse en eux ? « L'Origine du mal » débute par la vue que l'on a du Gurten, cette colline en forme de socle qui domine la ville de Berne, et ce début est un panorama ensoleillé. Il y a l'évocation des forêts dans le fragment sur l'Eternité, œuvre inachevée que l'on a comparée au torse d'un Hercule et où l'on sent passer le vertige de l'infini. Il y a la « Sehnsucht vom Vaterland », ce mal du pays qui devait ramener Haller dans sa patrie pour la servir, malgré elle, dans un total désintéressement.

Ce ne sont pas les poèmes philosophiques et religieux qui ont fait la célébrité de Haller, c'est son poème sur les Alpes.

Haller avait parcouru plus de vingt-cinq fois le Jura et l'Oberland. En 1728, à la suite d'un long voyage botanique dans les montagnes, il a composé un poème : « Die Alpen » (« Les Alpes »). Ce poème est une suite de quarante-neuf strophes, d'un rythme large et solennel, qui est l'invention du poète. La forme est intéressante, n'empêche que le poème a vieilli. Mettons-nous à le lire tout de même.

On peut le diviser en deux parties. La première est consacrée aux Alpes, la seconde aux Alpicoles.

La première nous montre comment le savant a inspiré le poète. Si Haller avait entrepris son voyage de 1728 pour son simple plaisir, en curieux sentimental, il aurait sans doute vu et décrit les Alpes de la même manière que la plupart de ses contemporains : un mélange d'affreux et d'agréable,

un contraste de sauvage et de cultivé. Mais l'observation scientifique et directe de la nature : minéralogie, géologie, botanique, a forcé Haller à pénétrer dans l'essence même de la nature alpestre ; elle lui a révélé des richesses et des beautés que nul ne soupçonnait alors. Pour la première fois dans l'histoire du sentiment de la nature au XVIIIe siècle, la haute montagne fait son apparition :

« Là-bas, un glacier chauve incline ses flancs escarpés ; sur son sommet, les névés accumulés pendant une longue suite de siècles s'élèvent jusqu'au ciel ; leur froid cristal renvoie tous les rayons, il brave les traits que darde sur lui le soleil de l'été. Plus près, c'est une alpe fertile et riche en pâturages qui, large, s'abaisse vers les plaines sur lesquelles rayonnent les moissons mûres ; les collines qu'elle forme à sa base sont chargées de troupeaux. Ainsi des climats si différents ne sont séparés que par une vallée étroite, où règnent les fraîches ombres. »

La seconde partie des « Alpes » est une série d'idylles succédant à un poème didactique. Haller nous décrit la vie heureuse du montagnard, ses danses, ses jeux, ses exercices guerriers, ses amours. Il y a du folklore là-dedans, il y a surtout du mythe. Les Alpicoles sont les survivants de l'âge d'or. Déjà la doctrine du retour à la nature : Haller, adversaire de Rousseau, précurseur de Jean-Jacques. C'est la partie la plus désuète du poème, mais elle a valu à son auteur une célébrité universelle.

L'influence exercée par Haller fut européenne. Toute étude sur le sentiment de la nature en Europe contient, ou devrait contenir, sinon un chapitre, du moins quelques pages consacrées à l'auteur des « Alpes » : telle est, en effet, l'importance historique de l'homme et de l'œuvre. Il se peut qu'à nos yeux de modernes cette poésie ne soit plus de la poésie : elle n'en a pas moins été considérée comme « sublime » par plusieurs générations. C'est que les vers des « Alpes » ont retenti à un moment où les échos étaient propices. Et ce n'est pas un médiocre mérite que d'avoir introduit dans la poésie et dans l'art un nouvel élément d'inspiration : la montagne.

En France, presque autant que Gessner, Haller est un personnage obligé de l'histoire littéraire. Une lettre de Grimm l'a révélé en 1750. Louis Racine, le fils du grand Racine, le Bernois Vincent-Bernard de Tscharner et d'autres encore l'ont traduit. Et combien l'ont imité ! Grâce à lui, la rhétorique française est en possession d'un nouveau thème. Le glacier de Grindelwald et la vallée du Hasli deviennent à leur tour les refuges des âmes sensibles et des amants de la nature. Le tableau des Alpes se retrouve dans tous les poèmes descriptifs. Roucher, dans ses « Mois », s'écrie :

Monts chantés par Haller, recevez un poète,

et André Chénier :

Hasli, frais Elysées ! honneur des pâturages
Où l'Aar roule un or pur en son onde semé.

II

Le second poète de l'helvétisme est Salomon Gessner.

Haller dépasse Gessner comme un glacier dépasse une colline. Et pourtant, la renommée de Gessner fut plus grande encore que celle de Haller.

Gessner est né le 1er avril 1730 ; il est mort, sans secousse, ni souffrances, le 2 mars 1788. Il fut heureux.

Il appartenait à une famille patricienne, représentée au Conseil souverain de Zurich dès 1532. Il avait une ascendance prédestinatrice. En tête, Conrad Gessner, le célèbre humaniste, qui enseigna le grec à Lausanne, prit son doctorat en médecine à Montpellier et se consacra définitivement aux sciences naturelles (1516-1565). Suivent des orfèvres, des peintres, des médailleurs. Son père était à la tête d'une grosse maison d'édition.

On connaît l'épitaphe de M. Prud'homme : « Bon fils, bon époux, bon citoyen, bon père. » Elle conviendrait parfaitement à Gessner. Bon fils, il se mit sous les ordres de son père dont il prit la succession. Bon époux, il fut le plus tendre des maris. Bon père, son plus grand plaisir était de s'amuser avec ses enfants et de leur fabriquer lui-même leurs jouets. Il fut aussi bon ami. Il fut enfin bon citoyen. Il connut les honneurs suprêmes. En 1765, il entre au Grand Conseil ; en 1767, au Conseil souverain. Il fut bailli et, en 1781, maître des forêts de la Sihl. Durant les séances, Gessner était surtout occupé à griffonner les caricatures de ses graves collègues. Enfin Gessner fut l'un des fondateurs de la Société helvétique.

Gessner était un artiste. Il a fait des paysages, des gouaches. Mais c'est comme dessinateur et graveur qu'il a révélé une véritable maîtrise. Il a illustré ses propres œuvres, il a illustré les œuvres des autres, ce qui nous rappelle qu'il dirigeait une maison d'édition. Il a donc laissé un œuvre gravé dont les caractères sont l'élégance, la précision et souvent la fantaisie.

Si nous ne savions pas que Gessner était un artiste, nous ne saurions apprécier sa poésie. Reconnaissons-le : elle est celle d'un amateur, au sens que l'on donnait au XVIIIe siècle à ce terme, un sens qui n'avait rien de péjoratif. Il s'est rendu maître d'une forme presque nouvelle en son temps : le poème en prose. Il voulait donner à ses personnages la langue de la nature, une langue en apparence non réglée, mais harmonieuse comme le chant des oiseaux. Elle semble négligée : quand on se donne la peine de l'étudier, on la trouve plus raffinée qu'on ne le pensait au premier abord. Le vers et ses exigences prosodiques ne convenaient point aux sujets pastoraux qu'étaient les siens. Mais, s'il y a la prosodie, il y a aussi le rythme et les idylles de Gessner en ont un.

En 1754, Gessner avait publié « Daphnis ». En 1756, ce fut la première série des « Idylles » ; en 1758, il donna la fameuse « Mort d'Abel », illisible aujourd'hui ; en 1762 parurent ses œuvres complètes ; en 1772, il acheva ses « Idylles ». Le reste du



Salomon Gessner

temps, il le consacrait à sa palette ou à son burin. En somme, il a peu écrit et toujours des œuvres courtes.

Les « Idylles » de Gessner sont un rêve. Il a rêvé une Arcadie à l'âge d'or.

Pénétrons maintenant dans l'Arcadie de Gessner. Le paysage est large : ce sont de « douces collines » recouvertes de prairies ; l'horizon s'étend sous un ciel tempéré, presque toujours calme, traversé parfois d'orages rapides envoyés par les dieux pour féconder la terre et mûrir les fruits des vergers. A peine, au loin, devine-t-on, dans une brume, le rivage de la mer ; à peine voit-on apparaître, au-dessus des nuages, des montagnes rocheuses, éclaboussées de neige. Partout des ruisseaux qui murmurent, des ravins pleins d'arbrisseaux, des bocages, des fleurs. Vers les hauteurs s'étagent des forêts propices à la rêverie et qui répandent autour d'elles, avec leur ombre, un parfum de mousse. Jamais la charrue n'a retourné le sol : le lait des troupeaux, les mûres des bois, les pommes, les poires et les cerises des arbres qui protègent les cabanes suffisent à nourrir les habitants. Chaque saison est calme et belle, même les brefs hivers et les courts automnes ; c'est un pays de printemps et d'étés.

Les heureux habitants de cette Arcadie ne sont point des sauvages, ni même des primitifs. Ils savent dessiner des jardins au flanc des collines, tailler des bancs dans les rochers de molasse, tresser des paniers, construire des chalets, tisser des étoffes claires et légères. Ils forment des sociétés patriarcales, sous l'autorité du chef de famille. Ils ne lisent, ni n'écrivent : ils chantent. Ils ignorent les codes et les lois. Ils sont bons, c'est-à-dire humains. Ils adorent les dieux — des dieux sans noms précis, sauf celui de Pan — c'est-à-dire la nature. Ils ne possèdent ni prêtres, ni sanctuaires : au sommet d'une hauteur, sur une pierre plate, ils offrent, le matin et le soir, des sacrifices à l'Eternel, ce grand philanthrope.

Le succès de Gessner fut prodigieux. On le traduisit dans toutes les langues, même en chinois. Il faisait trinité avec Théocrite et Virgile. Il eut des admirateurs et des imitateurs partout. Jean-Jacques Rousseau, quand il reçut la traduction des « Idylles », était alors malade. Il ouvrit machinalement le petit livre, mais il ne le referma plus et le relut encore. Il écrivit à l'ami qui le lui avait envoyé : « Gessner est un homme selon mon cœur. »

Quelle est l'explication de ce succès ?

Elle est dans le mot d'ordre qui circulait partout en Europe : retournons à la nature! On disait alors nature, comme on avait dit raison, comme nous disons vie. Ces grands mots, pleins de significations contradictoires mais impérieuses, sont des mots-forces, qui encouragent et qui entraînent. Gessner correspondait donc à la sensibilité du XVIIIe siècle, à cette sensibilité qui dégénérait en sentimentalité à la veille de la Révolution. Car toutes ces effusions devaient se noyer dans le sang.

Après, Gessner tomba dans l'oubli. A tort. On composerait un charmant petit livre en réunissant quelques-unes de ses pages qui sont des chefs-d'œuvre, avec des illustrations de lui.

Son mérite fut d'avoir aéré l'helvétisme, d'avoir, ce qui était bien nécessaire, représenté l'art dans ce mouvement patriotique et parfois pédant.

Voici l'aventure dont Mme de Genlis, l'une des plus vibrantes admiratrices de Gessner, fut la victime amusée.

Elle veut voir le poète. Elle part, elle arrive à Zurich. Elle s'informe : M. Gessner habite l'été dans la forêt du Sihlwald. Elle s'y fait conduire, par des chemins raboteux, jusqu'à la maison de son idole :

« Je m'imaginais que l'habitation de Gessner devait être une élégante chaumière entourée de bocages et de fleurs, que l'on n'y buvait que du lait et que, suivant l'expression allemande, on y marchait sur des roses. J'arrive chez lui, je traverse un petit jardin uniquement rempli de carottes et de choux, ce qui commence à déranger un peu mes idées d'églogues et d'idylles, qui furent tout à fait bouleversées en entrant dans le salon par une fumée de tabac qui formait un véritable nuage, au travers duquel j'aperçois Gessner fumant sa pipe et buvant de la bière, à côté d'une bonne femme en casaquin, avec un grand bonnet à carcasse et tricotant : c'était Mme Gessner. »

III

Nous commettrions une injustice historique si nous passions sous silence Lavater et ses « Chants suisses » (« Schweizerlieder »).

Né à Zurich en 1734, d'une vieille famille de pasteurs, de professeurs, de médecins,

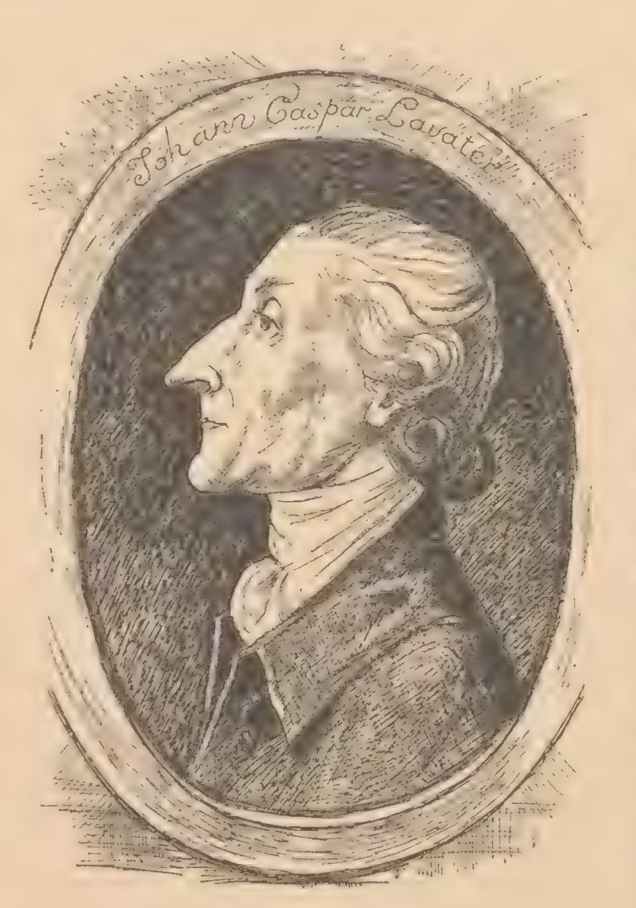
Jean-Gaspard Lavater est une noble figure de notre XVIIIe siècle. Pasteur à tendances mystiques, directeur d'âmes, son action fut avant tout personnelle. Laissons-lui d'avoir été un précurseur de la psychanalyse (pas du freudisme), dans son « Journal d'un observateur de soi-même », et d'avoir fondé une pseudo-science : la physiognomonie, qui lui valut une vogue momentanée et quelques disciples. Les ouvrages de Lavater, qui n'eut jamais le temps ni la patience de s'appliquer à bien écrire, sont illisibles, mais l'homme était tout différent de l'œuvre. Réaliste et pratique, psychologue et directeur d'âmes, il n'eut qu'un défaut : le prosélytisme. Son dilemme : ou chrétien, ou athée, lui fit perdre l'amitié de Goethe.

Et cependant, Goethe nous a laissé de lui ce portrait :

« La douceur profonde de son regard, la grâce particulière de ses lèvres, et même son allemand suisse résonnant parfois avec franchise dans son langage pourtant très pur, tous ces petits détails caractéristiques inspiraient la confiance et la tranquillité à ses interlocuteurs. Sa haute taille courbée un peu sur sa poitrine contribuait encore, malgré son aspect solennel, à le mettre au niveau des autres. »

C'est pour la Société helvétique, dont il fut un adhérent enthousiaste, que Lavater a composé ses « Schweizerlieder ». Leur succès fut un magnifique feu de paille : cinq éditions, dont la première est de 1767 et la dernière de 1788, c'était beaucoup pour la Suisse et pour le temps. Deux parties : « Chants historiques », « Chants patriotiques ». Dans la première, Lavater prend la suite des chants de guerre qu'il n'a sans doute jamais connus et montre combien il comprenait mal l'histoire suisse. Mais Jean de Müller allait venir. Dans la seconde, il exprime l'helvétisme et surtout la réaction contre l'influence française. Malgré quelques bons moments — le chant sur Charles le Téméraire, par exemple — le recueil est médiocre. Il vaut par ses intentions et parce qu'il est un document psychologique de premier ordre sur l'état d'esprit qui régnait dans la Société helvétique et dans tous les milieux patriotiques durant la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Disciple de Haller et de Bodmer, et aussi de Rousseau, mais adversaire de Voltaire et des Encyclopédistes, Lavater s'enthousiasma pour ce qu'il y avait de généreux dans la Révolution française à ses débuts. L'exécution de Louis XVI le remplit d'horreur, les excès commis en Suisse par les troupes du Directoire le révoltèrent. Il allait d'ailleurs en être une victime. Lorsque Masséna, en 1799, occupa Zurich, Lavater fut blessé à mort par une balle que tira sur lui un soldat vaudois. Le 22 septembre, il expira.



Jean-Gaspard Lavater

JEAN DE MÜLLER ET L'HISTOIRE

Trois éléments constituent l'helvétisme : les Alpes, et c'est Haller, le retour à la nature, et c'est Gessner, le retour au passé, l'histoire, et c'est Jean de Müller.

L'histoire est l'élément solide, la base de l'helvétisme. Elle avait cette vertu de ramener les Suisses aux réalités. Elle dissipait les illusions flatteuses qu'ils se faisaient ou qu'on leur faisait sur eux-mêmes. Au XVIIIe siècle, tout à coup, la « libre Helvétie » était devenue à la mode, et voilà encore une influence étrangère contre quoi il fallait réagir.

I

Jean de Müller eut des précurseurs. Avant lui, l'histoire de l'histoire s'est, en Suisse comme en Europe, développée en trois étapes : celle des chroniqueurs, celle des humanistes, celle des érudits.

Les chroniqueurs sont des moines qui rédigent en latin : par exemple Jean de Winterthour ; puis des laïques, dont le Bernois Justinger est le plus important comme témoin et le plus vivant comme écrivain.

La deuxième étape est celle des humanistes. Albert de Bonstetten marque la transition entre les chroniqueurs et eux. Le Zuricois Jean Stumpf (1500-1576) nous lègue dans sa « Chronique suisse » un premier essai d'histoire complète et méthodique. Et voici le grand Tschudi — plus grand comme écrivain que comme historien — suivi de son ami Simmler.

Le XVIIe siècle est l'étape des érudits. Le premier érudit qui se soit occupé de l'histoire suisse d'une manière scientifique est le fameux professeur zuricois Jean-Henri Hottinger (1620-1667). Ce théologien, orientaliste et polygraphe, « polyhistor », comme on savait l'être en ce temps, nous a laissé deux petits traités qui renferment ce que l'on peut appeler déjà une philosophie de l'histoire nationale. Dans le premier, il analyse les caractères des pactes qui unissent les Suisses entre eux ; dans le second, il

développe un plan d'études dans lequel il donne la première place à la bibliographie critique, aux sources et aux documents.

Les gouvernements patriciens avaient leurs historiographes, personnages officiels et dûment surveillés. Jean-Jacques Laufer (1686-1734) était celui de Berne. Il a laissé, en allemand, une « Description exacte et circonstanciée de la Suisse », remplissant dix-huit tomes. Bodmer voulut bien l'éditer, sans se faire beaucoup d'illusions sur sa valeur.

Ce qui doit nous retenir, ce sont les histoires suisses en langue française.

La première est celle de Jean-Baptiste Plantin (1624-1700), pasteur vaudois, « très humble sujet de Leurs Excellences de Berne ». Son « Abrégé de l'histoire générale de la Suisse », qu'il publia en 1666, est des plus médiocres, mais on y découvre des passages amusants.

L'« Histoire des Helvétiens aujourd'hui connus sous le nom de Suisses » du baron d'Alt de Tiefenthal, avoyer de Fribourg (1686-1754), n'a de plaisant que les premières pages, celles où il nous raconte, avec un peu de scepticisme, le débarquement d'Hercule à Ouchy, et les disputes de ses descendants. Le reste, soit dix volumes parus, imprimés à Fribourg de 1749 à 1758, ne vaut pas grand-chose, bien que Fréron ait loué le baron dans l'« Année littéraire » de 1755.

La troisième histoire est celle du patricien bernois Alexandre-Louis de Wattenwyl, né en 1714 et mort en 1780. Elève de Laufer, membre et même président de la Société helvétique, en correspondance avec Bodmer, Wattenwyl est l'un de ces gentilshommes libéraux qui ont sauvé l'honneur des patriciats sur leur déclin. En 1754, il publia une « Histoire de la Confédération suisse » remarquable par la clarté de sa langue, la précision de ses détails et sa composition. Cet ouvrage, que nous appellerions aujourd'hui un manuel de vulgarisation, se lit encore avec plaisir.

Un autre patricien : Vincent-Bernard de Tscharner (1728-1778), le traducteur en français de Haller, publia en trois volumes, de 1736 à 1768, une « Histoire des Confédérés », qui fut rééditée en un seul à Zurich en 1784. Au point de vue historique, l'ouvrage de Tscharner ne vaut pas celui de Wattenwyl. Mais le but qu'il se propose : tirer du passé des leçons et des exemples à l'usage du présent, sera celui de Jean de Müller. Tscharner, démocrate, protestant, peu tendre pour ses Confédérés catholiques, rêve d'une République helvétique une et indivisible. Heureusement pour lui, il mourut vingt ans avant que son vœu se réalisât.

II

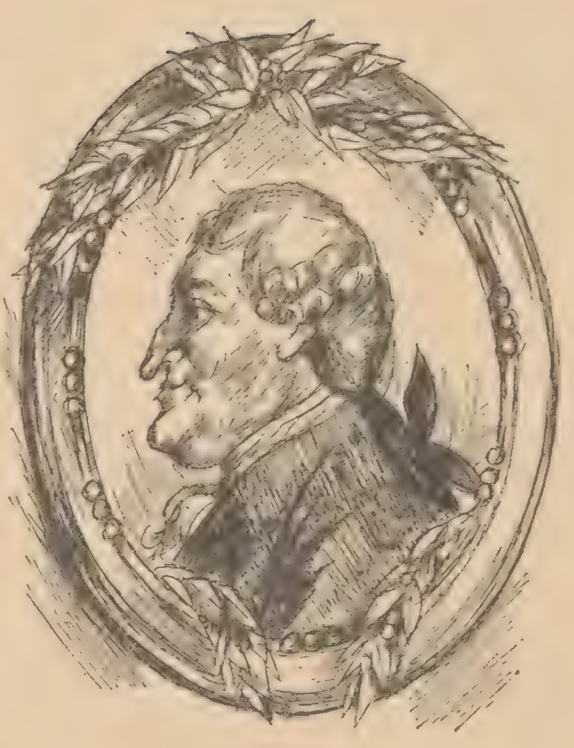
Vers la fin du XVIIIe siècle, un nouveau mot apparaît dans le langage philosophique : civilisation. Le marquis de Mirabeau fut l'un des premiers à l'employer, mais le Dictionnaire de l'Académie l'accepta en 1798 seulement. Ces détails pour montrer qu'au XVIIIe siècle la philosophie de l'histoire, c'est en somme l'histoire de la civilisation.

Deux Suisses la représentent : le Bâlois Iselin et le Saint-Gallois Wegelin.

Wegelin s'était établi à Berlin en 1760. Membre de l'Académie royale des Sciences, il publie dans les mémoires de celle-ci une série d'études, en français, sur l'historien et sur l'histoire.

Pour lui, l'historien est « le moraliste des nations ». C'est pourquoi il est nécessaire qu'il prenne conscience de sa mission et qu'il se fasse une haute idée de sa discipline. Car l'histoire, c'est la science de la vérité et la vérité possède une force agissante. L'historien s'attachera particulièrement aux lois, aux constitutions, aux manières de vivre des nations. L'histoire véritable est donc celle des « mœurs » et de la « police » des Etats — autrement dit, celle de la civilisation : mœurs et police, dans le langage classique, avaient ce sens.

Chaque peuple a des mœurs qui lui sont propres. Bien que les mœurs nationales varient selon le cours des événements, elles



Jacob Wegelin

se maintiennent en se défendant contre les altérations que les mœurs du siècle et les mœurs étrangères leur font subir ; le jour où elles ne pourront plus se maintenir, la nation disparaîtra. C'est pourquoi Wegelin insiste sur les ravages que les influences étrangères ont commis et commettent encore en Suisse.

Mais quand l'histoire d'une nation commence-t-elle ? Wegelin répond : « Datez l'existence d'une nation du moment où vous avez assez de données pour avérer sa forme sociale. » Ce principe est extrêmement fécond. Je n'ai cessé de l'appliquer.

Isaac Iselin, patricien de Bâle, né en 1728 et mort en 1782, est un esprit encyclopédique ainsi que Wegelin, mais d'une autre manière. Sa philosophie n'est en aucune façon spéculative. Elle est uniquement morale et pratique. On le voit dans son « Histoire de l'humanité », un court essai que son lourd titre écrase.

Iselin ébauche le projet d'une république idéale, laquelle n'est pas autre chose qu'une bourgeoisie un peu moins fermée que ne l'était alors celle de Bâle. Il esquisse le tableau d'un patriciat qui ne serait point une oligarchie. Les réformes qu'il propose sont toutes d'ordre économique et moral, ce qui est assez suisse, assez bâlois. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est son attitude à l'égard de Rousseau : il réfute le « Discours sur l'inégalité », tout en reconnaissant le génie de Jean-Jacques ; mais l'état de nature n'a jamais existé et n'est qu'un pur concept.

III

Malgré leur intelligence, leur sérieux et leur savoir, Wegelin et Iselin, s'ils ont beaucoup réfléchi sur l'histoire, ne sont pas des historiens. Ce qui leur manque, c'est la connaissance de l'histoire suisse.

Cette connaissance ne faisait point défaut au grand animateur que fut Bodmer. Il avait compris qu'avant de récrire l'histoire suisse, avant de philosopher sur elle, le premier travail qui s'imposait était d'aller aux sources.

Bodmer s'y était préparé. En 1728 comme suppléant, en 1731 à titre définitif, il fut nommé professeur d'histoire nationale à l'Académie Caroline de Zurich, dont la légende disait qu'elle avait été fondée par Charlemagne, Carolus Magnus, lui-même. Auparavant, Bodmer avait travaillé dans les archives, il s'était fait des élèves, des collaborateurs et des continuateurs.

Sous le régime patricien, on voit s'accomplir, dès la fin du XVII[e] siècle, un effort continu de documentation. Cet effort nous révèle la volonté d'étudier la Suisse pour être en mesure de la reconstruire solidement, en toute indépendance de l'étranger.

Aidé par son commensal Breitinger, Bodmer, prêchant d'exemple, a réuni une masse énorme de textes et de documents dans trois grands recueils : en 1735-41 la « Bibliothèque helvétique » ; en 1736 le « Thesaurus historiae helveticae » (Trésor de l'histoire suisse) ; en 1739 les « Contributions historiques et critiques ». Il s'était mis pour cela en relation avec tous les érudits de toute la Suisse, y compris les Romands.



Isaac Iselin

Il n'était pas le seul. Autour de lui, à Zurich, un groupe de chercheurs fouillait les archives et rédigeait des répertoires. Ainsi le bourgmestre Jean-Jacob Leu (1689-1768) publie de 1747 à 1765, en vingt volumes et en allemand, un « Dictionnaire historique de la Suisse » qui rend encore bien des services ; enfin Jean-Conrad Faesi (1727-1790) est l'auteur, toujours en allemand, d'une « Description de la Suisse » conçue dans un esprit très libre, rédigée avec exactitude et originalité.

Le service de France nous a valu un des plus grands noms de la science historique en la personne de Béat-Fidèle, baron de Zurlauben. Zougois né à Paris, officier dès l'âge de quinze ans, il fit la guerre de Succession d'Autriche et la guerre de Sept Ans. Il termina sa carrière militaire comme maréchal de camp.

Dès sa jeunesse, il consacrait ses loisirs aux études historiques. A l'âge de trente et un ans, il publia les huit volumes de son « Histoire militaire des Suisses au service de France » (1751-1753). Avec le fermier général de Laborde, il publia les « Tableaux de la Suisse » (1780-1786) dont la grande édition en trois volumes est illustrée par les premiers graveurs de France. L'ouvrage eut pour souscripteurs le roi et la reine de France, l'empereur, la reine d'Angleterre, le roi de Danemark, le roi de Suède — et M. de Voltaire, autre souverain.

Zurlauben s'est attaché à composer la plus vaste collection de livres et de documents de son époque. Chassé par la Révolution, privé de sa pension, il fut contraint de vendre sa collection ; mais, lorsqu'il mourut en 1799, dernier de sa famille, le canton d'Argovie la racheta.

C'est pourtant le fils du grand Haller, Gottlieb-Emmanuel (1735-1786), qui fit accomplir à la science de notre passé un incontestable progrès. Je fais allusion à sa volumineuse « Bibliothèque d'histoire suisse » qui parut à Berne, en allemand, de 1784 à 1787, en six volumes. Ce recueil renferme la bibliographie complète de toute l'œuvre historique, imprimée et manuscrite, de l'ancien régime. Ce travail a gardé toute sa valeur.

IV

Nous voici à Jean de Müller.

Celui qui va nous introduire auprès de lui, c'est Bodmer encore. Bodmer n'a point laissé d'œuvre historique à proprement parler. Mais il a exprimé quelques idées essentielles, dont la première était la nécessité d'une histoire suisse afin d'éclairer et de répandre le sentiment national.



Jean de Müller

S'il ne fut point donné à Bodmer d'écrire cette histoire, tout au moins en a-t-il laissé le plan. Il s'agit d'un manuscrit de quarante-deux pages, déposé à la Bibliothèque de Zurich, sous le titre : « Histoire des changements survenus dans notre pays ».

Cependant ce fut Jean-Pierre Miller, professeur de théologie à l'Université de Gottingue, qui suggéra le premier à son élève Jean de Müller, de Schaffhouse, l'idée d'écrire une histoire de la Suisse.

Müller était arrivé à Gottingue le 20 septembre 1769. Né le 2 janvier 1752 à Schaffhouse, il avait un peu plus de dix-sept ans. Il appartenait à une famille de pasteurs — de braves gens un peu étroits et provinciaux — qui le destinaient à l'état ecclésiastique. Mais le jeune homme, que poussaient déjà des ambitions plus hautes, se sentait attiré par l'histoire.

J'ajoute encore ce détail : durant le semestre d'hiver 1770-1771, un professeur de Gottingue, le grand historien Schlözer, donnait un cours sur l'histoire suisse, et il avait le jeune Müller pour auditeur. Schlözer manquait de style, mais il avait l'esprit généralisateur et savait sacrifier le détail à l'ensemble.

Un libraire de Halle, qui publiait alors une histoire universelle, offrit à Müller de rédiger le volume concernant la Suisse. Il avait accepté, mais il dut rentrer à Schaffhouse, qu'il avait prise en aversion, par ordre paternel. C'est là qu'il se mit à la besogne. En janvier 1777, il put écrire à son ami Charles-Victor de Bonstetten que son grand travail arrivait à sa fin. Le manuscrit fut expédié à l'imprimeur.

Le premier volume de l'« Histoire de la Confédération suisse » parut au mois de juillet 1780, à Berne. En 1784 et 85, Müller remit son histoire sur le chantier. En 1786 à Leipzig, le premier et le deuxième volume de la nouvelle édition sortirent de presse, avec la fameuse préface « à tous les Confédérés ». En 1788, ce fut le tour de la première partie du troisième livre, en 1795 seulement, celui de la seconde partie. En 1805, le quatrième livre fut livré au public. En 1808, Müller put donner la première moitié du cinquième. Sa mort, survenue le 20 mai 1809, vint l'empêcher de terminer l'œuvre à laquelle il avait consacré toute son existence.

La grande histoire de Jean de Müller s'ouvre sur une description des Alpes dans laquelle on retrouve l'influence de Haller :

« Au nord de l'Italie, les Alpes s'élèvent : du Piémont jusqu'à l'Istrie, tel un croissant immense, c'est un rempart de neige blanche aux créneaux inaccessibles... De loin, on voit les cimes pyramidales cuirassées d'une glace éternelle et environnées d'abîmes... Au-dessus des nuages, dans leur solitaire majesté, elles étincellent encore aux yeux des lointains habitants des plaines. »

Aux yeux de Jean de Müller, qu'est-ce que l'histoire suisse ?

Une épopée avec une conclusion morale, une épopée conforme aux définitions de Breitinger. C'est le récit de la grandeur et décadence d'un peuple : le plus petit de tous les peuples, le plus dépourvu de ressources, le plus proche de l'état de nature. « Sans alliés, sans pain, sans argent, sans autre politique et sans autre tactique que celle que la nature elle-même inspire à tous les hommes », les Helvétiques n'avaient qu'un amour, qu'une raison d'être : la liberté. Pour la garder, ou la reconquérir, et pour la défendre, ils ont mis à profit les événements ; ils se sont maintenus de la sorte au milieu des révolutions européennes ; ils se sont agrandis, développés, ils ont acquis de la puissance, et n'ont commencé de dégénérer que le jour où ils ont oublié le principe même de leur République. Tel est l'argument du livre de Müller.

L'« Histoire de la Confédération suisse » n'est pas une œuvre d'une objectivité désintéressée et froide : elle est écrite avec des préoccupations nationales, elle exprime une doctrine politique.

Ces préoccupations et cette doctrine, nous les trouvons dans les préfaces, singulièrement dans la dédicace générale « à tous les Confédérés ».

Müller admire le patriciat à Berne, la landsgemeinde dans l'Unterwald, la monarchie dans les grands Etats. « Une démocratie absolue, dit-il, ne saurait durer plus de cinq minutes. »

C'est donc la tradition qui décide pour chacune en particulier de la meilleure forme de gouvernement. Il ne faut donc rien bouleverser, mais perfectionner et réformer. Toute révolution est néfaste : la Révolution, Jean de Müller la prévoyait, comme il prévoyait la ruine de la Vieille Suisse. Son ouvrage est un effort tenté, sans grand espoir, pour prévenir cette ruine.

Jean de Müller écrivait à Bonstetten : « Je regarde l'histoire comme un magasin d'expériences à l'usage de la politique. »

Une politique avant tout nationale. L'existence de la Suisse est fondée sur un serment : la parole donnée en 1291. Les grands ancêtres, que voulaient-ils ? Jouir avec dignité d'une liberté tranquille et mourir pour elle.

Müller déclare enfin : « Le courage de défendre d'anciens droits appartient à tous les peuples ; prendre des mesures à propos n'appartient qu'aux peuples intelligents ; celui qui attend le moment de la crise fait tout avec passion, avec exagération et à la hâte. » — « Chaque chose a son temps et sa place dans ce monde. Ne cherchez pas à être plus, mais ne soyez pas moins que ce que vous pouvez être à votre place et dans votre temps. Demeurez enfin persuadés que rien ne saurait mieux assurer le salut, la gloire et la paix de la patrie que la virile fidélité, cette vertu des Suisses vaillants. »

Si nerveux, impressionnable et versatile que fût Jean de Müller, il resta toute sa vie un travailleur acharné. On a trouvé dans ses papiers dix-sept mille pages in-folio de notes et d'extraits. Comme historien, il fut un styliste. Ses pages sur l'origine de la Confédération (il passe sur Guillaume Tell comme chat sur braise) et ses chapitres sur les guerres de Bourgogne sont des chefs-d'œuvre d'histoire narrative.

C'est la raison pour laquelle on le lit encore.

Jean de Müller fut un grand écrivain en même temps qu'un des plus grands historiens de son temps. Il est actuel.

DE LA DOCTRINE À L'ACTION: LA SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE

L'helvétisme, sorti d'une réaction, devait aboutir à une action.

Il fallait pour cela qu'il se précisât en une doctrine.

I

Ce passage de la doctrine à l'action se fit en deux temps : l'Ecole suisse, la Société helvétique.

L'Ecole suisse est un mouvement littéraire, la Société helvétique, un mouvement national. Ces deux mouvements sont liés l'un à l'autre, de telle manière qu'il n'y aurait jamais eu de Société helvétique sans l'Ecole suisse.

Entendons par Ecole suisse les écrivains de la Suisse allemande qui, au XVIII[e] siècle, se sont inspirés de l'idée nationale et ont travaillé à sa propagation.

Une école est toujours dirigée contre une autre école : encore un coup, on ne se définit qu'en s'opposant. L'autre fut l'Ecole saxonne.

Ecole suisse contre Ecole saxonne, ce fut une belle bataille. La première en sortit victorieuse, ce qui affirma l'indépendance littéraire des Suisses et fit durant un demi-siècle de Zurich la capitale incontestée de la littérature allemande.

C'était le temps où l'imitation de la France et de l'Italie régnait tyranniquement dans les Allemagnes ; le temps où l'on écrivait ainsi :

> Reverierte Dame,
> Phoenix meiner Ame,
> Gib mir Audienz.

A Leipzig, en 1724, on vit arriver de l'Université de Koenigsberg un jeune privat-docent contraint de quitter la Prusse afin d'échapper à l'enrôlement forcé dans les grenadiers du roi, auquel l'exposait sa haute et superbe stature.

Il se nommait Jean-François Gottsched (1700-1766). Il commença par enseigner la philosophie de Wolff, le Descartes allemand, qui cherchait en toute chose l'évidence et la raison. Wolff ne connaissait qu'une seule méthode : la méthode géométrique, et qu'un moyen d'expression : le syllogisme.

Gottsched appliqua la méthode de Wolff à la littérature. Esprit étroit mais clair, lourd

mais logique, réfractaire aux idées et aux formes nouvelles mais ferme en ses desseins, il s'attacha successivement à la langue, à l'esthétique et au théâtre. Il avait le goût français. En 1730, il publia un « Art poétique », selon lequel on devenait poète comme on devient cuisinier, en appliquant des recettes.

Contre Gottsched, quelle va être la position des Suisses ?

Pour la connaître, pour connaître leur doctrine, il faut se donner la peine de sortir de la poussière les vieux bouquins dans lesquels deux jeunes Zuricois — ils étaient jeunes alors — l'ont exposée.

La source principale est l'« Art poétique » de Breitinger, publié en deux volumes préfacés par Bodmer en 1740. Viennent ensuite le « Traité du merveilleux » de Bodmer, publié à la même date et, de 1727, l'« Essai sur l'influence et l'emploi de l'imagination » par Bodmer et Breitinger. Comme de coutume, je traduis en français les titres allemands.

Nos deux théoriciens expriment un idéal peu nouveau, mais ils l'expriment en Suisses, et c'est cela qui est nouveau.

La théologie est la haute source de leur doctrine. Rien d'étonnant : ils appartiennent l'un et l'autre à un milieu fortement morigéné par la Réforme zwinglienne et à des familles de théologiens et de pasteurs. Dieu distribue gratuitement ses dons, mais il exige de ceux qui les reçoivent qu'ils sachent les faire fructifier. Or parmi ces dons, ces facultés de l'âme, l'imagination est la première. Nos Zuricois la regardent comme une sorte de mémoire supérieure et reproductrice. Par là ils s'opposent à la doctrine de Gottsched, fondée sur la raison.

Les Zuricois revendiquent trois libertés : celle de l'imagination, celle de la forme et celle du langage. Sans elles, la poésie ne serait qu'un corps dépourvu d'âme. Et voilà pour Gottsched. Car le poète, à l'image de Dieu, est un créateur.

Mais comment crée-t-il ?

Pour Breitinger, poésie égale merveilleux. En apparence, le merveilleux est un mensonge, mais en apparence seulement, puisqu'il doit toujours se fonder, sinon sur la vérité, du moins sur la vraisemblance. Tout le secret de la poésie consiste donc, d'après Breitinger, à doser le merveilleux et le vraisemblable. L'ennui, c'est que les Zuricois nous font retomber dans les recettes et les procédés déjà préconisés par Gottsched. Ils n'en ont pas moins une conception de l'art moins étroite, plus aérée que celle de celui-ci. Un souffle de romantisme peut y passer.



Jean-Jacques Breitinger

Après l'imagination, la forme.

Nos deux Suisses se sont découvert un maître en la personne d'un Français : le célèbre abbé Dubos (1670-1742). Dubos est l'homme d'une formule : « ut pictura poesis erit », que la poésie soit comme la peinture ! Ce vers 289 de l'« Art poétique » d'Horace avait inspiré déjà le titre des « Discours des peintres ». Bodmer et Breitinger s'en sont emparés pour faire pièce à Gottsched. Mais ils ont dépassé Dubos lui-même. Le poète a sur le peintre une supériorité incontestable : il peut décrire, non seulement ce qui tombe sous le sens de la vue, mais ce qui est intérieur et invisible.

Et maintenant, la langue.

Contre le purisme saxon, Breitinger se réservait et réservait à ses amis, à ses successeurs, aux écrivains de la Suisse alémanique, le droit de puiser dans nos dialectes les éléments les plus expressifs qu'ils contenaient, ceux que Bodmer appelait les mots-forces. Car Bodmer et Breitinger, s'ils n'étaient point artistes, possédaient ce sens du son et de la couleur des mots, sans quoi on ne saurait créer de chef-d'œuvre. Leurs études classiques, leur connaissance du grec en particulier, le leur avaient donné.

Voici enfin qui est bien suisse, trop suisse même :

La poésie et l'art ne sont pas destinés à quelques esprits supérieurs seulement. Ils appartiennent aux arts populaires. Leur but immédiat est de plaire à la majorité des hommes, leur but supérieur est de les instruire et de les moraliser. La poésie doit uniquement servir à l'enseignement des hommes. Cela, Gottsched ni Dubos ne l'auraient compris. Cet utilitarisme pédagogique nous rappelle que tout Suisse porte en soi un maître d'école.

Nous retrouvons ce pédagogisme chez un disciple attardé de Bodmer : Jean-Georges Sulzer, membre de l'Académie royale de Berlin. Il était né à Winterthour le 16 octobre 1720, d'une famille qui fut baronnifiée par le roi de Bavière. Il mourut en 1779.

Sulzer est bien le type du pédant. On le voit dans son principal ouvrage : la « Théorie générale des beaux-arts », un dictionnaire en deux volumes, parus en 1771-1774.

Sulzer expose ses idées sur le théâtre dans l'article « Drame » de sa « Théorie ». Elles s'apparentent à celles de Rousseau dans sa « Lettre à d'Alembert » sur les spectacles. Sulzer cependant va plus loin. Il rêve pour la Suisse un théâtre national — il prononce le mot — le seul théâtre



Le doyen Bridel

possible, dit-il, dans ce pays. Il faut avoir le courage de renoncer au répertoire étranger et choisir seulement des sujets indigènes, populaires, historiques surtout. En somme ce que nous appelons le « Festspiel ».

II

L'intermédiaire entre la doctrine et l'action est le doyen Bridel.

Né en 1751 à Begnins, dans le Pays de Vaud alors sujet de Berne, et mort à Montreux en 1845, Philippe-Sirice Bridel est un pasteur fils de pasteur.

La famille Bridel était d'ancienne souche vaudoise. Sa généalogie remontait au début du XIVe siècle. Son lieu d'origine était la vallée de la Broye. A la fin du XVe siècle, elle est à Moudon où résidait le gouverneur savoyard du Pays de Vaud.

Bridel doit à sa famille deux qualités dominantes : la religion et le patriotisme. Un patriotisme suisse : Bridel, qui avait été pasteur à Bâle où il avait appris l'allemand, était le disciple romand de l'Ecole suisse. Haller, Gessner, Bodmer, Sulzer, ses maîtres, les voilà !

En 1782, le jeune Bridel fit paraître à Lausanne les « Poésies helvétiennes ». Le succès fut grand, mais le recueil ne correspond guère à son titre. Enregistrons cependant ce fait : avant Bridel, il n'y avait en Suisse romande que des rimeurs ou des rimailleurs ; avec lui, la poésie romande a commencé.

Ce que le jeune Bridel se propose, c'est d'instaurer une sorte de classicisme suisse. Il y va d'un manifeste : le « Discours sur la poésie nationale », qui date de 1775. La poésie nationale doit peindre la nature que le poète a sous les yeux. Or cette nature est montagneuse. Donc le poète suisse doit décrire les Alpes et leurs habitants. Pour cela, il s'inspirera de Haller. Il doit aussi adapter des œuvres célèbres à des sujets suisses, ce que Bridel fera pour les « Tombeaux » de Hervey, qui deviendront les « Tombeaux suisses ».

Le contact direct avec la nature — l'art de la promenade — et l'expérience des hommes allaient débarrasser Bridel de ses théories livresques et puériles. Ils allaient aussi lui donner un style grâce auquel beaucoup de ses descriptions lui ont survécu.

Descriptions des Alpes dans lesquelles il a passé les années les plus heureuses de sa vie, comme pasteur de Château-d'Œx. C'est là qu'il est devenu lui-même. En les parcourant, en parcourant cette Gruyère mi-vaudoise et mi-fribourgeoise, mi-protestante et mi-catholique, il a, sans jamais en avoir eu la moindre prétention, dépassé Haller, refait la partie consacrée aux Alpicoles du célèbre poème en lui substituant une vision directe, immédiate des hommes et des choses.

C'est ainsi que Bridel se forma une conception alpestre de la Suisse. Les Alpes, à ses yeux, ne sont pas une réalité physique seulement : elles sont une réalité humaine. En étudiant le patois que l'on appelle aujourd'hui le gruérin, en établissant le premier glossaire, bien dépassé depuis, des patois romands, Bridel a creusé jusqu'au fond celtique sur lequel reposait, selon lui, toute la Suisse. Sous le système « alémanique » de Bodmer, lequel faisait de la Suisse le centre du Moyen Age allemand, Philippe-Sirice, piqué d'émulation sans doute, établit son système celtique. Sous toutes ses diversité, toutes ses oppositions de pays morcelé, c'est aux Celtes que la Suisse doit son unité profonde. Tel est l'apport de Bridel à l'helvétisme.

III

En 1780, Bridel était nommé pasteur à Bâle. La même année, il fut admis, à titre d'hôte et de compatriote, aux réunions de la Société helvétique. En 1789, il fut reçu membre actif.

A la fin de l'été 1758, parut une brochure anonyme intitulée : « Songes patriotiques d'un Confédéré, sur un moyen de rajeunir la Confédération caduque. Ville libre, chez les héritiers de Guillaume Tell ». Le titre est déjà significatif ; le contenu ne l'est pas moins. Pourtant, malgré ses apparences révolutionnaires, cette brochure est l'œuvre d'un patricien catholique, d'un magistrat lucernois : François-Ours de Balthasar (1688-1764), membre du Petit Conseil souverain, ancien élève des jésuites, ancien officier au service étranger, auteur de plusieurs travaux d'archéologie et de jurisprudence.

Esprit pratique, Balthasar ne se borne pas à protester contre les abus dont les gouvernements s'étaient rendus coupables. Sa pensée est de réaliser les réformes qu'il préconise. Il s'occupe d'abord de la question financière, puis il passe à l'exécution. Il ne veut aucunement renverser l'ordre établi, il veut réformer les esprits par une éducation nationale. Pour cela, ce qui lui paraît nécessaire, c'est une école spéciale à l'usage des patriciens, auxquels il entend conserver la direction des affaires publiques.

Le succès des « Songes patriotiques » fut d'autant plus grand qu'ils exprimaient tout haut les aspirations d'une élite. A Zurich, Bodmer et Breitinger formaient depuis longtemps des projets analogues. Mais leur idée d'un « séminaire suisse » n'avait eu aucune suite. Il fallait un catalyseur : ce fut la Société helvétique.

En 1760, les fêtes organisées par l'Université de Bâle, à l'occasion de son troisième centenaire, vinrent offrir, comme par hasard, à Iselin, Hirzel et Salomon Gessner, l'occasion de fonder la Société helvétique. Nous lisons dans le « Conservateur » de Bridel, un « précis historique » dont l'intérêt est considérable, le pittoresque récit des débuts plutôt incertains de la jeune association.

Hirzel, Iselin et Gessner convinrent de se réunir à Schinznach, en Argovie, à mi-chemin entre Zurich et Bâle, le 3 mai 1761. Ils ne s'y trouvèrent point seuls, car ils avaient amené avec eux quelques amis. « Trois jours se passèrent en entretiens, en promenades et en lectures, et sans s'occuper à donner une base plus solide à cette institution. » L'année suivante, le 15 mai 1762, la Société helvétique se constitua définitivement.

Pour être membre de la Société helvétique, il fallait être Suisse, et avoir pris part à deux assemblées à titre d'assistant, à moins que le canton auquel appartenait le candidat ne fût représenté que par deux membres seulement.

C'est à sa force morale que la Société helvétique doit l'influence exercée par elle. Elle a peu créé mais elle a beaucoup agi. Elle a formé des hommes qui, eux, ont laissé des œuvres durables.

Quelques exemples suffiront pour nous convaincre de l'étendue de son action. S'il lui fut toujours impossible de réaliser le projet de Balthasar, c'est l'un de ses membres, le pasteur Martin Planta, qui, l'année même de la première réunion, en 1761, fonda près de Coire le célèbre institut de Haldenstein, école à l'usage des patriciens, répondant tout à fait aux idées des « Songes patriotiques », et qu'il plaça d'ailleurs sous les auspices de l'assemblée de Schinznach. L'initiateur du mouvement agricole, le Bernois Tschifféli, l'un des membres de la première heure, reçut d'elle l'impulsion et les encouragements nécessaires.



François-Ours de Balthasar

Si l'on ne put même ébaucher l'organisation d'une armée nationale — à l'ordre du jour de toute les sessions — du moins, quelques officiers, comme le général de Zurlauben, fondèrent-ils en 1779 une Association militaire suisse. En 1777, Iselin créa une Société d'utilité publique, laquelle existe encore. En 1792, le conseiller Meyer d'Aarau proposa pour la première fois ces corrections de la Linth qui rendirent plus tard justement célèbre le nom de l'ingénieur Escher de Zurich. L'activité littéraire de la société ne fut pas moins fructueuse. Nous voyons le plan d'une histoire de la Suisse exécuté par Jean de Müller. L'idée d'un recueil de chants populaires et patriotiques fournit à Lavater l'occasion de composer ses fameux « Schweizerlieder », premier essai de poésie nationale. Partout, en un mot, la Société helvétique sut créer une atmosphère de tolérance, d'indépendance et d'union. Ce qu'elle fit pour Bridel, elle l'a fait pour deux générations d'hommes illustres ou obscurs : il le faut rappeler à l'oubli ingrat de nos contemporains.

IV

Ce qui résulte de ces chapitres sur l'helvétisme, c'est d'abord la primauté de la pensée et la nécessité des élites. Ce que je vous ai rapporté, appris peut-être, possède plus d'importance que les faits politiques, si décevants, si attristants.

Autre conclusion : la révolution n'était point nécessaire. L'invasion de 1798, qui fit de la Suisse un Etat satellite, avait d'autres raisons que celle de nous affranchir. Elle n'a fait qu'empêcher la réforme de la Suisse qui se faisait de soi-même, selon nos idées, nos besoins, notre manière, notre esprit. Elle avait pour elle toute l'élite : les patriciens contre les patriciats. Sa base était l'histoire, son moyen, l'éducation. Nouvelle preuve de cette vérité que les révolutions empêchent les réformes.

Mais la Société helvétique, elle, n'est pas morte. En 1798, l'association fut dissoute. Elle tenta de se réunir durant les années de la République helvétique. En 1810, elle se reconstitua tant bien que mal, à Zofingue. En 1813, le doyen Bridel y prit la parole pour la dernière fois. Après 1815, une autre Société helvétique, la deuxième, essaya de reprendre la suite. Lorsque fut votée la constitution de 1848, elle déclara que son but était atteint et, à son tour, disparut.

En janvier 1911, à Genève, trois jeunes gens : un Genevois, un Fribourgeois et un Vaudois, se réunirent. Tel fut le commencement de la Nouvelle Société helvétique dont la devise est « Pro helvetica dignitate et securitate ».

L'ÉPOQUE DÉMOCRATIQUE

DE L'ÉPOQUE PATRICIENNE À L'ÉPOQUE DÉMOCRATIQUE

Après la crise de la Révolution comme après celle de la Réforme, la Suisse était à reconstruire. Entre ces deux grandes crises européennes, la différence, pour nous, était celle-ci : après la Réforme, la Suisse était divisée ; après la Révolution, elle était épuisée.

De 1798 à 1815, la Suisse a traversé la période la plus malheureuse de son histoire ; période qui, dans le cours de celle-ci, nous apparaît comme une transition entre l'époque patricienne et l'époque démocratique. Qui va aider la Suisse à franchir ce passage périlleux ? Trois patriciens : Aloys de Reding, Louis d'Affry, Charles Pictet de Rochemont.

I

Le dernier héros de la Vieille Suisse, c'est le jeune Aloys de Reding.

Les Reding sont des Alémannes, des paysans libres. Leur nom signifie les descendants, le clan de l'Homme rouge. Beaucoup de Reding ont les cheveux roux, et je crois qu'Aloys était du nombre.

Faire l'histoire de cette famille serait faire celle de toute la Suisse, plus une bonne partie de l'histoire européenne. Je me limiterai au portrait du héros.

Jean-Fridolin-Vincent-Aloys de Reding Biberegg est né le 16 mars 1765 dans la maison familiale de la Schmiedgasse, à Schwytz. Une vaste demeure blanche avec des pignons et des galeries à colonnettes donnant sur une cour intérieure : influence italienne, mais ne sommes-nous pas sur la route du Saint-Gothard ?

Le service d'Espagne était, avec celui de France, traditionnel aux Petits Cantons, ces foyers de catholicisme militant.

En 1574, Uri, Zoug et Unterwald levèrent un régiment dont le chevalier Walter de Roll, un Uranais, reçut le commandement. Depuis lors, pour citer le major de Vallière, « trente-huit régiments suisses de 2000 à 4000 hommes prirent le chemin de l'Espagne ». Et il ajoute : « Comme au service de France, en Espagne la famille de Reding donna toute une dynastie de généraux. »

Le père d'Aloys, Théodore-Antoine, avait été lieutenant-colonel au service du roi catholique. Trois de ses fils suivirent son exemple : Théodore, Nazare et Aloys, le cadet. Nazare, propriétaire du régiment Vieux-Reding, fut général et gouverneur de Majorque. Théodore acquit plus de gloire : il fut le principal vainqueur de la bataille de Bailen en 1808. Il coupa la retraite au général Dupont qui dut capituler. Ce fut la première défaite que les troupes napoléoniennes subirent. Elle provoqua la fuite du roi Joseph et l'évacuation de l'Espagne par les Français. Théodore fut ensuite capitaine-général de la Catalogne. Il mourut à Tarragone en 1809. On lui a, en 1909, érigé un monument.

Aloys, lui, était revenu au pays en 1794, avec les épaulettes de lieutenant-colonel. Le 10 août 1792, son frère Rodolphe, capitaine aux Gardes-Suisses, avait été massacré. Le souvenir de ce frère ne le quittera jamais.

En 1798, les troupes du Directoire envahirent la Suisse. Malgré l'héroïque mais inutile victoire de Neuenegg — victoire à laquelle des Fribourgeois participèrent —

Berne, attaquée par l'ouest, après une résistance désespérée au Grauholz, capitula. Il semblait que tout était perdu et qu'il n'y avait plus rien à faire.

Aloys ne le jugea point ainsi. Il était trop jeune pour être défaitiste. Il organisa sans tarder la résistance de Schwytz. Elu en hâte landamman, il fit jurer par la landsgemeinde de se défendre jusqu'au bout et souleva l'enthousiasme de son peuple dont il évoqua les grands souvenirs. Puis, au moment de partir en campagne, il s'agenouilla devant son père et lui demanda sa bénédiction.

Renforcé par un contingent uranais, Reding disposait de 4000 à 4500 hommes contre 18 000 Français. Mais, comme son frère Théodore, il avait le génie tactique et l'esprit d'offensive. Son avantage était de connaître dans tous ses accidents un terrain difficile. Il attaqua, malgré l'état de panique et de désespoir qui régnait à Schwytz. Le 3 mai 1798, il opposa à la Schindellegi une défensive offensive à l'avance des Français. Puis, malgré l'abandon par les gens d'Einsiedeln d'une position clef, celle de l'Etzel, il remporta une victoire complète à Rothenturm et au Morgarten, un nom prédestiné.

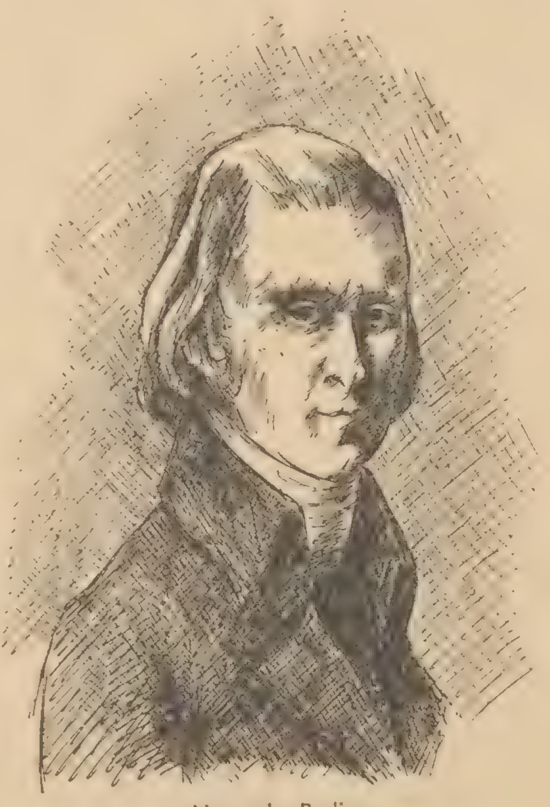
La petite armée de Reding ne pouvait compenser ses pertes journalières, tandis que les Français ne cessaient de recevoir des renforts. Reding comprit qu'il était raisonnable de traiter. Son adversaire, le général en chef Schauenbourg, y était d'autant plus disposé qu'il éprouvait pour ses vainqueurs une admiration de soldat : « Par Dieu, s'était-il écrié, donnez-moi mille paysans schwytzois et je conquerrai le monde. » Il reçut le jeune général de trente-trois ans avec les honneurs qui lui étaient dus. Le sort de Nidwald fut épargné à Schwytz et Reding put écrire à son ami Zschokke : « Ce n'est point le fanatisme, comme le prétendent certains, qui nous a inspirés, mais l'amour de la patrie ; c'est lui qui a mis dans l'âme de notre peuple la volonté de résister jusqu'au bout, au cours d'une bataille contre des adversaires dont les forces étaient d'une écrasante supériorité sur les siennes. » Et il conclut : « L'honneur est sauf. »

Quand Bridel s'écriait : « Ex Alpibus salus Patriae ! » c'est aux Schwytzois, c'est à Reding qu'il pensait. Et tous ceux qui l'aimaient, cette patrie, et qui souffraient de la voir sous le joug, tous, démocrates ou patriciens, catholiques ou protestants, Suisses allemands ou Suisses romands, Suisses romanches ou Suisses italiens, voyaient en lui le sauveur.

Le 21 novembre 1801, le Sénat helvétique, composé presque entièrement de fédéralistes — ainsi le voulait Bonaparte — élut Reding landamman de la Suisse.

Aloys était un soldat. Il ne s'était guère occupé de politique. Et le voilà porté à une charge pour laquelle il n'était en rien préparé !

Il y mit tout son courage. Il décida de se rendre à Paris pour expliquer la situation



Aloys de Reding

à Talleyrand et au Premier Consul. Il reçut un accueil aimable, mais n'obtint rien que de bonnes paroles. Il reprit le chemin de Berne où l'on fêta son retour, cependant que lui-même savait qu'il ne rapportait qu'un échec.

Cependant les affaires suisses ne cessaient de s'embrouiller. Aloys avait espéré trouver un compromis entre les fédéralistes et les unitaires. Quand il vit que c'était impossible, il démissionna.

Il démissionna pour organiser la résistance. Le régime de la République helvétique avait toujours été impopulaire ; maintenant, la colère grondait. Les cantons montagnards s'unirent, tinrent une diète à Schwytz. Et commença la marche victorieuse contre les dernières forces, peu nombreuses et démoralisées, du général Andermatt, le commandant des unitaires, un Zougois. Le général de Bachmann commandait les fédéralistes. Il rassembla ses troupes sur le plateau de Cressier et mit à Faoug les unitaires en déroute. C'est alors que Bonaparte intervint.

Bonaparte, qui dirigeait de la Malmaison les événements de Suisse, avait escompté cette victoire des fédéralistes dont il avait besoin. Pour la faciliter, il avait retiré de Suisse les troupes françaises. Mais il intervint avant que les derniers débris de l'Helvétique eussent été jetés dans le Léman, qui n'était pas encore pollué. Quant à Reding, il le fit emprisonner dans la forteresse d'Aarbourg par le général Ney. Le landamman d'Affry le délivra.

En janvier 1818, le vainqueur de Rothenturm tomba gravement malade du typhus. Au matin du 5 février, il était tombé un peu de neige. Reding agonisant voyait de sa fenêtre les deux sommets du Mythen sortir du brouillard et entrer dans la lumière. Il expira.

A l'extérieur de la grande église de Schwytz, on lit cette épitaphe :

Aloysius Reding a Biberegg comes,
Cujus nomen summa laus.

« Son nom est sa plus grande louange. »

II

Louis-Auguste-Philippe d'Affry avait vingt-deux ans de plus qu'Aloys de Reding, puisqu'il était né à Fribourg en 1743, et il mourut huit ans avant lui, en 1810. Il était donc de la même génération que le père d'Aloys.

Louis d'Affry appartenait à l'une des plus anciennes et illustres familles de Fribourg. Cette famille est originaire d'Avry-sur-Matran: d'où son nom, qui est celui de ce village prononcé à l'allemande. Elle s'est établie dans la ville voisine à la fin du XIIIe siècle. Guillaume est, sous Bubenberg, un des héroïques défenseurs de Morat. Pierre est abbé d'Hauterive en 1505 et prend part au Concile de Bâle en 1546. La famille entre au service de la France dès la fin du XVIe siècle : d'où une suite ininterrompue d'officiers, de colonels, de généraux. Le plus connu, celui qui fit la plus brillante carrière, est Louis-Augustin, le père du landamman.

Louis-Augustin eut tous les honneurs : il devint lieutenant-général, il fut créé comte, il reçut même, distinction suprême, le cordon bleu du Saint-Esprit, le premier ordre des rois de France. Louis-Augustin, qui vivait à Paris, était bien un type du XVIIIe siècle. Dans les salons de son hôtel, il recevait deux fois par semaine, d'abord les gens du monde, puis les artistes et les « philosophes ». Il était libéral à la manière de Montesquieu, ce qui veut dire partisan d'une monarchie constitutionnelle.

Au moment du 10 août, il commandait le régiment des Gardes-Suisses. Malade, il ne put exercer son commandement, ce qui le sauva. Le Tribunal révolutionnaire, reconnaissant qu'il n'était pas aux Tuileries le 10 août, ordonna de l'élargir. Le 18 octobre, il se retira dans son château de Saint-Barthélemy, près d'Echallens. Il mourut l'année suivante, le 10 juin : il avait quatre-vingts ans.

Son fils commença par suivre la tradition de son père et de sa famille. Après avoir reçu, à Louis-le-Grand, le collège le mieux fréquenté et le plus célèbre de Paris, une



Louis d'Affry

éducation toute française, il entra en 1758 comme enseigne au régiment des Gardes : il avait alors quatorze ans. Il avança vite, d'abord parce qu'il était le fils de son père, aussi parce qu'il était brave et intelligent. Il est brigadier en 1780, en 1784 maréchal de camp.

Survient la Révolution. Louis ne déguisait guère ses sympathies pour les idées nouvelles tout en demeurant fidèle au roi. On lui donna un commandement exposé : celui du Haut-Rhin. La guerre, en effet, va commencer. La France révolutionnaire a coalisé contre elle toutes les puissances : l'Autriche, la Prusse et les princes allemands, l'Angleterre. Mais Affry devient suspect comme aristocrate. Il demande son remplacement et rentre aux Gardes. Un congé, qu'il prend à Fribourg, lui sauve la vie, lors du 10 août, heureusement pour la Suisse. Dès lors, Affry se retire. Mais, comme il a le sens des affaires, qu'il possède à la fois de la diplomatie et de la fermeté, il ne tarde point à jouer malgré lui un rôle dans le gouvernement patricien. Il ne cache toujours point ses idées libérales. Lors de l'invasion française en 1798, après la prise presque sans combat de Fribourg par le général Pigeon, il accepte de faire partie du gouvernement provisoire. Mission ingrate et périlleuse. Elle ne dure que quelques jours.

Il se retire derechef, non pour demeurer inactif, mais pour travailler dès 1801 à la chute du régime unitaire de la trop fameuse République helvétique. En 1802, après l'effondrement sans gloire de celle-ci, il représente avec deux autres délégués le canton de Fribourg à la Consulta réunie à Paris pour trouver, sous les auspices du Premier consul, les bases d'une médiation. Son grand rôle commence.

Soixante-huit délégués se rendent à Paris. Ce sont des frères ennemis. La majorité d'entre eux appartiennent à l'état-major de la République helvétique. Pierre Ochs en tête. Les autres sont des fédéralistes ou des aristocrates modérés. Le chef de la réaction, le vainqueur de l'Helvétique après avoir été le héros de Rothenturm et de la Schindellegi, Aloys de Reding, que Bonaparte déteste, vient d'être jeté en prison, pour donner un gage. Mais la majorité sera déçue.

Dans un message qu'il adresse le 10 septembre aux délégués suisses et dans le discours qu'il tient à Saint-Cloud, le Premier consul fait connaître impérativement ses vues sur notre pays. Il déclare : « La nature a fait votre Etat fédéraliste. Vouloir la vaincre ne serait pas d'un homme sage. Il faut diversité de gouvernements à des pays si divers. » Mais il ajoute : « Les circonstances avaient établi chez vous des peuples souverains et des peuples sujets. L'esprit d'un siècle nouveau, d'accord avec la justice et la raison, a rétabli l'égalité de droit entre toutes les portions de votre territoire. En ces circonstances, la renonciation à tous les privilèges est votre premier besoin et votre premier devoir. » C'est un compromis habile que propose Bonaparte, le seul compromis possible, étant donné les circonstances : le tient-il de Louis d'Affry ? Mais la conclusion est dure : la Suisse n'aura point d'armée,

sauf des milices exclusivement cantonales ; elle n'aura point de représentants diplomatiques ; son gouvernement central sera constitué de telle sorte qu'il demeurera sans autorité. Par l'Acte de médiation, Bonaparte rétablit la paix et l'ordre dans notre maison anarchique, mais il nous impose son hégémonie. C'était inévitable.

Dès son arrivée dans ce Paris où il avait si longtemps vécu, Louis d'Affry s'imposa par la dignité de son maintien, sa courtoisie et ses belles manières qui faisaient de lui un homme très différent de tous les autres Suisses. Le Premier consul remarqua tout de suite cet aristocrate de taille élevée, à la tête couronnée de cheveux blancs. Il le prit pour confident et tout porte à croire que le discret Affry eut quelque influence sur la rédaction de l'Acte.

Le 19 février 1803, le texte de l'Acte est remis aux délégués suisses. Les dispositions transitoires désignent Fribourg comme canton directeur et Louis d'Affry, élu en hâte avoyer, comme landamman de la Suisse, avec des pouvoirs quasi dictatoriaux. La première réunion de la Diète, sous sa présidence, s'ouvre solennellement le 4 juillet dans l'église des Cordeliers. Les députés des dix-neuf cantons sont là, avec leurs huissiers. Le capitaine d'une troupe de guerriers en cuirasse porte l'Acte de médiation, relié en velours bleu brodé d'or.

Affry était l'homme de la situation, le seul. Et cette situation était difficile. Maintenir l'existence de la Suisse, son indépendance fictive, sa neutralité plus fictive encore ; en même temps, accepter le fait de la domination napoléonienne — Bonaparte est maintenant empereur —, s'efforcer de calmer les impatiences et les colères de cet être irascible et primesautier, qui menaçait régulièrement d'annexer la Suisse à son empire : telle fut la politique du landamman, une politique de préservation.

Il ne faudrait point croire qu'il manquât de fermeté. Mais il la revêtait de tant de politesse, de déférence, il l'exprimait en un si beau style que Napoléon se sentait incapable d'en prendre ombrage et qu'il finissait par lui donner raison.

Même quand il n'était pas landamman, Louis d'Affry resta l'homme de confiance de l'empereur. Il l'était de nouveau en 1809. Il eut alors à régler avec l'empereur une violation de neutralité : le 11 mars, malgré la protestation du gouvernement bâlois, un régiment de chasseurs français avait franchi le pont du Rhin. C'était un acte d'hostilité à l'égard de l'Autriche. Mais de quelle manière concilier la neutralité avec l'alliance française et le titre de médiateur de la Suisse que Napoléon tenait à porter ? Affry fut habile. Il obtint, non sans peine, de l'empereur la déclaration que le régiment français avait agi à son insu. Après quoi la Diète, afin de rassurer l'Autriche, décréta la mise sur pied de cinq mille hommes pour occuper la Suisse orientale durant la guerre. Les apparences étaient sauvées : on ne pouvait alors que sauver les apparences.

En 1810, le landamman Watteville envoya d'Affry à Paris pour complimenter Napoléon de son mariage avec Marie-Louise. C'était une fatigue trop grande pour un homme de soixante-sept ans usé par le travail, les responsabilités, les soucis. Il mourut peu après son retour, le 26 juin, dans sa maison de Fribourg.

PICTET DE ROCHEMONT ET LA NEUTRALITÉ SUISSE

Aloys de Reding avait sauvé l'honneur de la Suisse ; Louis d'Affry l'avait préservée de l'annexion à l'empire napoléonien : Pictet de Rochemont allait la replacer dans l'Europe.

I

Victor de Bonstetten disait : « La famille Pictet est unique au monde ». Il est certain que peu de familles genevoises ont fourni autant de magistrats, de soldats et de savants à la Ville et République.

Originaires de la Haute-Savoie, les Pictet sont bourgeois de Genève en 1474, avant la Réforme. Dès le XVIe siècle, ils entrent dans le Petit Conseil. Ils se divisent en deux branches, dont la première s'éteint en 1891. Dans la seconde branche, Jacques, lieutenant-général au service de Sardaigne, est créé comte en 1756.

Charles Pictet de Rochemont, de la seconde branche, est né en 1755. Son père, dont il portait le nom de baptême, avait commandé un régiment au service de Hollande. Ce père était un lettré qui transmit à son fils la curiosité des littératures étrangères ; il lui transmit aussi son admiration des institutions anglaises. Il est significatif qu'il ait protesté auprès du gouvernement genevois lorsque, en 1762, « Emile » et « Le Contrat social » furent brûlés par la main du bourreau.

Le jeune Charles apprit à connaître la Suisse et les Suisses lorsque son père l'envoya au célèbre institut de Haldenstein, près de Coire, que Martin Planta avait fondé en 1761. Membre assidu de la Société helvétique, Planta cherchait à réaliser cette école à l'usage des jeunes patriciens qu'avait déjà préconisée François-Ours de Balthasar et à laquelle avaient déjà pensé Bodmer et Breitinger.

L'éducation d'un jeune Suisse de bonne famille ne pouvait être complète sans quelques années passées au service étranger. Charles entra comme officier au service de France, dans le régiment de Diesbach. Il y trouva des officiers de plusieurs cantons, ce qui affermit encore son helvétisme. Il en sortit major.

Rentré à Genève, il épousa la belle Adélaïde Sarah de Rochemont. Les Rochemont étaient une famille noble, originaire de Bourgogne, qui vint se fixer à Genève en 1688. Jean-François, le beau-frère de Charles, fut condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, lors de la Terreur genevoise, et fusillé aux Bastions le 23 juillet 1794. Charles Pictet releva le nom et s'appela désormais Pictet de Rochemont.



Charles Pictet de Rochemont

Chargé de réorganiser puis de commander les milices genevoises, le colonel Pictet fut aussi condamné à la prison par le Tribunal révolutionnaire, ce qui brisa sa carrière et le ruina. Mais il avait l'esprit d'initiative. Il acheta le domaine de Lancy qu'il exploita lui-même. Il entreprit l'élevage des moutons mérinos et le développa si bien que son troupeau fut connu dans toute l'Europe, notamment en Russie. En 1807, il proposa au gouvernement russe d'acclimater les mérinos dans les provinces méridionales de l'empire. Le gouvernement ayant accepté, Charles partit avec son fils pour Odessa. Il amenait 900 bêtes et le voyage dura cinq mois. Arrivé à destination, il fut accueilli par le gouverneur de la province qui était alors un Francais, le duc de Richelieu, futur ministre de Louis XVIII. Les deux hommes se lièrent d'amitié. Ils se retrouveront au moment du Congrès de Vienne.

En 1796, avec son frère, le philosophe et physicien Marc-Auguste, et quelques amis, Charles avait fondé la « Bibliothèque britannique ». Elle fut pendant le Directoire et le Premier Empire l'organe de l'opposition à l'impérialisme français. S'appuyer sur l'Angleterre était depuis Calvin une tradition genevoise. Pictet en fit l'un des principes de la politique suisse.

II

Tout préparait Pictet de Rochemont à son grand rôle politique et diplomatique. Il commença par travailler à la restauration de sa patrie genevoise. Il entra dans le gouvernement provisoire qui s'était constitué le 31 décembre 1813. Sa première démarche fut de se rendre à Bâle, demander aux souverains coalisés l'indépendance de Genève et sa réunion à la Suisse avec un territoire agrandi, ce qui était la condition posée par la Diète à cette réunion. A Bâle, il retrouva chez les alliés des connaissances et des amis. Le baron de Stein, ministre du tsar, le fit nommer secrétaire général de l'administration des pays conquis.

C'était une marque de confiance. Mais Pictet ne consacra que peu de temps à cette charge. Au mois d'avril, il fut délégué à Paris pour y défendre les intérêts de Genève dans les négociations de paix. Au traité du 26 mai 1814, il obtint la reconnaissance de l'indépendance genevoise et sa liaison avec la Suisse par la route de Versoix. En octobre de la même année, le gouvernement de Genève l'envoie au Congrès de Vienne avec son ami François d'Ivernois, un nom que l'on ne saurait séparer du sien. Il obtint cette fois davantage : la libre communication de Genève avec la Suisse, l'éloignement des douanes, la cession d'un arrondissement territorial, la neutralisation du Chablais et de la Savoie.

Durant les Cent-Jours, Pictet reprend le commandement des milices genevoises. En avril 1815, la Confédération le délègue à Paris. C'est alors que, non sans peine, il remportera l'éclatant succès de sa vie diplomatique : la signature du traité consacrant l'indépendance et la neutralité de la Suisse.

En 1816, un décret de la Diète déclare que Pictet avait bien mérité de la Confédération « et s'était acquis les droits les plus sacrés à l'estime et à la reconnaissance publique ».

III

Quelle fut maintenant la politique de Pictet ?

Pour la comprendre, il faut se représenter la situation de la Suisse en 1814-1815.

Elle était celle d'une maison à reconstruire parce que presque tous ses murs étaient tombés.

Cette reconstruction exigeait trois opérations successives : refaire à la Suisse des frontières défendables, lui constituer une armée capable de les défendre, donner pour base à cette armée, qui ne pouvait être que le peuple suisse lui-même, l'union des Confédérés et une volonté nationale.

Commençons par l'inspection des frontières et, de Bâle, descendons la ligne du Jura.

Le Directoire et Napoléon avaient transformé l'ancien évêché de Bâle en un département du Mont-Terrible. Ce nom, pour le dire en passant, vient du mont Terri, une hauteur pierreuse et sèche dans la région de Porrentruy ; mais Terri est un mot celte ou patois, qui n'a rien à voir avec terrible. Cette remarque faite, qui prouve le peu de culture de ces « libérateurs », constatons que le traité de Campo Formio, en 1797, annexait au département du Mont-Terrible Bienne et La Neuveville, ce qui plaçait les avant-postes français à quelques heures de Berne. De là il était facile d'atteindre en quelques heures encore Lucerne et la Suisse centrale. La réunion de l'ancien évêché de Bâle était donc pour la Suisse entière une nécessité.

Descendons toujours. Neuchâtel était la principauté du maréchal Berthier, le chef d'état-major de Napoléon. Genève avait été annexée à la France dès 1798 pour devenir le chef-lieu d'un nouveau département, celui du Léman. Au sud, Napoléon avait fait du Valais, en 1810, le département du Simplon. Quant au Tessin que l'Acte de Médiation avait érigé en canton en 1803, il devait fournir sept compagnies d'infanterie aux armées impériales et se trouvait, faute d'hommes, sans défense en face du nouveau royaume d'Italie dont Napoléon était le souverain. Le peu de frontière qui nous restait dans les Alpes rétiques et sur le Rhin ne nous protégeait que de l'Autriche, et encore.

La reconstruction de la Suisse exigeait donc pour condition première et immédiate le rétablissement des frontières. Le commandant intérimaire de la petite armée fédérale en 1815 et en même temps son quartier-maître général, le Zuricois Conrad Finsler, avait rédigé pour la Diète un rapport sur cette question. Il y posait le principe incontestable que la Suisse ne pouvait se défendre et par conséquent garder son indépendance que si elle occupait dans le Jura et dans les Alpes des positions de barrages en avant des passages qu'elle avait mission de garder dans l'intérêt de la paix européenne. On était encore au moment où les montagnes représentaient une solide protection.

La reconstruction de la Suisse impliquait une seconde condition : l'existence d'une armée fédérale. Mais l'empereur avait accaparé pour lui toute la force militaire du petit pays dont il s'intitulait le médiateur : quatre régiments de quatre mille hommes chacun, plus un régiment de réserve. Le plus grand nombre de ces hommes périrent en Calabre, en Espagne et surtout en Russie. La division suisse qui prit part à la campagne de 1812 comptait 12 000 hommes. Après la Bérésina, il n'en restait que 300.

Le médiateur avait interdit aux cantons suisses d'avoir pour leur propre défense une armée de plus de 30 000 hommes. Ce chiffre maximum ne fut jamais atteint. Au moment où les alliés s'apprêtaient à entrer dans notre territoire, le général de Watteville ne pouvait aligner qu'un mince cordon de 20 000 hommes. Mal instruites et mal équipées, nos milices étaient alors sans valeur : la campagne du général de Bachmann en Franche-Comté le montra bien.

Il importait donc aux Puissances que la Suisse fût en état de défendre son indépendance ; sinon, sa neutralité ne serait demeurée qu'une vaine formule. En 1817, la Diète créa l'état-major fédéral dont le futur général Dufour fut le chef et l'âme. Les cantons firent des efforts, en premier lieu les cantons frontières. Genève en particulier. C'est que la Suisse avait pris sur ses faibles épaules une charge très lourde : se défendre toute seule, par ses propres moyens, contre tout agresseur, tant elle craignait les interventions protectrices.

En voici la preuve :

Le 17 juin 1820, le général Sébastiani, Corse comme Bonaparte, ancien soldat de la Révolution et de l'Empire, avait fait au Parlement la déclaration suivante :

« Le temps n'est plus où l'on pouvait confier à une puissance secondaire, mais brave, une portion importante de nos frontières de l'est. Tous ceux qui ont quelque connaissance de la grande guerre savent aujourd'hui que, si la France se trouvait engagée dans une guerre sérieuse avec l'Allemagne, elle se verrait forcée d'occuper par ses troupes cette même puissance, afin de se rendre maîtresse des versants du Rhin et du Danube, et de couvrir ses frontières en menaçant celles de l'ennemi. »

Pictet de Rochemont répondit à Sébastiani dans son célèbre opuscule : « De la neutralité de la Suisse dans l'intérêt de l'Europe », publié en 1821. Il déclare que si notre neutralité était violée par une armée étrangère et qu'une autre armée étrangère se portât au secours de la Confédération sans que celle-ci ne le lui eût demandé, les Suisses devraient regarder cette armée comme une seconde ennemie et se battre sur deux fronts. Il ajoutait :

« La politique guerrière de la Suisse est simple, et sa conduite est nettement tracée. Elle ne doit composer dans aucun cas, et en aucun temps, avec une troupe armée qui affecterait des intentions bienveillantes pour emprunter son territoire. Elle ne doit calculer ni le nombre, ni les positions, ni le péril : le plus grand de tous sera toujours d'hésiter : il faut combattre avant de répondre. Soit que la force se montre insolente, soit qu'elle prenne un langage astucieux, il faut lui opposer la force, car le salut de la Suisse est là, et il n'est que là. »

La situation était donc claire : si la Confédération helvétique se révélait incapable de se défendre, les autres s'en chargeraient en l'occupant. Cette situation n'a pas changé.

Pictet avait une conception héroïque de notre neutralité. Mais reposait-elle bien sur l'union des Suisses et leur volonté de se défendre ?

En 1821, oui ; en 1814-15, non.

Les événements avaient disloqué la Suisse et divisé les Suisses. Les anciens cantons souhaitaient, préparaient la restauration pure et simple de l'ordre antérieur : à leurs yeux, la Révolution française et l'Empire napoléonien n'étaient qu'un accident de l'histoire : il n'y avait qu'à réparer l'interruption et repartir. Les nouveaux cantons s'opposaient à une restauration dont le premier résultat eût été de les ramener presque tous à la condition de sujets. Les anciens cantons s'appuyaient sur l'Autriche, les nouveaux regardaient vers la France. Il en résultait qu'aucune entente n'était possible sur une politique nationale.

La délégation que la Diète avait envoyée à Vienne reflétait ces divisions, incarnait cette impuissance. Il est vrai qu'elle se trouvait dans une situation précaire, mais cette situation exigeait de nos représentants un sens de l'intérêt commun et une volonté qu'ils ne possédaient point. Ils n'arrivaient pas à sortir du rôle ingrat de solliciteurs. Ils frappaient à des portes qui ne s'ouvraient point toujours. Ils manquaient des relations qui, dans un tel

congrès, eussent été indispensables. Ils manquaient de prestige. L'un d'eux s'enfermait dans sa chambre pour y pleurer, un autre reconnaissait qu'il était bête. Le plus intelligent, le Fribourgeois Jean de Montenach, après avoir adhéré à la Révolution, s'était retourné sur sa droite et s'opposait à l'admission de Genève dans la Confédération.

En 1814-15, Pictet eut à livrer deux opérations, l'une contre les Puissances, l'autre contre les Suisses.

Déjà sous la domination napoléonienne, Pictet, qui espérait et prévoyait la chute de l'empereur et la dislocation de l'Empire, avait compris que Genève et la Suisse devaient, parmi les Puissances, chercher celle sur laquelle elles pourraient s'appuyer durant ces années difficiles. Ce fut l'Angleterre. Loin de vouloir intervenir dans les affaires helvétiques, la Grande-Bretagne avait intérêt à empêcher les autres puissances, la France d'un côté, l'Autriche de l'autre, d'exercer sur nous un protectorat qui serait devenu tout de suite un contrôle. La Russie avait une attitude analogue à la sienne. Ces deux puissances éloignées servaient de contrepoids à nos deux puissances voisines.

Deux circonstances vinrent en aide à Pictet : les incertitudes des Puissances quant à la manière de résoudre le problème helvétique, le retour de l'île d'Elbe et le désarroi qu'il provoqua et que suivit la hâte d'en finir.

Après Waterloo, le Congrès reprit à Paris. C'est alors que Pictet de Rochemont, qui représentait toute la Suisse, fit une manœuvre qu'il a qualifiée lui-même de harassante, car, disait-il, il fallait obtenir sans demander. De cette manœuvre habilement réussie, devait sortir un traité que Pictet avait lui-même préparé : l'Acte reconnaissant la neutralité de la Suisse.

Charles Pictet de Rochemont mourut dans la nuit du 28 au 29 décembre 1824. Il mourut en chrétien : « Je mets ma confiance en Dieu. Ma mort est enviable. C'est le passage de cette vie à une vie meilleure. On glisse doucement de ce monde dans l'éternité. »

Laissez-moi terminer ce chapitre par un vœu :

Je connais la tombe de Pictet de Rochemont. Je sais dans quel état elle se trouve. A ce cent-cinquantième anniversaire de la neutralité dont il fut le père, mon vœu serait que cette tombe devînt un véritable monument national, sur lequel fût inscrite la décision de la Diète de 1816. Serait-ce présomptueux d'affirmer que j'exprime ainsi la pensée de la Suisse entière ?

QU'EST-CE QUE LA NEUTRALITÉ SUISSE ?

Le père de notre neutralité, Pictet de Rochemont, m'en voudrait dans sa tombe si je n'essayais pas de répondre à cette question.

Notre neutralité, avant d'être un acte juridique, est un fait d'histoire.

Ce fait ne date que de 1815. Après les guerres confessionnelles, la Suisse, affaiblie et divisée, s'était résignée à la non-belligérance. Mais la non-belligérance est autre chose que la neutralité.

La non-belligérance ne repose sur aucun traité international, elle ne dépend que de la volonté des Suisses ; la neutralité repose sur un traité international, elle est un engagement de la Suisse envers les Puissances, nous dirions aujourd'hui envers l'Europe.

I

Retournons à Vienne, d'où nous retournerons à Paris.

A Vienne puis à Paris, efforçons-nous de voir la Suisse et les Suisses avec les yeux des Puissances.

Et tout de suite une évidence : la question suisse n'était point la seule à préoccuper les cinq puissances, Angleterre, Autriche, France, Prusse et Russie, qui, après vingt-cinq années de guerre continuelle, avaient à relever cette ruine : l'Europe. D'autres questions plus urgentes et plus compliquées retenaient leur attention et leur causaient des insomnies : je songe en particulier à la question des Pays-Bas.

Je ne veux point dire pourtant que la question suisse fût sans intérêt pour elles.

La raison de leur intérêt était d'abord géographique : ce centre, ce carrefour, ce nœud de l'Europe occidentale, pouvait-on sans inconvénient, sans péril, le détruire ou le partager ?

Cette raison géographique fut la cause efficiente de notre neutralité. Il s'y joignait une réelle sympathie pour ce petit peuple qui avait, lui aussi, beaucoup souffert. Rappelons-nous que la Suisse était, depuis le XVIIIe siècle, à la mode, grâce à ses écrivains et ses poètes : Haller, Gessner, Jean de Müller et surtout Rousseau, qui en avaient donné une image héroïque et pastorale à la fois. La sympathie volontiers attendrie que l'on portait à la « libre Helvétie » a joué son rôle à Vienne. Elle incitait le Congrès à se pencher sur notre pays comme un père se penche sur un petit enfant à qui, après un grave accident, il faut rapprendre à marcher.

Cette attitude prenait en politique la forme du paternalisme. Les perpétuelles divisions des Helvétiens, leur manie d'intriguer les uns contre les autres sous les yeux mêmes du Congrès, voilà ce qui agaçait les Puissances. Dans une correspondance encore inédite, retrouvée récemment à Prague, Metternich en fait, le 11 janvier 1814, confidence à une amie. A la veille de l'entrée des armées alliées, il avait accompagné son souverain à Bâle. A peine débotté, écrit-il, il avait été « accablé de députations suisses... Toutes les plus petites parcelles de la Suisse ont envoyé ici pour nous intéresser en leur faveur. » Mais avait-il le loisir de s'arrêter à ces questions de familles et de lieux ?



Le Congrès de Vienne

Le résultat fut que la commission de cinq membres que l'on avait formée à Vienne pour les affaires helvétiques dut assumer le rôle d'une cour d'arbitrage et de conciliation.

Il y avait plus grave : le nid de guêpes qu'était devenue la Confédération représentait un danger pour ses voisins. Qu'allait-on faire de ce petit pays, au moment où il s'agissait de rétablir l'ordre européen ? C'était la question qui se posait. Il fallait vouloir pour les Suisses dont la volonté était paralysée. Des projets s'élaboraient dans les chancelleries. La Prusse suggérait de réunir la Suisse à l'Allemagne. On songeait aussi à nous donner un roi choisi dans une Maison étrangère, celle, par exemple, des grands-ducs de Bade, qui étaient des Zaehringen et évoquaient leurs ancêtres, les fondateurs de Berne et de Fribourg. D'autres proposaient le partage pur et simple.

Mais, disait Metternich, qui voyait la Suisse dans l'ensemble de la reconstruction européenne, « si la Suisse n'existait pas, il faudrait l'inventer ». Il préconisait l'Etat-tampon, en quoi il était d'accord avec le tsar et les Anglais. Talleyrand, qui avait des raisons pour être notre ennemi, finit par se rallier à cette proposition, mais avec une arrière-pensée en ce qui concernait Genève.

Il fut donc décidé de reconstituer la Suisse. Mais quel genre de reconstitution ?

Ce qu'il faut mettre ici en évidence est le fait que les Puissances ne cédèrent point aux pressions que les partisans du régime aristocratique s'obstinaient à exercer sur elles. Elles prirent pour base l'Acte de

Médiation (Acte qui était entré en vigueur le 15 avril 1803 et qui était l'œuvre de Bonaparte, Premier Consul). L'Acte de Médiation avait restauré le fédéralisme en mettant les nouveaux cantons à égalité avec les anciens. En 1803, Saint-Gall, Thurgovie, Argovie, Vaud, Tessin et Grisons devinrent donc des cantons.

Les Puissances qui avaient combattu et vaincu Napoléon reprirent son œuvre et la complétèrent par le Valais, Neuchâtel et Genève. Preuve de sagesse et de compréhension.

II

Les Puissances nous dirigeaient donc d'elles-mêmes vers la neutralité.

Mais sous quelle forme ?

La réponse est dans la déclaration que les Puissances signèrent à Vienne, le 20 mars 1815.

Ce n'était qu'un acte transactionnel, mais il précisait les intentions des « Grands ».

La première de ces intentions, c'était d'accorder à la Suisse une neutralité perpétuelle dans l'intérêt général de l'ordre européen, et par conséquent de lui fournir « les moyens d'assurer son indépendance et de maintenir ses neutralités », c'est-à-dire des frontières. La seconde était de rétablir, toujours dans l'intérêt de l'ordre européen, « la paix intérieure de la Confédération ».

Sur ce point les Puissances formulaient des exigences qu'il est instructif de connaître.

La première était l'adhésion de toutes les parties de la Suisse à une constitution fédérative. Venait ensuite une amnistie générale « accordée à tous les individus qui, induits en erreur par une époque d'incertitude et d'irritation, ont pu agir de quelque manière que ce soit contre l'ordre existant ; loin d'affaiblir l'autorité légitime des gouvernements, cet acte de clémence leur donnera de nouveaux titres à exercer cette sévérité salutaire contre quiconque oserait à l'avenir susciter des troubles dans le pays ». La troisième exigence prenait la forme d'un appel impératif au patriotisme et au bon jugement des Suisses, pour leur prescrire « la convenance ainsi que la nécessité de se sacrifier mutuellement le souvenir des différends qui les ont divisés, et de consolider l'œuvre de leur réorganisation en travaillant à la perfectionner dans un esprit conforme au bien de tous, sans aucun retour sur le passé ».

Le ton de cette déclaration est celui de puissances protectrices. Ce protectorat, la Suisse l'acceptait, avec l'idée de derrière de s'y soustraire peu à peu. Elle l'acceptait parce qu'il était la carte forcée, parce qu'elle en sentait elle-même le besoin, parce qu'il était plus facile de manœuvrer sous le contrôle de cinq puissances que sous la tutelle d'une seule. Il n'en fallait pas moins préparer une opération de dégagement.

Elle devait consister à dissocier le protectorat de la neutralité promise, dût-on pour cela renoncer à des garanties plus ou moins efficaces.

Cette opération, Pictet de Rochemont va s'en charger et la réussir.

Le 20 novembre 1815, fut signé l'« Acte portant reconnaissance et garantie de la neutralité de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire ».

Si nous le lisions, ce qui est rare, même chez ceux qui en parlent ?

Son contenu est bref et décèle quelque hâte, ce que les événements expliquent. On le reconnaît au fait que le mot de garantie ne figure que dans le titre ; dans le texte, il a disparu.

Ce texte est en cinq paragraphes.

Le premier fait l'historique de la question. Le second définit l'Acte lui-même, qui est « une reconnaissance formelle et authentique de la neutralité perpétuelle de la Suisse », reconnaissance impliquant de la part des Puissances signataires la garantie de l'intégrité et de l'inviolabilité du territoire helvétique dans ses nouvelles limites. Au troisième paragraphe, les mêmes Puissances reconnaissent et garantissent la neutralisation de la région savoyarde qui avoisine le canton de Genève. Et l'on arrive enfin à la définition même de la neutralité suisse :

« Les Puissances signataires de la Déclaration du vingt mars reconnaissent authentiquement, par le présent Acte, que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère, sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière. »

En décembre 1814, les armées avaient traversé le pays de Bâle à Genève. Dans l'avant-dernier paragraphe de l'Acte, les Puissances déclarent que ce passage ne pourra jamais être invoqué, ni contre la neutralité de la Suisse, ni contre l'inviolabilité de son territoire.

Le dernier paragraphe est un certificat de bonnes vie et mœurs : « Les Puissances se plaisent à reconnaître que la conduite de la Suisse, dans cette circonstance d'épreuve, a montré qu'elle savait faire de grands sacrifices au bien général et au soutien d'une cause que toutes les Puissances de l'Europe ont défendue ; et qu'enfin la Suisse était digne d'obtenir les avantages qui lui sont assurés, soit par les dispositions du Congrès de Vienne, soit par le traité de Paris de ce jour, soit par le présent Acte, auquel toutes les Puissances de l'Europe sont invitées à accéder. »

III

La connaissance de ce texte fondamental et des circonstances dont il est l'aboutissement va nous permettre de dégager les caractères spécifiques de notre neutralité.

Elle n'est pas un protectorat. Le danger qui perçait dans la déclaration de Vienne est écarté. Ni dans le fond, ni dans la forme, l'Acte de 1815 ne renferme rien qui puisse justifier une intervention quelconque des Puissances dans les affaires intérieures de la Confédération.

La neutralité suisse n'est donc ni imposée, ni subie : elle est reconnue. Et sans garantie formelle. Encore un coup, l'expression : garantie de la neutralité, ne figure que dans

le titre. Dans le texte, les Puissances ne garantissent que l'intégrité et l'inviolabilité du territoire. Mais elles n'apportent aucune précision quant à la nature et aux modalités de cette garantie.

La neutralité porte-t-elle atteinte à notre souveraineté, comme on l'a dit ? On lit dans l'article 85 de la Constitution fédérale que l'Assemblée fédérale a les compétences suivantes : « Les mesures pour la sécurité extérieure ainsi que pour le maintien de l'indépendance et de la neutralité de la Suisse ; les déclarations de guerre et la conclusion de la paix ». Cet article est complété par l'article 102 qui énumère les compétences du Conseil fédéral : « Il veille à la sûreté extérieure de la Suisse, au maintien de son indépendance et de sa neutralité ». Dans ces deux articles il apparaît clairement que la neutralité est le moyen de l'indépendance.

Il s'agit bien d'une neutralité perpétuelle. Encore faut-il se livrer à quelque exégèse pour s'en persuader. Dans l'Acte, la neutralité perpétuelle n'est pas mentionnée. Mais le dernier paragraphe renvoie aux avantages que la déclaration avait consentis à la Suisse : le premier est précisément cette neutralité perpétuelle.

En réalité, la neutralité suisse porte essentiellement sur la situation militaire de notre pays, en cas de conflit entre les puissances européennes au milieu desquelles elle était située durant l'ère de l'équilibre européen.

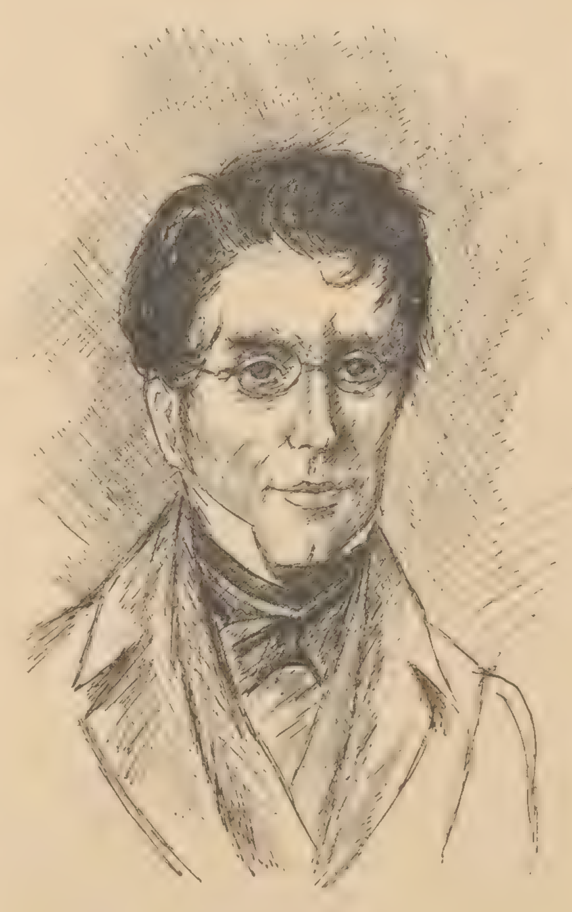
La neutralité suisse a deux aspects. L'un est européen et l'autre, national. En 1814-15, les Puissances ont reconstitué la Suisse dans l'intérêt de l'Europe, comme la clef de voûte de leur réédification européenne. Elles ont promis à la Suisse la neutralité pour qu'elle puisse tenir la place qu'elles entendaient lui assigner. Notre neutralité vient d'elles.

Donc ceux qui confondent la neutralité de la Suisse avec l'isolationnisme et qui nous proposent de pratiquer la politique du hérisson sur la motte de terre, ceux-là ont de notre neutralité une idée aussi erronée et plus dangereuse que le neutralisme.

Neutralité et neutralisme ne sont parents que par l'étymologie. La différence qui les sépare est celle-ci : la neutralité est une situation, le neutralisme, une opinion.

On commettrait un péché d'inversion en faisant de notre neutralité une fin en soi à laquelle la Suisse serait ordonnée. La vérité est que la Suisse est la fin en soi à laquelle est ordonnée la neutralité.

Les faits et les textes, la claire pensée de Pictet de Rochemont lui-même : tout nous démontre que l'essentiel est l'indépendance de la Suisse et que la neutralité n'est qu'un moyen ordonné à cette indépendance.



Alexandre Vinet

Il pourrait arriver que le moyen cessât d'être ordonné à la fin. Dans ce cas, il faudrait remplacer le moyen. Mais ce n'est pour l'heure qu'une prévision encore lointaine, une vue de l'esprit.

Comme tous les moyens, la neutralité, stable dans son principe, est mobile dans ses adaptations. Son histoire depuis 1815 nous l'apprend.

La Suisse peut se défendre,
la Suisse doit se défendre,
la Suisse veut se défendre :

telle est aujourd'hui notre neutralité.

ALEXANDRE VINET ET LA SUISSE

Alexandre-Rodolphe Vinet est né à Lausanne, le 17 juin 1797 : il est mort à Clarens, le 4 mai 1847.

1797-1847 : ces deux dates ont leur signification. La première, c'est la veille de l'invasion française et de la révolution qui allait mettre fin à la Suisse patricienne ; la seconde, c'est la veille de l'année qui allait faire de la Suisse un Etat fédératif et démocratique.

Vinet ne doit rien à la Vieille Suisse ; on ne découvre aucun helvétisme en lui. Il a vécu cette période intermédiaire qui, à travers quels espoirs et quelles déceptions, quelles souffrances et quels efforts, s'est tout de même achevée par une reconstruction.

On voit l'intérêt qu'il y a pour nous d'interroger Vinet sur la Suisse et son avenir, car nous sommes dans une période intermédiaire, nous aussi.

I

Les Vinet étaient une de ces familles françaises qui s'étaient réfugiées en Suisse au moment de la Réforme ou de la révo-

cation de l'édit de Nantes. Les Vinet descendaient d'un réfugié protestant, originaire des Hautes-Alpes : Paul Vinay. Du XVIIe au XVIIIe siècle, on les retrouve successivement à Gilly, à Begnins, où naquit Bridel, à Crassier.

Ils sont une famille humble et pauvre. Le père d'Alexandre s'appelait Marc. Il était un petit instituteur primaire, très mal payé, qui avait plus de cent élèves et touchait vingt louis d'appointements. Il avait été à Genève où il s'était occupé d'horlogerie, sans grand succès. En 1797, il est simple fonctionnaire des péages. L'année suivante, 1798-1799, il est chômeur et cherche à gagner son pain dans la Suisse allemande, en faisant des traductions et des copies. Sa femme vit de privations, quelque part dans le canton de Vaud.

Vinet eut une enfance de misère, à un moment où la Suisse, ruinée, pillée, connaissait la faim. Elle régnait à l'état endémique dans l'Unterwald, et jusque vers 1830 on y mangeait surtout de l'herbe. Si Alexandre Vinet ne fit que traîner une mauvaise santé, on voit quelle en fut la cause.

La biographie de Vinet est en trois parties. La première est celle de l'enfance et de la jeunesse ; la deuxième, ce sont ses années bâloises, de 1819 à 1837 ; la troisième, ce sont les années lausannoises.

Vinet n'a pas voyagé, il n'est pas sorti de Suisse, sauf une fois où sa santé l'obligeait à faire une cure dans le Midi, à Sète. Ce grand critique de la littérature n'a jamais vu Paris, bien que Victor Hugo l'eût invité à y venir. Il est resté en marge de la littérature française jusqu'à ce que Ferdinand Brunetière l'ait découvert et mis à sa place.

Ce n'est point sa santé seulement qui fit de Vinet un sédentaire. Son esprit méditatif avait besoin de calme et de solitude. Il n'avait aucune ambition. On l'avait appelé à Montauban, à Berne, à Paris même : il a tout refusé. Après l'Université de Bâle, il s'est contenté de l'Académie de Lausanne, où il avait été un remarquable étudiant.

Vinet était un patriote. Il est intervenu dans la vie publique lorsqu'il estimait qu'en toute conscience il devait le faire. Il l'a fait deux fois : la première, ce fut à Bâle, au moment de la révolution de la campagne contre la ville ; il a même, comme engagé volontaire, monté la garde avec giberne et fusil ; il a rempli ensuite une mission diplomatique en faveur de Bâle-Ville auprès du gouvernement vaudois. La seconde fois, à Lausanne, il est entré en lutte contre le radicalisme hégélien de Druey qui prétendait asservir l'Eglise à l'Etat, et il fut un des promoteurs de l'Eglise libre. Il dut alors démissionner et faire des besognes pour vivre.

On se tromperait pourtant si l'on se figurait que Vinet était un être insociable. Au contraire, il avait besoin de relations, d'amitiés. Il entretenait une correspondance étendue avec ses lecteurs et ses admirateurs étrangers. Sans bouger de chez lui, Vinet s'était fait une autorité dans le monde protestant et une renommée dans le monde littéraire. A Lausanne, où il y avait alors une société accueillante, formée de petits groupes, mais très ouverte aux étrangers, il rencontra le grand poète polonais Mickiewicz et il se lia avec Sainte-Beuve dont il suivait les leçons autant que sa santé le lui permettait.

Alexandre Vinet n'eut cependant avec la vie humaine que des contacts limités : de là ce qu'il y a d'abstrait chez lui parfois. On a l'impression qu'il n'a jamais eu affaire avec des hommes, mais avec des consciences. Pour lui, la vraie vie était la vie intérieure. Il ne s'est jamais épanoui hors de soi-même, ni dans l'art, ni dans la nature. Il était un romantique, mais ce romantique avait besoin des classiques, et il s'est montré très sévère à l'égard des romantiques eux-mêmes. Il n'a jamais aimé Rousseau.

Vinet est une victime du découragement suisse, cette variante helvétique du mal du siècle. Un milieu borné qui pèse sur les esprits exceptionnels, un esprit communautaire qui n'admet point les êtres sortis du rang : voilà qui explique sans doute ce découragement qui a fait tant de victimes, depuis Albert de Haller jusqu'à Spitteler. Ce phénomène est caractéristique de notre pays, mais il est infiniment triste et Vinet en a souffert. « Nous sommes, dit-il, d'un pays où l'originalité fait peur. »

Alexandre Vinet était un homme d'une pénétrante finesse, d'une sensibilité aiguë jusqu'à la souffrance. Cependant, il n'y avait rien de fin dans son apparence physique : des traits forts et marqués, de gros os, une allure pesante, une bouche énorme, avec un sourire que l'on qualifiait de gigantesque. Eût-on jamais pensé en le voyant à la fragilité de ce grand corps !

II

Parmi les inquiétudes qui n'ont cessé de préoccuper, de tourmenter Vinet, il y a la Suisse.

« La patrie, écrit Vinet, est au-dessus de tous les systèmes. » Et il ajoutait : « Il faut, avant tout, au prix de tout, qu'une nation se fasse à elle-même sa destinée. »

Mais, pour qu'elle se fasse elle-même sa destinée, il faut qu'elle se connaisse, qu'elle s'étudie.

« Nous sommes persuadés qu'un pays doit puiser dans son propre sein l'essentiel de sa culture : qu'on ne dépayse pas sans danger les idées ; qu'une culture trop entièrement étrangère peut devenir aussi pernicieuse pour le pays où elle est transportée, qu'elle est utile pour les contrées où elle est indigène, que cette transplantation imprudente est une manière de renoncer à son individualité, c'est-à-dire à cet ensemble d'opinions, d'habitudes, d'affections, le dirais-je, de préjugés, nés du sol, et qui constituent la vie morale d'une nation. »

Quelles influences étrangères Vinet craint-il pour la Suisse ? Celle de l'Allemagne et celle de la France.

Quand il écrivait la déclaration que je viens de citer, c'était en 1824. A cette date, il régnait en Allemagne un romantisme déjà


Vinet rencontra le grand poète polonais Mickiewicz

nationaliste et racique, dont la ligne de force se dirigera plus tard vers le national-socialisme.

« Nous voyons de l'inconvénient pour notre nation, à chercher hors de son sein toute sa culture supérieure. Mais nous devons l'avouer, notre inquiétude augmente lorsque nous considérons l'esprit actuel des universités. Parce qu'on parle beaucoup en Allemagne de liberté, de patriotisme, c'est-à-dire de choses qui nous sont propres et distinctives, cette identité de mots nous trompe sur la différence des choses. En Allemagne, ces idées sont une production de l'esprit, en Suisse, un résultat positif des mœurs et des événements.

» En Allemagne, on réclame la liberté au nom de la philosophie ; en Suisse, on la maintient comme un bien anciennement acquis, comme le souffle de la vie, comme la première condition de l'existence. De même qu'à Sparte et dans Athènes on prononçait rarement le nom de patrie, chez nous on parle peu de liberté : et c'est un bon signe ; car là où ces mots sont souvent prononcés, cette répétition fréquente est moins l'expression d'un bien que l'on possède, que le cri de regret d'un bien qu'on a perdu.

» Le romantisme politique n'est point fait pour nous et nos jeunes gens ; en l'adoptant, ils tomberaient dans une méprise aussi dangereuse qu'elle est facile.

» On a déjà fait des efforts pour nous convertir au « teutonisme », espèce de superstition locale et temporaire, dont on veut faire une religion universelle ; il a eu ses missionnaires et ses prosélytes ; et c'est avec plaisir que nous avons vu le bon sens de notre jeunesse repousser ces doctrines et ces systèmes qui, se trahissant par une précipitation imprudente, commençaient par inviter la Suisse à se perdre avec son individualité dans le sein de la nation germanique, république idéale qui nous offrait un patronage illusoire en échange de notre existence. »

Autant que l'Allemagne, mais pour d'autres raisons, Vinet craint l'influence française.

« Il est difficile de ne pas remarquer qu'un des caractères généraux de l'ère qui commence est de faire reposer la société sur des théories plus que sur des souvenirs. La France est, sous ce rapport, un arbre entièrement déchaussé : la France n'a point d'histoire : elle s'alimente d'idées ; elle aspire l'avenir comme la plante aspire l'air, et elle puise dans ses espérances le meilleur de sa sève. Le peuple ne connaît pas ses aïeux, et, les connût-il, en serait-il mieux rattaché au passé ?

» Il n'appartient pas à toutes les nations de se retourner avec amour vers leurs souvenirs, et de se sentir, en quelque sorte, vivre dans leurs aïeux. Il en est dont l'existence recommence chaque jour, dont l'histoire date toujours de la veille, et dont la nationalité gît tout entière dans leur caractère. Heureuse celle dont l'individualité est le résultat et l'expression des siècles; heureuses les communautés dont le bien n'est pas abstrait ; heureuses celles qui ont quelque chose de la religion et, si vous voulez, de la superstition des souvenirs, et à qui, jusqu'à un certain point, leur passé dicte leur avenir ! »

Ce que Vinet redoute, ce sont les idéologies. Parlant de Jean de Müller, il écrit : « Comment croit-on qu'il consentît à échanger cette patrie naturelle, locale, historique, héritage des pères, grande famille dont chaque famille est un rameau, société providentielle, unie par les souvenirs autant que par les intérêts, contre cette autre patrie abstraite, sans lieu, sans date, sans individualité, dont la communauté de quelques idées est le vrai sol et l'unique lien ? »

III

On a compris ce que Vinet craint pour la Suisse. La Révolution n'est pas achevée, elle va continuer ; par la démocratie, dont Vinet se demande si elle ne sera pas un état provisoire, elle ira jusqu'à ce socialisme que Vinet redoute tant.

Comment empêcher que la Suisse ne soit emportée dans ce bouleversement général ? Comment préserver la jeunesse suisse des entraînements qui la déracineront ?

« La vérité, écrit Vinet, est la chose du monde la plus absolue. » Or, pour lui, la première vérité, c'est le Christ. La religion chrétienne est, de sa nature, tout historique. D'où l'importance que Vinet donne à l'histoire, à un moment où elle était mal enseignée et dans un lieu — l'Académie de Lausanne — où elle n'était pas enseignée du tout.

Le christianisme et l'histoire sont les deux bases de la Suisse, les deux sources du patriotisme. La morale chrétienne et la connaissance de l'histoire, voilà ce qui maintiendra la Suisse et lui permettra de durer.

« Une nation n'est une nation qu'en tant qu'elle connaît son histoire. » Il faut donc l'enseigner à la jeunesse. Les jeunes gens (Vinet avait vingt-huit ans lorsqu'il écrivait ces lignes) « croient avoir beaucoup de force parce qu'ils ont beaucoup de vie. Un élan naturel les porte aux idées générales, avant d'avoir passé à travers les idées de détails qui sont le chemin nécessaire. Ils défendent des opinions avant de les avoir examinées. Donnez-leur l'esprit de recherche, qui produira l'esprit critique. »

Ailleurs, il écrit : « J'estime peu le peuple qui ne s'informe point de ses commencements ; et, en revanche, lorsque après une longue indifférence il vient à se soucier de son histoire, c'est un signe, à mes yeux, qu'il a pris conscience de soi-même et qu'il se sent vivre comme peuple. »

IV

Le génie d'Alexandre Vinet est dans sa grandeur et son humilité. Humilité de sa vie, grandeur de sa pensée.

Car sa pensée a dépassé la Suisse pour nous annoncer ce que nous voyons aujourd'hui. Il prend ainsi une place dominante parmi ceux qui, de la Révolution française jusqu'à l'aube des catastrophes que nous avons subies, ont prévu ces catastrophes et dégagé leurs causes : Jean de Müller, Charles-Louis de Haller, Mallet-Dupan, Bachofen, Jacob Burckhardt.

Pour cette Europe qu'il leur était plus facile qu'à d'autres de regarder comme la patrie de leur patrie, pour sa civilisation, son existence, ils ont redouté les grands Etats, les crises d'impérialisme, la destruction des petites monarchies et des petites républiques. Gardiens inquiets, non de l'abstraction liberté, mais des libertés concrètes, historiques ; ennemis de toutes les idéologies, de toutes les formes de despotisme, la forme démocratique tout comme la forme totalitaire, ils ont vu loin et haut.

Mais ont-ils, ces hommes, la place qu'ils devraient avoir dans notre pensée nationale, et les connaît-on autrement que par leurs noms ?

LA MÉDITATION SUR LA SUISSE DE VINET À HILTY

Prenons la suite du chapitre précédent.

La différence que nous constatons entre les grands esprits que la Suisse a produits au XVIIIe siècle et ceux qu'elle a produits au XIXe est celle-ci : les premiers sont optimistes et les seconds pessimistes.

Cette différence, d'où vient-elle ?

I

Le XVIIIe siècle croyait au progrès indéfini, à la bonté naturelle de l'homme. L'helvétisme s'inscrivait dans cet optimisme.

Il y avait en lui une sentimentalité idyllique dont Gessner est responsable, mais qui est celle du siècle : le retour à la nature. L'helvétisme se faisait de la Suisse une conception pastorale et vertuiste. Cette conception hante encore les cerveaux pédagogiques de ceux qui croient que nous sommes la plus vieille démocratie du monde et que les bergers aux bras noueux de la Suisse dite primitive avaient remporté la

victoire sur les tyrans au nom de la Liberté, avec des troncs de sapin et des blocs de pierre.

C'est avec Jean de Müller, pour lequel Vinet professait une admiration de disciple à maître, que le tournant s'opère de l'optimisme au pessimisme. Pourquoi ?

Le protestantisme nous apporte une première explication : sa conception pessimiste de l'homme. Calvin déclare : « L'entendement de l'homme est tellement du tout aliéné de la justice de Dieu, qu'il ne peut rien imaginer, concevoir, comprendre, sinon toute méchanceté, iniquité et corruption. » « L'homme est mauvais », écrivait Vinet le 4 septembre 1833 dans le « Semeur ».

Cette explication est à retenir, car elle nous révèle un fond de pensée. Mais l'histoire nous apporte une autre explication plus prochaine : les années terribles que la Suisse avait traversées durant la Révolution française et l'époque napoléonienne. Leur écho s'est longuement répercuté dans notre conscience nationale où il a laissé des traces sensibles aujourd'hui encore.

C'est alors que les esprits se sont mis à méditer sur le destin de la Suisse. Ils ont conclu que rien n'était fini, que la révolution, de française devenue européenne, et de bourgeoise, socialiste, irait jusqu'à son point de chute dans le communisme. Celui qui l'a prévu avec le plus d'acuité dans l'observation et de force dans l'expression, c'est toujours Alexandre Vinet.



Philippe Monnier

II

A partir de 1815, une autre méditation s'imposait : la méditation sur la neutralité.

Loin d'enfermer les Suisses dans l'isolement intellectuel et la non-participation à la pensée et à la vie européennes, la neutralité ouvrait à leurs meilleurs esprits un plus large horizon, celui de l'Europe.

Cette élite a réfléchi sur la déclaration de l'Acte de 1815 : « La neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière. »

La méditation sur la neutralité ainsi définie imposait à cette élite un nouveau devoir : celui de s'intéresser, non à la Suisse seulement, mais à l'Europe. La neutralité donnait à la Suisse, en plus d'une sécurité relative, la distance et la hauteur nécessaires pour suivre les courants de la pensée européenne et la politique des puissances en toute indépendance d'esprit et impartialité de jugement. Elle se sentait, avec un peu d'orgueil et pas mal de naïveté, une supériorité morale sur cette Europe nationaliste et impérialiste dont les systèmes d'alliances mettaient en péril l'équilibre européen, cette raison d'être de notre neutralité. Les plus clairvoyants voyaient déjà la guerre approcher de notre pays.

Mais d'où venait cette supériorité morale ? Du fait que la Suisse n'avait rien à revendiquer, elle à qui un pasteur qui versifiait pieusement disait dans une cantate :

« Tu peux grandir, mais du côté du ciel. »

Le vrai, c'est que l'on formerait une bibliothèque avec tout ce que les Suisses ont écrit sur les nations européennes et leur civilisation. Pour citer un exemple, deux des meilleurs ouvrages sur la Renaissance italienne ont pour auteurs, l'un, en français, le Genevois Philippe Monnier, et l'autre, en allemand, le Bâlois Jacob Burckhardt.



Henry Dunant

La neutralité, conçue comme un devoir, poussait également les Suisses à l'action. Etudier l'Europe ne suffisait plus : il fallait la secourir dans ses malheurs. L'idée de la Croix-Rouge, qu'Henry Dunant avait lancée, se réalisait avec Gustave Moynier et le général Dufour.

La vocation internationale de la Suisse naissait ainsi de sa neutralité. Prenons l'accord signé le 13 février 1920 avec la Société des Nations. Il reconnaît que la neutralité de la Suisse et l'inviolabilité de son territoire sont compatibles avec le Pacte et justifiées par les intérêts de la paix générale. La Suisse ne sera jamais tenue de participer à une action militaire contre un membre en rupture de Pacte, ni de tolérer un passage de troupes sur son territoire. En revanche, elle se déclare prête à tous les sacrifices pour se défendre soi-même en toute circonstance.

Cet accord fut éphémère, mais la méditation sur l'Europe prit, après la seconde — ou deuxième — guerre, une autre forme : l'adhésion à une Europe unie. Unie, le sera-t-elle jamais ? En attendant, l'internationalité active et organisatrice en Suisse est un fait. Et ce fait est en train de modifier notre politique extérieure, sans pour cela porter atteinte à notre neutralité.

Depuis un siècle et demi, la neutralité est devenue pour nous une tradition. Non une constante. La constante, c'est la situation de la Suisse au centre de l'Europe : le petit espace libre, le carrefour de routes européennes. Notre indépendance a germé dans ce sol et notre histoire a fait croître ce germe. La neutralité est le moyen, l'indépendance en est la fin. La défense de la Suisse par elle-même et seule est, en dernier approfondissement, la définition de notre neutralité.

Voilà ce qu'il était utile de rappeler une dernière fois.

III

Durant la seconde partie du XIXe siècle, de 1848 à 1914, la Suisse n'a plus qu'une histoire au ralenti.

Cette période fut l'une des plus heureuses, calmes et prospères de notre passé. Peut-être la seule. Grâce à la sagesse de ceux qui avaient vaincu le Sonderbund, la démocratie fut une réussite, au point qu'à l'étranger on pouvait, avec André Siegfried, la regarder comme la démocratie modèle. Avec l'Europe, plus qu'en Europe, nous connaissions alors la douceur de vivre.

En 1891, c'est dans le bonheur et l'unanimité que la Suisse célébra le sixième centenaire de la Confédération. A cette occasion, le Conseil fédéral avait demandé à Karl Hilty un ouvrage sur les constitutions fédérales.

Karl Hilty est la dernière des grandes figures que j'évoquerai.

En 1833, il était né à Werdenberg dans le canton de Saint-Gall, je dirai plus historiquement dans la Basse-Rétie. Professeur à l'Université de Berne, colonel présidant la cour militaire de cassation, il avait représenté la Suisse à la première conférence de la Paix, à La Haye, en 1899 ; puis il avait été membre de la cour internationale d'arbitrage. Il est mort en 1909.

Hilty était l'un des grands juristes de la Couronne helvétique. Il était historien aussi, ce que nous montre son ouvrage. Il était enfin un moraliste chrétien, et il a laissé un petit livre sur les nuits d'insomnie — Pascal aurait dit sur le bon usage des insomnies.

Hilty était au bénéfice d'une culture qui l'avait amené à réfléchir sur le destin de la Suisse et de l'Europe. Il appartenait au temps où la démocratie possédait de grands serviteurs qui lui disaient gravement la vérité.

Hilty portait de longs favoris blancs.

Voici la conclusion de son ouvrage sur les constitutions fédérales :

« Un profond observateur des choses humaines l'a dit avec beaucoup de vérité : « Un peuple capable de grandes choses ne » les enfante que dans le malheur et le dan» ger. Il faut qu'il rachète de temps en temps » sa liberté : il faut que le simple et noble » courage, qui est le fondement de l'ordre » social, et sans lequel tout est près de se » confondre ou de se dissoudre, paraisse de » nouveau dans tout son prix. » Ces mots conviennent singulièrement à la situation où nous nous trouvons en commençant le septième siècle de notre histoire, et si nous sommes bien décidés à avoir encore s'il le faut ce courage suprême — et aucun de ceux qui connaissent les meilleurs traits du peuple suisse n'en doutera — nous le devons uniquement... à l'originalité qui subsiste encore dans la grande masse de la population, et qu'il nous faut conserver avec soin. A la longue, l'Europe ne tolérerait certainement pas dans son sein un Etat inutile à force d'être terne, réduction servile d'Etats plus grands que lui ; un Etat pareil, sentant que, loin de servir à rien, il est un obstacle au progrès des idées humanitaires, se fatiguerait lui-même peu à peu d'exister, et consentirait à s'effacer du monde par un de ces suicides si faciles aujourd'hui. »

IV

On n'a guère accordé d'attention à cette conclusion mélancolique. Elle troublait l'euphorie générale, elle était un avertissement. Plus tard, entre 1911 et 1914, les jeunes patriotes qui travaillaient à fonder la Nouvelle Société helvétique l'ont découverte et comprise. Je me rappelle qu'un grand personnage civil et militaire nous avait traités avec dédain de jeunes pessimistes : quelques années après qu'il nous eut tapé sur les doigts, la guerre éclatait.

C'est maintenant que la page de Hilty prend pour nous tout son sens.

Que craint-il pour la Suisse ? La perte de son originalité, nous dirons, nous, de son type fondamental.

Ce type, nous l'avons vu se former, s'affermir et se développer au cours de l'histoire de la Suisse avant la Suisse. Ce qui représente plus de siècles que les six siècles à l'occasion desquels Hilty écrivit son ouvrage. L'histoire de la Confédération suisse est un aboutissement, non un commencement.



Karl Hilty

Pour qu'un peuple se forme en nation, pour qu'une nation se forme en Etat, il faut une très longue histoire : telle est la conclusion.

Mais il faut peu d'années pour qu'un Etat, une nation, un peuple disparaisse, et c'est une autre conclusion.

Une nation peut exister même si elle ne forme plus un Etat, un peuple peut exister même s'il ne forme plus une nation. Un Etat peut être détruit, une nation conquise, un peuple asservi : ce n'est pas encore la mort.

Une nation ne meurt que si elle veut mourir.

Je continue à reprendre les termes dont Hilty se servait en 1891 :

Lorsqu'une nation a perdu son originalité, lorsqu'elle n'est plus qu'une réduction servile et terne d'Etats plus grands qu'elle, il se produit deux réflexes. Autour d'elle, les autres Etats la regardent comme inutile ; elle-même commence à se fatiguer d'exister et va s'effacer de l'histoire en s'absorbant dans un plus grand tout.

Lorsque Hilty parle d'un suicide national, à quelle cause pense-t-il ? Je ne crois pas forcer sa pensée en disant qu'il pense à une cause matérielle. C'est en ne croyant plus en soi-même, en ne voyant plus sa raison d'exister, en estimant au contraire que ses grands intérêts matériels exigent sa disparition, que la nation ira se fondre dans un plus grand tout.

Si un coup brutal de l'histoire ne hâte sa disparition, celle-ci se fera peu à peu. La nation poursuivra sa route un certain temps encore, en vertu de la vitesse acquise. Mais elle n'aura plus de durée réellement vécue, aurait dit Bergson. Un moment viendra où, sortant de son chemin de dévestiture, elle tombera dans un plus grand tout.

La question se pose : la Suisse en est-elle à ce point aujourd'hui ?

CONCLUSION

Dans cette conclusion, je me propose de répondre à la question que je viens de poser.

Hilty avait conclu qu'il fallait maintenir avec soin « l'originalité qui subsiste encore dans la grande masse de la population ».

Qu'en est-il et que devons-nous faire ?

I

Une langue nationale est une solide base pour la durée d'un peuple. Mais la Suisse n'a point de langue nationale ; même le rétoroman n'est point sa propriété privée. La Suisse parle les langues de ses trois grandes voisines, l'Allemagne, la France et l'Italie, qui se prolongent ainsi linguistiquement sur notre territoire. C'est une force intellectuelle que d'appartenir ainsi aux trois plus grandes civilisations européennes, mais c'est une force centrifuge, non d'unité mais de séparation.

Si notre Confédération veut durer, il est nécessaire qu'elle trouve ailleurs que dans la langue une force unitive qui lui confère parmi les autres nations son originalité, sa personnalité, sa raison d'être.

Ce ne peut être que par une manière de vivre socialement et politiquement que nous arriverons à nous distinguer jusqu'à l'opposition des grandes nations voisines. Je parlerais volontiers d'un humanisme si ce terme ne s'était encrassé par l'abus que l'on a fait de lui en le détournant de son sens propre.

Je voudrais que l'on prît au sérieux, au tragique même, ce que je vais dire :

Il ne suffit point que cette manière de vivre, cette originalité — le terme de Hilty — nous la dissimulions, nous l'enfermions dans une armoire. Au contraire, notre devoir est de la sortir en plein soleil, de l'arborer, de la déployer. Nous devons le faire pour enlever toute raison à ceux qui disent de nous : les Suisses sont un peuple terne et grisâtre, médiocre et ennuyeux. Nous devons le faire pour les autres, nous devons le faire pour nous-mêmes, pour augmenter notre confiance dans notre originalité, notre personnalité.

Lorsque je vois l'industrialisation bouleverser nos villes et détruire nos paysages, j'ai peur. Risquerions-nous d'être un peuple sans visage, une tête chauve couverte de machines, comme le disait déjà le grand géologue Heim ? Ce serait pour vivre sacrifier notre raison d'être.

II

Je précise de nouveau le sens de cette expression que j'ai si souvent répétée : type fondamental.

Le type fondamental est le principe générateur qui donne à la Suisse son existence, son indépendance, son originalité.

Notre type fondamental, je n'ai cessé de vous le montrer, c'est le fédéralisme.

Le fédéralisme est tout autre chose qu'un partage équitable des compétences entre les cantons et la Confédération, pour m'exprimer en langage politicien.

Je rappellerai d'abord que la racine de fédéralisme est un mot latin : « foedus ».

A son tour, le « foedus » est le pacte juré.

L'historien romain Tite-Live écrit : « Un traité ne peut être conclu sans les prêtres et sans l'accomplissement des rites sacramentels, car un traité n'est pas une convention entre les hommes : un traité se conclut par l'énoncé d'une prière où l'on demande que le peuple qui manquera aux conditions qu'on vient d'exprimer soit frappé par les dieux comme la victime vient d'être frappée par le prêtre. »

Si chez les Anciens — les Hellènes avant les Romains — le « fœdus » avait un caractère sacral, à plus forte raison chez les chrétiens. Faut-il rappeler que durant des siècles le « fœdus », la parole jurée au nom de Dieu sur la croix, était le seul lien des Confédérés ? Le préambule de notre Constitution fédérale en est encore l'écho.

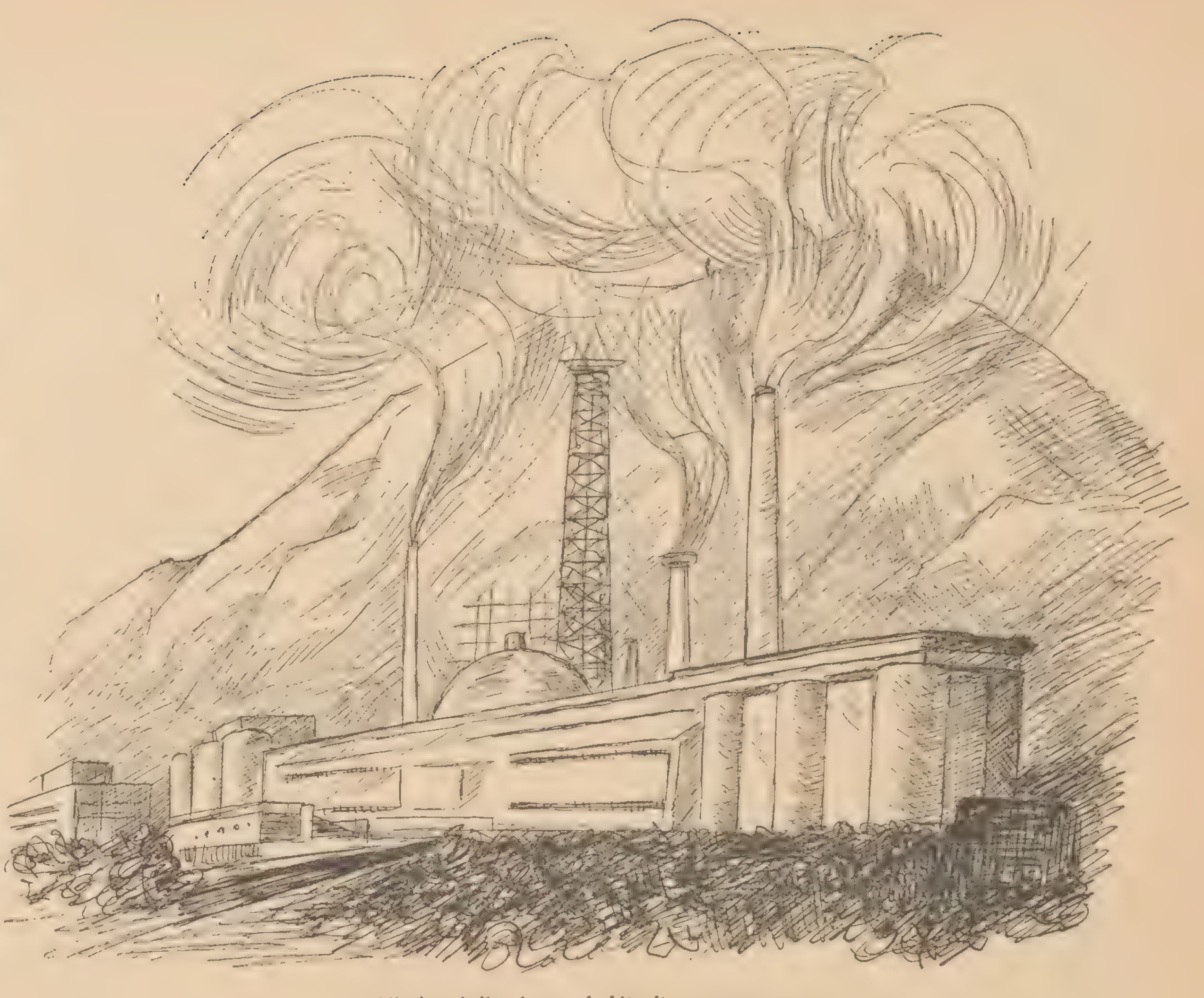
Donc, il y a dans le fédéralisme un engagement plus fort que dans une simple alliance ou même dans une constitution.

Le fédéralisme est une forme politique dans laquelle plusieurs petits Etats, ou cités, afin de mieux défendre leur existence, maintenir leur indépendance et promouvoir leurs intérêts communs, décident librement de sacrifier une part de leur souveraineté pour établir un pouvoir central, dirigeant et suprême.

Pour qu'il y ait fédéralisme, il faut donc deux éléments: les Etats qui se fédèrent et le pouvoir central qu'ils établissent. Ces deux éléments ne sont pas d'égale valeur. Le premier est constituant, le second, constitué. Le second élément émane donc du premier. Il ne possède qu'une existence légale alors que le premier possède une existence légitime, c'est-à-dire une existence fondée en vertu, non d'une loi écrite, mais d'un principe antérieur à cette loi : le type fondamental. Il en résulte que la source de la souveraineté se trouve dans les Etats qui se sont fédérés, non dans le pouvoir central qu'ils ont librement constitué.

Le fédéralisme n'est donc point le cantonalisme. Le cantonalisme, qui est devenu presque un terme de mépris, c'est le vasselage où le pouvoir central réduit les cantons lorsqu'il est devenu trop lourd pour eux, lorsqu'il s'est hypertrophié, lorsque les gouvernements cantonaux, par leur faute, par leur très grande faute, ont perdu le sens de l'Etat.

Etre l'intermédiaire et l'amortisseur entre l'Etat central et le petit peuple dont il est seul à connaître intimement l'esprit et les traditions, la vie et les besoins : telle est la mission de l'Etat cantonal. Vis-à-vis de l'Etat central et de sa bureaucratie proliférante, l'Etat cantonal doit se faire le défenseur de la cité, pour lui appliquer le nom d'une haute et difficile magistrature que, sous le Bas-Empire, un empereur chrétien avait instituée afin de défendre ses propres sujets contre ses propres fonctionnaires.


L'industrialisation qui détruit nos paysages

L'expérience de la Suisse met en lumière cette vérité : ce n'est point la démocratie qui fonde le fédéralisme, c'est le fédéralisme qui rend possible la démocratie.

Démocratie : ce mot grec, ce mot composé, ce mot savant qui n'a pris son extension qu'au XVIII[e] siècle, est difficile à définir si l'on cherche à voir en lui autre chose qu'un élan sentimental. Il nous oblige à définir trois termes : ce que l'on entend par peuple, ce que l'on entend par pouvoir, comment l'on entend les rapports entre le peuple et le pouvoir.

Jean-Jacques Rousseau déclare dans le « Contrat social » : « Il n'y a pas de gouvernement si sujet aux guerres civiles et aux agitations intestines que le démocratique ou populaire, parce qu'il n'y en a aucun qui tende si fortement et si continuellement à changer de forme, ni qui



L'image de l'histoire, c'est le fleuve, jailli d'une source au pied d'un glacier

demande plus de vigilance et de courage pour être maintenu dans la sienne. »

La forme propre de notre démocratie est le fédéralisme. Si elle en sortait, si la Suisse devenait un Etat unitaire, réduction servile et terne d'Etats plus grands qu'elle, c'est alors qu'elle se lasserait d'exister et irait se fondre dans un plus grand tout.

III

Je vais finir comme j'avais commencé : par l'histoire.

L'histoire n'est point le passé seulement.

Le passé n'est qu'une partie de l'histoire, celle que nous avons sous les yeux lorsque nous nous arrêtons à un point de vue afin de regarder en arrière. L'histoire est une force qui s'empare du passé, pousse le passé sur le présent et les pousse tous les deux dans l'avenir.

L'image de l'histoire, c'est le fleuve.

Il jaillit d'une source au pied d'un glacier. A travers les galets, les morceaux de glace et les plaques de neige durcie, il commence par se diviser en un ruissellement de filets d'eau qui, étincelant au soleil, se séparent puis se rejoignent. Aussitôt, il se gonfle en un torrent qui tombe de cascade en cascade avec un bruit sourd au fond d'une gorge sombre. Sa chute forme un petit lac où ses eaux s'apaisent. Le fleuve prend alors la forme d'une rivière que l'on peut encore franchir en sautant d'une pierre à l'autre. Elle glisse obliquement au milieu des pâturages jusque dans la vallée toujours plus large où, grossi d'affluents, le fleuve, déjà très loin de sa source, se sent vrai fleuve maintenant. Il va ainsi, large et clair, de ville en ville, de peuple en peuple, de pays en pays ; il va se jeter dans la mer, sous le ciel illimité.

Le fleuve peut se perdre dans les forêts ou dans les sables : il se retrouve toujours. Il peut disparaître sous terre : on reconnaît sa présence fécondante à des champs plus verts et à des arbres plus hauts. Il peut se ralentir et se disperser dans les marécages : on le croit arrêté, mais il coule toujours sous les eaux stagnantes. Il peut tout à coup se mettre en colère, gronder plus fort que le tonnerre, inonder villes et campagnes, arracher des ponts, effondrer des maisons, contraindre les populations à fuir : toujours on le voit rentrer dans son lit. De sa source à son embouchure, malgré tous les obstacles, il suit une direction constante. Il est un.

Voici une autre question que l'on m'a souvent posée : l'histoire, à quoi sert-elle ?

Elle apprend aux hommes à vivre en société. C'est pourquoi elle est une sagesse.

Elle est une sagesse parce qu'elle est une expérience. Elle montre que les hommes savent ce qu'ils font, mais qu'ils ne peuvent en prévoir toutes les conséquences. Elle nous apprend que bien des malheurs, bien des catastrophes, bien des décadences, bien des dégénérescences ont à leur point de départ des erreurs morales.

L'histoire a cette vertu, qu'elle nous aide à prévoir. En ce sens, elle est une prudence. La prudence elle-même se définit : une sagesse pratique, celle que l'homme d'Etat doit posséder. Mais si l'homme d'Etat veut prévoir, ce qui est un acte propre à la raison, il doit se fonder à la fois sur la connaissance du présent et l'expérience du passé. Celui qui parle ainsi a nom Thomas d'Aquin.

L'histoire est encore une justice. Elle exige de nous l'effort de comprendre avant de juger. Elle nous interdit de condamner le passé d'après notre présent. Elle nous invite à nous demander sans cesse : ces hommes d'autrefois, qu'ont-ils aimé, voulu, cherché ? Qu'ont-ils souffert ? Qu'ont-ils pu réaliser et avec quels moyens ? Et qu'est-ce que nous leur devons, à eux tous, aujourd'hui ?

Ainsi, l'histoire devient une piété. Les Anciens représentaient cette vertu sous la forme d'une femme voilée, brûlant de l'encens sur un autel. La piété que nous enseigne l'histoire couronne et illumine la justice que nous devons aux morts par la gratitude, le respect et l'amour. Qu'est-ce, en effet, qu'un peuple, qu'est-ce que notre peuple ? Un grand ensemble historique, formé de plus de morts que de vivants.

L'histoire nous restitue ainsi le sens du sacré, ce sens que nous avons perdu et dans la perte duquel le docteur Carrel, un des plus grands savants contemporains, voyait la cause première de notre décadence.

Le sacré, c'est la présence de Dieu. La présence de Dieu dans l'histoire, c'est la Providence. L'histoire est un mystère : d'où vient-elle, où va-t-elle ? D'où vient notre pays, où va notre pays ? On sent passer dans la nuit un courant puissant qui, çà et là, de place en place, fait briller des lumières pour que nous ne nous perdions pas tous dans les ténèbres, pour que nous retrouvions notre chemin et suivions la bonne direction. Un courant spirituel qui vient de Dieu et retourne à Dieu, après avoir traversé la vie humaine, la vie des nations, et des siècles, et le temps.

L'histoire doit nous être enseignée pour aider notre pays à traverser les temps.

Un siècle avant Jésus-Christ, le plus illustre orateur de l'antiquité latine, Cicéron, écrivait : « Les peuples qui se désintéressent de leur histoire se condamnent à être toujours enfants. »

IV

Le chêne aux racines profondes se dresse dans le soir.

Sa frondaison est ronde comme le globe du monde.

Elle est si haute qu'entre ses ramures, on voit luire le ciel d'or.

La nuit n'est pas encore là, elle va venir.

Elle sort des forêts, elle monte au flanc des montagnes. Mais les sommets des montagnes sont encore dans la lumière.

L'aigle qui s'était envolé, noir dans le ciel d'or du soir, revient se poser sur la pointe lumineuse de la plus haute montagne.

Sur la plus haute montagne au centre de la Suisse, au centre de l'Europe, sur la plus haute montagne du Saint-Gothard.

Et je redescends dans la nuit.

Adieu.

Imprimé en Suisse

TABLE DES MATIÈRES

CET OUVRAGE A ÉTÉ ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 25 NOVEMBRE 1965 SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE DE «LA TRIBUNE DE GENÈVE» ET
RELIÉ PAR LES ATELIERS MAYER ET SOUTTER, RENENS. COUVERTURE DE FRANÇOIS DELAPRAZ.